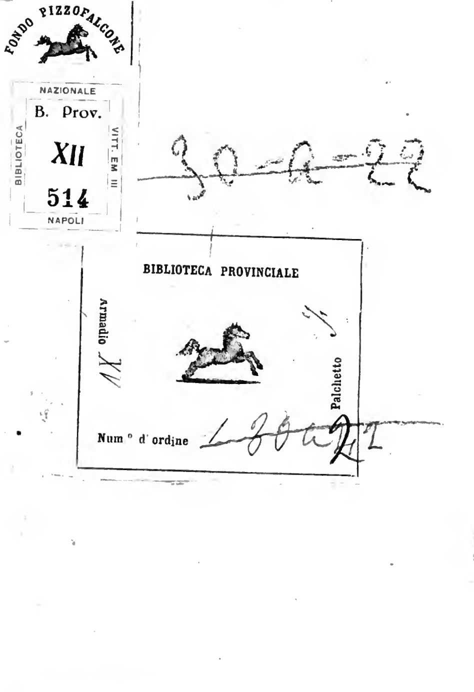




HISTOIRE

DE FRANCE.

V.

PARIS. — IMPRIMERIE ET FONDERIE DE FAIN,
RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.
MARS 1830.

HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS
LES GAULOIS JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI;

PAR ANQUETIL,
MEMBRE DE L'INSTITUT.

CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS,
PAR M. J. C.,
PROFESSEUR D'HISTOIRE,
DE L'ACADÉMIE DE PARIS.

TOME CINQUIÈME.

Paris.
AU BUREAU PRINCIPAL DES ÉDITEURS,
Rue des Grès-St.-Jacques, No. 10.

1830.





HISTOIRE

DE FRANCE.

QUATRIÈME PÉRIODE.

CAPÉTIENS.

BRANCHE DES VALOIS.

(SUITE.)

1473—1515.

LOUIS XI.

(SUITE.)

1473. — Le roi jouissait depuis onze ans du Roussillon et de la Cerdagne, qu'il tenait en engagement du roi d'Aragon, lorsque don Juan, voyant son prêteur occupé de la guerre avec le duc de Bourgogne, fit une irruption dans le Roussillon, s'empara de plusieurs villes, et entre autres de Perpignan, qui en était la capitale. Les Français se maintinrent dans la citadelle. Après la trêve

signée, Louis publie qu'il va faire un pèlerinage au Saint-Esprit de Bayonne, dirige sa marche du côté du Roussillon, avance avec la plus grande promptitude, et fait rompre les ponts derrière lui, de peur d'être atteint par les troupes de Bourgogne et de Bretagne, s'il plaisait à ces princes de courir au secours de leur allié. Il entre dans le Roussillon avec une armée de trente mille hommes. Louis ne la commandait pas lui-même, mais il la dirigeait. Quoique surpris, le roi d'Aragon ne se laissa pas effrayer. Malgré le conseil de ses courtisans les plus attachés, il vola au secours de Perpignan, et s'y renferma. Il rassembla les habitans dans l'église, et jura sur l'autel de ne les point abandonner. Attendris par le dévouement du vieux monarque, ils firent aussi serment de le défendre jusqu'à l'extrémité. Leur résistance donna au prince Ferdinand, son fils, le temps de lever une armée en Aragon pour venir délivrer son père. Quand le roi de France sut l'approche de ce prince, qui devait se rendre illustre un jour par une politique semblable à celle de Louis XI, il envoya ordre au général qui commandait le siége de négocier. On ouvrit des conférences, et elles produisirent un traité.

Le roi promettait de remettre les deux provinces contestées dès que l'argent donné pour l'engagement serait rendu, ce qui devait se faire dans l'espace d'un an. En attendant, sur la présentation de quatre Français, le roi d'Aragon devait en choi-

sir deux pour commander les châteaux de Perpignan et de Collioure; et de son côté, sur deux Aragonais, Louis devait en choisir un pour gouverneur général. Ces préposés jureront entre les mains des deux rois de n'exécuter les ordres postérieurs d'aucun d'eux, et de ne recevoir ni eux, ni aucun officier de leur part, tant que durerait leur commission. Enfin, les deux rois firent serment d'avoir désormais l'un et l'autre les mêmes amis et les mêmes ennemis, se réservant cependant la liberté de secourir leurs alliés respectifs. Par ce traité, Louis, qui n'était qu'engagiste, sut se conserver dans les provinces contestées une puissance égale à celle du propriétaire, bien sûr qu'il entrerait bientôt dans les droits de don Juan, par l'impossibilité qu'il lui connaissait de payer trois cent mille écus dans l'année.

L'expédition qui lui réservait ses droits sur le Roussillon avait été précédée d'une autre, dont la catastrophe fut plus affreuse. Le duc d'Alençon, prince du sang, et le comte d'Armagnac, son beau-frère, s'étaient attiré, comme on a vu, le courroux de Charles VII. Le duc d'Alençon fut renfermé dans une prison, le comte d'Armagnac s'enfuit hors du royaume. Louis XI s'étant fait une règle, en montant sur le trône, de contrarier les actions de son père, délivra le duc, rappela le comte, et rendit à chacun tous leurs biens. Loin d'être reconnaissans de ce bienfait, ils avaient été du nombre des confédérés les plus ardens contre le roi

dans la *guerre du Bien Public*, et depuis le traité de Conflans, où ils s'étaient bien partagés, ils n'avaient cessé d'entretenir des intelligences secrètes avec le duc de Bourgogne. Le roi découvrit que le duc était en marché avec le Bourguignon, pour lui remettre des places fortes qu'il possédait dans le Maine et dans la Normandie; et, d'un autre côté, le comte, pendant que Louis s'emparait de la Guienne après la mort de son frère, avait fait tous ses efforts pour réveiller le ressentiment des seigneurs gascons, et s'était emparé par trahison, pendant l'irruption du roi d'Aragon en Roussillon, de la ville de Lectoure, dont il s'était fait une place d'armes bien fortifiée et bien munie, dans laquelle il comptait braver tous les efforts du monarque, ou pouvoir faire au moins une capitulation avantageuse.

Le duc d'Alençon était tranquille dans ses terres, ne soupçonnant pas que ses intrigues étaient connues. Le roi le fait arrêter et transférer à Paris. En même temps une armée se répand dans le comté d'Armagnac, s'empare de tous les lieux importans, et force le comte de se retirer dans Lectoure, son dernier asile. Après s'être défendu, même avec succès, celui-ci, se voyant pressé, a recours à l'expédient dont il se flattait, et demande à capituler; il trouve dans le commandant des assiégeans toutes les facilités qu'il peut désirer, sans qu'on paraisse choqué de ses propositions, quelque outrées qu'elles soient. Le traité était signé, oncom-

mençait même à l'exécuter. Les gardes se faisaient négligemment; un corps troupes de royalistes, profitant de cette sécurité, pénètre dans la ville. Des soldats vont droit à la maison du comte, forcent son appartement, et le percent de plusieurs coups de poignard. La comtesse est entraînée dans un petit château voisin. Elle était enceinte, on la contraint d'avaler un breuvage pour faire périr son enfant. Elle en mourut elle-même. Lectoure fut livrée au pillage, et une grande partie de la ville consumée par les flammes. Des seigneurs arrêtés dans cette surprise, l'un eut la tête tranchée sur les débris fumans de cette malheureuse cité, un autre à Rodez; un troisième fut écartelé à Tours, pour répandre la terreur en multipliant et faisant connaître au loin les exemples de sévérité. Charles, frère du comte, et qui devait recueillir sa succession, fut arrêté dans le même temps et mis à la Bastille, non qu'il fût coupable, mais à cause de la proximité du sang. Pendant quatorze ans qu'il y fut détenu, il n'est sorte de traitemens cruels ou honteux qu'on ne lui fît subir. Son humide cachot laissait dégoutter l'eau sur la tête du malheureux prisonnier, qui ne marchait que dans la fange. Charles VIII, à son avénement, lui rendit sa liberté et ses biens; mais l'infortuné n'était plus en état d'en jouir : son esprit s'était aliéné par les barbaries exercées sur lui. Il mourut comme son frère, sans laisser de postérité, et leur héritier fut Charles II, dernier duc d'Alençon, beau-frère de Fran-

çois Ier., et petit-fils de Marie d'Armagnac, leur sœur.

Les ducs de Bretagne et de Bourgogne furent très-mécontens du traité de l'Aragonais, et fort irrités du traitement fait aux Armagnacs : mais ils se rendaient peu redoutables; le premier était trop occupé de ses plaisirs dans une cour molle et voluptueuse; le second, de son ambition qui le faisait travailler sans relâche à acquérir des terres voisines de ses états pour les réunir et les ériger en royaume. Il sut que Sigismond, duc d'Autriche, cousin germain de l'empereur Frédéric III, ruiné par de folles dépenses, avait besoin d'argent. Il lui prêta quatre-vingt mille florins du Rhin, pour lesquels Sigismond lui céda le comté de Ferrette et le landgraviat d'Alsace, à condition que lui et ses héritiers pourraient les racheter en rendant la somme. Charles se mit peu en peine de cette clause; espérant que la difficulté de la faire valoir, après une longue possession, suffirait pour la prescrire. Cette acquisition lui coûta peu.

Le duché de Gueldre et le comté de Zutphen lui coûtèrent encore moins. Ces principautés étaient possédées par Arnould d'Egmond, prince faible et inappliqué. Il avait un fils, appelé Adolphe, qui, impatient de lui succéder, le surprit un soir d'hiver lorsqu'il était près de se mettre au lit, et qui lui fit faire cinq lieues pieds nus sur la glace pour le mener dans une tour, où il l'enferma. Du fond de son cachot le père fit parvenir ses plaintes au pape,

et à l'empereur qui chargea le duc de Bourgogne d'arranger cette affaire. Adolphe était de sa cour et de ses plaisirs. Se flattant pour cette raison d'être favorablement traité, il n'hésita pas à comparaître devant les chevaliers de l'ordre de la Toison-d'Or dont il était membre, et que le duc avait établis juges. Il menait son père avec lui, et ne rougit pas de l'accuser non-seulement d'incapacité, mais encore de crimes honteux. « Il a régné » plus de quarante ans, disait-il, c'est trop : il est » temps qu'il cède sa place à un autre. » Le vieillard indigné jeta son gant, et, la colère lui coupant la parole, il fit signe à son fils de le ramasser. Il l'aurait fait, et aurait combattu contre son père si le tribunal ne s'y fût opposé. Comme il l'avait espéré, le jugement lui fut favorable. On lui adjugea le duché de Gueldre et le comté de Zutphen, et à son père la ville de Grave seulement et six mille florins de pension. Mais, loin d'être reconnaissant d'une faveur dont il était si peu digne : *J'aimerais mieux*, s'écria le fils, *jeter mon père dans un puits, et m'y précipiter avec lui, que de lui céder la plus petite portion de mes états.*

L'assemblée frémit. Elle changea son jugement, réintégra le père dans ses états, et n'accorda au fils que la part destinée à son père. Il n'en voulut pas, s'enfuit en menaçant. Atteint et arrêté, il fut renfermé à son tour. Arnould, rétabli dans Gueldre et Zutphen, n'en conserva que l'usufruit, et en vendit à bas prix la propriété au duc de Bourgogne.

En mourant il confirma la vente par testament. Les chevaliers de la Toison-d'Or, rassemblés de nouveau, firent lire ce testament devant eux. On avait donné pour la forme un avocat au fils retenu prisonnier. Le chapitre, s'érigeant en tribunal judiciaire, confirma l'exhérédation. On ne sait ce que devint ce fils dénaturé. Le duc de Bourgogne s'empara des états contestés, au préjudice d'une fille du coupable Adolphe, dont les habitans de Nimègue s'efforcèrent en vain de soutenir les droits. Le duc de Juliers prétendit aussi à la succession. Le Bourguignon le satisfit avec de l'argent, et devint ainsi pour peu de chose maître du duché de Gueldre et du comté de Zutphen, qui, joints au comté de Ferrette et au landgraviat d'Alsace, agrandissaient prodigieusement ses états du côté de l'Allemagne, où il comptait s'étendre encore davantage en s'emparant de la Lorraine.

Elle venait de perdre Nicolas d'Anjou, prince de grande espérance, mort à la fleur de l'âge. Ce malheur était d'autant plus sensible que sa succession n'était point réglée. Après une mûre délibération, les Lorrains jugèrent à propos de conférer leur principauté à René II, fils de Ferry, comte de Vaudemont et d'Yolande, fille du bon roi René et d'Isabelle, héritière de Lorraine. Le duc de Bourgogne, sur des prétextes qui ne manquent jamais, fit une irruption en Lorraine, et enleva le jeune prince. Louis XI, attentif à ce qui se passait, fit avancer des troupes, et enlever aussi un sei-

gneur allemand, proche parent de l'empereur Frédéric, offrant de le rendre si le duc de Bourgogne relâchait le Lorrain. Il savait que le duc se trouvait avec l'empereur dans des circonstances à ne pouvoir refuser cet échange, et en effet il y acquiesça. Ces circonstances étaient le consentement qu'il poursuivait auprès de l'empereur pour ériger ses états en royaume, et en prendre la couronne avec le titre de *roi de la Gaule belgique* et de *vicaire de l'empire.*

Afin d'obtenir ces dignités, il avait promis sa fille Marie à Maximilien, fils de Frédéric. Tout était convenu. L'empereur s'avança jusqu'à Trèves, où le duc alla le trouver. Charles avait dans ses bagages la couronne et le sceptre qu'il comptait recevoir du chef de l'empire. Une contestation, qu'un peu de confiance dans la bonne foi l'un de l'autre aurait pu aisément terminer, empêcha la cérémonie. Le duc voulait être couronné avant le mariage de sa fille; l'empereur, que son fils reçût la main de la princesse avant que de donner la couronne. Tous deux vraisemblablement avaient dessein de se surprendre. Il y eut du fait de Louis XI dans cette brouillerie. Par sss émissaires secrets auprès de l'empereur, parmi lesquels se trouvaient des seigneurs allemands qui l'accompagnaient, il représenta le duc comme un prince inquiet, artificieux, capable de troubler l'empire s'il y était admis. Un cortége brillant dont il s'était entouré, afin de donner plus de splendeur à son couronne-

ment, donna de la consistance à ces imputations, et inspira aux Allemands des craintes pour leur sûreté; l'opiniâtreté de Charles et la défiance de Frédéric firent le reste. Les soupçons allèrent si loin que l'empereur, se repentant de sa démarche, partit une nuit sans en rien dire à personne, et laissa le duc confus et humilié de l'inutilité de sa démarche.

Pendant que le roi se donnait le malin mais utile plaisir d'empêcher son vassal de devenir son égal par le mariage de sa fille, il mariait les siennes de manière à n'être pas inquiété par ses gendres: Anne, l'aînée, à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu; Jeanne, la seconde, qui était contrefaite, à Louis d'Orléans, premier prince du sang, tous deux intéressés à rester unis avec leur beau-père.

1474. — Le procès du duc d'Alençon se suivait au parlement. Il fut condamné à perdre la vie. Le roi lui fit grâce parce que ce duc était son parrain; mais il le retint en prison, où il mourut au bout de deux ans. De ses biens confisqués par l'arrêt, il appliqua au domaine les villes les plus importantes, et céda le reste au comte du Perche, son fils. Objets de la vengeance de Louis, qui ne les perdait pas de vue, deux fauteurs et complices de la ligue terminée à Amiens restaient encore; c'étaient Jean d'Armagnac, duc de Nemours, et Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol. On doit se rappeler la part que celui-ci, ancien ami et parent du duc de Bourgogne, et connétable de

France, avait eue à l'intrigue qui avait excité l'un contre l'autre ses deux bienfaiteurs. Ils s'éclairèrent mutuellement sur les démarches obliques de ce seigneur, et convinrent, par le moyen d'agens qui conférèrent à Bovines, de se venger en commun. Le roi devait livrer au duc toutes les possessions du connétable, et le duc devait lui livrer le connétable, s'il pouvait s'en saisir. Saint-Pol, ayant eu quelque connaissance de cette résolution, tâcha de détourner l'épée suspendue sur sa tête, en faisant des démarches satisfactoires auprès de chacun des offensés. L'année précédente il avait chassé la garnison royale de Saint-Quentin, et l'avait remplacée par des gens à lui, tirés de ses propres domaines, voisins de cette ville, dont il comptait faire le centre de la domination indépendante à laquelle il visait. Il prétendait que ce n'était que pour soustraire la ville à l'influence du duc de Bourgogne, qui y avait pratiqué des intelligences, qu'il s'en était assuré lui-même; et le roi, qui redoutait qu'il ne la livrât effectivement au duc, fut obligé de dissimuler. Il l'offrait alors, tantôt au duc, tantôt au roi, d'un ton de suppliant qui ne touchait ni l'un ni l'autre. Prétendant que le duc de Bourgogne, furieux de ne l'avoir pu séduire, cherchait à le perdre, il demanda même une entrevue au monarque pour se justifier des calomnies répandues contre lui. Louis l'accorda. Elle eut lieu sur le pont de Noyon, partagé par une barricade qui les séparait, armés chacun de toutes pièces, et suivis d'une forte es-

corte. Le roi fut piqué de cette affectation d'égalité, mais ne le témoigna pas; au contraire, il écouta sa justification avec un air d'intérêt et de bonté, qui fit que le connétable eut honte de paraitre ainsi devant son souverain. Il passa la barrière, se méla avec les courtisans, et reprit avec le maitre son ancienne familiarité. Ou il n'était pas encore temps de se venger, ou le roi se fit scrupule de violer, devant une si nombreuse compagnie, la promesse de sûreté qui avait précédé l'entrevue.

Cette convention entre le roi et le duc de Bourgogne ferait croire que ces princes étaient en parfaite intelligence; mais en ce moment même Louis faisait écarteler un homme convaincu d'avoir voulu l'empoisonner à l'instigation de Charles, qu'on n'impliqua pas nommément dans la procédure, mais auquel on fit partager indirectement l'odieux du crime. Le duc, de son côté, faisait avec Édouard IV, roi d'Angleterre, une ligue offensive et défensive, qui tendait à enlever la couronne à Louis, et à la faire passer sur la tête d'un autre. Les ducs de Bretagne et de Bourgogne avaient aidé Edouard à remonter sur le trône. Le monarque français, au contraire, avait favorisé Henri VI, qui mourut en prison. Tranquille possesseur d'une couronne achetée par des peines, et jouissant avec sensualité, Edouard aurait volontiers oublié les promesses faites à ses auxiliaires pour leurs services, et son ressentiment contre leur ennemi commun : mais ils l'en firent ressouvenir; et, comme

ils ne trouvaient pas en lui pour la vengeance qu'ils méditaient tout l'empressement qu'ils auraient voulu, ils répandirent des écrits incendiaires par lesquels ils excitèrent la nation, toujours facile à irriter contre les Français, à forcer son monarque de se concerter avec eux pour la guerre. Il travailla donc à satisfaire ses deux alliés, et leva des troupes.

Il y eut entre eux trois des traités marqués du sceau d'une haine délirante. Ils faisaient proclamer Louis ennemi du bien public, se promettaient de concourir, chacun selon leurs forces, à le détrôner, à ne pas souffrir qu'aucun prince de la cour de France en portât désormais la couronne, dont Edouard serait reconnu seul possesseur. Comme s'il l'avait déjà sur la tête, par le traité avec le duc de Bourgogne, il lui donnait le duché de Bar, les comtés de Champagne et de Nevers, et les villes qui bordaient la Somme en la remontant au delà de celles du connétable, que l'on comprenait dans la cession, le tout exempt à perpétuité de mouvances et de dépendances quelconques. Le duc, établi souverain de la Champagne, voulait bien ne pas user de tous ses droits sur la ville de Reims, et souffrir qu'Edouard et ses successeurs pussent venir s'y faire sacrer sans demander permission. Par le traité particulier au duc de Bretagne, le nouveau monarque lui assurait le Poitou, et un corps de trois mille Anglais qui seraient à sa disposition, en cas d'attaque de la part de Louis avant l'explosion

de la ligue. En retour le Breton s'engageait à entretenir des intelligences en France, et à y fomenter la rébellion; il se flattait de faire plus par ce moyen contre le monarque français en trois mois, que toutes les forces d'Angleterre en six. Pour cela il ne demandait que la liberté de continuer à dissimuler, afin d'entraîner le roi dans les piéges qu'il lui tendrait au profit de la ligue. Le connétable y avait été aussi admis, et on lui donnait pour sa part des espérances sur la Brie et la Champagne, pendant que la possession de cette dernière province était secrètement réservée au duc de Bourgogne. Enfin la ligue comptait sur la jonction du roi d'Aragon, qui était en état d'hostilités permanentes avec Louis pour le Roussillon.

Cependant Charles le Téméraire, oubliant en quelque manière ses engagemens avec l'Angleterre, ou se flattant de suffire à la fois à plusieurs entreprises, tournait ses forces contre l'Allemagne, dont il espérait toujours détacher des parties pour former son *royaume de Belgique*. Il se mêla d'une querelle de Robert de Bavière, électeur de Cologne, avec ses sujets. Cette intervention déplut beaucoup à l'empereur Frédéric. Louis profita de cette occasion pour tâcher de l'engager à se déclarer contre le duc de Bourgogne. Il lui montrait en perspective la conquête des états du duc, et lui en assignait d'avance une partie. A cette proposition Frédéric répondit par l'apologue connu des chasseurs qui partagent la peau de l'ours avant

que de l'avoir tué, et dont on le dit l'inventeur.

A défaut de l'empereur, qui tarda quelque temps à se déclarer, Louis suscita d'autres ennemis au duc de Bourgogne : ce furent les Suisses qui, négligés jusqu'alors, se virent tirés par le roi de leur obscurité. Après leur avoir représenté le danger du voisinage de Charles, dont ils n'étaient que trop convaincus par leur propre expérience, il les réconcilia facilement avec Sigismond, duc d'Autriche, l'ancien seigneur de Ferrette; ils oublièrent tellement leurs anciennes inimitiés, qu'ils lui fournirent, pour rentrer dans son comté, les quatre-vingt mille florins qu'il avait reçus lorsqu'il l'avait engagé au duc. Celui-ci ne s'attendait pas à être sitôt sommé de le rendre et refusa l'argent, ce qui le constitua en état d'hostilité avec les Suisses. Ce fut alors que le roi s'unit à eux d'une manière plus intime par une alliance qui a été la base de celles qui ont suivi. Il s'engagea à payer une pension annuelle de vingt mille florins du Rhin, partageables entre les cantons, qui n'étaient alors qu'au nombre de huit. On convint que les Suisses qui entreraient au service de France toucheraient toujours leur solde un mois d'avance, à raison de quatre florins et demi par mois; qu'ils jouiraient de tous les droits de règnicoles; que, quand ils demanderaient du secours contre le duc de Bourgogne, le roi, s'il ne pouvait leur fournir des troupes, leur donnerait vingt mille florins par quartier outre la pension; et que réciproquement

eux et la France ne feraient guerre, paix ni trève, avec le duc ou autre ennemi que d'un commun consentement. Cette correspondance des Suisses avec le roi fut très-utile au jeune René, duc de Lorraine, qu'il avait appelé à sa cour, et qu'il soutint contre les entreprises du duc de Bourgogne.

1475. — Les habitans de Cologne, secondés enfin par l'empereur, se défendirent plus longtemps que le Bourguignon ne l'avait prévu; et, pendant qu'il se morfondait devant la ville de Nuits, aussi révoltée contre l'électeur, le roi réalisa le projet, qui lui roulait toujours dans la tête, d'unir définitivement le Roussillon à sa couronne. Cauteleux comme il était, il ne lui fut pas difficile de trouver dans le traité équivoque qu'il avait fait avec don Juan, roi d'Aragon, des subterfuges propres à augmenter ses droits, et à infirmer ceux de l'ancien possesseur. Les infractions furent tellement multipliées que l'Aragonais, malignement stimulé, perdit patience. Il envoya deux seigneurs de sa cour, revêtus du titre d'ambassadeurs, porter ses plaintes. Ils étaient d'une haute distinction. Pour les retarder, le roi leur fait prodiguer les honneurs dans toutes les villes par où ils passent. Quand ils veulent parler d'affaires, tantôt c'est une revue qu'il faut passer, tantôt les cérémonies de la semaine sainte qu'il faut fêter longuement, tantôt un voyage nécessaire qui survient inopinément, mais qui sera court. On leur fait attendre

les passe-ports, tout en les accablant de caresses et de témoignages d'estime. Ils se plaignent un peu hautement de ces manœuvres; le roi se plaint plus haut encore de ce qu'ils manquent d'égards pour lui, et n'ont point la complaisance de l'attendre quelques jours à Paris, comme il les en a priés. A la fin il les laisse partir; mais, en arrivant à Lyon, le gouverneur les arrête. Leurs passe-ports, avoue-t-il, sont en bonne forme; mais il répond de leurs personnes : le pays est plein de troupes françaises; il appréhenderait qu'il ne leur arrivât quelque malheur avant qu'il eût averti les généraux et qu'il eût pu leur procurer une escorte suffisante.

Pendant ce temps les Français avancent. Don Juan, attendant toujours les réponses qu'on doit faire à ses ambassadeurs, ne prend que de faibles mesures. Perpignan est attaqué; les habitans se défendent courageusement; mais privés de vivres et des secours de leur prince, obligé à une diversion pour porter son fils sur le trône de Castille, qui était devenu vacant par la mort de Henri VI, ils sont obligés de se rendre. Ils obtiennent la permission de se retirer où ils voudront sous la condition de ne rien emporter. Les troupes aragonaises s'enfuirent devant les Français, bien supérieurs en nombre, et abandonnèrent le pays. Les habitans qui ne se rendirent pas de bonne grâce, furent ruinés méthodiquement selon les intentions et le plan de dépouillement dressé par Louis XI

lui-même. Il fit dire à l'archevêque d'Albi, qui commandait une partie de l'armée : « Prenez pour vous les bénéfices qui vous conviendront; s'il y en a quelques mauvais, promettez-les aux gens du pays, et n'en tenez rien; s'ils murmurent, laissez-moi faire; quand je viendrai, j'y remédierai bien. » Il nota lui-même *sur papier rouge*, comme il disait, et de sa propre main, les griefs, ou caractère de chacun, et les traitemens qu'il fallait leur faire. *Ortossa*, *très-mauvais*; *Vine*, *grand traître*; *Maure*, *conspirateur*. Louis mandait à Boufile, son général : « Je vous donne la dépouille de tous ces révoltés; et, afin que d'ici à vingt ans il n'en retourne nul, faites-leur trancher la tête. » Boufile n'usa point de ce pouvoir; il écrivit au roi que, si son intention avait été de faire de la province un désert, il aurait dû se dispenser de lui en donner le gouvernement. Il demanda grâce pour les habitans de Perpignan, et le roi l'écouta. Il fit avec le roi d'Aragon une trève de six mois, retira la plus grande partie de ses troupes, et la province fut tranquille, non pas cependant si parfaitement qu'il n'y appréhendât encore quelques mouvemens. Se défiant d'un de ses généraux nommé *Yvon Dufau*, il écrivait à celui qu'il envoyait pour le remplacer : « Monsieur du Bouchage, mon ami, messire Yvon est un des plus malicieux traîtres de ce royaume; considérez qu'il vous faut être plus malicieux que lui. Endormez les mécontens de paroles le mieux que vous pour-

rez. Faites-y tous appointemens que vous pourrez, vaille que vaille, pour les amuser d'ici à l'hiver ; et si j'ai quelque trève et que j'y puisse aller, et si Dieu me soutient, et Madame, et monsieur Saint-Martin, je irai en personne mettre le remède. »

Pendant qu'il ajoutait deux provinces à son royaume, le duc de Bourgogne, poursuivant son projet chimérique, s'opiniâtrait devant la ville de Nuits, dont il fut obligé de lever le siége. Il y perdit l'élite de ses troupes, et vint avec ses débris joindre les Anglais qui avaient débarqué à Calais. Édouard fut très-étonné de le voir arriver si mal accompagné, pendant qu'il s'attendait à une belle armée qui, jointe à la sienne, devait lui ouvrir le chemin de la capitale, et lui procurer la conquête du royaume. Il était embarrassé par où il y entrerait. Son intérêt était de commencer par la Normandie. Le duc conseilla la Picardie, où les Anglais seraient plus près de lui, et il détermina le roi en lui proposant pour place d'armes la ville de Saint-Quentin que Saint-Pol possédait, et qu'il offrait de remettre aux deux alliés. On accepte. Les Anglais avancent et se présentent ; mais le connétable, qui venait de changer de résolution, leur ferme les portes, et les force à coups de canon de s'éloigner. Le roi, qui se trouvait tout près avec dix mille hommes d'excellentes troupes, s'empara de la ville enviée. Édouard fit de vifs reproches au duc de Bourgogne, de l'avoir engagé si imprudemment dans cette entreprise. Charles piqué quitta les Anglais, et partit pour

aller faire la guerre au duc de Lorraine, qui, par l'instigation du roi, avait eu la hardiesse de le défier. Il laissa ses alliés, embarrassés à la vérité sur le parti qu'ils avaient à prendre, mais n'en conservant pas moins une attitude encore redoutable.

Le roi désirait fort les renvoyer dans leur île. Le plus tôt lui paraissait le meilleur; mais il hésitait à faire auprès d'eux les avances pour une trêve ou tout autre accommodement, de peur qu'on ne le lui fît acheter trop cher. Une occasion favorable, que tout autre moins attentif que lui aurait laissé échapper, l'amena à son but. Les lords Howard et Stanley, se promenant près du camp, rencontrèrent le premier prisonnier français qu'on renvoyait suivant l'usage du temps. Ils lui dirent en passant, et peut-être par plaisanterie : « Recommandez-nous à la bonne grâce du roi, si vous pouvez lui parler. » Fier de sa mission, il demanda à entretenir le roi lui-même. On le refuse; il insiste. On rend compte au roi de son obstination, et on le dépeint comme un espion. Le roi ordonne qu'on le mette en prison, et va l'y interroger lui-même. En revenant il se met à table. Il savait, par le héraut qui l'était venu défier de la part d'Édouard, héraut qu'il avait généreusement reçu, et avec lequel il s'était avec intention long-temps entretenu, que les deux lords, qui avaient beaucoup de crédit sur Édouard, n'approuvaient pas l'expédition, et qu'on pourrait s'adresser à eux pour des ouvertures de paix. Le souvenir dont ils avaient chargé le pri-

sonnier le fit réfléchir. « Il était distrait, rêveur, dit Commines, son historien; qui l'auraient connu l'auraient jugé mal sage. » Ce Commines était un seigneur qui avait passé du service du duc de Bourgogne à celui du roi. « Il m'appelle, continue-t-il, et me dit à l'oreille : Découvrez-moi le laquais de Mérichon, maire de La Rochelle; faites-le dîner avec vous, et disposez-le à se rendre au camp anglais en qualité de héraut. » Il se nommait *Mérindot*; le roi ne lui avait parlé qu'une seule fois, lui avait trouvé de l'intelligence, et s'en servit en cette circonstance.

Mérindot, fort étonné de se voir à table avec un grand seigneur, plus surpris encore de la proposition, se regarde comme un malheureux sacrifié; supposant qu'on ne prend un homme de son état que parce qu'on ne veut pas en exposer un plus relevé, et qu'on l'envoie à la mort, il se jette à genoux, et crie miséricorde. Commines, ne pouvant le persuader, retourne au roi, lui conseille d'en prendre un autre, et lui en nomme plusieurs. Le monarque persiste dans son choix, va lui-même trouver le désolé Mérindot, « et fait plus, dit » Commines, en une parole que je n'avais fait en » cent. »

Le laquais part bien instruit, ne s'affuble de son accoutrement de héraut que près du camp anglais, de peur d'être reconnu par des Français, qui auraient répandu la nouvelle prématurée d'une négociation, ce qui pouvait éveiller les soupçons des

confédérés et mettre des entraves. Il est admis à l'audience du roi d'Angleterre, et débite très-bien la leçon que le roi lui avait faite; il dit : « Que si Louis a secouru Henri VI dans le temps, ce n'était pas par haine contre Édouard, mais pour contrarier le duc de Bourgogne, son ennemi acharné, lequel n'avait appelé les Anglais en France que pour les faire servir à son ambition. » A ce sujet Mérindot fait remarquer au roi anglais la mauvaise conduite de Charles, qui va le joindre sans troupes, l'expose devant Saint-Quentin, et finit par l'abandonner pour sa folle entreprise de Lorraine. L'hiver qui s'approche, ajoute le héraut, va forcer vos Anglais de regagner leur île. Ils y rentreront mécontens. Il ne serait pas impossible qu'il s'élevât une guerre civile, que le duc lui-même ne la fomentât pour légitimer en quelque manière, par la révolte des seigneurs anglais, celle dans laquelle il vit perpétuellement contre son souverain. Tous les rois n'ont-ils pas un égal intérêt d'humilier les sujets rebelles? Pour votre propre tranquillité, qui doit vous être chère après tant de fatigues que vous avez essuyées, et pour l'avantage mutuel que la France et l'Angleterre retireront de la paix, le roi est prêt à entrer en négociation. Le laquais, travesti en héraut, parla si bien, qu'Édouard nomma trois plénipotentiaires auxquels il s'en joignit autant de la part du roi.

Pendant qu'ils travaillaient, il envoya à Paris ramasser de l'argent, très-convaincu qu'auprès

d'une nation avide et d'un roi passionné pour le luxe et les plaisirs, c'était l'agent le plus persuasif qu'il pût employer. Il demanda au parlement l'argent des consignations pour un besoin, disait-il, très-pressant. On l'accorda sans difficulté, non au roi, mais à un financier nommé *Jacques Érlan*, qui s'engagea à acquitter, à ses propres risques, et cette somme, et d'autres encore que plusieurs particuliers avancèrent. Il ordonna aussi au chancelier de sceller six blancs-seings en parchemin pour se faire des pensionnaires dans le conseil d'Édouard. Tout cela arriva à temps, et aida à conclure une trève de neuf ans, à laquelle il serait libre aux ducs de Bretagne et de Bourgogne d'accéder ou de renoncer.

Louis, selon sa coutume, accorda à l'ennemi tout ce qu'il voulut. *Donner ce qu'on n'a pas, promettre ce qu'on ne veut pas donner*, était son système, que Machiavel a érigé depuis en maxime. Il s'intitula, dans le traité, *roi des Français*, et s'engagea à payer à Édouard, *roi d'Angleterre, de France, et souverain d'Irlande*, soixante mille écus comptant pour les frais de la guerre, à condition qu'il repasserait immédiatement en Angleterre sans commettre aucune hostilité; plus, cinquante mille écus chaque année, en deux paiemens égaux. Les deux rois promirent de s'assister mutuellement, et de se donner mutuellement asile s'ils étaient forcés de quitter leur royaume. Ils stipulèrent en outre le mariage du dauphin et d'une

fille d'Édouard; et enfin, la délivrance de la reine Marguerite d'Anjou, détenue dans les prisons d'Angleterre depuis la mort cruelle d'Henri VI, son époux. Cette générosité ferait honneur à Louis, si des actes postérieurs ne faisaient soupçonner qu'elle était intéressée.

On ne parle pas des présens considérables et sans nombre dont furent comblés les ministres et les courtisans anglais, libéralités que les manières gracieuses du roi relevaient encore. Elles furent précédées d'une entrevue encore accompagnée de défiance. On construisit sur le pont de Péquigny une loge partagée par de gros treillis de bois, dont les ouvertures ne permettaient que le passage des bras, *comme aux cages de lions*, dit Commines. Après cette première précaution d'usage, les deux rois se virent familièrement. Ils jurèrent l'observation du traité. Le Français invita l'Anglais à venir se divertir quelques jours à Paris avec lui. « Vous y trouverez de jolies femmes, lui dit-il, et, s'il s'y passe quelque chose qui ne soit pas tout-à-fait dans la règle, je vous donnerai pour confesseur le cardinal de Bourbon qui ne vous refusera pas l'absolution. » Édouard goûta la plaisanterie. *Il savait que le cardinal était bon compagnon*. Il parut même disposé à accepter la proposition; mais Louis s'en repentit, et en éloigna l'effet dans la crainte, dit-il lui-même à Commines, que l'Anglais, beau cavalier et galant, n'y formât quelque inclination qui l'engagerait à y revenir. *Je le veux bien*,

ajouta-t-il, *pour frère et ami; mais la compagnie n'en vaut rien. Il est bon que la mer nous sépare.*

Toute l'armée anglaise se ressentit de la générosité de Louis. Il envoya dans le camp trois cents chariots chargés des meilleurs vins de France, donna ordre qu'on reçût à Amiens, où il était, tous les Anglais sans leur demander d'argent dans les auberges. Le nombre en fut si grand, qu'il donna de l'inquiétude à Commines. Il trouva un jour, à neuf heures du matin, cent onze écots dans un seul cabaret. Il en avertit le roi. Le monarque, craignant de perdre le fruit de sa complaisance, en en faisant cesser brusquement les effets, se fit servir à dîner dans la loge du portier du côté où ils entraient. Il y invita des officiers anglais. Ceux-ci, honteux de l'indiscrétion de leurs soldats dont ils étaient témoins, mirent eux-mêmes des bornes à leur affluence. Ils étaient d'ailleurs assez bien traités pour avoir des égards. A l'un mille écus de pension, à un second deux mille, à d'autres des gratifications en étoffes, en vaisselle d'argent; enfin, tout ce qui pouvait leur plaire ou leur convenir.

Un gentilhomme gascon au service d'Angleterre, nommé *Bretailles*, tint un propos qui faisait voir qu'il pénétrait la politique de Louis. *Je m'imagine*, dit-il à Commines, *que les Français vont bien rire à nos dépens*. Il trouvait la conduite d'Édouard bien pusillanime pour un homme accoutumé aux victoires. *Et combien donc*, demanda Commines,

a-t-il gagné de batailles? Neuf, répondit Bretailles, *où il s'est trouvé en personne. — Et combien en a-t-il perdu? — Une seule, celle que vous venez de lui enlever; mais je trouve cette affaire si honteuse, qu'elle efface à mes yeux la gloire des neuf victoires. C'est un dangereux babillard,* dit le roi, à qui on rapporta cette conversation; *il faut lui fermer la bouche.* Il l'envoya inviter à dîner, lui fit des offres pour l'engager à revenir dans sa patrie. Sur son refus il lui donna mille écus, et promit d'avancer ses frères qui étaient en France. Lui-même plaisantait de la facilité qu'il éprouvait à chasser les Anglais de France avec des pipes de vin et d'autres bagatelles. Dans un de ces momens de gaieté avec ses familiers, il aperçoit dans un coin de la chambre un homme qu'il ne connaissait pas. Il lui demande son nom, d'où il vient, ce qu'il veut. L'inconnu répond qu'il est Gascon, commerçant en vins, établi à Londres, et qu'il désirait obtenir la permission de tirer de son pays cent pièces franches de l'imposition ordinaire. Le roi s'informe de sa fortune, et lui donne en Guienne un emploi lucratif, proportionné au gain qu'il allait manquer, et mille francs pour faire revenir sa femme et ses enfans d'Angleterre, à condition de n'y jamais retourner. *Ainsi,* dit l'historien, *il se condamna lui-même à l'amende en punition de son indiscrétion.*

Quand il fallut quitter Édouard, avant que de se séparer, il lui dit : Quelle conduite tiendriez-

vous à l'égard des ducs de Bourgogne et de Bretagne, si ces princes n'acceptaient pas la trêve, comme le droit leur en a été réservé par le traité? Édouard parut assez indifférent sur les intérêts du Bourguignon. Quant au Breton, il répondit qu'il le regardait comme son allié le plus fidèle, et que jamais il ne se séparerait de lui. Le roi ne fut pas content de cette déclaration qui, à son avis, semblait réduire son triomphe à un demi-succès.

Le connétable de Saint-Pol n'en jugea pas ainsi. Il avait compté que Français, Anglais, Bretons, Bourguignons allaient se battre entre eux, et que, soit par le hasard des armes, soit par les conflits de la discussion, en se faisant craindre ou en se faisant acheter, il parviendrait à augmenter ses petits états, ou à se procurer d'autres avantages, selon les circonstances. Au lieu de ces espérances, l'accommodement si subit des deux rois renversait tous ses projets, et il sentait qu'il n'en fallait qu'un pareil entre le monarque et le duc de Bourgogne pour le perdre sans ressource, comme cela arriva par la malice de Louis.

Le seigneur de Contai, affectionné serviteur du duc de Bourgogne, prisonnier sur parole, jouissait de la permission de passer d'une cour à l'autre. Le monarque s'entretenait volontiers avec lui. Pendant une de leurs conversations, il voit par la fenêtre arriver Creville, qui, envoyé d'abord par le connétable auprès de Charles pour négocier avec lui, venait de la part de Saint-Pol offrir au roi ses ser-

vices pour chasser les Anglais du royaume, dans le temps qu'il leur faisait passer des conseils sur les moyens de s'y maintenir, et qu'il leur offrait aussi Saint-Quentin et les autres villes qui lui appartenaient. Louis connaissait Creville pour un jovial, et plaisantait quelquefois avec lui. Habile à juger et à saisir sur-le-champ les moindres incidens qui peuvent favoriser ses desseins, il fait promptement cacher Contai et Commines derrière un paravant, s'assied devant, et agace Creville sur l'affaire du moment. Celui-ci raconte les emportemens du duc de Bourgogne à la nouvelle de la conclusion de la trève, ses juremens, ses trépignemens de pieds; il affirme que, pour peu que le connétable eût consenti de l'aider, dans sa colère, Charles aurait coupé les Anglais et empêché leur retour à Calais. Tout cela se disait en contrefaisant le duc, imitant son ton et ses gestes d'une manière qui outrait encore le ridicule : aussi le roi en riait-il de tout son cœur. Afin que Contai n'en perdît pas un mot, il disait au conteur : *Approchez, répétez, je suis devenu un peu sourd*. Quand cette farce fut finie, Creville voulut parler d'affaires. *Cela suffit*, lui dit Louis, *j'enverrai devers mon frère le connétable, et je lui ferai savoir de mes nouvelles*; et il le congédie. Contai sort de derrière le paravant, bondissant de colère, monte à cheval, et va raconter à son maître de quelle manière il était traité par le connétable. Ce récit rafraîchit au prince le souvenir des perfidies de son parent, et aigrit son ressentiment.

Quand Saint-Pol avait appris que la trève était conclue, il s'était empressé d'écrire au roi pour le féliciter; mais ses vrais sentimens éclataient dans une lettre à Édouard. Il n'y épargnait pas les reproches sur ce qu'il s'était laissé tromper par des promesses qu'on ne tiendrait certainement pas quand le péril serait passé. Il s'échappa jusqu'à l'appeler *lâche*, *homme déshonoré*, *un pauvre sire*. Louis, instruit de l'embarras du connétable, s'en amusait. En réponse à des offres de services qu'il réitérait, il lui fit dire que le traité de *trève* l'avait entièrement réconcilié avec Édouard, qu'il était parfaitement tranquille de ce côté; mais qu'il était accablé de mille autres affaires, *pour lesquelles il aurait grand besoin d'une bonne tête comme la sienne*: équivoque sanglante dont le vrai sens ne tarda pas à être connu, et que suggéraient au roi des moyens inattendus de conviction qu'il venait d'acquérir. Dans l'espérance d'abréger le séjour prolongé des Anglais en France, Louis avait communiqué à Édouard les offres que lui faisait contre eux le connétable. Cette ouverture eut son effet; mais Édouard, aussi surpris qu'indigné de la duplicité du comte, livra au roi toutes les lettres qu'il en avait reçues.

Cependant le duc de Bourgogne, à la nouvelle de la trève, était parti de Luxembourg en grande hâte, et s'était rendu au camp du roi d'Angleterre avec seize chevaux seulement. Édouard, étonné, lui demande ce qui l'amène, et s'il veut lui parler

à part ou en public. Le duc répond, en lui demandant à son tour s'il était vrai qu'il eût fait la paix avec le roi. Édouard déclare qu'il a conclu en effet une trêve de neuf ans, mais dans laquelle il est compris, ainsi que le duc de Bretagne, et il l'engage à y accéder pour ne pas rester seul exposé au ressentiment du monarque. Charles répondit alors fièrement qu'il n'avait pas appelé les Anglais pour obtenir une trêve, mais pour les aider à réparer leurs anciennes pertes, qu'il avait cru Édouard digne d'une haute entreprise, mais que, puisqu'il s'en montrait si peu capable, il pouvait partir quand bon lui semblerait, et que, pour lui prouver qu'il n'avait aucun besoin de son secours, il ne ferait ni paix, ni trêve avec le roi de France que trois mois après que l'Anglais serait rentré dans son ile.

Ces trois mois se réduisirent à quelques semaines, pendant lesquelles le duc se fit un peu prier, et nomma des commissaires qui se réunirent avec des envoyés du roi à Soleure, petite ville du Luxembourg. Ils ne purent parvenir à une paix définitive, quoiqu'ils en eussent le dessein; mais du moins ils conclurent aussi une trêve de neuf ans. L'article principal fut la proscription du connétable. Le duc jure de ne lui pardonner jamais, et de le livrer au roi s'il était le premier à se saisir de sa personne. Pour cela, Louis abandonna au duc de Bourgogne les villes, les trésors et la dépouille du proscrit. Il promit de n'assister ni directement, ni indirectement le jeune duc de Lorraine, René, qu'il

avait mis aux mains avec Charles; et de secourir même son nouvel allié contre l'empereur, la ville de Cologne et leurs adhérens.

Dans le même temps, Louis accumula les traités, comme s'il eût voulu se délivrer de tous les embarras ensemble pour s'occuper uniquement de quelque dessein qu'il méditait. Prorogation pour un an de la trève conclue six mois auparavant avec le roi d'Aragon. Quatre jours après, convention avec le roi de Portugal, à charge de porter ses armes en Aragon. Traité arraché par menace au duc de Bretagne, signé dans l'abbaye de la Victoire, près de Senlis. Les contractans s'y engageaient à se secourir et se défendre mutuellement; à s'avertir de ce qui pourrait leur nuire, ne fût-ce que des bruits fâcheux ou imputations odieuses. Renonciation de la part du duc à toute alliance avec les Anglais, et engagement de servir contre eux s'ils revenaient en France; du reste, le généreux Louis décorait son vassal du titre de lieutenant-général du royaume, qu'il ne lui demandait pas, et qui lui imposait, bien plus que n'avait fait autrefois le collier de l'ordre de Saint-Michel, une responsabilité envers son suzerain. Ces différens traités étaient comme la base de l'échafaud préparé au malheureux connétable.

L'invasion de la Lorraine, à laquelle le roi venait de s'obliger, par le traité de Soleure, de ne pas s'opposer, était une véritable usurpation commencée par le duc de Bourgogne sur le jeune René

de Vaudemont, que Louis avait engagé à des démarches téméraires contre Charles le Terrible, sous la promesse de le secourir. Aussitôt après ce traité, ce prince se mit à poursuivre sa conquête. René, effrayé des forces qui l'environnent, vient apporter ses alarmes au roi, lui peint ses dangers, et réclame l'assistance promise. *Bon!* s'écria Louis, *si je croyais ce que vous me dites, j'irais en personne défendre la Lorraine.* Après ce premier élan de bonne volonté apparente, il reste tranquille. René insiste; le roi, pour lui donner quelque satisfaction, envoie un corps de huit cents lances, mais ordonne en secret au commandant de se montrer seulement sur la frontière de la Lorraine, et d'y laisser pénétrer le duc tout seul. Si Louis avait troublé Charles dans ses projets, celui-ci aurait pu s'en dégoûter, ramener ses troupes du côté de la Picardie, et lui faire manquer sa vengeance contre le connétable.

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, commençait à sentir son danger. Son épouse, sœur de la reine, et qui, comme telle, était une sauvegarde, venait de mourir. Un de ses fils, général au service du duc de Bourgogne, était prisonnier au pouvoir du roi, et son frère, officier à son service, dépendant et sans puissance. Comme si une émanation pestilentielle se fût répandue autour du malheureux, ses amis et ses serviteurs fuyaient et prenaient des emplois ailleurs. Dans cet abandon, menacé d'un sort funeste, il s'adresse au duc, et lui

offre ses villes s'il veut le prendre sous sa protection. Le prince lui envoie un sauf-conduit et des troupes pour se mettre en possession de Saint-Quentin. Louis, attentif à tout, s'avance brusquement sous les murs de cette ville à la tête de vingt mille hommes, et fait agir des intelligences qu'il avait au dedans. Saint-Pol est obligé de fuir; il se réfugie auprès du seigneur d'Aimeries, gouverneur de Mons. Saint-Quentin, Ham, Bohain, Beaurevoir, ouvrent leurs portes. Le roi les offre au duc, et demande que le connétable lui soit livré selon la convention de Soleure. Charles hésite entre la passion de s'agrandir et la honte de livrer un suppliant. Il assiégeait alors Nancy. Louis commande aux troupes qu'il avait sur la frontière de la Lorraine d'y entrer. Le duc juge que sa conquête, déjà presque consommée, lui échappera s'il est traversé par les Français. Il envoie ordre de livrer le connétable dans huit jours, présumant que ce temps lui suffira pour soumettre Nancy et retirer son ordre. Saint-Pol, des mains d'Aimeries, était passé dans celles d'Imbercourt, un des ministres de Bourgogne à qui la garde en était confiée. Le connétable l'avait insulté pendant sa prospérité. Le ministre, méchamment exact, compte les jours, et au moment que le huitième finit, il livre son prisonnier. Trois heures après le contre-ordre arrive, mais il était déjà en chemin pour Paris, bien escorté. Il fut mené droit à la Bastille, et son procès commença par-devant le parlement.

On lui donna le choix sur la manière de procéder : ou d'écrire lui-même sa confession en s'adressant directement au roi, ou de laisser suivre la marche ordinaire par interrogatoire. Comme il ignorait que ses lettres, et autres documens qui pouvaient fournir contre lui des preuves authentiques, étaient entre les mains du roi, il préféra la forme juridique. La procédure ne fut pas longue. L'arrêt qui la termina le déclarait *crimineux du crime de lèse-majesté, comme tel condamné à perdre la tête dans la place de Grève.* Il leva les yeux au ciel, et dit en soupirant : *Dieu soit loué ! veez-ci bien dure sentence ; je lui supplie et requière qu'il me donne la grâce de bien le connaître aujourd'hui.* Il rendit le collier de l'ordre au chancelier, qui le demanda. On lui donna, pour l'assister, quatre docteurs en théologie et deux religieux, un cordelier et un augustin. Il monta sur l'échafaud sans paraître troublé, se mit à genoux, tourné vers l'église de Notre-Dame, resta quelques momens dans le recueillement, dit au chancelier de demander pour lui pardon au roi, se recommanda aux prières du peuple, et posa sur le billot sa tête, qui fut séparée d'un seul coup. Sur l'échafaud, il avait détaché de son cou une pierre à laquelle il attribuait une vertu efficace contre le poison, et l'avait destinée à son fils. Cette dernière volonté ne fut pas exécutée : le roi, aussi crédule que le connétable, se réserva cette partie de son héritage. Il n'en eut d'ailleurs

que la moindre partie, savoir : les terres que le connétable possédait en France. Le duc de Bourgogne fut son véritable héritier. Il y gagna encore de n'être point troublé dans son expédition de Lorraine ; et, moyennant le sacrifice d'un ancien ami, son parent, coupable à la vérité, mais digne de regrets pour des qualités estimables obscurcies par l'esprit d'intrigue, Charles le Téméraire entra triomphant dans Nancy, et déclara qu'il en ferait sa capitale.

1476. — Ce prince prenait, dit-on, Annibal pour son modèle et son héros ; mais ses projets le feraient mieux ressembler à Pyrrhus, roi d'Épire, qui voulait se donner la peine de subjuguer l'univers, afin de goûter ensuite plus sensuellement le repos. De la Lorraine qu'il venait d'envahir son imagination le promenait en Allemagne, où il devait humilier et peut-être détrôner l'empereur, qui lui avait refusé une couronne ; de là chez les Suisses, qu'il prétendait subjuguer, comme l'Épirote s'était flatté de soumettre les Romains. Cette conquête qui, grâce à son esprit romanesque, ne pouvait pas long-temps l'arrêter, lui ouvrait les portes de l'Italie, où il lui serait facile de s'étendre, vu le nombre d'alliés qu'il y comptait. Des Alpes il descendait en Provence, possession du bon vieux roi René d'Anjou, qui, très-piqué contre le roi de France, le déclarerait son fils adoptif, le chargeant d'une simple pension viagère qui ne durerait pas long-temps. Point de doute qu'à

l'aide des forces de la maison de Savoie, brouillée avec Louis, il ne s'emparât facilement du Dauphiné. Le roi alors oserait-il lui-même se mesurer avec lui? Malheureusement il ne trouva point de Cinéas qui le prémunît contre les illusions de son rêve; mais, comme Annibal, il rencontra en Louis XI un Fabius Cunctator qui, à la différence du Romain, le minait sans le menacer.

Il y avait eu quelques mouvemens dans le comté de Ferrette et le landgraviat d'Alsace, dont les habitans désiraient rentrer sous la domination de Sigismond; le roi espéra que les expéditions auxquelles le duc serait forcé dans ses provinces, alarmeraient les seigneurs allemands et du moins l'empereur. Si Louis ne contribua pas par ses émissaires aux troubles de l'Alsace et aux craintes des voisins, on peut croire qu'il les vit avec plaisir, ne doutant pas que les hostilités attireraient au Bourguignon une foule d'ennemis. Il comptait, quand l'affaire serait entamée, lui mettre sur les bras le jeune duc de Lorraine, qu'il avait fait semblant de négliger. D'un autre côté, pour faire jouer avec l'ensemble nécessaire les ressorts de sa machine politique, il prétexte un pèlerinage au Puy-en-Velay, se présente inopinément dans le voisinage du roi René, comte de Provence, montre une armée prête à envahir la Savoie, confirme Lyon et ses partisans dans leur fidélité à sa cause, contient les douteux, renoue avec Galéas Sforce, duc de Milan, l'alliance que le duc de Bourgogne lui avait

enlevée, et attend tranquillement les événemens.

Selon son plan, Charles le Terrible, qui dans cette guerre ajouta à ce titre celui de *Téméraire*, devait commencer ses victoires par la défaite de l'empereur. Le hasard en décida autrement. Une dispute entre les péagers du comte de Romont, petit prince allié de Charles, limitrophe des Suisses, et un marchand de peaux de cette nation, devint une querelle très-animée. On en vint aux mains. Le prince maltraité implore le secours du duc. Celui-ci saisit volontiers l'occasion, et se prépare à entrer en Suisse. Les cantons somment le roi de France de leur envoyer une armée auxiliaire ou de leur fournir, selon le traité d'alliance, vingt mille florins du Rhin par quartier tant que la guerre durera. A cette demande le monarque, délicat, comme on sait, en matière de bonne foi, sent des scrupules, consulte des théologiens, et pose ainsi la question : « Le roi, après la trève qu'il a conclue avec le duc de Bourgogne à Soleure, peut-il, sans offenser Dieu et sa conscience, souffrir ou tolérer qu'aucuns princes, seigneurs ou communautés qui ont ou qui peuvent avoir querelle contre le duc, lui fassent la guerre et lui portent dommage, et jusqu'à quel point peut-il les seconder ? » Non, répondent les sévères casuistes, le roi ne peut en conscience exciter ces querelleurs à la guerre, ni leur donner du secours; mais, vu la conduite du duc de Bourgogne depuis son traité, il peut les laisser agir, et même « leur faire en-

tendre que, s'ils veulent faire la guerre au duc, il ne s'y opposera pas. Le scrupuleux Louis se soumit volontiers à cette décision qui le dispensait de fournir troupes et argent.

Cependant sa bonté, la bonté de Louis! le détermina à des démarches conciliatoires. Il prie le duc de vouloir épargner les Suisses, et de se contenter d'une réparation; en même temps il les engage eux-mêmes à faire des excuses. Ils envoient des députés au duc dire qu'ils sont prêts à dédommager le prince lésé. « Qu'y a-t-il à gagner avec nous? lui dirent-ils. Pays stérile, villes pauvres; toutes nos richesses rassemblées ne valent pas les brides de vos chevaux, ni les éperons de vos chevaliers. » Remontrance inutile. Charles le Téméraire ne les écoute pas, et va attaquer une petite ville nommée *Granson*. Les habitans, après s'être vigoureusement défendus, se rendent à discrétion. Irrité de leur résistance, de cinq cents hommes qui restaient, le féroce vainqueur en fait pendre quatre cents, et noyer les cent autres dans le lac de Neufchâtel. Les Suisses accouraient en nombreux bataillons au secours de leurs infortunés compatriotes. On avertit Charles qu'ils vont tomber sur lui avec toute l'impétuosité de la vengeance. *Ils ne sont pas si fols*, répond-il; et, au lieu de les attendre dans la plaine où il suffisait des pieds de ses chevaux pour les écraser, il va au devant d'eux à la tête de sa cavalerie dans des ravins et des défilés étroits. Le premier corps où il combattait en

personne est renversé, et, se repliant sur le second, y porte le désordre. Le reste de l'armée, qui ne comptait pas combattre, et n'était même pas rangé en bataille, s'épouvante. La déroute devient générale. Le prince lui-même s'enfuit précipitamment. Son fou, qui courait avec lui, lui criait : *Monseigneur, nous voilà bien annibalés !*

L'artillerie, le trésor, les équipages du duc restèrent au pouvoir des vainqueurs; jamais ces montagnards n'en avaient vu de pareils. Ils vendaient les étoffes et les habits somptueux qu'ils ne déchiraient pas pour tout ce qu'on voulait leur donner. Ils prenaient de l'argenterie pour de l'étain. Un Suisse ramassa le beau diamant du duc, le jeta comme un morceau de verre, le reprit, le donna à un prêtre pour un florin; le prêtre le vendit un écu. Depuis ce temps il a été évalué près de deux millions, et estimé le second des diamans de la couronne.

Cette défaite coûta au duc un bon allié. Ce n'était pas sans raison que le roi avait, pour ainsi dire, bloqué la Provence. Le roi René, frère de Marie d'Anjou, mère de Louis, n'aimait pas son neveu. Ils étaient brouillés pour des intérêts de famille. Le roi demandait à son oncle la moitié de la succession de Louis II, roi de Naples, père de René et de Marie, que le frère et la sœur auraient dû partager, dont René jouissait seul, et dont Louis revendiquait la restitution comme fils et héritier de Marie; plus, deux cent mille écus dus par feu Ni-

colas de Lorraine, petit-fils de René, dont celui-ci avait hérité, cinquante mille écus donné pour la rançon de Marguerite, reine d'Angleterre, dont Louis s'était fait honneur dans les temps comme d'une pure générosité ; toutes ces sommes enfin et leurs intérêts, ou la cession de ces héritages pour une pension de soixante mille livres. En nantissement de ces prétentions, et pour se venger de Nicolas, qui avait refusé sa fille pour rechercher celle du duc de Bourgogne, le roi s'était emparé de l'Anjou et du Barrois. Le gouverneur de cette dernière province fit des protestations. Le monarque écrivit à l'exécuteur du séquestre : *S'il continue, qu'on le lie dans un sac et qu'on le jette dans la rivière.* C'est ainsi que l'expéditif Louis abrégeait les procédures.

Ces vexations avaient outré le bon roi René ; il eut recours au duc de Bourgogne, qui lui promit de le défendre à condition d'être adopté, et que le père adoptif lui abandonnerait toutes les possessions contestées. Le marché était conclu et l'argent parti pour lever des troupes en Italie et les faire passer en Provence à la solde de Bourgogne, lorsque la défaite de Granson arriva.

Cet événement détermina le roi à des procédures en bonne forme contre René. C'était bien malgré lui, disait-il : il se serait bien gardé de chagriner un vieillard vénérable, son oncle qu'il aimait tendrement, s'il n'y était déterminé par l'intérêt de l'état, qui doit l'emporter sur tous les autres. Pour

soulager ses scrupules il écrivit au parlement de Paris, dont il désirait avoir l'avis. En détaillant les torts de son oncle, qu'il n'adoucissait certainement pas, le tendre neveu désirait bien sincèrement qu'il ne fût pas aussi coupable qu'on le disait. « La matière longuement débattue, répondirent les magistrats, la cour pense qu'on peut en bonne justice procéder contre le roi de Sicile par prise de corps; mais, eu égard à la parenté, à son grand âge, à la répugnance du roi pour les voies de rigueur, le susdit René sera ajourné à comparaître en personne devant le roi, sous peine de bannissement du royaume, et confiscation de corps et de biens, s'il n'obéit pas. » L'oncle ne crut pas devoir essayer de l'adoucissement toléré par les jurisconsultes; mais, comme il n'avait plus rien à espérer du duc de Bourgogne, il préféra un accommodement. Sitôt qu'il eut promit sur son honneur et juré sur les saints Évangiles qu'il n'aurait désormais aucune intelligence, ni ligue, ni confédération avec le duc, ses torts disparurent. Son généreux neveu lui rendit les duchés de Bar et d'Anjou qu'il avait saisis. Celui-ci cependant devait être réuni à la couronne à la mort de René.

La conscience timorée du roi ne lui permettait pas, selon la teneur du traité de Soleure, d'attaquer le duc de Bourgogne pendant qu'il était aux prises avec les Suisses; mais il pouvait, selon la décision de ses docteurs, leur faire entendre *que, s'ils voulaient faire la guerre, il ne s'y oppose-*

rait pas. C'est à quoi il ne manqua pas. Les Suisses n'avaient pris les armes que pour défendre leur territoire et éloigner l'ennemi. Ayant atteint ce but par la victoire de Granson, il était à craindre qu'ils ne se retirassent dans leurs montagnes et laissassent Charles le Téméraire tranquille. Louis reçut très-bien les députés qui vinrent lui annoncer leur victoire; il les félicita, les fit suivre à leur départ par des émissaires déguisés en religieux de toutes sortes d'ordres qui se répandirent dans les cantons, et les excitèrent à ne pas rendre par l'inaction leur premier succès inutile. Il envoya aussi des agens secrets dans les cours des seigneurs du Haut-Rhin pour ranimer le zèle germanique; et, afin de donner une tête à ces membres, il fit partir de sa cour le duc de Lorraine, René de Vaudemont, jeune homme vif, entreprenant, qui avait déjà donné des preuves de valeur, et très-intéressé à entretenir cette confédération, comme un moyen de rentrer dans ses états que le duc de Bourgogne avait envahis presque en entier.

Quant à ce prince, le chagrin de sa défaite l'avait plongé dans une mélancolie profonde, mêlée de boutades de dépit qui le rendaient incapable d'écouter des conseils. Malgré ceux de ses plus plus habiles capitaines, il mit le siége devant la ville de Morat; malgré eux encore il s'obstina à livrer bataille aux Suisses, dont l'armée était beaucoup plus nombreuse que la sienne. Il fut défait aussi complétement qu'à Granson. Des os des

Bourguignons qui y périrent les Suisses élevèrent un monument connu long-temps sous le nom de *l'Ossuaire de Morat*, et que la révolution de France a détruit en 1798 après trois siècles d'existence. Le duc de Lorraine était à ce combat. Il s'y comporta très-vaillamment, et eut pour partage la tente du duc avec toutes les richesses qu'elle renfermait, une partie considérable de l'artillerie et des munitions. Les Suisses lui promirent de le rétablir dans ses états.

De l'humeur dont l'histoire nous peint Charles le Téméraire, et d'après ce que nous savons par elle de son ambition démesurée, du prix infini qu'il mettait à la gloire militaire, et de la honte mortifiante qu'il attachait aux revers, il n'est point étonnant que le dernier le réduisît au désespoir. Il s'enferma dans son appartement et n'y voulut recevoir personne : à peine ses domestiques les plus nécessaires avaient-ils la permission de l'approcher. Louis profita de cet isolement, et s'appliqua à l'étendre jusqu'aux relations politiques du duc. Charles, pendant sa prospérité, s'était assuré de l'alliance d'Yolande de France, douairière de Savoie et sœur de Louis XI. Il l'avait séduite par son appât ordinaire la promesse de donner sa fille en mariage au fils de la duchesse. Celle-ci, lors des malheurs de Charles, sentit la nécessité de se rapprocher de son frère et de traiter avec lui. Le duc, instruit de cette négociation, chargea un de ses officiers d'enlever la duchesse et sa famille, et de

les conduire en Bourgogne. L'ordre fut exécuté de nuit aux portes de Genève : mais, dans le trouble inévitable d'une semblable expédition, le jeune duc échappa aux ravisseurs et fut conduit à Chambéry. Le roi, informé de cet acte de violence, provoqua la convocation des états de Savoie et de Piémont, qui se mirent sous sa protection, et qui reçurent de lui des gouverneurs et un tuteur pour le jeune duc. Cependant Yolande parvint à lui faire connaître le lieu de sa détention. C'était le château de Rouvres près de Dijon. Louis donna ordre aussitôt à Chaumont d'Amboise, gouverneur de la Champagne, de s'y porter à l'improviste; et il suffit à Chaumont de paraître pour délivrer la princesse. Quand elle vint remercier le roi, celui-ci ne put s'abstenir de lui faire un léger reproche, en la saluant de ces paroles : « Soyez la bien venue, madame la Bourguignonne ! — Non, sire, répondit-elle, je suis bonne Française, et prête à obéir à votre majesté. » Et, en effet, elle reconnut le bienfait de sa délivrance par un traité qui ôta au duc les ressources de l'alliance qu'il s'était ménagée de ce côté.

Elles lui manquèrent aussi du côté de la Bretagne. Le traité de Senlis avait déjà mis un frein, sinon au penchant du duc pour celui de Bourgogne, du moins à la possibilité de l'aider dans le besoin. Louis garrotta François le Bon par de nouveaux sermens, de ne conserver aucune correspondance, aucune liaison d'intérêt, aucun enga-

gement de secours mutuels entre lui et Charles malheureux. On ne sait s'il ne tendit pas un piége au duc de Bourgogne en lui facilitant des levées en Italie. Les deux disgrâces qu'il venait d'essuyer lui rendaient ses soldats suspects. L'Italie, théâtre perpétuel de guerre, distinguait, parmi les aventuriers qui la dirigeaient, un nommé *Campobasso*, célèbre entre les autres. Charles crut faire une acquisition utile en se l'attachant. Louis le connaissait pour un traître, qui s'était offert de lui livrer Charles; soit de bonne foi, soit pour s'en donner l'air, il fit passer au duc des avis secrets sur le caractère équivoque de son général. Cet avertissement de son ennemi lui fut suspect; il crut qu'il ne lui était donné que pour le priver d'un excellent capitaine : il le garda, et lui donna imprudemment toute sa confiance.

1477. — Après la bataille de Morat, René, aidé des secours secrets de Louis, avait pris Nancy, dont Charles le Téméraire comptait faire la capitale de son futur royaume. Cette perte mit le comble à son désespoir, et redoubla les accès de délire dont il avait déjà donné des marques. Il laissa croître sa barbe et ses ongles, ne changea plus d'habits, n'eut plus à la bouche que des paroles menaçantes. Il écrivit aux seigneurs de ses états pour avoir des troupes et de l'argent. Il les somma du ton impérieux qu'il avait coutume d'employer. Il était malheureux; il fut mal obéi. Au cœur d'un hiver des plus rigoureux, avec une armée affaiblie

par deux défaites, il alla mettre le siége devant Nancy, et fit ouvrir la tranchée. Les habitans se défendirent avec opiniâtreté, souffrirent patiemment les dernières horreurs de la faim, et donnèrent le temps à René d'assembler une armée plus forte que celle du duc, et composée en partie de Suisses.

Le 5 janvier, au milieu d'un tourbillon de neige poussé par un vent glacial, Charles le Téméraire se porte contre l'ennemi. En vain ses capitaines lui représentent qu'il y a de l'imprudence à attaquer une armée plus nombreuse que la sienne, et composée des mêmes soldats qui l'ont déjà battu deux fois. « Ils n'ont vaincu, dit-il, que parce qu'ils se sont tenus dans des lieux inaccessibles à mes braves chevaliers; mais aujourd'hui que nous combattrons en plaine, c'est la valeur qui décidera la victoire, et jamais d'ailleurs on ne me déterminera à fuir devant un enfant. » Pendant qu'il avançait, Campobasso, qui l'avait fort excité à combattre, se détache avec sa troupe pour se joindre à l'ennemi. Les Suisses refusent de recevoir un traître dans leurs rangs. Il est obligé, avec ses lâches compagnons, d'aller se placer à quelque distance derrière les Bourguignons, afin de se procurer la rançon des prisonniers que la déroute ferait tomber entre ses mains.

Elle n'était pas difficile à prévoir. Les chevaux, vacillant sur une terre glacée, tombaient et froissaient leurs cavaliers, qui, armés de toutes pièces,

ne pouvaient se relever. Il n'y eut de véritable combat qu'autour du duc; beaucoup de seigneurs périrent en le défendant, les autres furent faits prisonniers. Le duc René rentra dans Nancy aux acclamations des habitans. On lui dressa à la hâte un arc de triomphe, formé des ossemens des chevaux, ânes, chiens, chats dont on s'était nourri pendant le siége : « Spectacle, dit un historien, le plus horrible et le plus attendrissant qu'aucun peuple ait jamais donné à son souverain. »

On resta un jour incertain sur le sort du duc. Le bruit commun fut d'abord qu'il s'était sauvé. Campobasso donna le premier de ses nouvelles. Entre les prisonniers qu'il fit se trouva un page qui avait vu porter le coup mortel à son maître. Il mena René sur le lieu. On trouva le corps engagé dans la glace, si défiguré, qu'on ne le reconnut sûrement qu'à la cicatrice d'une blessure qu'il avait reçue au combat de Mont-Lhéri, et à la longueur de ses ongles qu'il avait laissés croître depuis ses disgrâces. Le prince lorrain lui fit faire à Nancy de magnifiques obsèques. On remarque qu'il y assista, portant une longue barbe d'or, à la mode des anciens preux lorsqu'ils avaient remporté une victoire. En approchant du lit de parade où le corps était étendu, il ne put retenir ses larmes, prit la main du mort, et dit : *Beau cousin, votre âme ait Dieu ! vous nous avez fait moult maux et douleurs.*

A la nouvelle de cet événement, le roi fit écla-

ter son contentement d'une manière indécente. Il donna un dîner splendide aux officiers de sa maison, annonça cette nouvelle par des lettres circulaires aux principales villes du royaume, aux personnes les plus distinguées de l'état, aux princes étrangers. Du Plessis-lès-Tours où il était, il partit pour un pèlerinage d'action de grâces à Notre-Dame du Puy en Anjou, et voua une balustrade d'argent au tombeau de saint Martin de Tours. Il tourna ensuite sa pensée sur la manière de profiter de cette heureuse circonstance. Elle marqua le terme de ce monstrueux gouvernement qui, pour le malheur des peuples, avait trop long-temps égalé des sujets au monarque, mais qui fut aussi pour Louis XI l'occasion de ne se plus contraindre dans sa tyrannie.

Le plus remarquable entre les prisonniers faits à Nancy était le prince Antoine, connu sous le nom de *Grand Bâtard de Bourgogne*. C'était un homme de tête, intelligent dans les affaires, et très-propre à conduire celles de sa nièce Marie, la seule héritière du duc. Le roi l'acheta douze mille écus de celui qui l'avait pris. Le duc René se rendit l'entremetteur du marché pour faire sa cour au monarque; mais il fut bien étonné, quand il alla présenter le prisonnier, d'être reçu avec dédain, pendant que celui-ci, qui avait fait tous ses efforts pour ne pas tomber entre les mains du roi, jusqu'à offrir une rançon double, fut comblé de caresses. Il restait à la princesse mineure un autre

seigneur, Jean de Châlons, prince d'Orange, qui lui aurait été d'une grande utilité dans la guerre et dans la paix; il était fils de Guillaume qui, fait prisonnier par Louis trois ans auparavant, avait été forcé de renoncer à ses droits de suzeraineté dans sa principauté d'Orange. Louis ne les rendit pas à son fils, mais il lui promit la restitution de certaines terres que Charles lui avait confisquées en Franche-Comté et la lieutenance générale des deux Bourgognes. Il se l'attacha ainsi de manière à pouvoir compter sur son dévouement absolu : et, sûr alors de ne trouver que de molles difficultés ou une défense mal concertée, il commença à développer les projets qu'il méditait.

Marie avait pour héritage le duché de Bourgogne, donné pour apanage par le roi Jean à Philippe le Hardi, son fils, tige de la maison de Bourgogne. Lui et ses successeurs Jean sans Peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire, par alliances, conquêtes, achats ou successions, avaient joint à leur apanage le comté de Bourgogne ou Franche-Comté, la Flandre, la Hollande, des provinces en Allemagne, et même en France, comme l'Artois, les comtés de Mâcon et d'Auxerre, et les villes sur la Somme. Celles-ci avaient été le prix du sang du malheureux connétable; le roi s'en empara sitôt qu'il apprit la mort du duc. Sa première démarche ensuite fut de demander les deux Bourgognes, comme fiefs masculins qui, faute d'hoirs mâles, devaient être réunis à la couronne; mais,

à ce titre, il n'avait de droits réels qu'au duché. La Comté était un fief féminin.

Les états de Bourgogne s'assemblèrent. La jeune princesse ne pouvait empêcher leur acquiescement à la réquisition du roi, qui était selon les lois; mais elle leur écrivit: *Retenez en vos couraiges la foi de Bourgogne, quand orres vous seriez contrains d'autrement parler.* Ils firent au monarque les demandes les plus amples pour la conservation des priviléges de la province; il accorda tout, plus même qu'on ne paraissait désirer. Il avait sur la fontière une armée commandée par Jean de Châlons, prince d'Orange; Charles d'Amboise, sieur de Chaumont; et Georges de la Trémouille, sire de Craon, second fils du favori de Charles VII. Ces généraux ne virent pas de bon œil cette soumission prompte et volontaire. Ils avaient compté sur une résistance qui leur donnerait moyen de s'enrichir par le pillage. Obligés de renoncer à ces projets, ils demandèrent au roi de partager avec lui l'argent et les provisions qui se trouvaient dans la résidence ordinaire du défunt. « Messieurs des comtes, leur répondit-il, je vous remercie de l'honneur que vous voulez me faire de me mettre à butin avec vous. Je veux bien que vous ayez la moitié de l'argent des restes que vous avez trouvés; mais je vous supplie que du surplus vous en aidiez à faire réparer les places qui sont sur les frontières des Allemands; et, s'il ne vous sert de rien, je vous prie, envoyez-le-moi. Touchant les vins du duc de Bour-

gogne, qui sont en ses celliers, je suis content que vous les ayez. » La conquête de la Franche-Comté, où Louis n'avait pas les mêmes droits, fût moins facile; cependant les difficultés s'aplanirent par l'influence de Jean de Châlons, prince d'Orange, le plus puissant vassal du pays; mais le roi ne lui ayant pas tenu la promesse qu'il lui avait faite de lui donner le gouvernement des deux Bourgognes, et de le faire rentrer dans ses domaines, il changea de parti, et, à l'aide des seigneurs du pays, il repoussa les Français, les battit près Dôle, pénétra même dans le duché, où il enleva Beaune et Verdun, et fit rentrer la province sous l'obéissance de Marie; en sorte qu'il fallut que le roi recommençât à la conquérir.

La jeune princesse se trouvait fort embarrassée entre le conseil que son père avait établi, et auquel elle devait sa confiance, et l'assemblée des états de Flandre qui voulait la gouverner. Elle envoya au roi, qui était son parrain, quatre ambassadeurs, dont les principaux étaient Hugonet, chancelier de Bourgogne, et Guy de Brimieu, seigneur d'Imbercourt, pour le prier, dans les affaires qu'il aurait à traiter avec elle, de ne s'adresser qu'à eux, et de n'ajouter foi qu'à ce qui lui parviendrait par leur canal. La lettre dont elle les chargea était presque toute de sa main.

Après leur harangue, qui roulait toute sur cet objet, le roi resta un moment en silence comme s'il attendait autre chose. Voyant qu'ils n'ajou-

taient rien, il leur dit que son intention était de marier le dauphin avec leur jeune maîtresse : en conséquence de prendre soin des provinces qui formaient les états de la maison de Bourgogne; que celles qui étaient réversibles à la couronne, il les gouvernerait en son nom; que des autres il n'en voulait que la garde jusqu'à ce que la princesse fût en âge d'en faire l'hommage qu'elle lui devait. Les ambassadeurs fort étonnés se regardaient sans rien dire. Il ajouta : « J'aime ma filleule, je la défendrai envers et contre tous; mais je suis obligé avant tout de maintenir les droits de ma couronne. Si l'on s'obstine à les méconnaître, j'ai des forces suffisantes pour les faire valoir. »

Marier une princesse de vingt ans à un enfant de huit ans! Louis n'y pensait pas. Il ne voulait, sous ce prétexte, qu'empêcher sa filleule de prendre des mesures pour s'unir à un époux en état de la défendre, et capable de s'opposer à l'envahissement qu'il méditait. Il s'ouvrit de ce dessein à deux de ses plus intimes confidens, à Jean de Daillon, seigneur de Lude, et à Philippe de Commines. Le premier était un courtisan souple et rusé, fécond en expédiens; le roi l'appelait, en plaisantant, *Maître Jean des habiletés*. Il approuva fort ce projet. Le second le contredit, et essuya une disgrâce (une espèce d'exil), de peur d'être importuné par ses remontrances : le prince l'envoya dans une province éloignée sous prétexte d'affaires pressantes à y traiter. En le voyant partir,

Maître Jean des habiletés lui dit : « Comment abandonnez-vous le roi à l'heure que vous devriez faire vos besognes, vu les grandes choses qui lui tombent entre les mains, dont il peut avantager et enrichir ceux qu'il aime? Au regard de moi, je m'attends d'être gouverneur de Flandre, et de m'y faire tout d'or. »

C'est par ces perspectives brillantes que Louis éblouissait ceux qu'il voulait faire servir d'instrumens aux entreprises dont il sentait lui-même l'injustice. Il lui fallait dans ces occasions des hommes complaisans et peu scrupuleux. On voit, par l'exemple de Daillon, qu'ils ne manquaient pas, même dans la noblesse ; mais, au défaut de personnages de nom et de naissance, il trouvait facilement des hommes prêts à tout dans les *gens de petit état*, dont il aimait à s'entourer. Entre eux se distinguait Olivier Le Daim, son barbier, auquel il fit jouer un rôle dans l'affaire de Bourgogne. Il était d'un village de Flandre, en savait la langue, et avait vécu quelque temps à Gand, ville mutine où se tenaient les états. La grande faveur dont il jouissait auprès du roi attirait les Flamands qui venaient en France pour leur négoce, surtout les Gantois, entre lesquels il s'était fait des amis par des services et une réception gracieuse. Le monarque jugea à propos de l'envoyer comme ambassadeur dans cette ville, où demeurait la princesse. Pour lui donner de la considération, il le revêtit de titre de comte de Meulan. Le prétexte de son

ambassade était de faire sentir à la princesse l'intérêt qu'elle avait de se confier entièrement au roi; mais le vrai but était de séduire les Gantois qu'il croyait les plus séditieux, de jeter entre eux des semences de révolte, en blâmant le gouvernement, en exagérant les abus, vrais ou prétendus, et en insinuant d'en demander la réforme au roi comme seigneur suzerain.

Le barbier ambassadeur parut avec éclat, tint un état considérable, donna des repas et des fêtes. Sa maison était ouverte à tout le monde. Il ne se pressait pas de demander audience : mais, comme on découvrit ses pratiques, on la lui offrit afin de s'en débarrasser. Arrivé à l'hôtel de ville où la princesse l'attendait, Olivier montre ses lettres de créance. Lorsqu'on lui demande ensuite l'objet de sa mission, il répond qu'il ne peut le confier qu'à la princesse dans une audience particulière. On lui remontre l'indécence qu'un homme de sa sorte soit admis à un entretien secret avec une jeune princesse. Il insiste. On le tourne en ridicule. Il est hué par les assistans. Quelques-uns parlaient de le jeter par les fenêtres. Il eut peur et s'enfuit. Le roi ne dit rien de l'insulte faite à son ambassadeur : il s'en consola par le succès qu'il eut auprès de ceux de la princesse.

Hugonet et Imbercourt crurent que le roi avait véritablement dessein de marier le dauphin, son fils, à leur souveraine. Dans cette persuasion, ils s'imaginèrent qu'il y avait moins de danger à re-

mettre la garde de ses états entre les mains de son parrain, que de l'exposer à une guerre dans laquelle sans armée et sans finances son autorité, encore peu affermie, pouvait éprouver des secousses dangereuses. Ils consentirent donc à un traité par lequel ils abandonnaient au roi la garde de l'Artois qu'il avait déjà presque conquis, *à condition*, dirent-ils, *qu'il défendra les états de sa filleule comme il gouverne sa bonne ville de Paris.*

Pendant que les ambassadeurs du conseil privé de Marie traitaient avec le roi, elle tenait à Gand l'assemblée des états de Flandre, qu'on lui avait conseillée pour se concilier l'amour de ses sujets. Ils lui firent en effet de belles promesses de lui être fidèles, et de la défendre si elle était attaquée; mais ils la mirent sous la puissance d'un conseil de régence, qui s'empara du gouvernement. Ce conseil envoya aussi des ambassadeurs au roi sous le nom et l'autorisation de la princesse. Ils demandèrent la confirmation de la trève de Soleure de la part de leur jeune souveraine, qui ne voulait, disaient-ils, désormais se conduire que par le conseil des trois états.

« Des trois états! reprit froidement Louis; vous ignorez donc qu'elle s'est formé un conseil secret de gens qui vous désavoueront? » Les ambassadeurs très-surpris offrent de montrer leurs instructructions, faites au nom de Marie sous l'autorité du conseil de régence : « Et moi, repart le monarque,

je puis vous montrer une lettre dont vous connaîtrez l'écriture, et qui vous apprendra que Marie n'a donné sa confiance qu'à quatre personnes, et qu'elle ne se conduit que par leur conseil. » Non-seulement il leur montre cette lettre, mais il leur permet de l'emporter.

Les ambassadeurs, se croyant joués, retournent à Gand pleins de dépit. Ils assemblent le conseil de ville, y font comparaître la princesse, lui reprochent en face d'insulter la nation, et d'avoir exposé par ses menées sourdes et par ses lettres les ambassadeurs des états à recevoir un affront. Croyant que le roi n'aura pas abusé de sa confiance en livrant la lettre, elle nie ce qu'on lui impute. Celui qui la portait la tire de son sein, s'approche d'elle d'un air furibond, et lui dit : *Lisez*. Elle rougit et demeure interdite. On en fait publiquement la lecture. Le peuple entre en fureur ; Hugonet et Imbercourt, qui étaient présens, s'efforcent de faire entendre leurs raisons ; on ne les écoute pas. Se voyant menacés et serrés de près, ils se sauvent dans des maisons religieuses. On les tire avec violence de cet asile. Après une brusque procédure ils sont condamnés et traînés au supplice.

La princesse avertie court échevelée sur la place, tend aux juges des mains suppliantes. Les spectateurs commençaient déjà à s'émouvoir ; mais les magistrats avaient entouré l'échafaud de soldats. Ils tournent leurs piques contre le peuple. Le signal est donné et les têtes tombent. On doit remarquer

qu'Hugonet et Imbercourt étaient les mêmes hommes dont une précipitation vindicative avait causé la mort de l'infortuné connétable. C'est ainsi que la justice divine permet quelquefois que des coupables expient par un supplice injuste les crimes ignorés qu'ils ont commis. On dit que Louis, n'ayant eu intention que de faire naître des troubles, sans pousser les choses à cette extrémité, apprit avec douleur la mort de ces deux ministres; mais il est difficile de croire qu'un ambitieux tel que ce prince ait eu dessein, en commençant une affaire, de modérer ses succès, et que la politique lui ait permis des remords pour un meurtre qui lui profitait. Celui-ci servit à Louis XI à exciter des divisions entre les Flamands, parce qu'il déclara les Gantois criminels de lèse-majesté pour avoir insulté sa filleule, leur souveraine, ce qui souleva les autres Flamands contre eux; et pendant leurs démêlés il s'empara, presque sans coup férir, du reste de l'Artois.

La capitale seule résista. Elle était divisée en ville et en cité. Il y avait entre les habitans des deux parties une animosité qui ne leur permettait pas d'agir de concert. La cité, appartenant à l'évêque et au chapitre, se donna au roi pour conserver ses priviléges. La ville suivit un moment son exemple; mais, sur des soupçons trop légèrement conçus par les bourgeois que le monarque les amusait pour les asservir durement, ils renoncèrent à leur capitulation et se mirent en état de défense. S'a-

percevant bientôt qu'ils étaient dans l'impossibilité de résister, ils envoyèrent prier le roi de trouver bon qu'ils allassent informer la princesse de leur détresse, et la supplier de leur permettre de se rendre. « Vous êtes sages, leur dit froidement le roi, c'est à vous à savoir ce que vous devez faire. » Prenant cette réponse pour une autorisation, ils se mettent en route.

Le monarque envoie après eux des sergens qui les ramènent. Ils tremblaient en marchant, et se croyaient perdus; mais ils trouvent une table bien servie qui les attendait. Ils s'y asseyent, boivent et mangent tranquillement. Tout à coup le prévôt de l'armée entre dans la salle, en choisit douze, et leur fait trancher la tête. Le roi accorda ensuite à la ville une nouvelle capitulation; mais elle fut mal gardée. Il fit abattre les fortifications, et condamna les bourgeois artésiens à une amende de soixante mille écus. Les plus coupables de la violation de la première capitulation, c'est-à-dire, les plus attachés à l'héritière de leurs anciens maîtres, furent pendus. Plusieurs auraient pu obtenir la grâce qu'on leur offrait, s'ils avaient voulu seulement crier *vive le roi!* mais ils aimèrent mieux mourir que de renoncer à leur souveraine. C'était le sentiment le plus général des bourgeois. Louis, désespérant de les faire changer, les chassa de leur ville, et les dispersa dans le royaume. Il entreprit même d'abolir jusqu'au nom de la ville d'Arras, et ordonna qu'elle fût appelée *Franchise* ou *Francie*.

Mais ce nouveau nom fut oublié, du vivant même de celui qui l'avait imposé.

Le duc de Bretagne, inquiet de la prépondérance que prenait le roi, par l'extension toujours croissante de ses envahissemens, eût dû par une alliance franche et loyale se concilier un prince qui pouvait devenir d'un instant à l'autre redoutable pour lui-même; mais l'ambition et la haine raisonnent mal, et elles lui suggérèrent de réveiller les anciennes prétentions du roi d'Angleterre pour susciter à Louis un ennemi capable de mettre des bornes à ses succès. En conséquence, le duc ne cessait de représenter à Édouard le danger qu'il courrait lui-même s'il permettait que la France s'accrût de toute la puissance de la maison de Bourgogne. L'intermédiaire de cette correspondance était Landais, favori du duc. Il était fils d'un tailleur, en avait exercé lui-même la profession, et s'était élevé à la faveur du duc en se rendant utile à ses plaisirs secrets. Afin qu'il ne manquât pas des facilités nécessaires à cet emploi, le duc l'avait fait maître de la garde-robe et grand-trésorier. Pendant la plus grande activité de la négociation que Landais conduisait, le duc, soit pour pénétrer les desseins du roi, soit pour lui inspirer de la confiance, lui envoya une ambassade composée de plusieurs seigneurs, dont son chancelier, nommé *Chauvin*, était chef. Sitôt qu'ils touchèrent la frontière de France, le monarque les fit arrêter et conduire en diverses prisons.

Au bout de douze jours il fit paraître Chauvin, et lui dit : « Chancelier, devinez-vous les raisons pour lesquelles je vous ai fait arrêter? Il serait difficile à des hommes innocens, répondit-il, de deviner pareille chose. Je soupçonne seulement qu'on aura fait à votre majesté quelques rapports contre mon maître. Je vous supplie de me les confier, afin que je vous en fasse voir la fausseté. Ne m'avez-vous pas assuré, dit le roi, que mon neveu de Bretagne n'avait aucune intelligence avec le roi d'Angleterre? Oui, sire, réplique le chancelier, et j'en réponds sur ma tête. C'est trop vous avancer, reprit le roi; et, si je vous fais voir évidemment le contraire, qu'avez-vous à répondre? Sire, je croirai ce que je verrai et rien de plus. » Alors le roi tire de sa robe vingt-deux lettres en original, douze du duc et dix du roi d'Angleterre. « Reconnaissez-vous l'écriture? » dit le roi. Le chancelier interdit proteste qu'il n'a jamais eu connaissance de cette intrigue, et s'abandonne à la miséricorde du roi.

« Monsieur le chancelier, lui dit Louis, je sais que ni vous, ni vos compagnons n'en saviez rien, et que pour chose au monde vous n'auriez voulu être de tel conseil. Beau neveu n'a eu garde de vous y appeler. Il n'y a que son trésorier et son petit secrétaire Guenguen qui conduisent cette marchandise, et par ce vous voyez que je ne vous ai pas fait arrêter à fausses enseignes. Retournez-vous-en, vous et vos compagnons, par devers beau neveu de

Bretagne. Portez-lui ses lettres, et dites-lui que je ne veux plus qu'il envoie par devers moi pour me *cuider* (estimer) son ami, s'il ne se défait de tout point de ce roi d'Angleterre. »

L'embarras fut à la cour du duc de savoir comment ces lettres étaient tombées entre les mains du roi. Il fait appeler Landais et l'interroge. Le maître de la garde-robe répond que, ses fonctions l'empêchant de porter lui-même les lettres jusqu'à la mer, il les confiait à un jeune homme nommé *Maurice Gourmel*, dont il avait éprouvé la fidélité, et qui les remettait dans le vaisseau pour les faire passer en Angleterre; qu'encore en ce moment il était en route chargé d'un paquet pour cette destination. *Faites courir après*, dit vivement le duc, *votre tête en répondra*. Gourmel est ramené. Il avoue qu'il s'est laissé gagner par un espion du roi, demeurant à Cherbourg, le plus habile des hommes à contrefaire les écritures; que le faussaire lui donne cent écus par lettre, garde les originaux et lui remet les copies si bien imitées, que ni en Bretagne, ni en Angleterre, on ne s'était jamais aperçu de la tromperie. Gourmel fut cousu dans un sac et jeté dans la rivière. Landais justifié ne perdit rien de sa faveur.

Après cette aventure le duc s'attendait à être incessamment attaqué. Il leva des troupes, convoqua le ban et l'arrière-ban de ses états; mais le roi n'avait garde d'abandonner la conquête de l'Artois dont il s'occupait alors, pour quelques villes de

Bretagne qu'il faudrait peut-être rendre; il se contenta de confisquer ce que le duc possédait dans le cœur de la France, comme le duché d'Étampes qu'il donna au vicomte de Narbonne, Jean de Foix, beau-frère du duc, qui avait épousé sa sœur[1] : moyen souvent employé par Louis pour diviser les familles. Sur la fin de ses hostilités en Artois, il quitte brusquement son armée pour un voyage de dévotion à Notre-Dame de la Victoire près Senlis. Ces sortes de pèlerinages couvraient souvent chez lui des mystères dangereux. Le duc de Bretagne en eut peur, et demanda à s'accommoder. Il ne recouvra point par la négociation des terres qu'il avait perdues en France ; et, par des additions à l'ancien traité de Senlis, il s'engagea de plus : « Quand le roi serait en guerre, tant par terre que par mer, de le servir, secourir et aider de tout son pouvoir, envers et contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, sans personne quelconque excepter, à la défense de sa personne et de son royaume, et à la conservation des droits de la couronne de France. » Par un article séparé, le duc était dispensé de servir le roi de *sa personne* si la guerre se faisait hors du royaume. Le monarque régla lui-même la forme du serment qui pourrait être prêté

[1] Ce même vicomte de Narbonne était beau-frère de Louis XII, dont il avait épousé la sœur, et fut père de ce fameux Gaston de Foix, duc de Nemours, tué à Ravenne au sein de son triomphe.

sur toutes sortes de reliques, *excepté sur la croix de Saint-Lô d'Angers*; on sait les craintes qui lui faisaient redouter de jurer sur celle-ci. Le duc, qui était de bonne foi, ne s'autorisa pas de l'exception; mais Louis en profita, jurant tant qu'on voulut sur les autres.

Pendant qu'il imposait de si dures conditions au duc de Bretagne, il laissait enlever la princesse de Bourgogne. Du vivant de son père, son mariage avait pensé être conclu, comme on l'a vu, avec Maximilien, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric. Après la mort de Charles le Téméraire, l'Allemand se présenta de nouveau. Dans les états de Flandre, qui s'étaient érigés en tuteurs, plusieurs membres se déclaraient pour le dauphin. La dame d'Halluin, confidente de Marie, dit en pleins états : *Il nous faut un mari et non pas un enfant*. Le vœu de la nature et de la politique l'emporta. Ce mariage suscita au roi un adversaire par lequel ses projets sur les états de la princesse furent en grande partie déconcertés.

Depuis deux ans, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, languissait dans les prisons. Il était petit-fils du fameux Bernard d'Armagnac, connétable de France, massacré sous Charles VII, et en descendait par le second fils du connétable Bernard, comte de Pardiac, qui avait épousé Eléonore de Bourbon, fille et héritière de Jacques II, qui fut un instant roi de Naples. Celle-ci lui avait apporté le comté de la Marche et des droits au duché de

Nemours, qui avait été confisqué à la mort de Charles le Noble, roi de Navarre, son bisaïeul, soupçonné d'intelligence avec les Anglais; mais Charles VII, en 1461, l'avait rendu à Jacques d'Armagnac, et c'est de là qu'il tenait son titre. Pour lui, il avait épousé Louise ou Marie d'Anjou, fille de Charles, comte du Maine, oncle du roi, en sorte que la princesse était cousine germaine de Louis XI. Audacieux, inquiet, brouillon, Jacques s'était trouvé dans toutes les factions depuis la guerre *du Bien Public*. Mal corrigé par le désastre du chef de sa famille en 1473, il s'était encore mêlé aux intrigues des ducs de Bourgogne et de Bretagne pour rappeler les Anglais sur le territoire de la France. Le connétable de Saint-Pol, qui l'avait séduit, fut celui qui, par son interrogatoire, révéla son crime. Jacques, trompé dans toutes ses mesures, se retira à Carlat en Avergne, dans un château réputé imprenable, où, réduit à former des vœux impuissans de discorde, il s'en dédommageait en affectant des airs de souveraineté. Louis XI l'y fit investir par son armée, à la tête de laquelle il avait mis son gendre Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. Nemours découragé se rendit sous la condition qu'on lui conserverait la vie. Beaujeu la lui promit; mais le roi désavoua son général, et fit enfermer le duc à la Bastille, où il fut même traité avec beaucoup de dureté, et enfermé dans une cage de fer parce qu'il avait voulu se sauver. Son procès fut entamé devant une commission

nommée par le roi. L'accusé demanda son renvoi par-devant la cour des pairs. Il lui fut répondu que, dans des lettres de grâces obtenues huit ans auparavant pour ses autres révoltes, il s'était soumis à être privé du privilége d'être jugé par cette cour s'il retombait dans la même faute. Cependant le roi, vivement sollicité, renvoya l'affaire au parlement, promit de s'y rendre en personne, et, en attendant, nomma le sire de Beaujeu, son gendre, pour le représenter. Afin de prolonger la procédure et éloigner sa condamnation, Nemours employa un subterfuge qui inquiéta le roi lui-même. Il impliqua dans ses aveux plusieurs seigneurs qu'il accusa de complicité avec lui. Quoiqu'il se rétractât ensuite, ces imputations firent naître dans l'esprit de Louis des soupçons dont les personnes notées ressentirent les effets. Enfin d'Armagnac écrivit une lettre suppliante au roi, dont il avait épousé la cousine germaine. Elle était morte en couche de saisissement quand son mari fut arrêté, et lui laissait trois fils en bas âge et trois filles, dont l'aînée n'avait que douze ans. L'infortuné père insistait principalement dans sa supplique sur le sort de ses enfans. L'arrêt qui le condamna à la mort confisquait tous ses biens. De son vivant même ils furent partagés entre ses juges, à la tête desquels se trouvait le sire de Beaujeu, son cousin, qui, à la vérité, ne voulut pas opiner, mais qui recueillit les voix : de sorte que le condamné put savoir, avant de mourir, la spoliation entière de ses enfans, ce

qui dut aggraver son supplice. Une autre circonstance excite encore le frémissement de l'indignation ; au lieu de l'échafaud de pierre qui était permanent aux Halles de Paris, le roi ordonna qu'il en fût dressé un autre qui fût couvert de planches mal jointes, et qu'on plaçât au-dessous ces jeunes orphelins, ses parens, afin que le sang de leur père ruisselât sur leurs têtes. Était-ce haine ou vengeance, ou désir de faire connaître par ce terrible exemple qu'en cas de crime d'état il n'épargnerait pas même sa propre famille ?

Pendant le cours du procès le roi avait changé plusieurs fois les juges, et même le lieu des séances. Après le jugement il cassa quatre conseillers au parlement qu'il avait trouvés disposés à adoucir la peine, et il écrivit au corps entier en ces termes : *Je pensais, vu que vous êtes sujets de la couronne de France et y devez votre loyauté, que vous ne voulussiez approuver que l'on fît si bon marché de ma peau ; et parce que je vois par vos lettres que si faites, je connais clairement qu'il y en a encore qui volontiers seraient machineurs contre ma personne ; et afin d'eux garantir de la punition, ils veulent abolir l'horrible peine qui y est : par quoi sera bon que je mette remède à deux choses ; la première, expurger la cour de telles gens ; la seconde, faire tenir le statut que jà une fois en ai fait, que nul en çà ne puisse alléger les peines de crimes de lèse-majesté.* Un des principaux motifs de l'indulgence désirée par plusieurs

juges, avait été que les plus graves dépositions ne chargeaient Nemours que d'avoir été instruit des complots formés contre le souverain. Il n'existait pas de lois capitales en ce genre. Louis XI en fit une qui soumit aux peines portées contre les criminels de lèse-majesté ceux qui auront eu connaissance d'intrigues, de conspirations ou complots contre la personne du roi, de la reine, du dauphin, et n'en auront point dénoncé les auteurs. Plusieurs seigneurs portèrent la peine des soupçons inspirés par Nemours, ou de la sensibilité qu'ils avaient montrée pour le malheureux; ils furent exilés, disgraciés, ou au moins regardés de mauvais œil, et cessèrent d'être employés.

1478. — Presque aussitôt après son mariage, Maximilien avait envoyé des ambassadeurs au roi pour se plaindre des hostilités commises dans les états de son épouse, et demander l'exécution du traité de Soleure. Louis nomma des commissaires qui, avec ceux des époux, convinrent d'une trève indéterminée qui durerait quatre jours après que l'une des deux puissances aurait envoyé dire à l'autre qu'elle y renonçait. Les contractans travaillèrent alors tous deux à mettre dans leur parti le roi d'Angleterre, dont l'alliance devait être d'un grand poids dans la guerre qu'on prévoyait être prochaine. Le roi lui fit des offres magnifiques, et si avantageuses, telles que de lui laisser conquérir la Flandre et le Hainaut, qu'Edouard se défia de leur sincérité. Il n'avait pas tort. Elles n'étaient

5.

faites que pour prévenir celles de l'Autrichien, et tenir l'Anglais en suspens : bien sûr d'ailleurs de l'amener à force d'argent à la neutralité quand les circonstances la rendraient nécessaire.

En attendant il rendit plus ferme l'alliance qu'il avait avec les Suisses par des pensions particulières à leurs magistrats, ce qui lui valut le titre de *premier allié des Cantons*. Il en fit une plus solide que les précédentes avec René, duc de Lorraine, et gagna, par des dons de terres titrées, plusieurs grands seigneurs attachés à la maison de Bourgogne. Ses libéralités parurent si excessives, que le parlement lui en fit des remontrances; mais il n'en tint compte. Cette compagnie aurait dû le connaître assez pour croire qu'il n'était pas généreux gratuitement, et qu'il ne prodiguait que pour recueillir plus abondamment.

Ses desseins se développèrent dans les lettres qu'il écrivit aux principales villes du royaume. « Il avait, disait-il, besoin de nouveaux subsides, » dans la circonstance des efforts auxquels il était » contraint, pour récupérer les provinces autrefois » appartenantes à la France, que Marie et Maxi- » lien d'Autriche, son époux, retenaient injuste- » ment. » Tout le monde n'était pas convaincu de cette injustice. Il entreprit de la démontrer par une procédure singulière, dont il y avait cependant des exemples dans la conduite que tint Charles V à l'égard de Charles le Mauvais, roi de Navarre.

Les fiefs que ce prince possédait en Normandie avaient été saisis de son vivant en punition de ses intrigues. Comme les procédures n'avaient pas été achevées, Charles v après sa mort le fit citer au parlement. On lui donna un avocat. Toute sa vie fut retracée comme nous l'avons raconté dans le temps, et la confiscation juridiquement prononcée. De même Louis xi fit intenter procès devant la cour des pairs à Charles le Téméraire pour crime de félonie; il offrit des saufs-conduits à son gendre et à sa fille pour venir défendre leur père en personne, ou pour envoyer des procureurs. A leur défaut, on donna des avocats au défunt. Ceux du roi reprirent, dans leurs plaidoyers, toute la vie de l'accusé, et remontèrent jusqu'à celles de ses pères : l'assassinat du duc d'Orléans, crime qui avait inondé la France de sang, les alliances perpétuelles de cette maison avec les Anglais, l'introduction de ces insulaires dans le royaume, ensuite la guerre du Bien Public, et beaucoup d'autres reproches qui furent plaidés avec le plus grand appareil.

Maximilien, craignant la suite de cette procédure, fit intervenir l'empereur Frédéric, son père. Il écrivit au roi pour se plaindre de ses entreprises sur les états de son fils et de sa belle-fille, et même sur des villes impériales, notamment celle de Cambrai, dont il avait fait arracher l'aigle pour y placer les fleurs de lis. En effet, il s'était emparé, l'année précédente, de cette ville par surprise, et y

tenait garnison française. En général Louis prenait volontiers ce qui était à sa convenance, sauf à restituer si les circonstances l'exigeaient. C'est ce qui arriva à l'égard de Cambrai : les plaintes de l'empereur firent sur le monarque d'autant plus d'impression que la diète de l'empire était prête à ouvrir ses séances, et que, les plaintes du chef étant portées à ce tribunal, il était à craindre qu'elles ne lui missent toute l'Allemagne sur les bras ; il fit donc sortir sa garnison de Cambrai. Elle s'était conduite avec une discipline qui lui avait concilié l'estime et l'amitié des habitans. Le roi, en la retirant, usa de tous les moyens, égards et caresses qui purent être propres à faire regretter son gouvernement. Il cessa aussi de donner de l'activité à la procédure contre Charles le Téméraire, en sorte qu'elle se ralentit et finit d'elle-même. Enfin il acheva d'assurer sa tranquillité par divers traités.

Édouard paraissait prêter un peu trop l'oreille aux sollicitations de Maximilien. Louis le frappa de surdité, d'abord en lui payant très-exactement sa pension et y faisant même des additions, ensuite en lui promettant la main du Dauphin pour sa fille. Ce fut l'occasion d'une prolongation de la trève conclue entre eux trois ans auparavant, et qui fut stipulée alors pour tout le temps de leur vie. Le Roussillon et la Cerdagne, dont le sort n'était que suspendu par des conditions provisoires, laissaient toujours au roi des inquiétudes de

ce côté. Il donna ces deux provinces en dot à Anne de Savoie, sa nièce, en la mariant à Frédéric, second fils de Ferdinand, bâtard d'Aragon et devenu roi de Naples par le don qu'Alphonse v son père, roi d'Aragon et aîné de don Juan, lui avait fait de ce royaume après l'avoir enlevé à la maison d'Anjou. Louis retint seulement l'hommage, qui lui conservait sur ces deux provinces des droits éventuels qu'il pourrait faire valoir dans l'occasion, et trouva de plus dans cet arrangement l'avantage de semer la mésintelligence entre la branche légitime et la branche bâtarde d'Aragon. Il poursuivit néanmoins un traité définitif à l'égard de ces deux provinces; et, ne pouvant y amener don Juan, il s'adressa à son fils, qui par son alliance avec Isabelle se trouvait en état de guerre avec la maison de Portugal, laquelle prétendait aussi à l'héritage de la Castille. Louis, sollicité des deux parts, s'était déclaré pour la maison de Portugal, qu'il soutenait d'ailleurs faiblement. Il offrait alors sa neutralité à Ferdinand, ainsi qu'une prolongation de trève, à condition qu'il garderait les deux provinces jusqu'à ce qu'on lui eût remboursé ses avances, et que dans le cas où l'on consentirait par la suite à les lui céder, il en deviendrait détenteur définitif moyennant une nouvelle somme égale à la première. Dans le traité qui eut lieu à cet égard, et qui fut conclu sur ces bases, Louis xi, comme s'il eût prévu les maux que ferait à la France l'alliance des maisons d'Aragon et de

Bourgogne, stipula qu'il n'y aurait jamais d'affinité entre Ferdinand et Isabelle, Maximilien et Marie. Il y eut aussi dans ce traité quelques clauses équivoques qui firent dire par le vieux roi d'Aragon à son fils : *Mon fils, vous ne connaissez pas le roi de France, dès qu'on entre en traité avec lui, il faut se tenir pour vaincu. Le seul moyen de lui résister, c'est de lui faire face, et ne le jamais écouter.*

Louis consentit enfin à des conférences définitives pour une paix entre lui et la princesse de Bourgogne. Les commissaires qu'il nomma, effrayés de ses concessions dont ils ne pénétraient pas les motifs, prirent l'étrange résolution de consigner au greffe du parlement la déclaration que *quelque accommodement qu'ils pussent faire avec le duc d'Autriche à cause de mademoiselle de Bourgogne, ils protestaient de nullité de tout ce qu'ils passeraient ou accepteraient de contraire ou préjudiciable aux droits du roi.* Cette raideur mécontenta le monarque et les fit renvoyer.

La sollicitude de Louis ne se bornait pas à son voisinage : il prit sous sa protection les Florentins, que Sixte IV (*François de Rovère*) avait excommuniés, et contre lesquels il avait armé Ferdinand, roi de Naples, parce que dans le tumulte d'une émeute ils avaient pendu en habits pontificaux l'archevêque de Pise, complice de l'assassinat commis par les Pazzi sur Julien de Médicis au milieu même de l'office divin. La fermeté des en-

voyés de Louis XI, la menace du rétablissement de la pragmatique, la convocation à Lyon d'un concile national, qui renouvela toutes les décisions de Constance et de Bâle, la demande enfin d'un concile général, triomphèrent de l'opiniâtreté du pape. Mais ce fut l'héroïque dévouement de Laurent de Médicis, frère de Julien, qui acheva de ramener le calme à Florence. Objet de la haine d'un parti qui perpétuait la guerre, Laurent, sans prévenir personne de son dessein, monte sur un vaisseau, se rend à Naples, et, se livrant lui-même à Ferdinand, lui demande la paix de sa patrie. Désarmé par un procédé si magnanime, Ferdinand ne sait que lui tendre les bras, et lui jure une éternelle amitié.

1479. — Toutes ces négociations n'étaient pas des signes de paix, mais au contraire des préliminaires de guerre. En effet elle ne tarda pas à éclater. Dans le dessein de la conduire avec plus de succès, Louis, qui n'avait cessé de donner ses soins à la discipline des troupes, les redoubla en cette circonstance. Les compagnies d'ordonnance, qui jusqu'alors avaient fait la force des armées, attirèrent sa principale attention. Elles avaient été créées par Charles VII comme corps privilégiés. A ce titre elles furent recherchées par les grands seigneurs. La protection habituelle qu'ils accordaient à leurs gendarmes, plus présente aux yeux du soldat que celle du monarque, les attachait à leurs chefs plus qu'à lui; ce qui avait été dange-

reux dans certaines circonstances. Louis réforma plusieurs de ses capitaines pour en mettre de plus immédiatement assujettis à ses ordres dans les compagnies qu'il conserva; mais il supprima une grande partie de sa cavalerie, à laquelle il substitua des fantassins dont les phalanges suisses lui faisaient connaître l'utilité.

De son côté, Maximilien faisait des préparatifs considérables. Sans que l'expiration de la trève fût annoncé, il surprit Cambrai, que le roi, en retirant sa garnison, avait laissé à la garde des habitans. Si l'Autrichien n'avait pas commis cette agression, peut-être le Français l'aurait-il provoquée. Celui-ci plaça une armée sur la frontière pour empêcher l'ennemi de pénétrer plus avant, et en envoya une autre contre la Franche-Comté. Maximilien n'était pas en mesure dans cette province. Le roi s'en empara en moins d'un mois. Mais les maréchaux des Querdes et de Gié, laissés à la défense de la Picardie, essuyèrent un échec. L'archiduc assiégeait Thérouenne. Les deux maréchaux vont au secours de cette place. Maximilien lève le siége et marche au devant des Français. Les deux armées se rencontrèrent dans un lieu nommé *Guinegate*. Les gendarmes français culbutent la cavalerie allemande et se mettent à sa poursuite. Les archers, voyant ces escadrons fuir, croient la bataille gagnée, se jettent sur les bagages et les pillent. Le général de l'infanterie ennemie remarque leur désordre, rappelle et réunit

assez de fuyards pour disperser à son tour cette infanterie acharnée au butin, et reste maître du champ de bataille. Ce fut le principal fruit de la victoire. Les Français perdirent beaucoup moins d'hommes que les Flamands, et firent un grand nombre de prisonniers importans.

Il paraît que cette avidité à faire des prisonniers, afin d'en tirer de bonnes rançons, fut une des principales causes de la défaite des Français. Le roi obvia à cet inconvénient par la suite, en ordonnant que les prisonniers fussent mis en commun pour être ensuite également partagés. Il prescrivit des règles à cette espèce de commerce, et écrivit au sénéchal Saint-Pierre d'engager M. de Saint-André, un de ses capitaines, de faire conduire les siens au dépôt. *S'il ne veut pas faire par beau, faites-lui faire par force, et empoignez ses prisonniers, et les mettez au butin comme les autres; et de ceux que vous verrez qu'ils me peuvent nuire, je vous prie qu'ils ne soient pas délivrés.* Il permet aux capitaines des les acheter de leurs gens d'armes, et présume qu'ils les auront à bon marché à l'enchère qui se fera dans l'ivresse de la victoire. Ils devaient, en les achetant, s'engager à les bien traiter, et à ne point s'en défaire sans la permission du roi. Plusieurs capitaines se plaignirent que cette nouvelle forme pourrait avoir l'inconvénient que certains prisonniers, avec lesquels ils ne seraient pas libres de traiter, parce qu'il serait possible que le roi les retînt, leur vaudraient

beaucoup moins. *C'est ce que je demande*, dit-il, *afin qu'ils tuent une autrefois tout, et qu'ils ne prennent plus prisonniers ni chevaux ni bagages, et jamais nous ne perdrons de bataille. Au reste*, continua-t-il au sénéchal, *si Saint-André fait semblant de désobéir, mettez-lui vous-même la main sur la tête, et lui ôtez par force les prisonniers, et je vous jure que je lui ôterai bientôt la tête de dessus les épaules.*

Il y eut alors un exemple de représailles. Le cadet Raimonet avec cent soixante Gascons arrêta pendant trois jours toute l'armée de Maximilien devant un petit château. Il se rendit, après cette courageuse résistance, à condition d'avoir la vie sauve : mais, malgré sa capitulation, le prince autrichien le fit pendre. A cette nouvelle, le roi fait amener devant lui les enfans de ce brave officier, les console, les prend sous sa protection, et envoie son prévôt Tristan choisir, entre les prisonniers qu'il gardait, cinquante des plus considérables. Sept furent pendus dans le lieu où Raimonet avait été exécuté, dix devant Douai, dix devant Saint-Omer, dix devant Lille et dix devant Arras. Entre les trois qui obtinrent grâce se trouvait un fils de Casimir, roi de Pologne, jeune prince que l'ardeur guerrière avait attiré sous les drapeaux de Maximilien.

La défaite de Guinegate, qui avait fait prendre au roi une précaution contre le danger résultant de l'appât de faire des prisonniers, lui fit aussi adopter

une mesure prudente contre une des principales causes de ces sortes de déroutes. Les compagnies d'hommes d'armes et les bandes d'archers arrivant de toutes les parties de la France, quand elles étaient mandées pour une expédition, ne connaissaient entre elles ni rang ni subordination. Il se passait du temps avant qu'elles eussent pris l'habitude de l'ensemble. Le monarque établit pour les y former des *camps de paix*, où on les accoutumait aux évolutions en grand. Cette idée lui fut suggérée par le maréchal des Querdes, Philippe de Crèvecœur, général habile qui, à la mort du duc de Bourgogne, était passé de son service à celui du roi. Il avait éprouvé lui-même, par la perte de la bataille de Guinegate où il commandait, l'inconvénient d'avoir à conduire des soldats braves à la vérité, mais qui, n'ayant pas été exercés à l'obéissance, se laissaient emporter par leur courage, et rendaient inutiles les meilleures dispositions.

Des Querdes, malgré son malheur à Guinegate, conserva l'estime et la faveur du roi, qu'il avait utilement servi dans la conquête de l'Artois. Ce monarque lui avait fait passer dans ce temps de fortes sommes dont il lui demanda compte. Le général présente son mémoire, qui était peu exact, puisque la dépense excédait de beaucoup la recette. Le monarque se mit à discuter les articles, et fit des observations et des objections. Après quelques réponses embarrassées et peu satisfaisantes, le ma-

réchal se lève brusquement, et dit : *Sire, avec cet argent j'ai conquis les villes d'Arras, d'Hesdin et de Boulogne : rendez-moi mes villes, et je vous rendrai votre argent. Vraiment, maréchal,* répondit le roi, *il vaut mieux laisser le moustier où il est;* et il ne lui en parla plus.

Comme le tissu des négociations de Louis avec Édouard était si délié qu'à chaque instant il pouvait se rompre, il s'étudiait toujours à prévenir les risques de la rupture ou à la rendre moins dangereuse. A cet effet, il embarrassa l'Anglais dans une guerre avec l'Écosse. Une autre crainte qui l'agitait venait de l'intérêt qu'avait toujours le duc de Bretagne à rester uni avec la maison de Bourgogne. Louis acheta de Nicole ou Madeleine de Penthièvre, arrière-petite-fille de Jeanne la Boiteuse, et épouse de Jean Tiercelin, seigneur de Brosses, les droits qu'elle avait sur la Bretagne. Il se promettait de cette mesure, que, si le duc n'était pas retenu par inclination dans l'alliance de France, il n'oserait du moins prendre ouvertement le parti de ses ennemis, de peur que le roi ne fît valoir les droits qu'il venait d'acquérir. Mais vaine précaution! elle ne servit qu'à engager les deux souverains menacés à s'unir plus étroitement. Enfin le désir de tenir en inquiétude perpétuelle Marie et Maximilien était déclaré si hautement, que le duc de Bourbon, oncle de la princesse, ne put s'empêcher de s'en plaindre au roi lui-même. Louis, fâché que son parent pensât différemment que lui, et osât

le lui dire, suscita au duc des procès sur des droits de féodalité, et sur de prétendues vexations qu'on ne put prouver. Le ministre de son ressentiment fut Doyac, son médecin, homme dur et insolent, que le roi lui-même n'estimait pas, mais qu'il croyait nécessaire à sa santé. Sorti de la lie du peuple, il eut l'ambition de se montrer avec éclat à Clermont, sa patrie, et désira présider les *grands jours d'Auvergne*, tribunal devant lequel devaient comparaître les vassaux de l'enclave de la province; mais son amour-propre ne recueillit que mépris et que haine. Il s'en vengea par un arrêt expiatoire des injures qu'il avait essuyées, et les fit tomber sur les officiers du duc de Bourbon; ce qu'on regarda comme une mortification préparée à ce seigneur.

1480 — Dans ce temps, le monarque enrichissait la couronne par de nouvelles acquisitions. Le vieux roi René touchait à sa dernière heure. Déjà, à la suite du procès que lui avait fait intenter le roi, son neveu, il avait cédé l'Anjou pour être réuni à la couronne à sa mort; mais il avait encore à disposer du Barrois et de la Provence. Louis, qui s'était chargé d'acquitter en Angleterre la rançon de Marguerite d'Anjou, fille de René, et qui la soutenait depuis qu'il avait rompu ses liens, en avait été payé par la cession que celle-ci lui avait faite de ses droits. Il prétendait donc à quelque partie de l'héritage. Il avait pour concurrens Charles, comte du Maine, frère de René, et le jeune duc de

Lorraine, petit-fils du même René, par Yolande, sa mère. Louis demanda le Barrois, mais il ne put vaincre l'obstination du vieillard, qui en laissa la propriété à Yolande, et qui consentit seulement à l'abandonner au roi en engagement, et pour six ans seulement. Il n'y eut pas moyen d'éluder cette clause de rigueur. En vain Louis essaya de séduire ou d'intimider les conseillers de René; dans l'impossibilité de réussir, il manda à ses négociateurs qu'ils tâchassent au moins d'insérer dans l'acte *quelque bon mot dont il pût se servir dans la suite.* Quant à la Provence, il encouragea les poursuites du comte du Maine, son cousin germain, qui n'avait point d'enfans et dont il comptait hériter. René avait penché quelque temps pour son petit-fils, mais le refus du jeune duc de changer son nom de *Lorraine* pour celui d'*Anjou* lui fit perdre la bonne volonté de son aïeul. Louis XI avait pris un autre moyen de l'écarter : c'était de réclamer la Lorraine elle-même. Il en demanda une moitié comme étant aux droits de Marguerite, et l'autre en restitution des avances qu'il avait faites au jeune René lui-même, et des secours qu'il lui avait donnés contre Charles le Téméraire. Il soutenait que la Lorraine était un fief féminin, puisque Yolande en avait hérité; et que lui-même René n'y avait de prétentions que par les femmes. Il ajoutait qu'entre femmes il n'y a pas de droit d'aînesse, et qu'à cette cause la province devait être partagée. Les dispositions du vieux René, qui ne

laissa qu'une médiocre pension à Marguerite, le fortifièrent dans ses réclamations, et lui firent rencontrer *ce bon mot* qu'il cherchait. Substitué aux droits de Marguerite, il se récria sur la modicité de la portion qui lui était faite; et, pour réparer l'injustice du partage, il se mit provisoirement en pleine possession du Barrois.

On remarque encore son astuce ordinaire dans la conduite qu'il tint à l'égard de Charles de Martigni, évêque d'Elne, qu'il avait envoyé en Angleterre pour prolonger la trève cent années après la mort des deux monarques, moyennant que pendant sa durée la France continuerait la pension qu'elle faisait au roi d'Angleterre. Maximilien tenait aussi auprès de ces princes des ambassadeurs qui lui faisaient des offres très-séduisantes. L'argent comptant du roi eut plus d'influence sur Édouard; mais, en se rendant au désir de Louis, il voulut absolument que Maximilien et le duc de Bretagne, que le roi voulait exclure de la trève, y fussent compris, et Martigni fut obligé d'y consentir.

Le roi, au retour de son ambassadeur, le fit citer au parlement comme ayant outre-passé ses pouvoirs. Martigni ne nia pas le fait, mais il fit voir qu'il y avait été forcé par la crainte qu'il ne se formât sous ses yeux une ligue qui pouvait mettre le royaume en danger. La cour ne prononça pas. Le monarque ne désavoua pas non plus son ministre, content de laisser sur le traité, par cette formalité, une tache qu'il étendrait quand il vou-

drait. Quoiqu'il connût la mauvaise disposition d'Édouard, il continua de lui payer sa pension de cinquante mille écus, et de lui faire la promesse du mariage du dauphin avec une de ses filles, et avec la même intention de la tenir qu'avait le feu duc de Bourgogne lorsqu'il offrait la main de Marie aux princes qu'il voulait gagner.

Un événement qui intéressait toute la chrétienté attira alors un légat en France. Mahomet II fit une irruption en Italie. Le pape Sixte IV, justement alarmé, écrivit à tous les princes de l'Europe, les exhortant à finir leurs querelles, et à se réunir pour secourir l'église. Il destina pour la France et la Flandre le cardinal Julien de La Rovère, son neveu, depuis pape sous le nom de Jules II. Sitôt que Louis apprit ce choix, il aposta auprès du jeune prélat des gens chargés d'étudier son caractère, ses habitudes, sa capacité, et celle des personnes qui l'approchaient. Par ce moyen, il sut qu'il était excessivement sensible aux honneurs, se croyant habile dans les affaires et désirant le paraître. En conséquence il donna des ordres pour que le légat fût reçu dans toutes les villes de son passage avec une grande magnificence et le cérémonial le plus pompeux. Il envoya au devant de lui des seigneurs distingués, et lui-même l'accueillit dans son château du Plessis-lès-Tours, avec les témoignages d'un profond respect pour sa dignité, et d'une parfaite estime pour ses qualités personnelles. Dans les audiences particulières il prit l'air et le ton de

la confiance, comme avec un ami pour lequel il n'avait pas de secret.

Quelle peine, disait-il, ne ressentait-il pas de l'état d'anxiété où se trouvait le saint père! Il aurait volé à son secours, s'il n'était retenu par la guerre que Maximilien s'obstinait à ne pas finir. Deux choses entretenaient l'Autrichien dans son opiniâtreté, les conseils de la belle-mère de Marie son épouse, sœur d'Édouard, qui ne cessait de leur promettre l'assistance de son frère, et les subsides des opulentes villes de Flandre. Mais la douairière était encore jeune. Peut-être n'avait-elle pas renoncé à un second mariage. Si le légat voulait la pressentir sur cet objet, le roi s'offrait de lui en procurer un convenable. Quant aux villes, elles étaient très-lasses de la guerre; que le peuple fût seulement menacé d'excommunication, s'il continuait à soutenir la guerre en payant des impôts, le légat verrait que bientôt les Flamands cesseraient de payer les contributions qui nourrissaient la guerre et forceraient leur prince à la paix.

L'intimité du roi et du légat inquiéta la cour de Flandre; de sorte que, quand celui-ci demanda la permission d'y passer pour négocier la paix entre les deux puissances selon ses instructions, il éprouva des délais qu'il prit à la fin pour un refus. Le monarque aurait désiré que le légat se vengeât de cet affront par un coup de vigueur. Il lui représenta, dans une de ses lettres, que les Gantois, excellens catholiques, haïssaient mortellement le conseil

de Maximilien. *Vous devez donc*, ajoutait-il, *leur signifier la charge que vous avez de notre saint père pour le bien de la chrétienté, et le refus que vous a fait le conseil du duc d'Autriche, et le grand péché qu'ils font par désobéissance au saint siége apostolique, et les biens qui adviennent d'obéir à l'église, et les maux pareillement de ceux qui y sont désobéissans.*

Pendant que le légat resta en France, Louis continua à le combler de faveurs, peut-être pour contraster avec Maximilien, et acquérir un crédit prépondérant à la cour de Rome : à la demande de La Rovère, il remit entre ses mains le cardinal La Balue, à condition que son procès serait fait à Rome, et qu'il serait puni; ce qui n'arriva pas. Guillaume, évêque de Verdun, son complice, eut aussi sa liberté, ainsi que Geoffroy, évêque de Coutances, qui était retenu en prison pour avoir montré trop d'attachement au duc de Bourbon. Enfin Louis accorda à Maximilien une trève de quatre mois. Il la prolongerait volontiers, disait-il, pour tout le temps que les infidèles resteraient en Italie, et une année au delà, *afin de pouvoir servir Dieu et Notre-Dame contre le Turc.*

Pour preuves de dispositions sincères à la paix, les parties belligérantes nommèrent chacune des commissaires; le roi, trois seulement; Maximilien, un bien plus grand nombre présenté par la duchesse douairière. On devait se réunir dans une de ces trois villes : Arras, Aire ou Thérouenne,

appartenant à la France. Quand il fut question de se décider, Louis écrivit à ses plénipotentiaires: *Arras serait exposée à surprise; Aire est trop près de Calais. Vous me mandez que vous l'accorderez pour ne mettre les choses en rupture? Ne leur accordez rien pour peur de rupture. Vous êtes bien bêtes si vous cuidez* (croyez) *qu'à cette grande assemblée ils entendent à chose raisonnable; car la douairière y est, qui n'y est pour autre chose que pour détourbe* (empêchement). *Vous avez belle excuse d'accorder la ville de Thérouenne. Vos fourriers vous écriront qu'il y meurt le plus fort du monde, et faites bien manières d'être courrouciers que vous n'y pouvez aller.* Comme on ne put s'accorder sur le lieu, chacun se tint sur son territoire; les Français à Arras, et les Autrichiens à Lille, avec tant de défiance, qu'on ne passait pas d'une ville à l'autre, pour conférer, sans se donner des otages. De cette assemblée si soupçonneuse il ne pouvait sortir aucun résultat. On ne cherchait qu'à se tromper. *Sanglantes bêtes que vous êtes*, écrivait Louis à ses envoyés, *n'ajoutez foi qu'à ce que vous verrez. Ils vous mentent bien, mentez bien aussi.* Cependant la trêve allait expirer, Maximilien n'était pas prêt pour rentrer en lice. Après mille négociations en Allemagne, en Angleterre et en Bretagne pour susciter des ennemis au roi, n'ayant pu y réussir, il fut obligé de solliciter lui-même une prolongation de trêve pour un an, ce qu'il

obtint. La santé de Louis dépérissait, et le roi d'Angleterre lui représenta qu'il était de leur intérêt de rester tranquilles jusqu'à sa mort, qui pouvait sans violence changer l'état des choses.

1481. — La spéculation d'Édouard sur l'affaiblissement du roi était fondée. Dans un pèlerinage, près de Chinon; ayant fait ses dévotions, et étant à table avec ses courtisans, Louis fut subitement frappé d'apoplexie; il fit des efforts pour s'approcher d'une fenêtre, mais des officiers mal-habiles l'étendirent le long d'un grand feu; il y perdit tout-à-fait connaissance. Heureusement un plus intelligent arriva, fit ouvrir portes et fenêtres, lui fit respirer l'air, et la connaissance lui revint. Les symptômes les plus alarmans de cette première attaque durèrent douze jours, pendant lesquels cependant il ne cessa de s'occuper des affaires. Il voulait avoir les lettres qui arrivaient à chaque heure, se les faisait lire, feignait de les lire lui-même, *combien qu'il n'en eût aucune connaissance, disait quelques mots, et faisait signe des réponses qu'il voulait qui fussent faites*. Quoiqu'il n'entendît presque pas, il faisait tenir le conseil en sa présence, et d'un signe de tête ou de main indiquait son acquiescement ou son improbation. Il s'informa de ceux qui lui avaient donné les premiers secours imprudens, et, comme s'ils eussent été coupables de mauvaise intention, il les disgracia.

De ce moment il se renferma plus que jamais

dans son château du Plessis-lès-Tours, où il menait déjà une vie solitaire et cachée, s'appliquant à dissimuler son état, de peur qu'on n'en abusât. Il changeait ses serviteurs, les éloignait, les rappelait, donnait des ordres bizarres afin que leur singularité fit penser à lui, et fit croire que c'était toujours lui qui gouvernait. Ce prince soupçonneux s'entoura de toutes sortes de précautions contre une surprise. Il renforça les portes de son château de grosses grilles, hérissa les fenêtres de pointes de fer, établit au dedans et au dehors une garde permanente, fit semer sur les avenues des chausses-trapes afin d'empêcher la cavalerie d'approcher, et planter des gibets, commis aux soins de son horrible compère le prévôt Tristan. Personne ne logeait au château que quelques officiers, objets de l'exécration publique. L'entrée était un guichet bas et étroit, confié à des gens d'armes affidés, sévères sur la consigne. On n'était admis en sa présence qu'après avoir été fouillé, et ses proches parens ont été quelquefois assujettis à ces humiliantes précautions. Afin de dissiper les bruits qui couraient sur le danger imminent d'une mort prochaine, il fit un effort pour aller au Pont-de-l'Arche en Normandie, visiter un camp de paix, et passa les troupes en revue.

Pendant que le corps s'affaiblissait, l'esprit ne perdait rien de sa vigueur. On lui doit dans ces momens de langueur plusieurs règlemens utiles sur la discipline des troupes, la dispensation de la

justice, l'ordre dans les finances; l'équilibre entre la noblesse et le peuple, favorisant celui-ci sans souffrir que les priviléges de l'autre fussent trop affaiblis. Il prescrivit une tolérance réciproque entre les savans, qui ont quelquefois autant besoin de répression que les autres. La dispute du temps (car il en faut toujours une) roulait sur la métaphysique, matière inépuisable qu'un habile homme a appelée le *roman de l'esprit*. Deux sectes partageaient l'attention publique : *les réalistes* et *les nominaux*. Les premiers prétendaient que tous les êtres ont par eux-mêmes des caractères distinctifs, indépendans de la pensée et des mots; les seconds, que tous les êtres se ressemblent quant à l'essence, et ne sont différenciés que par les noms. On avait écrit des volumes sur ces abstractions métaphysiques. Louis XI, que son confesseur avait gagné aux réalistes, n'avait trouvé d'autre moyen, pour empêcher la propagation de la querelle, que de faire clouer ou enchaîner dans les bibliothèques les livres des nominaux : expédient assez bon dans un temps où l'imprimerie était à peine connue. Quand la fureur de la controverse fut calmée, ce qui arriva vers les dernières années du monarque, il rendit aux captifs une liberté qui n'était plus dangereuse.

Si on a connu Louis dur et implacable dans ses haines pendant la sérénité de la bonne santé, on ne sera pas surpris de lui voir conserver ce caractère pendant les sombres inquiétudes d'une ma-

ladie de langueur. Les soupçons pénètrent alors si aisément dans l'esprit d'un homme né ombrageux! René d'Alençon, comte du Perche, fils du duc mort en prison, après une condamnation capitale, vivait éloigné de la cour, quoique innocent du crime de son père. Il ne fut pas difficile à des courtisans assidus, avides de son bien, de le rendre suspect. On lui suscita des procès qui lui ravirent une partie de ses domaines. Les murmures, les plaintes qui lui échappèrent, furent portés au roi et exagérés. Le mécontentement que le monarque en montra fut aussi rapporté au comte. Il en conçut de vives alarmes, et résolut de chercher un asile auprès du duc de Bretagne, son parent, alors en bonne intelligence avec le roi. Le comte de Lude, un de ceux qui convoitaient ses biens, l'arrêta en route, et le mena au château de Chinon; *il y fut renfermé dans une cage de fer d'un pas et demi de long, d'où on ne le tirait qu'une fois par semaine pour faire un repas. Le reste du temps, on lui donnait à manger à travers les barreaux avec une fourche.* Ce traitement dura douze semaines, après lesquelles il fut conduit au donjon de Vincennes pour être jugé par une commission composée de seigneurs et de magistrats. En vain il réclama la cour des pairs. On lui répondit qu'il avait renoncé à ce privilége dans les lettres de grâce qu'on lui avait données malgré lui, et quoiqu'il ne fût pas coupable lors de la condamnation de son père.

La pièce la plus importante du procès, et que le roi regardait comme une preuve incontestable du crime de félonie, était une lettre que René avait écrite au duc de Bretagne, pour lui annoncer qu'il allait chercher chez lui une retraite. Elle fut interceptée. Il y disait qu'il n'avait d'autre dessein que de se mettre à l'abri de la persécution, et de travailler en sûreté à recouvrer ses biens. *Or, le dessein du comte*, disait Louis, *a été, ainsi qu'il le déclare, de ravoir le sien. Il ne le pouvait avoir par le duc, non plus que par un ménétrier. Il s'en allait donc tout droit en Angleterre.* Les juges ne se trouvèrent pas convaincus par ce raisonnement. Pour donner au monarque quelque satisfaction, et sauver le prince, ils rendirent une sentence mitigée entre l'absolution et la condamnation. Le roi fut engagé à faire grâce, et la fit; mais, en laissant au comte les revenus, il s'empara des châteaux forts du Perche, et y mit garnison. C'était peut-être tout ce qu'il désirait. Avec moins de peine et sans vexations il venait de réunir à la couronne le comté de Provence, dont à la mort du roi René avait hérité le comte du Maine. Celui-ci le laissa par testament au roi, au dauphin Charles et à ses successeurs, ainsi que tous les droits que la maison d'Anjou, dont il était le dernier mâle, avait sur le royaume de Naples.

1482. — Le danger qu'avait couru le comte du Perche, pour le seul dessein de se retirer en Bretagne, fit prendre au duc la résolution de se mettre

en état de défense, et cependant il envoya des ambassadeurs au roi sous pretexte de régler, une fois pour toutes, les droits, prétentions de juridictions, limites de terres, et autres affaires de semblable nature, qui pourraient devenir la base de procédures désagréables. Mais leur véritable mission était de souder les dispositions du roi relativement à la paix ou à la guerre. Louis, aussi habile que le duc, les reçut beaucoup mieux qu'ils ne s'y attendaient; et, après avoir discuté leurs demandes, il leur accorda la majeure partie de ces misères, et, sans qu'ils pussent se plaindre, les renvoya sous prétexte d'affaires plus pressées. Il employait volontiers ces mesures dilatoires quand il craignait de s'engager par des décisions dont la précision et la clarté ne lui laisseraient point de moyens évasifs.

Malgré sa maladie, qui lui causait des accidens qu'on traitait d'épilepsie, il s'occupait de réformes dans l'état. La multiplicité et la bizarrerie des coutumes attirèrent son attention : il commanda que tous les baillis, sénéchaux et autres juges fissent des recueils, tant sur les témoignages verbaux des anciens que d'après les répertoires, formules et documens qu'on pourrait trouver, afin d'en former, s'il était possible, un code général. C'était un ordre que son père avait déjà donné. Le commerce attirait son attention. Il y encouragea les roturiers par des priviléges, le permit aux gentilshommes et ecclésiastiques, tant par terre que par mer, à con-

dition qu'ils ne feraient entrer leurs marchandises que sur des vaisseaux français. Afin que notre penchant pour le luxe et la magnificence n'enrichît pas nos voisins à nos dépens, il fit venir d'Italie et de Grèce des ouvriers habiles en plusieurs arts de luxe, établit des manufactures d'étoffe de soie, d'or et d'argent. Il ne paraît pas avoir été fort affectionné aux sciences, qui en effet alors ne méritaient pas une grande estime. On a cependant du bon roi René, et de Louis, duc d'Orléans, père de Louis XII, des poésies agréables; le premier cultiva aussi la peinture avec succès. La sculpture ne fut pas indifférente à Louis XI; il commanda qu'elle ornât son tombeau, dont il donna lui-même le dessin. Il tenta enfin d'établir l'égalité des poids et mesures dans tout le royaume; et il permit aux particuliers de se servir, pour leurs correspondances, des courriers qu'il envoyait tant au dedans qu'au dehors pour les affaires de l'état : ainsi on lui doit le bienfait des postes.

Pendant qu'il travaillait avec activité à la prospérité intérieure du royaume, il survint un événement le plus propre à couronner d'un heureux succès ses projets sur les états de Bourgogne qui avaient occupé sa politique pendant tout son règne. La princesse Marie, souveraine de ces états, mourut, à la suite d'une chute de cheval, d'une blessure mal soignée. Elle laissa deux enfans au berceau, un fils qui a été père de Charles-Quint, et une fille nommée *Marguerite*. Les liaisons que le

roi avait toujours entretenues par ses agens avec les Flamands, surtout avec les Gantois, lui servirent beaucoup dans cette occasion ; ceux-ci avaient dans leurs murs la jeune princesse, dont ils se déclarèrent les tuteurs au préjudice de Maximilien, qui, étranger dans les états de sa défunte épouse, s'y trouva tout d'un coup sans autorité. Au moment de la mort de Marie, le monarque couvrit de troupes ses frontières, et fit des démonstrations d'hostilités. Les Gantois s'en alarmèrent ou le feignirent. Ils lui envoyèrent des ambassadeurs pour demander la paix. Louis les reçut avec la plus grande affabilité ; il nomma des plénipotentiaires, qui se rendirent à Arras avec ceux des Flamands et de Maximilien. Le principal article du traité qui fut conclu portait que Marguerite épouserait le dauphin quand elle serait en âge, et qu'en attendant elle serait amenée à la cour de France pour y être élevée, ce qui fut exécuté au grand regret de Maximilien, son père, qui s'y opposa inutilement. Les états fixèrent la dot, qui fut composée de la comté de Bourgogne, ou Franche-Comté, du comté d'Artois, dont le roi était déjà en possession par le droit des armes, et de plus des comtés d'Auxerrois et de Charolais. Dans cette négociation le roi se montra très-complaisant aux désirs des Flamands. Ils avaient craint les prétentions qu'il avait d'abord signifiées sur Douai, Lille et Orchies, villes auxquelles il avait un véritable droit de retour, à défaut d'hoirs mâles des ducs de Bourgogne, qui

ne les avaient reçues qu'à cette condition. Mais le roi, connaissant l'obstination des Flamands, et craignant qu'ils ne fissent rompre une alliance avantageuse au royaume qu'eux-mêmes avaient sollicitée, et à laquelle on n'avait amené Maximilien que par force, cessa d'insister. Il se fit même un mérite de respecter l'intégrité de leur territoire, et ne fit de réserve à cet égard qu'autant que le mariage projeté n'aurait point d'accomplissement. Il contribua plus que Maximilien à la composition du conseil de régence que les Flamands établirent, et eut soin d'y faire dominer ses partisans.

Louis XI, à la fin de son règne, ne voyait aucun de ses voisins capable de l'inquiéter. Il était tranquille du côté de l'Italie, dont les petits souverains, toujours en guerre les uns contre les autres, cultivaient son amitié pour en tirer des secours au besoin. Le duc de Sforce, dit *le Noir*, ou *le More*, administrateur de Milan, occupé du projet de se rendre maître de l'état de ses neveux, dont il était tuteur, n'osa attenter à leur vie tant que Louis vécut. Il se contentait d'entretenir une alliance sourde avec Ferdinand et Isabelle, qui possédaient le royaume de Naples, sur lequel Louis conservait des droits acquis de la maison d'Anjou. Les déférences et les égards du roi pour le pape, tant comme souverain que comme pontife, lui assuraient Sixte IV, mécontent de Ferdinand, qui avait quitté son alliance pour celle des Florentins. Les Génois offri-

rent à Louis leur souveraineté. Il leur fit, dit-on, une réponse peu honorable pour eux, et malséante dans sa bouche : *Vous vous donnez à moi*, leur répondit-il, *et moi, je vous donne au diable*. Si l'empereur Frédéric avait été tenté d'armer en faveur de Maximilien, son fils, Louis tenait pour ainsi dire en lesse les rois de Bohème et de Hongrie, qu'il aurait lâchés contre l'Autrichien, comme ces limiers qu'une ligue avait voulu autrefois découpler contre lui. De même il avait la ressource du roi d'Écosse contre l'Angleterre, sitôt qu'il aurait fait mine de menacer la France : mais ses sollicitudes, s'il en avait de ce côté, disparurent tout-à-fait par la mort d'Édouard. Joué long-temps par Louis XI, il s'était plu à décorer sa fille du titre de dauphine. Quand il vit le dauphin accordé avec Marguerite, et Calais investi de tous côtés par l'acquisition que faisait le roi de l'Artois, il se repentit de sa méprise, et songea, mais trop tard, à faire éclater son ressentiment. Il avait résolu la guerre lorsqu'il mourut. Il ne laissa que deux fils mineurs et un frère nommé *Richard*, dont l'ambition présageait à l'Angleterre des troubles qui devaient procurer le repos de la France.

Le dauphin Charles, auquel les grandeurs de Louis étaient destinées, était solitairement élevé dans le château d'Amboise, sous la conduite d'Anne de France, sa sœur, plus âgée que lui de treize ans, et épouse de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. On soupçonne le père de l'avoir séquestré du monde

et confié à un petit nombre d'officiers affidés, dans la crainte que dans un nombreux cortége il ne se rencontrât des courtisans dont les pernicieux conseils enhardissent le jeune prince à rendre à son père les chagrins que le fils de Charles VII avait causés au sien. On dit que par la même raison il ne voulut pas qu'on l'instruisît dans les sciences, et prétendit qu'il ne lui fallait d'autre latin que cet axiome : *Qui nescit dissimulare nescit regnare.* « Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner. » Mais d'autres ont cru qu'il ne négligea pas à ce point son éducation ; qu'il composa même pour son utilité un recueil de maximes intitulé *le Rosier des guerres*, et un abrégé de l'Histoire de France.

Se sentant défaillir, il se transporta à Amboise avec une cour nombreuse, comme s'il eût voulu lui faire des adieux solennels. Il adressa au jeune prince une exhortation tendre et pathétique, dans laquelle il lui proposa pour modèle de sa conduite celle de ses ancêtres, leur valeur, leur amour pour les peuples et leur zèle pour la religion. « Si vous voulez partager leur gloire, dit-il, aspirez, mon fils, à leur ressembler ; leur exemple suffira pour vous apprendre ce que vous devez faire, et le mien ce que vous devez éviter. » Il fit ensuite noblement l'aveu de ses fautes, de celles surtout qui avaient causé ses premiers chagrins. « Sachez, mon fils, qu'à mon premier avénement au trône, ayant déposé de leurs charges les officiers qui avaient dignement servi l'état et le roi mon père, cette démarche

inconsidérée a fait couler des torrens de larmes et de sang, et a rempli mes jours d'amertume. Mon fils, l'aveu que je vous fais ici doit vous rendre sage. Le feu n'est pas encore tellement éteint qu'il ne puisse se rallumer, si, par une conduite plus juste et plus réfléchie que celle que je tins alors, vous ne rassurez l'esprit de vos fidèles sujets. » Il lui fit ensuite promettre sous serment de se conduire dans les affaires importantes par l'avis des princes du sang et des membres de son conseil, de ne destituer aucun de ceux-ci s'il n'était convaincu en justice d'avoir prévariqué. Dans cette même entrevue, en présence du futur roi, il exigea de Louis, duc d'Orléans, son gendre et premier prince du sang, la promesse de se soumettre sans réclamation aux règlemens qu'il ferait pour la régence. Les deux sermens furent enregistrés au parlement. Louis XI soutint avec fermeté cette scène attendrissante, et la finit en donnant au dauphin sa bénédiction. Après ce pénible effort auprès de son fils, il vint se renfermer dans son château du Plessis-lès-Tours, où il retrouva ses terreurs de la mort et toutes ses faiblesses.

On va voir et on plaindra sans doute un moribond tourmenté du désir de la vie, appelant à son secours tous les préservatifs, quels qu'ils fussent, dès qu'il les croyait propres à suspendre le coup fatal. Dans cet espoir, il écrivit un jour sérieusement au prieur de Notre-Dame de Sales : « Maître » Pierre, mon ami, je vous prie tant que je puis,

» que vous priiez incesssamment Notre-Dame de » Sales pour moi, à ce qu'il lui plaise de m'en- » voyer la fièvre quarte, car j'ai une maladie dont » les physiciens disent que je ne puis être guéri » sans l'avoir; et, quand je l'aurai, je vous le ferai » savoir incontinent. » Une autre fois, se faisant dire une oraison à saint Eutrope, comme le chapelain priait selon la formule ordinaire pour la santé de l'âme et du corps : *Priez seulement pour la santé du corps*, lui dit-il; *il ne faut pas demander tant de choses à la fois.*

1483. — Jusqu'à la fin il fut inquiet et ombrageux. Il ne se montrait pas sans être soigné et paré plus que de coutume, afin de cacher, s'il avait pu, les traces de sa maladie. Il affectait de l'application aux affaires, envoyait des ordres singuliers, faisait des changemens subits et inattendus entre les gens du conseil, les généraux et les magistrats. Quand on lui en demandait la raison, il répondait : *Nature se plaît à diversité*: mais le vrai motif était de faire connaître au loin, comme auprès, qu'il gouvernait toujours. La profonde réclusion dans laquelle il vivait faisait croire qu'il se passait des choses bien extraordinaires dans ce château impénétrable, choses qu'il était important de dérober à la connaissance du public, comme des tortures et des exécutions secrètes. On alla jusqu'à répandre le bruit que l'on y rassemblait des enfans que l'on saignait, et dont on lui faisait boire le sang pour corriger l'âcreté du sien, et *autres terribles et*

merveilleuses médecines qu'on faisait sur lui, dit une chronique ancienne.

Ne pouvant faire lui-même des pèlerinages, il en faisait faire aux autres, mettait en voyage les ermites, les moines, les dévots et dévotes, jusqu'aux religieuses qu'il envoyait aux églises et chapelles des saints les plus renommés par leurs miracles. Il se couvrait de reliques, s'en faisait apporter non-seulement de la France, mais d'Allemagne, d'Italie. Le pape lui envoya, dit Comminés, *le corporal sur lequel chantait monseigneur saint Pierre*, et lui accorda la permission de se faire appliquer de nouveau l'onction de l'huile de la Sainte-Ampoule, que des chanoines de Reims lui apportèrent. Son goût à cet égard était si connu, que Bajazet II lui fit offrir toutes les reliques de Constantinople, s'il voulait retenir en France Zizim son frère, qui lui avait disputé le trône, et que les chevaliers de Rhodes avaient soustrait à sa vengeance.

Louis n'eut point de repos qu'il n'eût fait venir du fond de la Calabre un ermite appelé *François de Paule*, du nom de la ville où il était né. Le pieux solitaire refusait de quitter sa retraite, et d'aller s'exposer aux yeux d'un peuple nombreux, et aux regards des courtisans. Louis eut recours au pape, qui lui ordonna ce voyage. Quand le roi le sut arrivé sur les terres de France, il lui envoya courriers sur courriers pour hâter sa marche. Lorsqu'il entra dans la chambre, le malade se jeta à

ses pieds, et lui dit : *Saint homme, si vous voulez, vous pouvez me guérir.* Le saint homme repoussa avec humilité ces marques d'une vénération presque superstitieuse. Il lui promit le secours de ses prières. Commines rend au pieux ermite ce témoignage, *qu'il n'a jamais vu un homme vivant de si sainte vie, ni où il semblait mieux que le Saint-Esprit parlât par sa bouche. Cependant il n'était ni clerc ni lettré.* Il resta près du moribond jusqu'au dernier soupir, le consolant par des discours pleins d'onction et de lumières.

Louis avait recommandé à ses officiers, quand ils le verraient désespéré, de l'avertir, mais sans prononcer le nom de *mort* qu'il ne pouvait souffrir. *Il suffira*, leur dit-il, *de me dire :* Parlez peu ; *j'entendrai ce que cela signifie.* Il fut prononcé, ce terrible avis : aussitôt toutes les illusions de l'espérance s'évanouissent, et on ne voit plus que l'homme résigné et soumis, le monarque sage et prévoyant. Il appelle auprès de lui le sire de Beaujeu et Anne de France, sa femme, auxquels il avait confié la tutelle de son fils et la régence du royaume; il leur donne ses dernières instructions, et envoie au dauphin, à Amboise, le chancelier et les principaux officiers de sa maison : *Allez trouver le roi*, leur dit-il, *et servez-le fidèlement.* Il se confessa, fit quelques dispositions pieuses, reçut les sacremens avec une grande dévotion, et mourut en prononçant souvent à haute voix : *Notre-Dame d'Embrun, ma bonne maîtresse, aidez-moi.*

Louis XI était âgé de soixante ans. Il en avait régné vingt-deux. Charlotte de Savoie, son épouse, ne lui survécut que de quelques mois. Elle lui donna six enfans, dont trois moururent en bas âge. Il ne lui resta que Charles VIII et deux princesses : l'aînée, Anne, mariée à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu ; la seconde, Jeanne, à Louis d'Orléans, qui depuis a été Louis XII. Charlotte, dit un historien contemporain, eut beaucoup à souffrir des bizarreries de son époux. *Il lui tint bien mauvaise loyauté de sa personne, la laissant toujours bien petitement accompagnée et mal accoutrée, la plupart du temps en quelque château, tantôt à Amboise, tantôt à Loches, où il l'allait voir quelquefois, plus par désir d'avoir des enfans que pour plaisir qu'il prît avec elle. Aussi, pour la grande crainte qu'elle avait de lui, et par autres rudesses qu'il lui faisait souvent, il est bien à croire qu'elle n'avait pas grandes voluptés et grands passe-temps de sa compagnie.* Pendant qu'il la traitait avec cette indifférence, il prodiguait ses caresses à de simples bourgeoises et à des filles du peuple, desquelles il eut quatre filles, dont trois ont été mariées.

Il fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Cléri. Cet homme, qui pâlissait d'effroi au seul mot de mort, eut cependant la fermeté de prescrire lui-même la forme de son mausolée. Il ordonna qu'on le placerait à genoux sur un carreau, habillé en chasseur, son chien à côté de lui. Il avait envoyé

au sculpteur son portrait, avec ordre qu'on ne le représentât pas dans l'état de dépérissement où sa maladie l'avait réduit, mais comme dans sa santé la plus florissante. Louis XI s'habillait plus que simplement, même dans les momens de représentation. A son chapeau était attachée une petite médaille de plomb, représentant la Sainte Vierge, qu'il baisait souvent, et sur laquelle il faisait ses sermens.

Ce prince est malheureux d'avoir eu pour historien un homme qui a vécu dans son intimité, qui fut témoin de toutes ses actions, dépositaire de ses secrètes intentions, et dont le style simple et naïf porte à ne former aucun doute sur ce qu'il a écrit. Philippe de Commines avait été attaché d'enfance, et par habitude de famille, à la maison de Bourgogne. Il ne dit rien dans ses mémoires des causes qui l'ont déterminé à quitter Charles le Téméraire. Le roi l'admit dans son intimité; mais, s'il s'acquit un excellent ministre, il faut avouer qu'il se donna un confident très-nuisible à sa réputation. C'est par Commines que l'on a le secret des intentions de Louis XI dans ses transactions, ses projets et toute sa conduite politique et sociale, et ce secret le montre presque entièrement dénué de franchise, de bonne foi, de loyauté, et des autres qualités qui caractérisent l'honnête homme.

Scipion Dupleix, dont les observations sont souvent très-judicieuses dans celles qu'il nous a

laissées sur Louis XI, balance assez bien ses vertus et ses vices et indique avec impartialité les principes et les motifs des unes et des autres. « Quoique ses mœurs, dit-il, et ses conditions soient assez connues par ce que j'en ai touché dans l'histoire de son règne, néanmoins je ne laisserai pas de dire ici qu'il en avait de bonnes et de mauvaises, tant naturelles qu'acquises avec tant de mélange de bien et de mal, qu'il n'en avait aucune bonne à perfection, ni mauvaise en l'extrémité. A raison de quoi aussi, il ne faisait guère d'actions louables (si elles étaient d'importance), qu'il n'y eût quelque chose à blâmer, ni de blâmable, que la louange n'y eût quelque part.

» Sa magnificence envers les princes étrangers, ajoute Dupleix, et sa libéralité et sa courtoisie envers leurs ambassadeurs, ne tendant qu'à les décevoir eux ou leurs maîtres, néanmoins pour le bien de son état, pouvait en divers sens et à divers respects recevoir et louange et blâme. La même considération se peut remarquer en toutes les actions les plus illustres de sa vie; les meilleures desquelles étaient fondées en apparence sur la piété, sur la justice ou sur la magnificence royale; et, en effet, ce n'était que superstition, vengeance et vanité ou tricherie; et les plus blâmables, comme la dissimulation, la perfidie et le parjure, étaient couvertes du bien de l'état ou de la prudence humaine, qui permet (selon l'historien) de prévenir la malice des ennemis par leurs mê-

mes artifices, ou bien de leur rendre le change en manquant de foi et de promesse à ceux qui en ont manqué les premiers pour en tirer avantage. »

D'ailleurs, jamais roi n'a été plus occupé des affaires de son royaume. Point de plaisir autre que celui de la chasse qu'il aimait beaucoup. Son entretien était gai; il se plaisait à railler, et ne se fâchait pas quand on le raillait lui-même. « C'est merveille, dit encore Dupleix, que jamais prince n'ayant été plus ambitieux, ni plus jaloux de son autorité que celui-ci, néanmoins il fut grandement familier aux siens, et ne mangea jamais qu'il n'eût pour le moins sept ou huit personnes à sa table. Passant un jour par sa cuisine, il vit un petit garçon, nommé *Etienne*, qui tournait la broche. *Combien gagnes-tu?* lui dit-il. *Autant que le roi*, répondit le jeune homme, qui ne le connaissait pas. *Autant que le roi!* repartit le prince étonné. *Eh! combien donc gagne le roi? Ses dépenses*, reprit Étienne, *comme moi les miennes*. Le roi, sur cette réponse ingénieuse, lui jugeant de l'esprit, l'employa et lui fit de grands biens. » La comparaison entre un monarque et un journalier qui *chacun ne gagnent que leurs dépenses* ou *leur vie*, rend très-philosophique la réponse d'Étienne si elle fut réfléchie.

Louis XI faisait lui-même ses instructions aux ambassadeurs, minutait ses dépêches, dressait ses édits, donnait de fréquentes audiences, entrait

dans le plus grand détail pour ce qui concernait les troupes, la marine, les finances, le commerce, punissait sévèrement les révoltes; aussi n'en eut-il que deux importantes pendant son règne, l'une à Reims, l'autre à Bourges; et les peuples furent plus tranquilles qu'ils ne l'avaient été depuis longtemps sous ses prédécesseurs. *Tranquilles ! oui ; mais*, dit à la vérité l'historien Duclos, *comme les galériens sous le fouet du comite.*

Il réunit à la couronne la Provence, la Guienne, l'Anjou, le Perche, l'Artois, le duché d'Alençon, le duché de Bourgogne, les villes aliénées de la Normandie, de la Picardie et de la Champagne; il acquit le Roussillon et le Barrois, étendit et assura ses droits de suzeraineté sur la Gascogne, dont il soumit les seigneurs, et contint par des alliances forcées la Bretagne et la Flandre; il fut craint de l'empereur, redouté par les rois de Castille et d'Aragon, et recherché par les souverains d'Italie. Il se fit enfin des Suisses un rempart contre l'Allemagne, cultiva avec utilité l'amitié des rois d'Écosse, et abolit pour toujours les prétentions de l'Angleterre sur la France.

Louis XI a forcé les grands vassaux à reconnaître la supériorité du monarque, non par de simples déférences et des hommages de cérémonie, comme ils faisaient auparavant, mais par une véritable subordination, et une obéissance ponctuelle aux ordres du souverain : dans les mêmes vues, il favorisa les communes, et leur donna un pouvoir

suffisant pour réprimer les vexations des seigneurs. Ces changemens, qui ont efficacement contribué à établir la puissance absolue des rois, lui ont fait donner le surnom de *Restaurateur de la monarchie.*

CHARLES VIII,

AGÉ DE 13 ANS.

1483. — Charles VIII n'avait pas treize ans accomplis quand il monta sur le trône. Louis XI se flattant, comme font tous les mourans, que ses dispositions pour le gouvernement pendant le bas âge de son fils seraient respectées, en avait confié les rênes à Anne de France, sa fille aînée, sœur du jeune roi, de treize ans plus âgée que lui. Elle était mariée à Pierre de Bourbon, cadet de sa maison, et sire de Beaujeu. Tous les historiens reconnaissent à cette princesse un génie profond, de la sagacité, du courage, les grâces de son sexe, et les qualités des grands hommes. Elle se mit en possession de l'autorité, secondée par son mari, homme d'esprit, mais qui fut éclipsé par sa femme.

Malgré la volonté de Louis XI, bien signifiée, et l'obéissance promise et jurée entre ses mains, plusieurs concurrens aspirèrent à la tutelle du jeune prince et à la régence du royaume. La reine douairière Charlotte de Savoie, toujours éloignée

des affaires par son mari, se mit la première sur les rangs; mais l'obstacle qu'elle présenta à sa fille ne fut ni embarrassant, ni long, parce qu'elle avait peu de partisans, qu'elle était languissante, et que sa mort ne tarda pas à suivre celle de son mari. Le duc de Bourbon, frère aîné du sire de Beaujeu, montra du mécontentement de voir son cadet préféré et muni de toute l'autorité. On l'apaisa en lui envoyant dans son lit, où la goutte le retenait, l'épée de connétable, qu'il désirait depuis long-temps, et le diplôme de lieutenant général du royaume. Mais le plus difficile à satisfaire fut Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, beau-frère de la princesse Anne et du jeune roi, dont par ordre du père il avait épousé Jeanne, la sœur cadette.

Le duc était beau, bien fait, admirable sous les armes, adroit à tous les exercices, affable, généreux : son titre d'héritier présomptif de la couronne sous un roi encore enfant et d'une santé délicate, réunissait autour de lui presque tous les autres princes et les seigneurs empressés de faire passer la souveraine puissance entre les mains de celui qui, leur en ayant obligation, ne pourrait guère se dispenser de la partager avec eux. On compte entre les principaux Charles, duc d'Angoulême, cousin germain du duc d'Orléans, et qui fut père de François 1er.; Jean de Foix, vicomte de Narbonne, beau-frère du même duc d'Orléans; le duc de Bretagne, leur cousin; le duc

d'Alençon, si maltraité pendant le dernier règne, sous le nom de *comte du Perche*, et une partie considérable de la première noblesse. Tous ces seigneurs se lièrent par des conventions, et formèrent une association, dont François, comte de Dunois, était l'âme. Fils du bâtard, si justement célèbre sous Charles VII, il était moins décoré que son père de la gloire militaire, mais il était doué d'un merveilleux talent pour former des projets et les diriger. Le conseil, institué par Louis XI, présidé par madame de Beaujeu, s'imagina pouvoir rompre cette ligue, en comblant de faveurs le duc d'Orléans, et surtout Dunois, le plus dangereux moteur de la faction. On donna au prince les gouvernemens de Paris, de l'Ile-de-France, de Champagne et de Brie, avec le droit d'assister à tous les conseils; et au comte de Dunois le gouvernement du Dauphiné. On crut satisfaire les autres par quelques légers sacrifices; mais ils persuadèrent au duc de demander l'assemblée des états généraux. Elle fut indiquée à Tours pour la fin de l'année.

Pendant qu'on élisait les membres dans les provinces, madame de Beaujeu s'appliqua à gagner l'estime des grands et du peuple par un gouvernement modéré, différent du despotisme de son père. Elle diminua les impôts, promit une remise plus considérable quand l'état des affaires le permettrait, congédia avec honneur un corps de six mille Suisses, qui coûtaient beaucoup, et retrancha les

dépenses qui n'étaient pas nécessaires. Sur de simples déclarations, Louis avait condamné plusieurs personnes à l'exil ou à la prison : sa fille ouvrit les cachots, rappela les disgraciés, et leur fit rendre les biens dont des sentences injustes ou trop sévères les avaient privés.

1484. — En même temps elle satisfit le peuple en livrant à la vindicte publique trois ministres qui, abusant de la confiance du feu roi, s'étaient rendus coupables de malversations et de crimes. Olivier Le Daim, ce barbier insolent qui avait profané, à Gand, la dignité d'ambassadeur de France, fut convaincu, entre autres forfaits, d'un meurtre commis avec des circonstances affreuses. Un gentilhomme, arrêté pour un délit grave, était menacé de perdre la vie; sa femme s'adresse à Le Daim, afin d'obtenir sa grâce : il la met à une condition qu'elle rejette; mais le prisonnier l'engage à y consentir. Le Daim, dont la passion n'était pas diminuée par la jouissance, craignant d'être traversé par l'époux s'il devenait libre, le fait coudre dans un sac et jeter dans la rivière. La veuve n'osa parler tant que Louis XI vécut, mais après sa mort elle éclata en plaintes; le scélérat avoua son crime et fut pendu avec l'exécuteur de sa barbarie. Doyac, coupable de rapines et de concussions, délateur effronté, qu'on a vu promener un faste insolent dans l'Auvergne sa patrie, et y braver le duc de Bourbon, poursuivi en justice, fut condamné à être fouetté dans les carrefours de Paris, et à avoir

la langue percée d'un fer chaud, et une oreille coupée. Il fut ensuite conduit à Montferrant, le théâtre de ses insolences contre le prince, y subit le même supplice du fouet, perdit l'autre oreille, et fut banni du royaume à perpétuité. Jean Cottier, autre vampire de cour, médecin de Louis XI, avait acquis des biens immenses en abusant de l'empire que la crainte de la mort lui donnait sur son malade. Quand le monarque lui marquait quelque mécontentement de son extrême avidité, l'insolent docteur lui disait : *Je sais bien qu'un matin vous m'enverrez comme vous faites tant d'autres; mais je jure que vous ne vivrez pas huit jours après*, et le valétudinaire effrayé lui accordait tout ce qu'il demandait. Il amassa ainsi des richesses prodigieuses. Le cri contre son opulence était universel : il fut condamné à cent cinquante mille livres d'amende, somme énorme pour le temps. On dit que, se croyant en sûreté après cette restitution, il se retira dans une petite maison, dont la modestie lui parut désormais un sûr asile : ce qu'il exprima en faisant sculpter sur le devant un abricotier, avec ce mot ou *rébus*, suivant l'usage du temps, *à l'Abri-Cottier.*

Madame fit rentrer dans le trésor d'autres sommes prises sur des enrichis haïs et jalousés; elle révoqua aussi des donations excessives faites à des églises par son père, à charge de prières pendant sa dernière maladie; elle les rattacha au domaine ou les vendit, et fit mettre en réserve, pour les

nécessités de l'état, l'argent qu'on en retira. Elle confirma dans leurs charges les magistrats des cours souveraines, ainsi que les membres du conseil d'état établi par son père, et se fit prêter par eux un nouveau serment de fidélité.

Les états généraux s'assemblèrent à Tours le 14 janvier, sous d'heureux auspices pour la princesse. Elle n'y siégea pas et demeura avec le roi et la cour, au château du Plessis, sous la garde d'une escorte qui valait une armée. Le chancelier Guillaume de Rochefort, dans son discours d'ouverture, exposa les motifs de la convocation, qu'il dit être au nombre de cinq : 1°. l'intention du jeune roi de marquer à la nation, représentée par ses députés, sa reconnaissance de l'allégresse qu'elle avait témoignée de son avénement au trône ; 2°. le désir de se montrer à eux et de confirmer l'amour et la confiance mutuelle qui devaient régner entre le monarque et le peuple. *Contemplez-le donc*, s'écria-t-il avec le ton de l'attendrissement, *contemplez-le ce jeune prince sur qui repose aujourd'hui le repos de la patrie.* Il prit de là occasion de louer sa piété, et le zèle qu'il montrait déjà pour le soulagement du peuple ; et, en preuve de ces bonnes dispositions, il cita en troisième lieu ce qui avait déjà été fait à ce sujet, la diminution des impôts, la solde de six mille Suisses supprimés, et des projets dans ce genre, bien plus avantageux et en bien plus grand nombre que le roi méditait. Sa jeunesse, disait-il, ne doit pas alarmer, parce

qu'il est pourvu d'un grand sens naturel; ce qu'il a montré en appelant auprès de lui les princes et les plus grands seigneurs, se conduisant par leurs conseils, confirmant dans leurs charges les magistrats, *et vous assemblant*, *messieurs*, ajouta-t-il adroitement, *pour vous exposer ses desseins et vous associer en quelque sorte au gouvernement*.

Le quatrième article n'est pas présenté avec moins d'adresse. Après avoir montré ce que le roi promet, voici, dit le chancelier, ce qu'il exige de vous : « Que vous lui découvriez tous les abus qui peuvent être échappés à sa connaissance, et que vous ne lui déguisiez aucun des maux qui affligent le peuple. Ne craignez pas que vos plaintes soient importunes, le roi aura égard à vos remontrances. Et vous, princes qui m'écoutez, ajouta-t-il en élevant la voix, je vous supplie et vous adjure au nom de la patrie, notre mère commune, d'oublier tout esprit de parti, et de laisser aux députés une pleine et entière liberté. » Cette apostrophe donnait d'avance un vernis de cabale à la dangereuse intelligence qui régnait entre les princes. La cinquième partie du discours réglait l'ordre des matières: les affaires générales de l'état, ensuite celles des provinces ou des villes, et enfin celles des particuliers.

Les états délibérèrent non par ordres, mais par divisions. Il y en eut six, formées des députés de diverses provinces, réunis en une chambre parti-

culière. On ne trouva point alors de meilleur mode pour réprimer la confusion qui naissait de la multitude des votans. Le vœu de chaque chambre, rédigé en un cahier, se portait à l'assemblée générale, et de ces divers cahiers on en formait un seul qui était censé présenter le vœu de la nation. Ce résultat d'ailleurs n'était point obtenu à la majorité des suffrages dans l'assemblée générale; il n'était pas même le produit de la majorité des chambres : il fallait leur unanimité. Plus d'une fois le dissentiment d'une seule chambre pensa neutraliser les opérations des états, et ce ne fut que par les voies de la négociation auprès de la minorité qu'on obtint, en ces circonstances, l'assentiment unanime requis pour former le vœu général.

On attaqua d'abord la question du gouvernement : *Nommera-t-on un régent?* Le roi approchait si fort de quatorze ans, époque prescrite pour sa majorité, que l'on convint assez unanimement de se contenter d'un conseil. *Comment sera-t-il composé?* Les princes désiraient que le choix des conseillers leur fût confié. Ils ne se cachaient pas du dessein qu'ils avaient de renouveler le conseil, afin d'y mettre des gens qui leur seraient dévoués. « Défiez-vous, disaient leurs orateurs, défiez-vous de ces anciens conseillers, si habiles à inventer des moyens d'oppression. Prenez bien garde en quelles mains vous mettrez la personne du roi et l'administration du royaume. » Quant à la personne, elle ne pouvait être en meilleures mains qu'en celles

de sa sœur, qui l'avait élevé et avait veillé sur sa santé avec une tendresse de mère. Aussi les députés de Normandie libellèrent-ils ainsi leur arrêté : « Puisque le roi a été jusqu'à ce jour nourri et élevé avec beaucoup de douceur et de sagesse, et que son âge exige qu'on redouble de vigilance et de soins, nous opinons et nous prions que monsieur et madame de Beaujeu continuent d'avoir le soin, la garde et le gouvernement de sa personne. » Mais les princes demandèrent que l'espèce de tutelle confiée à la sœur et au beau-frère fût exprimée en ces termes : « Monsieur et madame de Beaujeu seront auprès de la personne du roi, et rien de plus. » Ils souffrirent cependant, à force de sollicitations, et même un peu malgré eux, qu'on ajoutât au projet de statut qui serait proposé à l'assemblée générale : « Comme ils y ont été jusqu'à présent, et comme le feu roi l'a réglé par son testament. »

Mais, quoiqu'on eût assez généralement agréé cette forme, ce ne fut pas celle qu'on adopta. Après des débats longs et animés, on convint enfin que le roi présiderait le conseil le plus souvent qu'il pourrait. Toute ordonnance, quand même il ne serait pas présent, s'expédiera en son nom. En son absence, le duc d'Orléans, premier prince du sang, présidera et conclura à la pluralité des voix ; après le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, connétable de France ; à leur défaut, le sire de Beaujeu et les autres princes du sang, selon le rang de leur naissance. Les anciens conseillers seront conservés, et

il en sera ajouté douze choisis entre les députés: « et considérant avec quelle prudence le roi a été jusqu'alors élevé et nourri, les états souhaitent qu'il ait toujours auprès de sa personne des gens sages, éclairés et vertueux, qui continueront de veiller sur sa santé, et de lui inspirer des principes de modération et de vertu. » Cet article, qui, sans nommer madame de Beaujeu, lui donnait un éclatant témoignage d'estime pour sa conduite auprès de son frère, la satisfit d'autant plus, que c'était lui remettre indirectement toute l'autorité entre les mains, parce que, s'il arrivait que la présence du duc d'Orléans la gênât dans le conseil, elle pouvait le faire présider par le roi qu'elle gouvernait, et déconcerter les projets du prince qui lui déplairaient.

Cette affaire terminée, les états rédigèrent leurs cahiers, où, mêlant la plainte à la gloriole, les orateurs s'efforcèrent de faire admirer leur éloquence en exaltant la prééminence, l'utilité et les services de l'ordre qu'ils représentaient. Qui est-ce qui instruit le peuple, adoucit ses mœurs, et le rend docile aux lois? Le clergé, qui demanda le rétablissement de la pragmatique. Qui est-ce qui défend le royaume contre les invasions étrangères, et soutient le trône et l'autel? La noblesse, qui s'éleva contre la trop fréquente convocation de l'arrière-ban. Quant au tiers-état, ses orateurs ne restèrent que sur la défensive. Ils ne firent pas valoir que c'étaient eux qui fertilisaient la terre par la cul-

ture, qui enrichissaient le royaume par l'industrie et le commerce, qui gagnaient les batailles au prix de leur sang, et qui remplissaient le trésor public; mais ils réclamèrent protection contre les vexations des seigneurs et les rapines des soldats; ils demandèrent que des impôts, les uns fussent supprimés, d'autres modérés, répartis avec plus d'égalité, et exigés avec moins de rigueur; que les annates, les grâces expectatives, et autres monopoles et *astuces* romaines qui faisaient sortir du royaume un argent immense, fussent abolis; qu'on remît en vigueur les élections des magistrats, afin qu'on fît de bons choix; *car justice ne peut être exercée, sinon par gens justes*; qu'aucun officier ne pût être privé de sa charge qu'après avoir été convaincu de prévarication; *autrement il serait plus aigu et inventif à trouver exactions et pratiques, parce qu'il serait toujours en doute de perdre son office*, et par conséquent ardent à profiter de quelque manière que ce fût; qu'on mît ordre aux évocations, appels, taxes, salaires, droits de sceau, et autres inventions fiscales, qui font de la justice une *marchandise*. *Au temps passé* (sous Louis XI), disaient-ils, *quand un homme était accusé, il était pendu*; les délateurs étaient souvent mis au rang des juges, ou, s'ils n'étaient admis à opiner, on leur donnait des lettres-patentes pour assister aux informations, et après le jugement ils participaient aux dépouilles des condamnés: les trois états se réunirent pour demander qu'il ne fût

plus nommé de commissions; que chaque accusé fût renvoyé à ses juges naturels; et que les formes des procédures fussent strictement gardées. Enfin ils se plaignent que le commerce était entravé par les péages, et supplient le roi de n'établir les barrières où se perçoivent les impositions foraines et hauts passages que sur les frontières du royaume, et non de province à province. »

L'harmonie entre le conseil et les états pensa être détruite au sujet de la taille. D'une part, quelques membres inconsidérés, ainsi qu'il s'en trouve toujours dans ces sortes d'assemblées, se firent un devoir et un mérite de réclamer la réduction de l'impôt, sans réfléchir à la nécessité de pourvoir à la dépense; d'autre part, le conseil, pour se procurer plus sûrement la quotité nécessaire, présenta des états infidèles, et, à raison de la nécessité de pourvoir à la dépense courante, laissa percer la prétention de continuer la perception des impôts établis, sans autre autorisation. Ce fut la matière de violentes réclamations dans les états, où l'on émit les opinions les plus tranchantes sur le droit de la nation à ne pouvoir être imposée sans son consentement. Lorsque cette première effervescence se fut un peu calmée, on sentit le besoin de statuer sur cet objet pressant; mais l'on crut beaucoup faire d'accorder la même somme qui se percevait sous Charles VII, et que Louis XI avait plus que doublée. Le chancelier représentait en vain la différence des temps, le surhaussement de toutes

les valeurs et la variation du marc d'argent, qui, à huit livres dix sous au temps de Charles VII, était monté jusqu'à onze francs; en sorte que l'offre des états n'était pas même égale à la somme que levait Charles VII. On n'opposait à ces justes observations que la réponse banale de la misère des peuples. Le chancelier réfuta tout, en demandant une augmentation de trois cent mille francs, et en stipulant que la totalité de ces deux sommes ne serait levée que sur les anciennes provinces. Il prouva en effet que, leur montant ne formant que les deux cinquièmes de ce que percevait Louis XI, le peuple y serait encore soulagé des trois cinquièmes : et, quant au surplus de la dépense, il proposa qu'il fût perçu en même proportion sur les nouvelles provinces d'Artois, de Bourgogne et de Provence. Après bien des négociations, ce projet passa enfin : les états y mirent seulement cette restriction, que les douze cent mille livres ne seraient accordées que pour deux ans, et les trois cent mille livres pour une seule fois seulement; mais Madame les fit proroger l'année suivante par le parlement.

Cependant les finesses dont on avait fait usage avaient déplu aux états; on commençait à murmurer, les groupes se formaient, les orateurs parlaient de résolutions fortes et de résistance. Le chancelier vit le danger, et prit le meilleur moyen de l'éviter : ce fut de hâter les délibérations et de terminer l'assemblée. Il mit promptement sur le tapis les affaires des particuliers, fit décider les

unes et renvoyer les autres aux tribunaux. Mais, au moment de finir, nouvelle difficulté très-embarrassante touchant la taxe qui devait être imposée pour les frais de l'assemblée. On y comptait trois cents députés environ qui siégèrent deux mois, et dont la dépense fut évaluée à cinquante mille francs. Le clergé et la noblesse s'excusèrent d'y contribuer, fondés sur leurs priviléges. Après les avoir exhortés à souffrir que pour cette fois seulement, et sans tirer à conséquence pour la suite, la taxe qui serait trop onéreuse au peuple seul fût répartie sur les trois ordres, le chancelier leur dit : *Vous en ferez comme il vous plaira. Le droit est pour vous ; l'humanité, la commisération et la pitié sont en faveur du peuple.* Il paraît que les deux premiers ordres se prêtèrent à la conclusion que Rochefort hâta de toutes ses forces. Il était pressé. Coup sur coup, il termine partie par autorité, partie par conciliation, ce qui restait d'affaires, et aussitôt il amène le roi à l'assemblée, lui fait des remercîmens, des promesses, et la congédie. On remarqua que toutes les fois qu'il fut question de redressemens de torts, de réformes utiles, de services onéreux à supprimer ou à modérer, les états demandèrent à être traités comme du temps de Charles VII, sans jamais nommer Louis XI, quoiqu'on ne pût se dissimuler que celui-ci avait procuré des avantages réels à la France. Cette affectation peut être regardée comme un éloge du père, une censure du fils, et une

preuve que le bien fait par des moyens odieux ne reste dans la mémoire des hommes que pour faire haïr ceux qui s'en sont servis.

Madame de Beaujeu, échappée du danger des états plus heureusement peut-être qu'elle n'avait osé l'espérer, ne prit pas un air de triomphe auprès des jaloux de sa puissance : au contraire, elle s'appliqua à les gagner, surtout les chefs ; mais il paraissait entre le principal, qui était le duc d'Orléans, et la princesse, une espèce d'antipathie dont la cause n'est pas bien connue. Quel qu'ait été le principe de leur mésintelligence, amour piqué, selon Brantôme, écrivain sans autorité, ou ambition de gouvernement, dans la lutte qui s'établit entre ces deux personnages, la princesse tutrice en réalité du jeune monarque, sans en avoir le titre, eut toujours pour elle le nom du roi et les forces du royaume.

Le sacre de Charles, que les dissensions de la cour avaient fait différer, eut lieu sitôt que le calme fut rétabli. Tous les princes du sang et les seigneurs les plus distingués y assistèrent; la cérémonie fut auguste, et la réception à Paris accompagnée de grandes marques d'allégresse. Madame s'occupa ensuite du soin de pourvoir à la sûreté et à la tranquillité de son gouvernement. Elle renouvela les anciennes alliances avec les Suisses et l'Écosse, se ménagea par celle-ci une diversion en Angleterre, si cette puissance venait à appuyer les Flamands et les mécontens de France, et confirma la trève

avec le roi d'Aragon, dont les prétentions sur le Roussillon étaient toujours inquiétantes. Elle se fit de René, duc de Lorraine, guerrier estimé, un rempart contre les attaques qui pourraient partir de l'Allemagne, à l'instigation de Maximilien, et attacha ce duc à ses intérêts, en lui remettant le duché de Bar, que Louis XI lui avait retenu. Anne ne négligeait aucun des seigneurs qui pouvaient lui être utiles. Ce qu'elle fit de mieux pour donner de la force et du lustre à son gouvernement, fut de se montrer disposée à réprimer les désordres dont les états généraux s'étaient plaints. Cette déférence aux désirs des députés de la nation plut au peuple. D'ailleurs elle n'éprouvait aucune contradiction dans le conseil. Tous les membres lui étaient dévoués; les anciens, parce qu'elle les avaient conservés; les nouveaux, parce qu'elle les y avait fait entrer. Le duc d'Orléans, au contraire, n'y faisait pas toujours passer son avis. Lui et ses partisans ne tardèrent pas à s'apercevoir que sa présidence devenait illusoire par la présence du roi, que Madame appelait au besoin, et ils résolurent de lui enlever cette ressource en s'emparant du jeune monarque.

La cour habitait Vincennes: on y procurait à Charles, devenu adolescent, les divertissemens de son âge. Ceux qui lui plaisaient davantage étaient les exercices militaires alors en usage, les courses à cheval, les combats simulés, les tournois. Le duc d'Orléans, qui y brillait singulièrement, gagna tel-

lement par-là les bonnes grâces du jeune Charles, que celui-ci ne pouvait s'en séparer. Comparant le plaisir qu'il goûtait dans cette troupe vive et bruyante avec la société sérieuse, et peut-être un peu pédantesque, de sa sœur, peu s'en fallait qu'il ne se regardât comme prisonnier. On l'accoutuma à sortir de cet esclavage, à écouter les propositions qu'on lui en faisait; et il est même probable qu'il se laissa persuader d'écrire au duc de Bretagne de venir le délivrer.

C'était toujours François II, prince, comme on l'a vu, facile à entreprendre, mais peu ferme à soutenir. Madame savait qu'il était assez mal disposé à son égard; mais elle était sûre de Landais, son favori, qui le gouvernait. On croit que c'est par lui qu'elle apprit le complot près d'être exécuté. Arborant la sévérité d'une surveillante trompée, Madame entre brusquement dans la chambre où son frère était avec trois chambellans, sa société intime. Elle gourmande d'abord vertement le prince. Apostrophant ensuite fièrement ses favoris, elle leur commande de sortir. Ils opposent l'ordre du duc d'Orléans, qui les fixait auprès du monarque. *Qu'il paraisse lui-même*, reprend-elle avec emportement, *et je*..... Elle s'arrêta... Foudroyés par son regard enflammé, ils fuient et cèdent la place à d'autres qu'elle avait amenés. Aussitôt elle quitte Vincennes, trop près de Paris, dont le duc d'Orléans, en qualité de gouverneur, pouvait tirer des secours alarmans, et emmène le roi à Mon-

targis, où elle s'établit pour observer ce qui se passait en Bretagne.

Ce Landais, révélateur du complot, était un homme faux, impérieux ou rampant, selon l'intérêt du moment. Menacé par les seigneurs bretons qu'il humiliait, il avait pensé à se faire un appui du duc d'Orléans, et l'avait appelé à son secours en lui faisant espérer l'alliance de la fille aînée du duc de Bretagne. Ce mariage était fort appréhendé par Madame, parce qu'il aurait rendu trop puissant son rival en autorité. Elle dressa ses batteries pour rendre vains les efforts du duc, et son meilleur moyen de défense fut l'intervention de Landais, qu'elle fit encore changer de parti et qu'elle rattacha au sien.

Quand le duc d'Orléans vit la cour à Montargis, il travailla à soulever la capitale contre le gouvernement de sa belle-sœur. Il se montrait fréquemment avec pompe et magnificence, tenait sa maison ouverte à tous ceux qui se présentaient, donnait des fêtes et des repas. Il provoquait souvent des assemblées à l'hôtel-de-ville, y assistait, haranguait, déplorait la misère du pauvre peuple écrasé d'impôts. Il se présenta même au parlement, y déclama contre l'administration de madame de Beaujeu, qui ne se soumettait, disait-il, à aucun des règlemens que les états avaient prescrits pour modérer son autorité. A l'entendre elle envahissait tout, chassait despotiquement d'auprès de la personne du roi ses plus fidèles serviteurs, et le tenait

en captivité. Et qu'on ne croie pas, ajoutait-il, que je veux l'écarter pour me mettre à sa place; qu'elle s'éloigne seulement du roi de dix lieues, et je me retirerai à quarante.

Ces remontrances n'eurent pas au parlement le succès qu'il espérait. Jacques de La Vacquerie, premier président, lui fit entendre dans sa réponse qu'on s'apercevait bien que son grand zèle pour le bien public n'était qu'une dispuste de domination, une vraie querelle de famille dont le parlement ne devait pas se mêler. Le duc n'emporta de sa démarche qu'une exhortation de ne point troubler l'état, et de donner lui-même, comme premier prince du sang, l'exemple de la concorde et de la soumission, le fondement le plus assuré du bonheur des peuples. Ce prince ne fut pas plus heureux auprès de l'université, dont les suppôts très-nombreux auraient pu occasioner un soulèvement dans Paris. Il lui fit présenter un mémoire plein des mêmes griefs par lesquels il avait espéré émouvoir le parlement. Elle le reçut, nomma des députés pour le porter au roi, sans y changer un seul mot, ni témoigner y prendre le moindre intérêt. Le duc envoya aussi dans les principales villes du royaume des agens qui se donnaient les mêmes mouvemens, et qui n'eurent pas un meilleur succès.

1485. — Madame, contre ces intrigues plus alarmantes que dangereuses, prit une résolution décisive. Le duc avait voulu enlever le roi : ruse

contre ruse, elle tenta de l'enlever lui-même au milieu de Paris, et les gens apostés pour l'exécution ne le manquèrent que de quelques minutes. Il se sauva à toute bride, prit la route de Pontoise, et se rendit à Verneuil, dans le Perche, forteresse appartenant au duc d'Alençon René, un de ses plus zélés partisans. Madame ramena le roi à Paris au commencement de l'année, en ôta le gouvernement au duc, le donna au vieux Chabannes, comte de Dammartin, dépouilla Dunois de celui du Dauphiné, les priva l'un et l'autre, ainsi que leurs amis déclarés, de leurs pensions, et cassa leurs compagnies d'ordonnance qui faisaient toute leur force.

Sitôt que l'adoucissement de la saison le permit, elle conduisit le roi à Évreux et le fit protéger d'un bon corps de troupes prêtes à marcher sur Verneuil. Le duc d'Orléans s'y tenait mal accompagné. Aucune ville, aucun seigneur ne se déclarait pour lui. Il allait tomber au pouvoir de son ennemie, si la principale noblesse, rassemblée autour du roi, ne servant qu'à regret contre le présomptif héritier de la couronne, n'eût employé sa médiation pour le réconcilier avec la cour. Il fut obligé de se rendre auprès du monarque à peu près en posture de suppliant. Néanmoins on le reçut avec honneur : il reprit sa place au conseil, mais ne recouvra ni ses charges, ni ses pensions.

Cette espèce de dégradation non-seulement mortifia le duc, mais encore aigrit les autres princes.

Ils se sentirent blessés de ce que la gouvernante exerçait son autorité d'une manière si hautaine, de sorte que le comte de Dunois les trouva très-disposés à aider le prince disgracié dans une nouvelle entreprise qu'il tenta alors contre sa rivale. Il y fit entrer entre autres le connétable dont on espérait beaucoup à cause de l'autorité que sa charge lui donnait sur les troupes. On piqua son amour-propre, en lui représentant que sa belle-sœur manquait absolument aux égards qu'elle devait à son âge, à sa dignité et à ses lumières, que tout se décidait sans lui, qu'à peine était-il appelé au conseil, et que, quand il y assistait, les conclusions, la plupart du temps, étaient contraires à son avis. Le vieillard voulut faire voir qu'il n'était pas homme à se laisser ainsi mener, et promit de se mettre à la tête des troupes confédérées; Madame, de son côté, confia le commandement de l'armée qu'elle avait rassemblée au jeune Louis de La Trémouille, dit depuis le *Chevalier sans reproche*, neveu de sire de Craon, et petit-fils du favori de Charles VII. Il n'avait alors que vingt-quatre ans. Cependant le duc d'Orléans avait gagné Beaugency, et attendait les troupes que lui avaient promises le duc d'Angoulême, le vicomte de Narbonne, le duc d'Alençon, beaucoup d'autres seigneurs, et notamment le duc de Bretagne. Il avait demandé à tous ces auxiliaires de faire marcher leurs troupes sur Orléans, ne doutant pas que les habitans n'ouvrissent leurs portes aux secours destinés à leur seigneur; mais Madame l'a-

vait prévenu, et, en rappelant aux Orléanais que leur fidélité avait sauvé l'état sous Charles VII, elle en obtint l'assurance d'une semblable fidélité à son petit-fils. Aussi, quand le duc les fit sonder, ils répondirent qu'ils l'admettraient volontiers avec sa maison, et non avec des gens de guerre. Au contraire, ils firent une réception soumise à Madame, qui amena le roi dans leurs murs. Le duc s'en vengea en ravageant son propre apanage, et se priva ainsi lui-même de l'utile ressource des vivres qu'il aurait dû en tirer, et dont le défaut occasiona sa perte.

Entre les troupes qui devaient arriver au duc d'Orléans, les unes n'avaient même pas été levées, les autres étaient arrêtées et tenues en échec par des détachemens envoyés par Madame sur leur route; de sorte que le prince n'avait d'armée qu'une forte garnison dans Beaugency, quand le général de l'armée royale l'investit et le somma de se rendre. Il répondit d'abord avec quelque fierté; mais, considérant de plus près l'état de dénûment où il se trouvait, il demanda à traiter. Il ne lui fut proposé que deux conditions: la première, qu'il recevrait garnison royale dans toutes les villes de son apanage; la seconde, qu'il éloignerait de lui le comte de Dunois. Celle-ci lui paraissait déshonorante et amère. Dunois, par intérêt pour lui-même, conseilla au duc de s'y soumettre, parce que, disait-il, si le prince se laisse presser jusqu'à la nécessité de se rendre à discrétion, il trouvera une sauve-garde dans sa qualité de premier prince

du sang, au lieu que sur ma tête pourra tomber la vengeance qu'on n'oserait exercer contre le prince. Dunois se retira, comme il lui fut enjoint, dans la ville d'Ast, la seule qui restât au duc d'Orléans, de la succession de Valentine de Milan, sa grand'-mère. Quand le vieux connétable, qui n'était plus qu'à douze lieues d'Orléans, apprit la défection du duc, il se prêta volontiers à un accommodement, qu'on lui fit aussi honorable qu'il fut possible. Les autres confédérés furent traités plus ou moins favorablement, selon la crainte qu'ils inspiraient, et tout parut rentrer dans l'ordre. Cette démonstration hostile, qu'on pourrait en style vulgaire nommer une *levée de boucliers*, fut appelée *la guerre folle*.

Le duc de Bretagne n'avait pu fournir les secours auxquels il s'était engagé, parce qu'il se trouvait dans l'embarras d'une guerre civile. Landais, par son arrogance, avait soulevé contre lui une partie des seigneurs bretons; l'autre soutenait le ministre, croyant défendre son prince. Au moment où les armées étaient en présence, et prêtes à combattre, il prit aux chefs, presque tous parens, un remords de penser à s'entre-détruire pour la querelle d'un homme de néant, dont le principal mérite consistait à savoir fasciner l'esprit de leur souverain. Dans le même champ où ils allaient s'égorger, ils s'accommodèrent, arrachèrent ensuite le favori à son faible maître, et le livrèrent aux tribunaux, qui en firent si prompte justice, que le duc ne put

trouver le temps d'expédier la grâce qu'il se réservait de lui faire dans le cas où il serait condamné. Odet d'Aydie, sieur de Lescun, comte de Comminges et gouverneur de Guienne, qui n'avait pas peu contribué à l'exécution hâtée de Landais, lui succéda dans la faveur. Il en avait déjà joui, attiré en Bretagne à raison de l'alliance qu'il avait avec le duc par la maison de Foix; Jeanne d'Aydie, sa fille ayant été mariée à Jean de Foix sieur de Lautrec, neveu de Gaston IV comte de Foix dont le duc avait épousé l'une des filles. Dans le temps que ces mouvemens avaient lieu en Bretagne, Madame envoya une armée sur les frontières. Le duc, hors d'état de faire résistance, se soumit à un traité qui fut signé à Bourges. Il s'y engagea à ne fournir aux ennemis du roi ni troupes, ni munitions, et à ne favoriser en rien ceux qui pourraient s'élever contre l'administration actuelle.

1486. — A peu de jours de distance, François conclut à Bruges, avec Maximilien, devenu roi des Romains, un traité tout contraire. Par celui-ci, tous deux s'obligeaient à ne point poser les armes qu'ils n'eussent contraint le roi à éloigner ceux qui lui donnaient de mauvais conseils. On sent que ces paroles regardaient personnellement madame de Beaujeu, qu'ils appelaient dans leurs écrits *certaine femme*. Elle avait malheureusement provoqué cette mesure par la publicité qu'elle avait donnée, d'une part, à la confirmation de la vente que les héritiers de la maison de Blois avaient faite de leurs

droits à son père, et en ne dissimulant point assez le projet de réunir un jour la Bretagne à la couronne, tant par suite de ces droits qu'en vertu d'une transaction assez douteuse, procurée en 1448 par les soins du connétable de Richemont, et par laquelle les Penthièvres étaient rappelés au duché, à défaut d'hoirs mâles de la branche régnante; et, d'autre part, en soutenant les Gantois qui sollicitaient les secours de la France. Pour ne point rompre la trève avec Maximilien, elle avait contracté cet engagement en son seul et privé nom, et s'aida néanmoins des troupes de son frère. Les Gantois, au reste, également inhabiles à supporter l'esclavage et la liberté, ne surent point en profiter: ils prirent de la défiance des Français, les congédièrent, massacrèrent les chefs de leur propre révolte, rappelèrent Maximilien, se livrèrent à lui, l'insultèrent ensuite, et se firent dépouiller de leurs moyens de défense et de leurs priviléges. Selon les conventions des contractans, Maximilien déclara la guerre à la France, prétextant qu'il n'en voulait pas au jeune roi, qu'il regardait toujours comme son gendre chéri, puisque la princesse Marguerite, sa fille, était élevée à la cour du monarque dans l'espérance de l'épouser; et qu'il s'en prenait seulement à ceux qui gouvernaient sous son nom. Il ne demandait autre chose, sinon qu'on observât pour l'administration du royaume les règlemens faits dans les états de Tours.

Je m'esbaïs bien, dit l'amiral de Graville au

conseil, quand on y lut le manifeste de l'archiduc contre la France, *je m'esbaïs bien de Maximilien, qui, ne possédant rien dans le royaume, prétend y faire la police*. Le sire de Beaujeu, que les reproches de mauvaise administration touchaient personnellement, donna un démenti à *Maximilien et à tous ceux qui l'avaient imité*; ce qui aurait dû affecter le duc d'Orléans qui était présent; mais, le plus faible alors, il ne répondit rien. Le connétable, venu avec mauvaise intention à ce conseil, où l'on devait traiter de la guerre, après avoir exhalé en termes assez durs des mécontentemens qu'il couvait depuis le dernier accommodement, déclara qu'il partait pour se mettre à la tête des troupes, et faire avec Maximilien tel traité qu'il jugerait convenable. Rien ne put le fléchir; il partit en effet, mais la cour le suivit; cette démarche satisfit son orgueil : dès lors il se laissa encore gagner par les caresses et les honneurs qu'on lui fit; et, en signe d'une parfaite réconciliation, il éloigna de sa maison Commines, qui désapprouvait son changement et qui tâchait de lui inspirer de la fermeté. Au reste, ce concert était à peu près inutile pour résister à Maximilien. Il avait déclaré la guerre sans préparatifs suffisans, sans plan et sans argent. Il n'osa attaquer nulle part, fatigua en vain ses troupes et les licencia de bonne heure.

Des raisons qu'on ignore avaient déterminé Commines, cet ancien ministre de Louis XI, à quitter le parti de la cour. Il s'était intimement lié avec

Dunois, et ces deux hommes étaient bien capables d'opérer une grande révolution dans le gouvernement, s'ils avaient trouvé dans le duc d'Orléans un prince propre à seconder leurs projets. Mais le duc n'était pas naturellement factieux. Il se serait volontiers contenté des prérogatives d'honneur et d'autorité attachées à son rang, sans prétendre dominer exclusivement, s'il n'eût été entouré de conseillers qui, pour leur profit, lui soufflaient l'ambition et la discorde. Il se livrait aux désirs qu'on lui inspirait. Rien de si séduisant que le plan mis sous ses yeux : enlever la puissance à sa rivale, la reléguer loin de la cour, et, pendant qu'elle languirait dans une retraite forcée, jouir sous un roi enfant de tout l'éclat du pouvoir souverain; se débarrasser d'un épouse laide et malfaite pour donner la main à une jeune princesse dont les grâces se développaient rapidement et devançaient l'âge, et recevoir avec elle une souveraineté dont la possession allait le rendre indépendant et assurer son sort pour toujours : telles étaient les prospérités dont on le flattait. Il ne dédaignait pas d'apporter des soins pour atteindre au succès, mais seulement de ceux qui étaient compatibles avec ses habitudes de luxe et de plaisir. Par exemple, il recevait magnifiquement les seigneurs bretons qui venaient à la cour, cultivait par des lettres, des présens et d'agréables galanteries, l'inclination du duc François pour lui, et le goût naissant de la princesse sa fille; il donna aussi des fêtes fréquentes et splen-

dides, afin qu'on le crût uniquement occupé de frivolités, et que l'attention se fixât sur lui, pendant que Dunois, dans son exil d'Ast, préparait à Madame de sérieuses occupations et des dangers dont elle ne se doutait pas.

L'art des complots consiste principalement dans l'étude des circonstances et l'adresse à les saisir. Sur ce principe, on se plaira peut-être à se représenter Dunois rangeant sur les bords d'un cercle dont il occupe le centre tous les personnages qu'il destinait à être acteurs dans son intrigue, jugeant leurs inclinations et pesant leurs intérêts. Le duc de Lorraine, non content du duché de Bar qui lui avait été restitué, réclamait la Provence, héritage de ses pères, que le roi venait de réunir à la couronne, et menaçait. Le duc de Savoie demandait l'hommage du marquisat de Saluces, qu'il prétendait lui être dû par le roi, et menaçait aussi. Lescun, favori en Bretagne, et en même temps gouverneur en Guienne, pouvait être flatté par l'espérance de se faire de ce côté un petit état souverain. Le sire d'Albret, les comtes de Béarn, de Bigorre et beaucoup de seigneurs de Gascogne, impatiens du joug que Louis XI leur avait imposé, montraient des dispositions à revenir contre une soumission arrachée. Dunois se regardait comme assuré par Lescun du duc de Bretagne et des seigneurs bretons, tous prévenus et irrités contre Madame pour les vues qu'impolitiquement elle avait laissé transpirer sur le sort futur de la Bretagne. Il ne doutait

pas non plus que Maximilien, maître par son fils Philippe des forces de la Flandre, et de celles de l'Allemagne par sa qualité de roi des Romains, ayant déjà déclaré la guerre à la régente, n'aidât de tout son pouvoir les confédérés, ne fût-ce que pour plaire au duc de Bretagne, qui lui avait promis sa fille Anne en mariage, et qui était outré contre madame de Beaujeu pour les conditions qu'elle lui avait imposées dans le traité de Bourges. Quant aux seigneurs français de l'intérieur, il y en avait beaucoup de mécontens de n'être pas gratifiés de biens et de dignités selon leur désir. Il ne s'agissait que de réchauffer ce désir, d'envenimer la jalousie, de piquer l'ambition ; c'est à quoi travaillait efficacement Dunois, au risque de bouleverser sa patrie et d'y donner un accès facile à l'étranger. Du fond de sa solitude il eut l'adresse de concilier les intérêts différens, et de les faire marcher tous vers le même but, qui était la destitution de la régente et l'enlèvement du roi ; *car*, disait-il, *la présence du roi ostée dehors et tous les pairs nous suivront*. Il dressa son plan, marqua à chacun des confédérés sa route, son poste, le lieu de réunion : ce n'était pas, comme dans la *guerre folle*, une ville de province, mais Paris, la capitale, sur laquelle tous devaient marcher en même temps. Ses mesures ainsi prises, Dunois quitte secrètement sa solitude d'Ast, et vient se poster à Parthenai en Poitou, ville qui lui appartenait, afin d'être à portée de veiller sur ce qui se passerait en

Bretagne, où il avait établi le foyer de l'explosion qu'il préparait. A la nouvelle de cette démarche, qui était une vraie désobéissance aux ordres du roi, Madame lui en envoie demander le motif, et l'exhorter à retourner dans la ville d'Ast, ou à se retirer dans un endroit moins suspect que Parthenai. Il répond fièrement : *Je suis chez moi*, et il reste.

1487. — Son arrivée à Parthenai n'était pas ce qui avait donné la première connaissance de la conspiration. Une de ses lettres interceptée avait appris que plusieurs officiers de la maison du roi, conseillers d'état et magistrats, étaient de la faction. Madame fit arrêter le grand aumônier Geoffroy de Pompadour, trois seigneurs de la maison d'Amboise, Commines, et plusieurs autres moins importans. Elle envoya aussi des corps de troupes pour s'opposer à celles des factieux qui seraient déjà en marche, et pour empêcher leur réunion. En même temps elle dépêcha à Orléans le maréchal de Gié pour sommer le duc qui était dans cette ville de venir auprès du roi, avec commandement exprès de se rendre maître de sa personne s'il refusait d'obéir. Le prince reçoit le maréchal avec les grâces et l'affabilité d'un homme de cour, donne des ordres pour son départ, prie Gié d'aller l'annoncer, et lui engage sa parole qu'il va le suivre; et, sitôt qu'il se voit débarrassé de ce surveillant, il se sauve en Bretagne.

Madame, sans perdre de temps, et quoiqu'au cœur de l'hiver, mène le roi à la tête d'une bonne

armée droit en Guienne. Toutes les villes lui ouvrent leurs portes. Le lieutenant de Lescun, qui était son frère, n'ose se défendre, et achète la continuation de ses pensions et d'autres grâces en livrant à l'armée royale toutes les forteresses. Lescun, qui était alors en Bretagne, est ainsi dépouillé, et son gouvernement est donné au sire de Beaujeu. Charles, duc d'Angoulême, cousin germain du duc d'Orléans, se voyant serré par l'armée royale, demande grâce et l'obtient. Madame, pour se l'attacher, lui fait épouser Louise de Savoie, nièce de son mari, et ce fut de ce mariage que naquit François 1er. Pour Dunois, après avoir écrit en Flandre pour en appeler des secours, et les avoir attendus en vain quelque temps, n'entendant point parler de marche de soldats, et voyant qu'aucun de ses complices ne s'ébranlait, retenus tous ou par la crainte, ou par la mauvaise saison, ou par d'autres considérations, il prend, comme le chef de sa famille, le parti le plus sûr et gagne la Bretagne. Ainsi croula son édifice. Tous les ligués de cette partie posent les armes de gré ou de force; et Madame, après avoir pacifié le midi, amène le jeune monarque son frère dans le voisinage de la Bretagne avec une armée d'observation.

La régente ne resta pas long-temps oisive. Le duc d'Orléans et les autres princes confédérés avaient été suivis en Bretagne par leurs courtisans, la plupart jeunes gens respirant la guerre et les plaisirs; ils ne portèrent pas dans le lieu de leur

refuge la morne tristesse d'exilés. Le vieux duc François, qui s'était toujours beaucoup plus occupé de divertissemens que d'affaires, fut charmé de se trouver environné de cette jeunesse dont la gaieté semblait le rajeunir. Il ne vivait plus qu'au milieu d'elle. Insensiblement les graves seigneurs bretons s'éloignèrent d'une cour qui ne convenait pas à leur caractère, jaloux surtout des vues trop marquées du duc d'Orléans sur l'héritière du duché, et de ce que leur souverain ne se conduisait plus que par les avis des principaux réfugiés, dont plusieurs, tels que Lescun et le prince d'Orange même, neveu du duc de Bretagne, avaient quelque temps servi d'espions à madame de Beaujeu. Ils murmurèrent, et adressèrent à leur souverain des plaintes qui ne furent pas écoutées. Alors quelques-uns d'entre eux formèrent une véritable ligue, et firent des préparatifs de guerre, dont le but, disaient-ils, était l'expulsion de ces étrangers.

Madame, attentive à ces mouvemens, dont elle dirigeait peut-être une partie, leur offrit des secours. Ils en avaient besoin, parce que l'armée ducale était plus forte que celle des barons; ils désiraient les Français, mais ils les craignaient: aussi firent-ils un traité dans lequel on remarque bien plus la précaution du soupçon que l'abandon de la confiance. Ils recevront les troupes du roi, mais il ne pourra leur envoyer que quatre cents lances et quatre mille hommes d'infanterie. Ces troupes françaises seront commandées par un Breton; elles

ne pourront faire le siége d'aucune place où le duc aurait établi sa résidence, et le roi les retirera sitôt que le duc d'Orléans et les trois seigneurs nommés dans leur plainte seront sortis de la province. Les conditions auraient été encore plus restreignantes, que Madame les aurait acceptées. C'était beaucoup que d'entrer librement en Bretagne. Elle comptait sur les circonstances et sur son adresse pour s'y maintenir.

La guerre commença avec ces espérances, et peu s'en fallut que Madame ne les vît se réaliser dès la première campagne. Après plusieurs petits combats, de poste en poste, les Français firent reculer le duc et le forcèrent de se renfermer dans la ville de Nantes avec les princes et leurs compagnons de fortune, et ils y mirent le siége malgré les conditions du traité. La place était bien fortifiée, mais elle fut si bien attaquée, que madame de Beaujeu ne douta pas qu'elle ne fût bientôt prise avec tous ceux qu'elle renfermait. Dans le transport de sa joie, elle en triompha devant le maréchal de Rieux, le principal auteur de la ligue des barons; mais le Breton, qui n'avait jamais eu intention, non plus que ses confédérés, que son prince fût poussé à l'extrémité, et surtout qu'il tombât entre les mains des Français, fit assez clairement à la gouvernante le reproche qu'elle outrepassait leurs conventions, en poursuivant le duc dans son dernier asile; il ajouta qu'au surplus il ne croyait pas que les troupes royales entrassent

dans la ville ni par force, ni par composition.

Cependant il le craignait et se repentait déjà de son imprudence, lorsqu'il arriva aux assiégés des secours presque inespérés. Maximilien, qui aspirait à la main d'Anne pour lui, et à celle d'Isabelle sa sœur pour Philippe son fils, fit partir de Flandre quinze cents hommes de vieilles troupes allemandes qui abordèrent à Saint-Malo et s'introduisirent à Nantes par un côté que les Français en trop petit nombre avaient été forcés de laisser libre. Dix mille Bas-Bretons, apprenant le danger de leur souverain, mal armés, mais pleins de courage, accoururent et furent aussi introduits. Ces renforts, joints à ce qui restait au duc de fidèles sujets, renfermés avec lui et les Français réfugiés, firent des sorties si fréquentes et si heureuses, que l'armée royale leva le siége.

Elle alla se dédommager sur plusieurs villes importantes dont elle s'empara. Entre celles dont elle s'approchait, il s'en trouva une dont la position pouvait être utile à des projets ultérieurs; mais elle appartenait au comte d'Avaugour, fils naturel du duc; un mouvement secret d'ambition lui avait fait méconnaître les droits de la nature, et l'espoir de l'emporter peut-être sur ses sœurs l'avait attaché à la confédération. Cette considération importante, qui aurait dû être pour cette ville une sauve-garde, n'arrêta pas Madame, et La Trémouille, général de l'armée royale, la prit et y mit garnison. Cette imprudence, qui a quelque-

fois été imitée par des auxiliaires plus avides que serviables, ouvrit les yeux aux principaux seigneurs bretons : ils ne doutèrent pas que l'intention de Madame ne fût de se rendre assez forte dans la Bretagne pour y donner la loi à la mort du duc François, que ses infirmités, suites d'une vie déréglée, pouvaient rendre très-prochaine.

Rien ne les retenait plus dans son alliance que le dépit de plier sous le duc d'Orléans, devenu tout-puissant en Bretagne. Mais les revers de la campagne avaient usé son crédit. Il y avait eu parmi les Bretons restés fidèles des murmures, des révoltes même, à l'occasion des Français réfugiés. La position des princes devenait chaque jour plus embarrassante, et leur conseil jugea qu'il fallait tout tenter pour opérer une réconciliation avec les barons dissidens. Pour en aplanir les voies, ils publièrent qu'ils étaient prêts à rentrer en France pour peu qu'on leur fît des conditions supportables, et ils demandèrent un sauf-conduit à la cour pour en traiter. Le sauf-conduit fut accordé, et Lescun partit pour la Normandie, où se trouvait Madame. Avant de s'y rendre, il alla trouver le maréchal de Rieux à Ancenis, et le conjura, au nom des ducs et des princes, de cesser de mettre obstacle à un rapprochement d'où dépendait le salut de sa patrie. D'après les dispositions du maréchal, il ne fut pas difficile à être persuadé ; et, comme il ne cherchait qu'une occasion de rompre avec la France, il profita de celle-ci : il adjoignit

un agent à Lescun, le chargea de seconder ses demandes; et, en cas de refus, de déclarer qu'il se croyait délié de ses engagemens, puisqu'il ne les avait contractés qu'afin d'obtenir l'évacuation des princes hors du territoire de la Bretagne, ce à quoi ils offraient eux-mêmes de se soumettre. Mais les conditious de Lescun auprès de Madame furent si exorbitantes, et présentées d'un ton si hautain, qu'elles furent rejetées avec mépris.

Le maréchal de Rieux, qui s'y attendait, prend brusquement son parti. Profitant d'un rassemblement de ses collègues indiqué à Châteaubriant; il s'y rend en forces; et, après avoir exposé en peu de mots le projet de la France, qu'il avait pressenti dans sa conversation avec Madame pendant le siége de Nantes, et démontré qu'il n'y avait d'autre moyen d'en empêcher l'exécution que de se réconcilier avec leur duc, il ajoute: « Je ne prétends violenter personne; ceux qui sont tentés de rentrer dans leur devoir peuvent rester ici et compter sur mon amitié; ceux qui aimeront mieux persister dans l'alliance de la France auront la liberté de sortir avec armes et bagages. Délibérez. » Il n'y en eut qu'un petit nombre qui profitèrent de la liberté de se retirer, et les autres se rendirent avec le maréchal à la cour du duc. Ils y furent bien reçus, reprirent leurs fonctions auprès de lui, et on leur rendit leurs dignités et leurs biens, dont ils avaient été privés par un arrêt solennel quand leur révolte éclata.

On ne devine pas pourquoi Lescun, reconnu pour habile, se conduisit d'une manière à faire échouer sa négociation et à retenir le duc d'Orléans et ses amis en Bretagne, dans un moment où leur présence pouvait et devait être très-nuisible au projet qu'il méditait.

Pendant son gouvernement de Guienne, il avait lié une amitié étroite avec Alain, sire d'Albret, très-riche possesseur dans le midi de la France, père de Jean, roi de Navarre, de trois autres fils et de quatre filles, qu'il avait eus de Françoise de Blois, arrière-petite-fille de Jeanne la Boiteuse, et fille de Guillaume, vicomte de Limoges, lequel avait survécu à Charles, comte de Penthièvre, son aîné, celui dont la fille et l'héritière Nicole avait vendu ses droits à Louis XI. Avec ce cortége d'enfans, environ cinquante ans d'âge, de la vigueur à la vérité, mais la vigueur et la rudesse d'un vieux guerrier, Alain, quoique seigneur de grands états, n'était pas un parti sortable pour une princesse de quatorze ans. Cependant Lescun, qui, privé de fortune en Guienne, avait intérêt à se procurer un grand état en Bretagne, entreprit de faire épouser la princesse héritière à son ami. Il montra au sire d'Albret des mesures si bien prises, et le flatta tellement du succès, que celui-ci leva des troupes et partit, dans la confiance qu'en arrivant il n'aurait qu'à présenter sa main pour obtenir celle de la jeune Anne, et recevoir l'assurance d'être mis en possession de ses états aussitôt après la mort du duc.

Quand Lescun se mit en tête ce bizarre projet, il n'ignorait pas qu'il faudrait persuader le père, la fille, les seigneurs bretons et le duc d'Orléans; mais rien ne l'arrêta. Ce mariage, dit-il au duc de Bretagne, réunira à jamais les maisons de Blois et de Montfort, vous donnera un gendre dont les droits sont antérieurs à ceux que réclame Charles VIII, et de plus un général habile, uniquement dépendant de vous, et capable de tenir en bride la troupe remuante de vos barons. On doit se rappeler que François ne voyait que par les yeux de ses favoris. Lescun tenait ce poste; il remontrait, priait, pressait. Le duc oublie qu'il avait donné parole à Maximilien, et qu'il lui avait même fiancé sa fille; il oublie aussi que le duc d'Orléans lui plaît à lui-même et paraît goûté de la jeune princesse, et signe tout ce que son favori lui dicte pour son protégé. Le suffrage de madame de Laval, gouvernante des deux princesses, pouvait être très-utile à déterminer son élève : Lescun l'obtint et se servit même de cette femme adroite pour attirer à son opinion le maréchal de Rieux. Depuis que ce seigneur avait ramené les barons à leur souverain, il jouissait d'un grand crédit, tant dans le conseil du duc qu'auprès des seigneurs. Lescun le proposa pour exemple à ceux qu'il voulait gagner; il les prit surtout par l'appât qui avait amorcé leur duc; savoir : que le sire d'Albret, représentant la branche de Blois, et confondant en sa personne, par son premier mariage avec une Montfort, les droits

des deux maisons, finirait une querelle qui avait long-temps désolé leur patrie : de plus, le Gascon promettait de faire venir des troupes nombreuses, capables de défendre la Bretagne contre la France et contre tout autre prétendant, de ne se conduire que par les conseils des Bretons, et de ne jamais donner à d'autres qu'à eux les charges et les dignités de la province. Ces engagemens de la part de ceux qui désirent sont des moyens usés dont mille fois on a reconnu l'illusion, et qui cependant réussissent toujours. Lescun ne désespéra pas de leur succès, et il ne fut point trompé.

Le plus difficile à persuader était le duc d'Orléans. L'adroit Lescun, qui se disait son ami, lui présente son projet, d'un ton léger, comme une affaire de circonstance. Quoique nous nous soyons, lui dit-il, assez bien défendus jusqu'à ce jour, ne croyez pas que nous puissions désormais résister seuls à toutes les forces de la France. Les Bretons perdent courage; je doute qu'on puisse les ranimer si on ne leur montre un secours prochain. Or on ne peut en présenter un qui vienne plus à propos que celui qu'offre le sire d'Albret. Sa prétention à la main de la princesse ne doit point arrêter; elle est visiblement extravagante; et que risque-t-on à lui laisser cette espérance ? Quand on aura profité de son secours, vous, prince, dans la fleur de l'âge, orné de tous les dons de la nature, déjà assuré du penchant de la jeune princesse, craignez-vous, si on ne réussit pas à faire entendre raison au vieux

soupirant et à l'engager à se retirer de lui-même, craignez-vous de ne le pouvoir écarter de force? Mais le duc d'Orléans crut au-dessous de lui de se prêter à une pareille ruse. Il ne voulut pas qu'on donnât sous son nom au sire d'Albret des espérances illusoires, et obligea même ceux de ses partisans qui avaient agréé le projet de retirer leur parole. Lescun n'eut garde de faire connaître à son protégé cette difficulté, qui était accompagnée de beaucoup d'autres obstacles, et Alain arriva avec ses troupes.

1488. — Lescun, au retour de sa fausse négociation pour le rappel du duc d'Orléans en France, lui avait annoncé que Madame préparait contre lui et ses complices un coup éclatant; cette menace se réalisa par un lit de justice, auquel on appela les princes et les pairs. Dans cette assemblée, qui fut très-auguste, l'avocat général qui porta la parole confondit et assimila les torts du duc d'Orléans, auteur et fauteur des troubles en France, avec ceux du duc de Bretagne, coupable de félonie, en ce qu'il soutenait un rebelle et affectait un ton d'égalité avec le roi, auquel il n'avait point encore rendu son hommage. Il leur associa le jeune Philippe, comte de Flandre, âgé de neuf ans, et l'accusa de collusion avec eux pour ne s'être pas rendu à l'assemblée des pairs, quoiqu'on lui eût envoyé des passe-ports. Mais, quand le jeune prince eût été d'un âge à vouloir par lui-même, il aurait eu dans ce moment d'autres occupations. Son père était

alors prisonnier des Brugeois révoltés, par lesquels il avait eu la maladresse de se laisser surprendre, et qui, profitant de la protection de la France qu'ils avaient réclamée, en abusaient indignement, en dévouant à la mort les officiers de l'archiduc saisis avec lui. Quoi qu'il en soit, les trois vassaux furent *criés* à la table de marbre et ajournés à deux mois. Ce fut à cette vaine formalité qu'aboutit une procédure dont le public, d'après la solennité imposante qu'on y avait apportée, attendait une autre issue. Les partisans seuls des princes furent déclarés rebelles et dépouillés de leurs biens. Madame, mêlant la politique à la vengeance, se contenta d'avoir inquiété les deux ducs et ne voulut pas les pousser à l'extrémité, de peur qu'ils n'appelassent le roi d'Angleterre à leur secours.

Il s'était passé dans ce pays des événemens qui avaient empêché ces anciens ennemis de la France de se mêler des affaires de ce royaume. Édouard IV, en mourant, avait laissé la tutelle de ses deux fils, encore enfans, au duc de Glocester son frère. Il assassina ses deux neveux, et prit la couronne sous le nom de Richard III. Le monstre périt dans une bataille que lui livra Henri Tudor, comte de Richemont. Celui-ci, héritier par sa mère du rameau légitimé de Sommerset, était le dernier rejeton de la maison de Lancastre. Il monta sur le trône à l'aide des secours que lui avaient fournis le roi de France et le duc de Bretagne. Pour cette raison,

Henri VII se piquait d'une exacte neutralité entre les deux princes. Cependant son intérêt le faisait pencher pour le Breton. Il souhaitait que la France ne se rendît pas assez forte en Bretagne pour y faire la loi; mais il n'apportait à l'invasion dont la province était menacée que le faible obstacle de la négociation; et madame de Beaujeu [1], digne fille de Louis XI, amusait le monarque par des démonstrations d'une confiance sans bornes. Elle le rendait dépositaire de ses secrets, lui expliquait ce qu'elle aurait pu faire contre la Bretagne si elle n'eût été retenue par l'intérêt qu'il y prenait; elle lui demandait ses conseils, abandonnait tout à son arbitrage, et le rendait maître des conditions pendant que les troupes françaises avançaient sourdement, et s'emparaient des principales villes de la Bretagne. La nation anglaise, que sa haine invétérée contre la France rendait clairvoyante, souffrait de l'inaction de son roi. Plusieurs seigneurs levèrent des troupes; et, malgré la paix existante entre les deux royaumes, ils menèrent des secours en Bretagne, de sorte qu'il se trouvait des enseignes anglaises dans l'armée ducale à la bataille de Saint-Aubin, qu'on peut dire avoir décidé du sort de la Bretagne, quoiqu'il n'ait été fixé que trois ans après.

[1] Cette année elle devint duchesse de Bourbon par la mort du connétable et du cardinal de Bourbon, tous deux aînés du sire de Beaujeu.

L'armée royale assiégeait Fougères, rempart de la province du côté du Maine et de l'Anjou. L'importance du poste fit prendre aux Bretons la résolution de tout tenter pour en faire lever le siége. Ils se mirent en chemin avec tous leurs auxiliaires anglais, allemands, gascons et émigrés français. Il ne régnait pas une grande union entre les chefs, surtout entre le sire d'Albret et le duc d'Orléans. Le premier, en arrivant, mal reçu de la jeune princesse qu'il croyait devoir épouser sur-le-champ, attribuait les froideurs dont elle l'accablait à la passion secrète que le duc avait su lui inspirer. Il résolut de se défaire de ce rival, et choisit le temps de la marche de l'armée.

Le duc d'Orléans est averti que la nuit, à heure convenue, on doit entrer dans sa tente pour l'assassiner. Il communique cet avis au prince d'Orange et à d'autres amis, qui se rassemblent chez lui, sortent à l'heure indiquée, et rencontrent le sire d'Albret avec une grosse troupe qui s'avançait en silence. Le duc leur demande ce qu'ils viennent faire en pleine nuit dans son quartier; ils répondent qu'ils font une ronde, et qu'ils ont voulu s'assurer par eux-mêmes de la vigilance des sentinelles. On se retire de part et d'autre sans plus grande explication; mais le lendemain le duc d'Orléans accuse en plein conseil le sire d'Albret d'avoir voulu l'assassiner. Le sire nie le fait et demande réparation. Déjà les capitaines se rangeaient de chaque côté selon leurs affections, et étaient prêts à se

charger; l'armée allait se détruire si les remontrances des moins bouillans n'eussent suspendu les ressentimens.

On continua à marcher vers Fougères; mais on arriva trop tard. La garnison, après plusieurs sorties malheureuses, avait été forcée de se rendre. L'armée bretonne, en apprenant cette nouvelle, rétrograde; l'armée française la poursuit. Elles se joignent près d'une petite ville nommée Saint-Aubin-du-Cormier. Le duc d'Orléans et ses compagnons de fortune combattirent dans l'infanterie. Ils choisirent ce poste afin de désabuser les Bretons auxquels on avait persuadé que ces exilés, pour obtenir leur grâce, se rendraient pendant l'action aux escadrons ennemis et fondraient de concert sur leurs hôtes. Ils voulurent écarter jusqu'à l'ombre du soupçon en se mettant dans l'impossibilité d'exécuter un pareil projet, et cette délicatesse causa leur malheur. Soit par force, soit avec dessein, l'infanterie française recula d'abord devant l'infanterie bretonne; mais celle-ci, en avançant toujours, prêta le flanc à une embuscade de cavalerie française, dont le choc inattendu tarda peu à l'enfoncer et à la mettre en désordre. Le duc d'Orléans, le prince d'Orange et la troupe de guerriers attachés à leur sort, qui voulurent résister, furent enveloppés et faits prisonniers.

La Trémouille traita les princes avec tous les égards dus à leur rang. Il les invita à sa table avec les capitaines qui les accompagnaient; mais, à la fin

du repas, à un signal convenu, un de ses officiers se lève, sort et rentre avec deux cordeliers. A cet aspect les princes pâlissent. *Princes*, leur dit La Trémouille, *rassurez-vous : il ne m'appartient pas de prononcer sur votre destinée ; cela est réservé au roi. Mais vous, capitaines, qui avez été pris en combattant contre votre souverain et votre patrie, mettez promptement ordre aux affaires de votre conscience.* En vain les princes demandent grâce pour leurs malheureux complices, La Trémouille est inexorable et leur fait trancher la tête. Le duc d'Orléans, après avoir été promené en diverses prisons, fut renfermé dans la tour de Bourges, où il était resserré la nuit dans une cage de fer. Le prince d'Orange fut traité moins durement.

La défaite de Saint-Aubin détermina les Bretons à demander la paix. Quand leur proposition fut présentée au conseil d'état, le plus grand nombre des conseillers, surtout les plus attachés à la gouvernante, opinaient à continuer la guerre, parce que, disaient-ils, jamais peut-être on ne retrouverait l'occasion de s'emparer aussi facilement d'une province si importante. Leur avis allait passer, lorsque le chancelier Guillaume de Rochefort se leva et dit : « Ceux qui ont parlé avant moi ont montré que la conquête de la Bretagne est facile; personne n'a examiné si elle est juste. C'était cependant par-là qu'il fallait commencer. Sans doute, continua-t-il, pour un prince sans religion, il suffit qu'un pays voisin soit à sa bienséance pour qu'il

se croie autorisé à s'en emparer; mais un prince chrétien a d'autres règles à suivre dans sa conduite. Il doit à l'univers l'exemple de la justice. Le roi, je le sais, réclame des droits sur la Bretagne; mais ces droits n'ont pas encore été soumis à la censure des lois. Que l'on nomme promptement des commissaires éclairés et intègres, qu'on leur fournisse les titres respectifs, et qu'on leur laisse une entière liberté de les discuter. Si après un sévère examen les prétentions du roi sont jugées injustes, ou même douteuses, il n'y a point à délibérer; la conquête de la Bretagne fût-elle encore plus facile, il faut y renoncer. » Le chancelier ajouta que les motifs du délai ne pouvaient que faire honneur au roi, et qu'ils gagneraient infailliblement les Bretons les plus opiniâtres, lesquels se feraient scrupule de résister à un monarque dont les étendards étaient précédés par l'égide de la justice; et qu'on verrait les Français contribuer plus volontiers à une guerre aussi juste, et le soldat en affronter plus hardiment les hasards.

Ce que peut l'éloquence de l'équité dans la bouche d'un honnête homme! Le conseil revint à l'avis de Rochefort. On convint d'entendre les Bretons. Des commissaires nommés de part et d'autre se réunirent à Sablé, et conclurent un traité. Le duc s'engagea à faire sortir de ses états tous les étrangers qui déplaisaient à la France; à ne les y jamais recevoir, et à ne marier ses filles que de l'aveu du roi. Le monarque, de son côté, promit de les trai-

ter comme ses bonnes parentes. Tous les nobles, barons, ecclésiastiques et les grandes villes, dit le traité, le garantiront par serment; et, pour plus grande sûreté de son accomplissement, le roi gardera en dépôt les villes de Saint-Malo, Dinan, Fougères, Vitré et Saint-Aubin, y mettra des garnisons, et les retirera de toutes les autres. Il fut encore stipulé d'autres articles de moindre importance, mais tous à l'avantage de la France.

Le duc François avait à peine eu le temps de signer ce traité qu'il mourut. Il confia l'autorité, pendant la minorité des deux princesses ses filles, au maréchal de Rieux, avec injonction de prendre, dans les circonstances difficiles, conseil de Dunois, de Lescun et du sire d'Albret. Ce vieux prétendant, soutenu par Lescun, fort lié avec le maréchal et avec madame de Laval, crut déjà tenir la main de l'héritière. Il se fit donner par le vice-chancelier une procuration, au nom de la princesse, pour obtenir de Rome la dispense que leur parenté rendait nécessaire. Anne n'avait pas quatorze ans. Dans un âge encore si tendre, elle était déjà capable de prendre une résolution et d'y persister. Elle avait une véritable aversion pour le vieux Gascon. Indignée de sa téméraire démarche, elle ordonne au chancelier Philippe de Montauban d'y mettre opposition. Alain fait dire au magistrat que, s'il a l'audace de la signifier, *il lui fera la tête sanglante*. Le chancelier ne se laisse pas intimider. Dunois, à qui la captivité du duc d'Orléans avait

peut-être déjà fait concevoir un autre plan, soutient Montauban. Celui-ci ameute les officiers allemands de Maximilien, intéressés à ne point laisser passer à un autre la princesse fiancée à leur maître; et, à l'aide de leur puissante intervention et des conseils de Dunois, elle échappe à cette première tentative contre sa liberté.

En envoyant donner avis à la cour de France de la mort du duc, Rieux demanda l'exécution du traité de Sablé. Le roi promit de s'y conformer, mais en posant, pour condition préliminaire, qu'étant seigneur suzerain des jeunes princesses, il serait déclaré leur tuteur; que ses droits et ceux des héritières à la succession de la Bretagne étant litigieux, on les soumettrait à un examen; et qu'avant la décision, elles ne prendraient pas le titre de *duchesses*. Le conseil de Bretagne répondit qu'il désirait se conformer aux dispositions du traité de Sablé; et que, comme il imposait l'obligation de le faire garantir par les trois états, la princesse allait les convoquer, et que les dernières propositions seraient soumises à leur discussion.

1489. — Les poursuites du sire d'Albret continuaient, favorisées par le maréchal de Rieux, et toujours secrètement traversées par le comte de Dunois. On ne peut guère douter que cet adroit politique, voyant le duc d'Orléans prisonnier, son parti ruiné, et nulle ressource de ce côté, n'ait eu dessein de rentrer en grâce par quelque grand service, comme serait celui de réunir la Bretagne

à la France, en procurant le mariage du roi avec la princesse Anne, devenue unique héritière par la mort d'Isabelle, sa sœur cadette. Elle était à Rhedon, place sans défense. Les partis, sous différens étendards, battaient la campagne autour d'elle, et la tenaient dans des alarmes continuelles. Elle redoutait surtout Jean II, vicomte de Rohan, qui avait épousé une fille du duc François Ier., cousin germain de son père, et qui aspirait aussi à sa main pour son fils. A tout moment elle courait risque d'être enlevée. On lui conseille et elle se résout de gagner Nantes, où elle pouvait se flatter d'être plus en sûreté, et où elle devait trouver non-seulement les riches meubles et les pierreries de son père, mais encore quelque argent, ressource précieuse dans la détresse qui la pressait.

Anne part accompagnée d'une petite escorte, et mande au maréchal de Rieux et au sire d'Albret de venir au devant d'elle pour assurer sa marche. Au lieu de se rendre sur le chemin, ils vont droit à Nantes, s'y emparent eux-mêmes des trésors sur lesquels comptait la princesse, et y annoncent sa prochaine arrivée; mais en même temps ils persuadent aux bourgeois que Montauban et Dunois qui l'accompagnent, et auxquels elle prodigue sa confiance, ne cherchent à s'introduire dans la place que pour la livrer aux Français. Les habitans trompés envoient dire à leur souveraine qu'ils la recevront, mais avec douze personnes seulement. Comme elle avançait malgré cette injurieuse con-

dition, le sire d'Albret et le maréchal, craignant que, si elle entrait, sa présence ne fît soulever la bourgeoisie, et qu'ils ne fussent plus maîtres dans la ville, sortent avec un fort détachement dans le dessein d'enlever la princesse. Son escorte, toute faible qu'elle était, fit démonstration de résistance. Anne elle-même en donna le signal en sautant en croupe sur le cheval de Dunois, et Rieux, honteux de se battre contre une jeune fille commise à sa garde, rentra tristement dans la ville. Réflexion faite cependant, il reparaît le lendemain disposé cette fois à ne pas laisser perdre l'occasion. Anne présente encore le combat; mais Dunois, ne jugeant pas le défi soutenable, obtient de pouvoir se retirer avec la princesse sous la condition de la ramener lui-même dans la ville à un jour marqué, et donne Jean de Luan, son ami, capitaine des gardes du duc d'Orléans, et échappé à Saint-Aubin, pour garant de sa parole. La vie de l'otage dépendait de la fidélité de Dunois à sa promesse; mais l'otage, sentant combien il importait au bonheur de la princesse de ne pas être remise à la discrétion du vieux Alain, se dévoue et mande à son ami que, quelque chose qui puisse lui arriver, il sauve la princesse. Dunois obéit à Luan en tremblant pour ses jours. Rieux et d'Albret heureusement respectèrent la généreuse confiance du chevalier français. Il ne lui arriva rien, et Dunois conduisit la princesse à Rennes, dont les habitans lui firent une réception honorable, et lui renouve-

lèrent le serment d'une inviolable fidélité, dont ils venaient récemment de donner la meilleure preuve en faisant échouer les dispositions de La Trémouille pour s'emparer de leur ville.

Anne éprouvait l'embarras attaché au malheur; des conseils, des promesses, de la commisération, et presque aucun secours. Henri VII écrivait à la fille de son ancien ami des lettres affectueuses, pleines d'exhortations et de conseils; il lui mandait surtout qu'elle se gardât bien d'écouter les agens de la France, et qu'elle n'eût de confiance qu'aux siens. Il lui envoya avec ses instructions quelques troupes qui, à leur débarquement, se comportèrent à peu près comme dans un pays de conquête, et lui firent plus de mal que de bien. Ferdinand, roi d'Espagne, et Isabelle mandaient aussi à l'orpheline qu'elle ne se laissât pas décourager; qu'ils feraient de leur côté pour elle une puissante diversion, sitôt qu'elle aurait reçu les renforts qu'elle attendait d'Angleterre, de Flandre et d'Allemagne. De leur côté, les généraux de Charles VIII, en avançant dans la Bretagne, et s'emparant de tous les postes utiles, publiaient que ce monarque ne se fortifiait dans la province que pour empêcher qu'elle ne devînt la proie des ambitieux qui feignaient d'aspirer à la main de sa pupille pour envahir plus aisément sa souveraineté.

1490. — Au milieu de ces fallacieuses adulations, l'odieux Alain continuait ses persécutions.

Il paraît que le roi d'Angleterre l'appuyait, afin d'avoir en Bretagne un duc de sa main. Ses partisans devenaient tous les jours plus pressans, et faisaient craindre une violence. Afin d'ôter à cet amant forcéné toute prétention, et de se soustraire pour toujours à ses poursuites, Anne prend un parti extrême. Son père l'avait fiancée à Maximilien. Ce prince, après neuf mois de captivité, venait d'être rendu à la liberté par les mesures efficaces de l'empereur, qui avait fait entrer une armée en Flandre pour délivrer son fils : Anne lui fait savoir que, fidèle à l'engagement pris par son père, elle consent à l'épouser. Sur cette offre, il aurait dû accourir; mais, retenu en Allemagne par une guerre d'ambition, il se contenta d'envoyer des ambassadeurs. Le principal d'entre eux était chargé de le représenter. Après la cérémonie ecclésiastique la nouvelle épouse se mit au lit, et l'ambassadeur, tenant en main la procuration de son maître, mit une jambe nue dans le lit nuptial : cérémonie bizarre qui fit tourner Maximilien en ridicule quand elle fut divulguée.

Tout cela se fit si secrètement, que les plus familiers de la cour n'en eurent aucune connaissance, pas même Dunois, quoiqu'il fût très-assidu auprès de la princesse, et qu'il eût auprès d'elle assez de crédit pour les services qu'il lui avait rendus en la défendant contre le sire d'Albret. Cet événement l'étonna fort quand il vint à l'apprendre. La prison du duc d'Orléans lui ayant ôté l'espérance de

procurer au prince la main de la princesse, il travaillait alors à la mettre dans celle de Charles VIII, non-seulement pour son propre avantage, mais aussi pour celui du duc d'Orléans, dont il se flattait d'obtenir la liberté par ce service. Quoique déconcerté par ce brusque mariage, il ne se rebuta pas.

1491. — Il remontra à la cour de France, qui avait agréé sa secrète médiation, que si sincèrement on avait dessein d'acquérir la Bretagne par le mariage de la princesse, il fallait prendre des moyens tout autres que ceux qu'on avait employés jusqu'alors. Mal à propos, écrivit-il, on a fatigué le peuple breton par la guerre, et effrayé les seigneurs par l'ostentation d'une puissance attentatoire à leurs priviléges. Ce sont les demandes perpétuelles faites par Louis XI à François II, tantôt d'un hommage accompagné d'obligations onéreuses ou humiliantes, tantôt de renonciation forcée à toute autre alliance, qui ont aigri le père, dont le mécontentement a passé à la fille et lui a inspiré pour la France un éloignement difficile à vaincre. On peut voir, par le simulacre de mariage qu'elle vient de se permettre, que, malgré la faiblesse de son âge, elle est capable d'une résolution ferme et même désespérée. On ne la ramènera qu'en lui montrant le dessein, non de la dominer, mais de placer sur sa tête une couronne due à sa naissance et à ses belles qualités. L'adroit négociateur ajoutait que cette perspective deviendrait encore plus attrayante

pour la princesse, si elle était présentée par le duc d'Orléans, parce qu'elle se rappelait avec plaisir qu'il avait daigné, lorsqu'elle ne faisait que de sortir de l'enfance, lui marquer des sentimens qui la flattaient, et parce qu'elle croyait que le prisonnier souffrait pour elle.

Pendant que madame de Beaujeu tenait le prince sous bonne garde, elle s'était rendue facile pour la liberté de ses courtisans. Comines même, un des principaux conseillers du duc, fut tiré de sa cage de fer, et rétabli dans une partie de ses biens et de ses honneurs. Elle ne s'opposa pas non plus à la délivrance du prince d'Orange, un des prisonniers de Saint-Aubin-du-Cormier, et qui avait été regretté alors par le feu duc François et par sa fille. En sortant de prison, il eut permission d'aller en Bretagne sous prétexte d'y rétablir sa santé et ses affaires; mais il y fut en effet envoyé exprès pour aider Dunois à convertir la princesse. Quoique le ressentiment de la gouvernante dût être amorti depuis trois ans qu'elle tenait le duc d'Orléans dans les fers, on ne crut pas apparemment qu'elle fût encore assez disposée en sa faveur, puisqu'on lui cacha les mesures qu'on prenait pour sa délivrance. C'est du côté du jeune monarque que les sollicitations se tournèrent. Les tentatives furent longtemps inutiles. Charles, imbu des maximes politiques de sa sœur aînée, résistait : un jour enfin la cadette, épouse du duc d'Orléans, se présenta devant son frère, en habits de deuil, les cheveux

épars, tout en larmes; elle se précipite à ses genoux. Sa douleur sollicitait d'autant plus la compassion, qu'on savait que, disgraciée de la nature, elle n'était pas épouse heureuse. Son frère la relève avec empressement; ému lui-même jusqu'aux larmes, il l'embrasse et lui dit : Consolez-vous, ma sœur, vous obtiendrez ce que vous souhaitez si ardemment. Fasse le ciel que vous n'ayez jamais à vous en repentir! »

Cependant, n'ayant pas encore fait usage de son autorité, le jeune monarque hésitait à en commencer l'exercice par une mortification donnée à une sœur dont il était accoutumé à respecter les volontés; mais à force d'instance on le détermina. Il prétexte une partie de chasse pour s'éloigner de la surveillance de la gouvernante, s'approche de Bourges, envoie deux de ses chambellans faire ouvrir les portes de la tour à son cousin. Il l'attendait impatiemment dans un château voisin. Le prince arrive, embrasse les genoux du roi sans pouvoir proférer une parole. Charles le serre plusieurs fois dans ses bras, et, non content d'avoir employé le reste du jour à parler sans aigreur du passé, il lui fait dresser un lit dans sa chambre. De ce moment commença entre eux une affection qui ne s'est jamais démentie.

A cette nouvelle, madame de Beaujeu comprit que son autorité expirait. Elle écrivit à son frère une lettre, dans laquelle elle disait ne regretter que la perte de ses bonnes grâces. Le roi la ras-

sura à cet égard, et lui témoigua le désir de continuer à se conduire par ses conseils; en effet, elle fut toujours consultée dans les grandes affaires. Il se fit une réconciliation générale à la cour. Le sire de Beaujeu s'efforça de faire oublier au duc d'Orléans, par ses prévenances, les procédés plus que sévères de sa femme. Les courtisans des deux partis se confondirent; et, depuis, jamais règne n'a été plus exempt de factions que celui de Charles VIII.

Il donna au nouveau réconcilié le gouvernement de Normandie, place de confiance dans un moment où on pouvait craindre que la position de cette province à l'égard de l'Angleterre ne favorisât les efforts qu'Henri VII pourrait faire pour traverser les vues de la France sur la Bretagne, et pour procurer même au besoin l'évasion de la jeune princesse. L'intrigue fut si habilement conduite, que peu à peu tous ses alentours furent gagnés; le maréchal de Rieux se réconcilia avec Dunois, et le sire d'Albret lui-même, proscrit en Bretagne et en France, fit sa paix avec celle-ci, s'attacha à sa cause, et livra pour gage de sa foi la ville de Nantes, qu'il tenait encore, et où il était menacé d'être forcé par les Anglais. Les difficultés les plus grandes vinrent de la princesse elle-même. *Toute jeune qu'elle était*, dit Daniel, *âgée seulement de quatorze ans, elle faisait paraître beaucoup d'esprit, de la grandeur d'âme et de la fierté.* Sans inclination pour Maximilien, elle se croyait irrévocablement liée avec lui par le

mariage qu'elle venait de contracter; et des préjugés inspirés dès la plns tendre enfance, lui donnaient de la haine pour la nation française, et de l'aversion pour le roi. Aussi, dès que le chancelier Montauban, choisi par Dunois pour rompre la glace, lui eut parlé d'épouser ce prince, elle entra dans des transports de fureur, s'abandonna aux larmes et aux reproches, et s'écria qu'elle était trahie. Cependant cette première impétuosité calmée, on l'accoutuma à écouter; mais aux douceurs de l'insinuation, on jugea nécessaire de joindre des alarmes : enfin, on l'attaqua comme une place à conquérir qui ne se rendrait qu'à la force, et avec tous les honneurs de la guerre.

Par le conseil de Dunois, les troupes françaises entrèrent en foule en Bretagne, sous le commandement de La Trémouille. Il approchait de Rennes par des circuits pour l'investir, et avançait à proportion du besoin qu'on avait d'effrayer la princesse. Les craintes n'étaient pas difficiles à inspirer. Anne ne se voyait pas une garnison capable de résister à La Trémouille s'il arrivait : point d'ordres donnés pour lever des troupes, point de généraux, les coffres vides, tout son conseil gagné, demeurant dans l'inertie, et autour d'elle un peuple dans la consternation. Dans cette extrémité, il n'y eut pas jusqu'au duc d'Orléans que Dunois s'était toujours proposé de rendre utile, soit pour lui procurer la liberté, soit pour consolider son crédit à la cour, qui ne fût employé

par celle-ci pour achever d'ébranler la résolution de la jeune duchesse. L'exemple du sacrifice qu'il faisait lui-même fut l'argument persuasif qu'il employa près d'elle pour en obtenir un consentement qui devait assurer le bonheur des deux peuples. Le maréchal de Rieux, la dame de Laval, et beaucoup d'autres personnes de son intimité, ou séduites ou persuadées, firent un effort commun contre elle, et lui dirent nettement qu'il fallait se déterminer à être ou reine de France ou princesse dépouillée.

Il ne lui restait de défense que l'objection de son engagement avec Maximilien, et la difficulté d'échapper à la surveillance des Allemands qui l'environnaient et l'observaient depuis son mariage, comme leur propriété. Le scrupule lui conseillait quelquefois d'aller joindre cet époux. Quel époux! lui répondait-on, qui, au lieu de venir recevoir lui-même votre main, vous a exposée à une cérémonie, dont la bizarrerie devait blesser votre délicatesse? Vous convient-il d'aller le chercher? S'il a montré si peu d'empressement pour Anne souveraine, comment recevra-t-il Anne privée de ses états et fugitive? Et à quelles calamités abandonnerez-vous les malheureux Bretons? Français, Allemands, Anglais, Espagnols, tous fondront sur la Bretagne, pilleront les villes, ravageront les campagnes. Il naîtra entre les seigneurs des prétentions qui les mettront aux mains les uns contre les autres; ils déchireront la province en lambeaux, et la di-

viseront entre eux et les étrangers; au lieu que tout sera dans l'ordre si, avec un monarque jeune et d'une grande réputation de bonté, vous daignez vous asseoir sur le premier trône du monde.

Cette brillante perspective n'était pas une illusion ; mais l'honneur délicat de la jeune princesse lui défendait de l'envisager volontairement ; elle voulut y être forcée. Rennes était investie ; elle en soutint le siége, et ne se rendit que lorsqu'elle fut réduite à capituler. Dans le traité qu'elle conclut, elle stipula une entière liberté pour elle et pour les Allemands de se retirer. Mais cette condition n'était effectivement que pour ces derniers, qu'on avait besoin de tromper, et auxquels on laissa l'opinion qu'ils allaient être employés à la conduire de Bretagne en Flandre, où devait se rendre le roi des Romains, son époux. Elle fit elle-même des préparatifs pour ce prétendu voyage; et, pendant qu'on l'en croyait uniquement occupée, elle part secrètement, accompagnée seulement du chancelier Montauban et de deux seigneurs bretons, prend la route de la Touraine, et se rend au château de Langeais, où le roi l'attendait. Tout était prêt; les dispenses arrivées de Rome, le contrat dressé. Jamais il n'y en eut de plus simples. Anne, seule héritière de la Bretagne depuis la mort de sa sœur Isabelle, arrivée l'année précédente, transportait au roi, si elle mourait sans enfans, tous ses droits sur cette province : s'il mourait le premier, aussi sans enfans, Anne rentrait dans

tous ses droits, même dans ceux que la France avait réclamés en différens temps. La veuve ne pourrait se remarier qu'au roi de France successeur de son époux, et, s'il était lui-même engagé dans le mariage, qu'au plus proche héritier de la couronne, qui ne pourrait aliéner ses seigneuries qu'en faveur du roi. Le contrat signé, la cérémonie se fit dans la grand'salle du château, aux yeux de tous ceux que le local permit d'y admettre. Dunois n'assista pas à son triomphe. Une attaque de goutte venait de l'enlever au moment du départ.

1492. — De Langeais la cour se rendit à Saint-Denis, où la reine reçut la couronne. L'entrée des deux époux à Paris fut très-brillante, et suivie de fêtes qui ne firent pas négliger les affaires. Deux princes se montrèrent fort mécontens de ce mariage, Maximilien et Henri VII. Le premier avait à se plaindre d'une double injure. Charles lui ravissait sa femme, et faisait divorce avec Marguerite sa fille, qui était actuellement élevée en France dans l'espérance du trône. Le roi, ne pouvant se dissimuler ses torts à son égard, crut devoir prévenir par une ambassade sollennelle non le père que la colère transportait outre mesure, mais le frère de la princesse, l'archiduc Philippe. La députation fut d'abord assez mal reçue; mais après quelques paroles d'aigreur, que la circonstance rendait excusables, on entra en explication. Les ambassadeurs dirent que la princesse autrichienne avait toujours été traitée en France avec les égards et les

attentions que son âge et son rang exigeaient, et qu'on était prêt à la faire reconduire le plus honorablement qu'il serait possible; qu'on sentait bien que cet événement devait entraîner des modifications au traité d'Arras, et que le roi était prêt à nommer des commissaires pour y travailler. Par ce traité la France avait obtenu l'Artois et la Franche-Comté. La proposition d'y faire des changemens était une ouverture qui présentait à l'Autriche un moyen facile de recouvrer ces deux provinces en tout ou en partie. Maximilien, encore trop piqué, se refusa à ces offres, et déclara la guerre; mais il la fit mollement, et la France ne la poussa pas non plus avec vigueur.

Le roi d'Angleterre, moins offensé, se montra aussi irrité. Il assembla son parlement, y éclata en invectives et en menaces. Il aimait à haranguer, s'en croyait le talent et se donna carrière en cette circonstance. « Le roi de France, dit-il, est un ambitieux qui vient d'envahir la Bretagne, un perfide qui viole les traités et refuse de payer le tribut que son père et lui ont promis à l'Angleterre. J'irai, je me mettrai à la tête de mon armée, et je ne serai pas seul. Le roi des Romains armera le corps germanique. Les rois de Castille et d'Aragon tomberont sur la Gascogne et le Languedoc. Les brouilleries en France ne sont pas si épuisées qu'on ne puisse les faire renaître. Mais qu'avons-nous besoin de tant d'aides? Ne sont-ce pas nos pères qui ont triomphé seuls à Créci, à Poitiers et à

Azincourt? La France compte beaucoup d'hommes et peu de soldats. Son infanterie est peu redoutable; quant à la cavalerie, qui fait toute sa force, il nous sera aisé d'éluder son impétuosité. Maîtres de la plaine après le débarquement, nul doute que nous ne rendions ces cavaliers inutiles, en plaçant nos camps sur des hauteurs qui leur seront inaccessibles. Quant aux frais de la guerre, ne vous en effrayez pas d'avance, ils ne seront pas si considérables qu'on se l'imagine; et j'aurai soin que la guerre nourrisse la guerre. J'exhorte les riches à fournir les fonds. Ils trouveront en France de quoi se dédommager. »

Il ne taxa personne, et son impôt n'en fut pas moins productif par l'adresse de Morton, son chancelier. Il se donnait la peine d'endoctriner lui-même les percepteurs. « Quand vous verrez, leur disait-il, un homme économe et frugal, vous lui représenterez que, dépensant peu, il a sans doute des épargnes considérables, donc il doit contribuer au salut de la patrie. A celui qui vit avec faste, ou dont le train a l'air de l'opulence, vous lui remontrerez qu'apparemment il a, pour se maintenir dans cet état, des ressources dont il est redevable à la protection du gouvernement, qu'il doit réciproquement soutenir par des sacrifices. » On appela cet argument *la fourche de Morton*, parce que celui qui n'était pas percé par une pointe du dilemme n'échappait pas à l'autre.

Henri, dans l'ardeur de l'enthousiasme qu'il

venait d'inspirer, tira beaucoup d'argent, dont il ne se pressa pas de se servir pour les préparatifs de guerre que la nation désirait. Il l'entassa précieusement dans ses coffres pour son propre usage. Cependant, comme on ignorait en France ses intentions pacifiques, on y prit des mesures comme contre un danger pressant. On leva des troupes. On fortifia les villes voisines de Calais, où l'Anglais pouvait faire sa descente, et surtout, comme lui, on demanda de l'argent. Il paraissait alors un aventurier nommé Perking, qui se disait fils d'Édouard IV, et frère des deux enfans de ce prince, que le cruel Richard avait assassinés dans la tour de Londres. Charles VIII l'accueillit et lui promit de seconder le parti qui se formait pour lui en Angleterre; mais en même temps qu'il effrayait Henri par la menace de secourir cette faction, il négociait avec lui, et lui faisait tomber les armes des mains en les remplissant d'or. Des trois articles qui composent le traité signé à Étaples, deux ne parlent que d'argent; six cent vingt mille écus d'or [1] pour la solde des Anglais envoyés au secours de la princesse de Bretagne, après la mort de son père : cent vingt-cinq mille écus pour cinq termes de la pension promise par Louis XI au roi Édouard : cinquante mille livres par an jusqu'à l'entier remboursement. Troi-

[1] L'écu, ou pièce d'or de ce temps, était au titre de 23 karats, et à la taille de 70 au marc; ainsi sa valeur serait aujourd'hui de 11 livres 7 sous.

sième article : le roi des Romains et son fils Philippe pourront accéder à ce traité. Si le roi les attaque, permis à l'Angleterre de les secourir ; s'ils sont agresseurs, l'Angleterre ne pourra leur donner aucun secours.

1493. — Mais ils n'en eurent pas besoin. Charles acheta la paix par des sacrifices au delà peut-être de leurs espérances. Lorsque Louis XI avait accepté l'Artois et la Franche-Comté pour dot de la princesse Marguerite, fille de Maximilien, il possédait déjà ces provinces par conquête. S'il consentit à les recevoir par contrat de mariage, c'était apparemment afin de légitimer le droit de la force. Charles VIII proposa de les rendre avec la princesse, excepté quelques villes et enclaves qu'il retiendrait, comme appartenant de temps immémoriale à la couronne de France. Il ne réclama point les villes de Lille, Douai et Orchies, qui devaient revenir à la couronne par la restitution de l'Artois et de la comté de Bourgogne ; mais il ne rendit pas non plus le Mâconnais et l'Auxerrois ; et les prétentions de chacun furent réservées, à la charge de les poursuivre par voie amiable. Les princes autrichiens acceptèrent volontiers ces offres généreuses ; les deux provinces rentrèrent sous leur domination, et la princesse, reconduite en Flandre avec de grands honneurs, épousa depuis Jean de Castille, fils de Ferdinand le Catholique, et après lui, Philibert II, duc de Savoie. C'est ainsi que la maison d'Autriche a su s'enrichir par les mariages manqués.

La facilité du jeune monarque à se dépouiller n'échappa point à l'œil attentif de Ferdinand, roi d'Aragon. Ce prince possédait des droits sur le Roussillon, que son père avait non pas cédé, mais engagé à Louis XI, à condition qu'en rendant la somme stipulée, la province lui serait restituée. Cette clause, réclamée par l'Aragonais, et disputée par le Français, avait été souvent inutilement controversée entre eux, et ne cessait d'être un motif d'aliénation et de guerre. Ferdinand, connaissant les dispositions du roi, renouvelle ses plaintes et sa demande. Le moment était opportun, Charles avait en tête un projet dont il souhaitait pouvoir uniquement s'occuper. Il prend brusquement son parti, et rend le Roussillon à Ferdinand sans exiger ni la somme ni les intérêts. Il demande seulement que les anciens traités avec l'Espagne soient renouvelés; que par celui-ci Ferdinand et Isabelle renoncent expressément à toute alliance avec les ennemis de la France, et qu'ils promettent de ne point s'opposer aux projets des Français sur l'Italie, et de ne marier leurs enfans ni à ceux du roi des Romains, ni à ceux du roi d'Angleterre. Les monarques espagnols promettent tout, s'engagent, jurent, reçoivent l'investiture de la province, et, trois ou quatre ans après qu'ils sont en possession, ils marient une de leurs filles au fils de Maximilien, l'autre au fils d'Henri VII, et prennent pour leur fils Marguerite, qui venait de manquer la couronne de France. On rapporte

de cette princesse, qu'allant de Flandre par mer trouver son nouvel époux, et accueillit d'une furieuse tempête, elle fit, dans le fort de l'orage, ces deux vers :

Ci-gît Margot, la gente damoiselle,
Qu'eut deux maris, et si mourut pucelle.

Est-ce le scrupule qui persuada à Charles le sacrifice du Roussillon? Des historiens l'ont cru, et ont même indiqué une manœuvre de Ferdinand, qui a pu fairę naître ce sentiment. On a nommé ce prince *le Catholique*, et, eu égard à sa conduite oblique et ténébreuse, par un terme adouci, *le Politique*, il a été le Louis XI de l'Espagne. Il gagna, dit-on, le père Maillard, cordelier, célèbre prédicateur, et confesseur de Charles VIII, qui montra à son pénitent l'âme de Louis XI détenue dans les feux du purgatoire, tant qu'il se maintiendrait lui-même dans la possession d'un bien injustement retenu par son père; de là ce facile abandon malgré l'avis opposé de tout le conseil et la réclamation des peuples qu'il abandonnait. Il est très-possible, en effet, que l'âme timorée du jeune monarque se soit ouverte à la crainte inspirée par un remords de conscience, ou se soit alarmée par un sentiment de piété filiale; il est possible encore, ainsi que l'ont cru d'autres écrivains, qu'il ait été entraîné par le désir de signaler par la justice et par ce trait de générosité, les jours où il commençait à régner par lui-même;

mais ces motifs, s'il les eut, furent aussi puissamment secondés par la passion d'une autre gloire exagérée qui fut bien funeste à la France.

Mais, avant d'entamer le récit des entreprises auxquelles elle donna lieu, il est à propos d'oublier un instant les puissances de la terre pour arrêter nos regards sur un simple particulier, qui ouvrait alors dans l'Occident une carrière immense au commerce, aux arts, aux sciences et à la politique. Cristophe Colomb était son nom. Né à Gênes, de parens navigateurs, il était navigateur lui-même, géographe et astronome. Génie vaste, il avait entrevu que la mer devait lier l'Europe et les Indes; âme ferme et intrépide, il entreprit de le prouver en franchissant l'espace qui les séparait. Mais une pareille expérience était au-dessus des forces d'un particulier ordinaire. Il s'adressa donc à sa patrie, qui le traita de visionnaire; à Charles VIII, qui, préoccupé d'autres soins, ne l'écouta pas; à l'avare Henri VII, qui le chassa; à Emmanuel, roi de Portugal, dont le conseil recueillit les projets de l'étranger et voulut lui en dérober l'honneur; à Ferdinand enfin, et à Isabelle qui soutint huit ans ses espérances, et qui finit par l'éconduire encore après cette longue attente. Il se disposait à quitter l'Espagne, lorsque deux protecteurs zélés l'y retinrent, et, lui conciliant la faveur de la reine, lui obtinrent par elle trois petits vaisseaux. Colomb trouva, non sans peine, quelques aventuriers qui voulurent bien partager sa fortune; et, le 3 août

1492, il appareilla enfin du port de Palos pour sa hasardeuse expédition. Il faut se reporter à l'état de la navigation à cette époque, pour comprendre toute l'impression d'inquiétude et de terreur qu'une course aussi obstinée qu'infructueuse pendant plus de deux mois, et sur une mer qui semblait n'avoir pas de terme, dut répandre sur les équipages. Aussi fallut-il à Colomb non-seulement une mesure peu commune d'intime conviction pour persister dans son entreprise, mais encore d'adresse et de fermeté, tantôt pour dissiper les terreurs de ses compagnons abattus, et tantôt pour résister aux vœux, aux prières et aux menaces de ces mêmes compagnons mutinés, qui voulaient le forcer au retour. Au moment où il allait se voir contraint de leur céder, et le soixante-dixième jour depuis son départ, sa longue persévérance fut enfin couronnée par la vue de l'île de Guahami, l'une des Lucayes, et la première des découvertes américaines; car ce ne fut point les Indes qu'il rencontra, mais un nouvel hémisphère interposé entre elles et l'Europe.

Un étonnement mêlé d'admiration fut le sentiment général que produisit ce succès inespéré; le Portugal y joignit celui d'une généreuse émulation; il équipa des vaisseaux destinés à obtenir par une autre route de semblables résultats. Vasco de Gama doubla le premier *le cap* redouté *des Tempêtes*, qui, dès lors d'un meilleur augure, prit le nom de *cap de Bonne-Espérance*; et, après une navigation de six mille lieues, il aborda réellement aux

Indes. Là des établissemens, redevenus bientôt formidables aux premiers potentats de l'Asie, changèrent et altérèrent tous les rapports politiques et commerciaux reconnus jusqu'alors, et donnant aux Portugais une prépondérance sur le commerce, que l'exiguïté de leur territoire semblait leur refuser, leur assignèrent aussi dès lors une place nouvelle entre les puissances de l'Europe. Mais revenons à Charles, dont l'expédition imprudente date justement de l'époque de la grande découverte de Colomb.

On peut se représenter Charles, sortant du château d'Amboise après la mort de son père, comme un jeune homme échappant aux liens d'une discipline sévère, qu'il rompt pour la première fois. Dans sa position, chacun forme des projets selon son état. Charles était roi. Il rêva guerres, combats, conquêtes, et prétendit bien ne pas se contenir dans le cercle étroit où son père avait vécu. Alexandre, Charlemagne, héros dont il se faisait raconter les exploits, étaient des modèles qu'il se proposait; mais par où commencer? Quel peuple assujettira-t-il? L'Italie, de tous temps si fertile en événemens célèbres, fut la contrée qui lui offrit une arène, où il crut pouvoir déployer son courage et placer ses trophées à côté de ceux des Césars.

Deux maisons d'Anjou, issues de celle de France, avaient depuis des siècles occupé le trône de Naples, échu à la première par conquête, et à la seconde par adoption. Alphonse v, roi d'Aragon, par

une suite de victoires mêlées d'intrigues, en avait renversé le roi René, héritier de la seconde maison d'Anjou, et oncle de Louis XI, et y avait placé Ferdinand, son fils naturel. Louis, fidèle à sa politique de ne pas rendre ses parens trop puissans, ne secourut pas René. Ce prince, orné des vertus douces qui lui ont acquis le surnom de *Bon*, préféra, à un royaume sans cesse agité, une vie tranquille, dans la société des savans et l'exercice des arts agréables qu'il cultivait avec succès. Il partageait ses loisirs entre la Provence et l'Anjou, qu'il rendit heureux. En mourant il laissa le royaume de Naples, dont il n'était plus que titulaire, au comte du Maine, son neveu. Celui-ci mourut sans enfans, et fit aussi un testament par lequel il adoptait pour ses héritiers Louis XI, le dauphin, et leurs successeurs sur le trône de France.

Cet héritage, qui ne pouvait s'obtenir sans guerre, ouvrit à l'imagination de Charles VIII un vaste champ d'espérances, dont il croyait le succès infaillible. L'Italie était partagée en principautés et en républiques jalouses, et perpétuellement armées les unes contre les autres. Le jeune monarque ne doutait pas que, se présentant à la tête d'une nombreuse armée, au milieu de ses rivaux, tous n'accourussent à lui pour obtenir sa médiation ou ses secours, qu'il ne devînt leur arbitre ou leur vainqueur, et que plusieurs même des chefs mercenaires qui servaient alternativement les petites puissances qui les soudoyaient, ne vinssent grossir

ses bataillons pour avoir part à ses conquêtes. Aucune ville alors, aucune citadelle ne pourrait retarder sa marche triomphante. Rome même serait forcée de lui ouvrir ses portes. Arrivé sur les frontières de Naples, quels princes aurait-il à y combattre? Le vieux Ferdinand, le plus vicieux et le plus méprisé de tous les hommes; Alphonse, son fils, détesté pour sa cruauté; et enfin un jeune Ferdinand, fils d'Alphonse, à peine sorti de l'adolescence. Charles était très-persuadé qu'à son approche les seigneurs et les peuples se déclareraient pour lui, préférant l'honneur de vivre sous le sceptre du monarque français, héritier des princes angevins, leurs maîtres légitimes, à la honte de courber la tête sous le joug d'une race bâtarde.

Ce n'est pas outrer les intentions du jeune monarque que de dire qu'à son projet sur Naples il ajoutait celui de s'emparer de Constantinople, et de chasser les Turcs de l'Europe. Le trône ottoman était occupé par Bajazet II. Il lui avait été disputé par Zizim son frère. Celui-ci, vaincu dans une bataille, s'était réfugié chez les chevaliers de Rhodes, d'où il avait passé en France. Innocent VIII, fondant sur le prince turc le succès d'une croisade, le demanda à Charles VIII, qui l'accorda sous la condition expresse que le prince musulman lui serait rendu quand il le redemanderait. Cette clause suffirait pour manifester l'intention du jeune monarque; mais on sait de plus qu'il attira à sa cour

André Paléologue, neveu et héritier du dernier empereur de Constantinople, qu'il eut avec lui de fréquentes conférences, qu'il lui fit des gratifications considérables, et on a la probabilité qu'il signa avec le prince grec un traité par lequel celui-ci lui transportait tous ses droits sur l'empire de Constantinople.

Cette conquête était donc la chimère de Charles; mais il ne devait y songer qu'après qu'il aurait atteint son but principal; savoir, la couronne de Naples. Le projet sur Naples fut discuté dans un grand conseil tenu au Plessis-lès-Tours. Le seigneur de Graville, amiral de France, remontra avec beaucoup de force les difficultés de l'entreprise. La commencera-t-on par mer? dit-il; nous n'avons point de vaisseaux. Par terre? il faudra traverser les états de douze ou quinze principautés ou républiques, et les soumettre ou les gagner, avec le risque de les trouver ensuite traîtres ou inconstantes. Tout le monde parle d'aller, et personne ne parle du retour. On n'est point effrayé de l'idée d'enfermer un roi de France à trois cents lieues de son royaume, entre tant de princes et de villes si opposés d'intérêts et de politique. C'est cette opposition même, dit-on, qui fera notre sûreté; mais est-il sans exemple qu'après de grandes tempêtes dans ce pays le calme s'y soit tout à coup rétabli? et si ces Italiens, nation ombrageuse et versatile, viennent à s'accommoder, resserrés alors au milieu d'eux, et à leur merci, que deviendrons-nous? Graville fit encore d'autres objections très-sensées,

tirées de la jalousie des Anglais, de la haine de Maximilien, devenu empereur, et de la politique du roi d'Espagne.

Mais le parti du roi était pris, et il s'y trouva confirmé par l'empressement des princes d'Italie à rechercher son alliance. L'un offrait des vivres, l'autre des troupes, d'autres seulement le passage. Les Vénitiens, les plus dangereux de ceux qu'il ne fallait pas avoir contre soi, promettaient la neutralité; mais de mauvaises grâce, comme gens qui se défiaient, et dont par conséquent il fallait se défier. Le pape seul se déclarait assez ouvertement contre l'expédition qu'il avait désirée, lorsque le roi Ferdinand refusait de lui faire hommage du royaume de Naples. Le pontife exigeait cette soumission, fondée sur l'usage. Tant que l'Aragonais persista dans son refus, Alexandre VI (*Rodrigue Borgia*), qui occupait alors le saint siége, ne fut pas fâché que son homme-lige fût menacé des armes des Français, afin de le contraindre de faire acte de vassal; mais, sitôt que Ferdinand eut promis de se soumettre, Alexandre envoya à Charles un légat pour essayer de le détourner de son entreprise; et, n'ayant pu l'en dissuader, il se déclara ouvertement pour Ferdinand. Le roi, pour modérer son zèle, lui donna l'inquiétude de la convocation d'un concile général. Nul pape n'avait eu plus à craindre une pareille assemblée qu'Alexandre, qui déshonorait la chaire de saint Pierre par l'ostentation de tous les vices.

Un autre Italien, Ludovic Sforce, surnommé *le Maure*, devenu fameux par ses crimes, désirait aussi l'irruption des Français par le même motif d'inquiéter et d'embarrasser le roi Ferdinand. Il était tuteur de Jean Galéas son neveu, auquel appartenait le duché de Milan, comme fils de Galéas Marie, aîné de Ludovic et de Bonne de Savoie, tante de Charles VIII. Ce jeune prince avait épousé la petite-fille du monarque napolitain. Depuis le mariage, le tuteur tenait les deux époux renfermés dans le château de Pavie, sous prétexte de les mettre en sûreté contre les émeutes populaires qu'il excitait lui-même. On ne voyait que trop qu'il en voulait aux états de son pupille. Comme le grand-père pouvait mettre obstacle à son dessein, il fut un des plus ardens à provoquer une guerre qui devait occuper assez Ferdinand pour qu'il ne songeât point aux intérêts du mari de sa petite-fille. Ludovic obtint du futur conquérant de Naples un traité d'alliance offensive et défensive. Le roi signa aussi une convention avec plusieurs seigneurs napolitains, mécontens et réfugiés auprès de lui. Ceux-ci promettaient de susciter une révolution dans le royaume. Sur leur parole, dont il regardait les effets comme assurés, Charles congédia, sans vouloir les entendre, des ambassadeurs que Ferdinand lui envoya pour s'expliquer et se concilier avec lui. Le vieux roi, qui avait fait la guerre toute sa vie, fut si fâché de s'y voir engagé au moment où il espérait quelque repos, qu'il

en mourut de chagrin. Alphonse, son fils, lui succéda.

1494. — Charles VIII commença son expédition comme fera tout monarque français qui voudra réussir, en excitant l'enthousiasme de la nation; il indiqua un grand tournoi à Lyon. La noblesse accourut de toutes les provinces. Au milieu des plaisirs de cette fête militaire, le jeune monarque annonce l'expédition d'Italie, et déclare qu'il la commandera en personne. Non-seulement toute cette jeunesse bouillante, mais les guerriers même blanchis sous le harnais veulent y prendre part. Il ne resta de seigneurs que quelques-uns des plus âgés, que le roi chargea du gouvernement avec la princesse Anne de Beaujeu, sa sœur. Il partit dans le mois d'août, fut attaqué de la petite vérole dans la ville d'Ast où le rendez-vous général était marqué, et en guérit promptement.

Pendant sa convalescence, le duc d'Orléans, qu'il avait mis à la tête d'une des opérations les plus importantes de l'expédition, vint lui annoncer des succès qui ouvraient aux Français le chemin de Naples. Le nouveau roi Alphonse, dans le double dessein de retarder la marche des Français, et de tirer son gendre Galéas, sa fille et leur fils âgé de quatre ans, des mains du farouche Ludovic le Maure, leva une armée dont le but était de s'emparer du Milanais. Il l'embarqua sur des vaisseaux dont le roi d'Aragon, son parent, lui fournit la plus grande partie; sa flotte, comman-

dée par le prince Frédéric, son frère, devait porter les troupes sur les côtes de la Toscane, d'où elles auraient pénétré dans le duché de Milan, dont elles se seraient emparées. Le duc d'Orléans, à la tête d'une flotte bien inférieure, manœuvra si bien que, sans grands combats, il força Frédéric de rentrer dans le port de Naples, et de renoncer à ses desseins.

Ainsi Charles avança sans obstacles vers Milan, où Ludovic l'attendait, plus inquiet que satisfait de l'arrivée d'un pareil auxiliaire. Quand il avait sollicité la guerre, il croyait que le roi commencerait par des attaques partielles, sous des généraux dont lui Ludovic pourrait modérer les progrès; mais quand il le vit déployer toute sa puissance, venir en personne, et en état de lui faire la loi, il commença à s'apercevoir du danger dans lequel sa perfide politique l'avait jeté. Il dissimula cependant son inquiétude, et vint avec l'air de la satisfaction au devant du jeune monarque, menant la princesse de Ferrare, son épouse, accompagnée de toute sa cour.

La description de cette entrevue, faite par le continuateur de Velly, peut donner une idée du luxe et des modes du temps : « La princesse montait un superbe cheval, couvert de drap d'or et de velours cramoisi. Elle avait une robe de drap d'or vert, recouverte d'une gaze légère; ses cheveux noués avec un ruban tombaient avec grâce sur ses épaules et sur son sein; elle avait sur sa tête un

chapeau de soie cramoisie, surmonté de cinq ou six plumes rouges et grises. Son cortége était composé de vingt-deux dames de la première qualité, vêtues comme elle, et de six chars couverts de drap d'or, et remplis des plus rares beautés de l'Italie. Charles ne voulut pas souffrir que la princesse mît pied à terre, disant qu'il irait le lendemain à son logis lui rendre la première visite. Il la trouva encore plus magnifique et mieux parée que la veille. Elle avait une robe de satin vert, couverte de diamans, de rubis et de perles; les manches étroites et déchiquetées dans toute leur longueur, laissaient voir la chemise, et n'étaient attachées que par des rubans gris, dont les bouts pendaient jusqu'à terre; cette robe, qui lui découvrait entièrement la gorge, était garnie d'un rang de grosses perles, séparées au milieu par un rubis d'une grosseur et d'un éclat remarquable. Elle était coiffée comme la veille, excepté qu'au lieu d'un chapeau elle portait une toque de velours surmontée d'aigrettes, et chargée de pierreries. Le jeune roi, après un compliment fort court, lui proposa une danse française; elle l'accepta et s'en acquitta de bonne grâce; et à son exemple les dames de sa compagnie ne refusèrent pas la main des cavaliers de la suite du roi. » Cette visite, au lieu d'une cérémonie devint un bal, et toute l'armée prit part à ces divertissemens. Ayant ainsi commencé, les Français ne continuèrent que trop à traiter cette guerre en partie de plaisir, jusqu'au

moment où les Italiens, moins contens de ces fêtes que leurs femmes, les changèrent en combats.

Ludovic avait fait préparer à Pavie, par où le roi devait passer, la plus belle maison de la ville : mais Charles alla droit au château où était retenu Jean-Galéas avec son épouse, fille d'Alphonse, et leurs fils. Cette brusque visite, que Ludovic n'apprit qu'au moment qu'elle se faisait, l'embarrassa beaucoup. Il arriva lorsque le roi était prêt à entrer dans la chambre, et prit le parti de l'introduire lui-même. Charles trouva son cousin, qui était à peu près de son âge, étendu, presque mourant, sur son lit. Le malade tourna sur le roi ses yeux languissans, avec l'expression d'un homme qui demande du secours. Pendant que Charles ému lui adressait des paroles de consolation, la jeune duchesse, avertie de la présence du monarque, échappe à ses gardes, s'élance dans la chambre, les cheveux épars, le visage baigné de larmes, se précipite aux genoux du roi, implore sa protection pour son mari, pour elle et pour son fils, et encore pour son malheureux père, qui n'a pas, disait-elle, mérité votre disgrâce, et qui en passera par toutes les conditions que vous lui imposerez. Cette dernière demande refroidit le roi, qui jusque-là avait écouté la suppliante avec attendrissement. Il lui répondit d'un air embarrassé que la chose était trop avancée. Ludovic aperçut la nuance du mécontentement qui se répandait sur

le visage du roi, et le tira promptement de ce lieu, où le spectacle de la désolation pouvait ramener des sentimens de compassion. Quelques jours après Jean mourut empoisonné, dit-on. Ludovic se fit élire duc par les Milanais, au préjudice de son petit-neveu, et cet événement réalisa les soupçons qu'on avait des projets du tuteur sur les états de son pupille.

Du Milanais Charles entra sur les terres de la république de Florence, et la sévérité avec laquelle il traita la première place frontière qui fit résistance, amena les Florentins à un accommodement. Pierre de Médicis, que la haine publique poursuivait comme auteur de la guerre, était chef de leur députation. Pour se faire un mérite de l'accord, il prévint ses collègues auprès du roi, et se hâta de conclure un traité par lequel il livra sur-le-champ les forteresses de la république, qui en étaient la clef de ce côté. De retour à Florence, il y fut désavoué, et obligé de fuir. Mais comme le mal était sans remède, les chefs du nouveau gouvernement ne purent que ratifier le traité en leur nom. A cet effet, ils envoyèrent au roi une nouvelle députation, à la tête de laquelle était le fameux Jérôme Savonarole, dominicain enthousiaste, qui se donnait pour prophète, et qui prédit des succès à Charles.

Cependant le roi, qui était averti par la mort du jeune Galéas, et par d'autres intrigues qu'il avait découvertes, et dont Ludovic s'était mal jus-

tifié, de se défier de la fidélité d'un pareil homme, aurait dû s'assurer de ses forteresses par des garnisons qui, en cas de besoin, auraient protégé son retour. C'était l'avis de son conseil, où l'on avait proposé de conquérir le Milanais pour le duc d'Orléans, auquel il appartenait incontestablement, comme héritier des Visconti. Mais Charles ne s'y rendit point, et ne se crut point autorisé, par la déloyauté de Ludovic, à manquer à la foi qu'il lui avait donnée, à la confiance avec laquelle le duc s'était livré à lui. Il ne montra pas plus de prévoyance dans les traités qu'il conclut avec les républiques de Florence et de Sienne, et d'autres états moins importans, mais qui tous avaient des troupes et des places de résistance, que la prudence lui conseillait d'occuper. A l'exception de quatre villes frontières de l'état de Florence qu'il se fit remettre, et de Pise, qu'en passant il délivra du joug des Florentins, Charles se contenta de tirer des autres de l'argent dont il avait un grand besoin; car les taxes imposées en France pour cette expédition n'avaient pas produit, à beaucoup près, tout ce qu'on en espérait. On a dit, mais sans preuve, que Guillaume Briçonnet, qui avait dans le conseil appuyé d'abord cette entreprise, mit ensuite des obstacles à la levée des deniers, gagné par Alexandre VI, qui lui promit le chapeau de cardinal s'il le délivrait des Français de quelque manière que ce fût.

Le pape s'était absolument tourné du côté d'Al-

phonse, non-seulement parce que ce roi s'était engagé à lui faire hommage de sa couronne de Naples, mais encore parce qu'il avait donné dans ce royaume des établissemens à deux de ses enfans, nés, ainsi que plusieurs autres, dans un honteux concubinage, dont Alexandre ne rougissait pas. Au grand scandale de la chrétienté, il avait proposé à Bajazet une ligue avec Alphonse contre le monarque français, et avait instruit l'empereur turc des projets de Charles sur Constantinople, et de l'intention où il était de se servir du prince Zizim pour allumer une guerre civile dans l'empire ottoman. La ligue n'eut pas lieu, mais cette démarche du successeur des apôtres établit entre lui et Bajazet, un des plus ardens sectateurs de Mahomet, une secrète intelligence dont on croit que le malheureux Zizim fut la victime. Quand Alexandre vit que les mesures qu'il avait employées jusque-là avaient été infructueuses pour détourner Charles de s'avancer vers Rome, il essaya si les menaces d'anathème ne pourraient pas mieux protéger les terres de l'église. Mais le roi répondit à ses envoyés : « J'ai fait vœu d'aller visiter le tombeau des saints apôtres, et je l'accomplirai. » Et il continua son chemin. A peu de distance de Rome le pape l'envoya prier de n'y pas entrer. Démarche encore inutile. Le monarque se présenta aux portes; elles lui furent ouvertes sans difficulté. Il entra avec tout l'appareil militaire, non pas menaçant, mais éclatant et pompeux. C'était dans le

mois de décembre, au commencement de la nuit. Les soldats portaient des flambeaux; les maisons étaient illuminées; le peuple poussait des cris de joie. Les troupes s'établirent paisiblement dans tous les postes que les Napolitains se hâtèrent d'évacuer, et dès le lendemain le roi de France exerça tous les actes de la souveraineté dans la capitale du monde chrétien.

Le pape, renfermé dans le château Saint-Ange, y était dans une grande perplexité. Sa conscience lui disait qu'il avait commis assez de crimes pour subir un procès humiliant, dont la fin pourrait être la déposition, une prison perpétuelle, peut-être la mort. Mais le conseil du roi considéra qu'un grand éclat serait un scandale, que la déposition du pape causerait peut-être un schisme dont les suites seraient plus funestes que l'impunité du pontife. On se détermina donc à la négociation. Briçonnet, qui fut un des principaux conciliateurs, y gagna ce qu'il avait tant désiré, le chapeau de cardinal. Il fut stipulé que le pape s'unirait au roi pour la défense de l'Italie; qu'il laisserait à la garde du monarque quatre villes de ses états, jusqu'à la conquête du royaume de Naples; que les cardinaux qui s'étaient déclarés pour la France ne seraient point inquiétés, et qu'Alexandre mettrait entre les mains du roi le sultan Zizim, pour s'en servir au bien de la chrétienté. Le cardinal César Borgia, fils d'Alexandre, convint de rester auprès du roi comme otage, et le monarque s'en-

gagea de rendre solennellement au souverain pontife l'obédience filiale.

Cette cérémonie fut éclatante. Le pape y affecta une supériorité qui le dédommagea un moment des craintes qu'il avait éprouvées dans son asile du château Saint-Ange; mais il eut la douleur de voir mettre garnison dans ses quatre places. Il livra le prince Zizim, qui mourut quatre jours après. On croit qu'Alexandre VI, dont on peut tout soupçonner, l'avait fait empoisonner auparavant. Il paraît même assez certain qu'il reçut de Bajazet pour ce crime une somme de trois cent mille écus. Les autres conditions du traité avec Charles VIII furent observées à peu près de même, c'est-à-dire qu'elles furent ou éludées ou violées ouvertement. Les cardinaux du parti de France éprouvèrent des mauvais traitemens, l'exil, la prison, et quelques-uns la mort. L'otage Borgia, afin de laisser à son père le plaisir d'une vengeance sans aucun risque, se sauva d'auprès du roi dès le lendemain que le monarque eut quitté Rome, où il avait consumé un mois en cérémonies inutiles.

1495. — Pendant ce temps il se faisait à Naples une révolution qui pouvait être très-nuisible à l'entreprise. Le roi Alponse, sous le règne de son père Ferdinand, avait contribué à l'assassinat de vingt-quatre barons rebelles d'abord, mais rentrés en grâce, et qui furent massacrés à la suite d'un repas auquel ils avaient été invités par le père et le fils. De plus, il était regardé par le peuple comme

complice des vexations éprouvées sous le père, et qui continuaient depuis qu'il était sur le trône. Persuadé que la haine conçue contre lui était irrémédiable, il abdiqua, déposa la couronne, et la plaça sur la tête de Ferdinand son fils, dans l'idée que les Napolitains, voyant le sceptre entre les mains d'un jeune prince qui montrait des talens et des vertus, reviendraient de leur aversion pour sa famille. Ferdinand était en effet noble dans ses manières, brave et affable. Il avait donné à Rome une preuve remarquable de fermeté. Il s'y trouvait auprès d'Alexandre VI, lorsque le pontife, au lieu de défendre la ville, comme il le pouvait, et comme le jeune prince l'y excitait, se sauva dans le château Saint-Ange. Le pape, en laissant l'entrée libre aux Français, avait demandé un sauf-conduit pour le Napolitain; mais le prince dédaigna cette faveur de son ennemi, et se retira fièrement avec sa petite troupe à la vue des Français, au hasard d'être écrasé par une armée entière.

Dans la courte durée de son règne, ce prince a montré les talens d'un guerrier et les vertus d'un bon roi. Quoique la fortune l'abandonnât toujours, jamais il n'en désespéra. Avec des troupes mal disciplinées, choisissant bien ses postes, il eut souvent le courage d'attendre les bataillons français; mais la terreur était si grande, que, sitôt que ceux-ci paraissaient, les Italiens prenaient la fuite. Les forteresses ouvraient leurs portes à de simples dé-

tachemens. Le malheureux Ferdinand courait de l'une à l'autre sans pouvoir les rassurer, risquant même d'être livré à l'ennemi par ces hommes que la frayeur aveuglait. Enfin, chassé de ville en ville, par la défection successive de ses sujets, il arrive à Naples, la trouve dans un état effroyable de trouble et de confusion, entre dans son palais, y reste quelques heures livré à d'amères réflexions, en sort accompagné de quelques seigneurs, appelle le peuple sur la place, et lui dit :

« Je prends à témoin Dieu qui m'entend, et » ceux d'entre vous qui ont été à portée de me con- » naître, que je n'ai jamais ambitionné le trône » que pour regagner vos cœurs par une conduite » opposée à celle de mon père et de mon aïeul. » Après cette déclaration d'une conscience pure et d'une âme honnête, il rejeta ses malheurs, non sur l'infidélité du peuple, mais sur la lâcheté des soldats et la trahison des chefs, et montra qu'il y aurait encore beaucoup de ressources si on voulait se défendre. « Je me sens, ajouta-t-il, assez de » courage pour terminer ma vie par une mort » digne d'un roi : mais comme je ne le pourrais » sans exposer la vie et la fortune de mes sujets, et » sans faire répandre des flots de sang, je cède à » l'orage, et je dépose un sceptre que je n'avais » accepté que pour faire des heureux. Je vous con- » seille et vous exhorte de traiter avec la France; » et, afin que vous le puissiez sans honte, je » vous remets le serment de fidélité que vous

» m'avez prêté, et vous souhaite toute sorte
» de bonheur et de prospérité sous votre nou-
» veau maître. Si l'orgueil du conquérant vous
» rend son joug insupportable, et vous fait re-
» gretter votre légitime souverain, je ne serai pas
» loin, et vous me trouverez toujours disposé à
» répandre pour vous jusqu'à la dernière goutte
» de mon sang. Si au contraire vous vivez en paix
» sous vos nouveaux maîtres, ne craignez point
» que je trouble jamais votre repos. Je me conso-
» lerai dans ma retraite par l'idée de votre bon-
» heur. Tout exilé que je vais être, je supporterai
» ma disgrâce avec moins d'amertume, si vous
» confessez que depuis que je respire je n'ai offensé
» personne, que j'ai cherché tous les moyens de
» vous rendre heureux, et qu'enfin ce ne sont point
» mes fautes qui m'ont précipité du trône. »

Ce discours arracha des larmes : mais la populace, entendant que le roi abdiquait, se jette sur les appartemens extérieurs du palais et les pille. Ferdinand indigné fond l'épée à la main sur cette troupe insolente, la dissipe, descend sur le port, choisit les vaisseaux qu'il veut emmener, et fait brûler les autres ; rentrant ensuite dans le château pour mettre ordre à son départ, il conjecture à quelques signes que la garnison, composée de cinq cents Allemands, a formé le complot de le vendre aux Français ; il leur abandonne tous les meubles ; et, pendant qu'ils se les partagent, il s'enfuit par une porte secrète, et gagne l'île d'Ischia. Le gou-

verneur du fort, placé par lui-même dans ce poste, déclare qui ne le recevra que lui second. Ferdinand accepte la condition, se jette en entrant sur le perfide, le renverse, le foule aux pieds à la vue de sa garnison, qui reste immobile d'étonnement, et il se rend maître de la citadelle.

Charles, vainqueur de tous les obstacles, ou plutôt n'en ayant éprouvé que de très-faibles, fut reçu dans Naples avec pompe et avec les témoignages de la plus grande allégresse. Tout le royaume suivit avec empressement l'exemple de la capitale. Il restait à Ferdinand dans Naples le château Neuf et celui de l'OEuf. Le gouverneur laissé dans le premier, craignant de la part de la garnison allemande le traitement qu'elle avait destiné au roi, se sauva comme lui, et les Allemands se rendirent sans coup férir. Le château de l'Œuf soutint quelques attaques. Il était gardé par Frédéric, oncle du roi, celui à qui Louis XI avait autrefois donné sa nièce, Anne de Savoie, et avec elle le Roussillon et la Cerdagne. Ce prince avait été élevé à la cour de Louis XI, et s'y était fait des amis. Par leur moyen il essaya d'entrer en négociation, non-seulement touchant le sort de sa citadelle, mais encore sur la grande affaire de la possession du royaume. Il offrit au nom de son neveu d'abdiquer la couronne, à condition qu'en récompense de sa démission on lui donnerait le duché de Calabre et le titre de premier baron du royaume. Les commissaires du roi pro-

posaient des terres considérables en France, plutôt qu'une concession accompagnée d'un titre important, dans un état dont le roi abdiquait la couronne. Mais comme, en désespérant, il reste toujours quelque espérance, *in spem contra spem*, Ferdinand refusa, et l'oncle et le neveu se retirèrent en Sicile.

Le monarque français fut couronné à Naples dans le mois de mai, avec une magnificence qui surpassa celle de toutes les fêtes qui avaient précédé. Dans la cavalcade, il portait sur sa tête une couronne d'or, dans la main droite un globe, dans la gauche un sceptre, et était vêtu d'un riche manteau d'écarlate doublé d'hermine. On crut remarquer dans ces ornemens une allusion à ses projets sur l'empire de Constantinople. En effet, ils n'étaient pas si chimériques. Il se développa dans les îles de l'Archipel et parmi les Grecs de la Terre-Ferme un plan de révolte qui inquiéta Bajazet quand il en eut connaissance, et il l'eut par les Vénitiens et par Alexandre VI. Celui-ci d'ailleurs excitait le roi d'Espagne à maintenir par de prompts secours la maison d'Aragon sur le trône de Naples.

Pendant qu'il se tramait ainsi un complot dangereux contre les Français, le roi s'amusait à des fêtes, visitait les curiosités du pays, tenait une cour splendide; et les courtisans français traitaient les seigneurs napolitains, tantôt avec la légèreté de parole naturelle à la nation, tantôt avec la hauteur de vain-

queurs dédaigneux. Ils se montraient peu scrupuleux sur les pratiques religieuses, inconséquence que le clergé et le peuple souffraient impatiemment ; et trop peu réservés surtout avec les femmes, autre défaut bien propre à choquer des hommes déjà portés par caractère à la jalousie. Les commandans des villes, les capitaines des garnisons et leurs soldats, à l'exemple de ceux de la capitale, se permettaient avec les habitans une conduite libre, que ceux-ci regardaient comme licencieuse, et insensiblement le premier enthousiasme pour les Français se refroidit.

Le roi ne s'apercevait pas de cette tiédeur, et était bien loin d'en craindre les suites, parce qu'il s'imaginait qu'une diminution d'impôts lui avait absolument gagné le cœur du peuple. On pourrait dire que Commines fut presque le seul qui, éloigné du tourbillon des plaisirs, ne se laissa pas entraîner par une confiance présomptueuse. Il résidait à Venise, où il avait été envoyé pour surveiller le sénat, qui jusqu'alors avait donné lieu de croire qu'il n'était rien moins que disposé en faveur des Français. L'ambassadeur vit l'orage se former et près d'éclater. Il découvrit que le pape, le duc de Milan, les petits souverains et les républiques d'Italie, Ferdinand, roi d'Espagne, dont Charles avait acheté la neutralité par la cession du Roussillon, et les Vénitiens, enfin, alarmés du voisinage des Français, armaient par terre et par mer, chacun selon leur force, mais tous avec une égale ac-

tivité. Commines avertit Charles de cette ligue ; il montra le danger si grand et si pressant, que, dès le premier conseil qui fut tenu à ce sujet, l'on conclut qu'il fallait, ou que le roi fît venir très-promptement de puissans secours de France, ou qu'il y retournât.

Le premier parti n'était pas praticable, parce que ce secours aurait été arrêté à chaque pas et détruit en chemin; on embrassa donc le second; mais avec des modifications, fruits ordinaires de l'incertitude. Ce n'était pas trop de toute l'armée française pour combattre celle qui attendait le roi sur la route; mais Charles, ne pouvant se résoudre à abandonner entièrement sa conquête sans espérance de retour, laisse de fortes garnisons dans les villes importantes, un gros de troupes pour tenir la campagne, sous le commandement de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, et part avec neuf mille quatre cents combattans seulement.

Sa marche vers Naples avait été un triomphe perpétuel : son retour fut une fuite, mais qui ne manqua pas de dignité. Le pape, soit crainte, soit honte de paraître devant un prince qui l'avait traité avec tant d'indulgence, et dont il machinait la ruine, s'absenta de Rome quand Charles y passa. Le roi lui rendit dédaigneusement toutes ses villes, et en agit de même à l'égard des princes et des républiques qu'il aurait pu rançonner. Il se hâtait, mais quelquefois encore trop lentement,

afin de prévenir le rassemblement des troupes conféd'rées dont le rendez-vous était au pied des Apennins. Charles franchit au mois de juillet ce dangereux passage, rendu très-difficile par la fonte des neiges. On désespérait de pouvoir transporter l'artillerie, et l'on proposait même de l'enclouer au pied de ces montagnes escarpées, au risque de priver l'armée de sa principale force, et peut-être de son unique ressource, lorsque les Suisses, qui avaient un acte d'insubordination à se faire pardonner, s'offrirent à la hisser à bras, et à la descendre de même. Ce dévouement et l'activité de La Trémouille, qui paya d'exemple, et qui fit avec intelligence toutes les dispositions propres à alléger le travail, triomphèrent des obstacles et sauvèrent l'armée. Au débouché des montagnes, Charles trouva l'armée ennemie qui était assemblée depuis huit jours, et qu'il aurait évitée s'il n'en eût pas perdu quinze à Sienne et à Pise. Elle était forte de trente-cinq mille hommes bien retranchés et commandés par le marquis de Mantoue, Jean François II de Gonzague. Il n'en était que le chef militaire; des commissaires vénitiens, sous le nom de *provéditeurs*, présens à l'armée, dirigeaient les résolutions et les mouvemens.

La vue de cette multitude étonna d'abord les Français; mais, revenus de leur première surprise, ils reprirent leur audace, et la noblesse valeureuse qui accompagnait le monarque témoigna l'impatience de combattre sous ses yeux. Les plus pru-

deus cependant auraient désiré pouvoir passer sans coup férir. C'est à quoi tendaient des conférences que Commines, qui était venu joindre le roi, ouvrit avec les provéditeurs. Le roi demandait simplement le passage. Les Vénitiens y consentaient, Ludovic n'osait y contredire; mais l'envoyé espagnol et le marquis de Gonzague, qui se flattaient d'envelopper facilement cette poignée de Français, et d'enlever même le roi, s'y opposèrent. Cependant les conférences se prolongeant trop pour la situation des Français menacés de la disette, ils se mirent en marche. Le maréchal de Gié commandait l'avant-garde; La Trémouille, le corps de bataille où était le roi avec ses neuf preux, tous habillés comme lui, pour tromper les renseignemans donnés par un espion sur sa personne; et le vicomte de Narbonne, l'arrière-garde. Ils étaient dans un vallon d'où ils ne pouvaient déboucher qu'en prêtant leur droite au camp des confédérés, placé sur la colline, et dont ils n'étaient séparés que par le Taro, torrent qui coulait au milieu du vallon, et qui était guéable en ce moment. Dès que les alliés virent les Français en mouvement, ils firent passer le Taro à la majeure partie de leurs troupes, et attaquèrent à la fois la tête et la queue de l'armée. Le bagage tomba d'abord au pouvoir de l'ennemi, et ce fut sa perte; non-seulement les soldats qui l'enlevèrent perdirent leur temps à le piller, mais d'autres corps se détournèrent de leur destination pour y avoir part. L'action se passa à peu de dis-

tance de Parme, auprès du village de Fornoue, dont cette bataille a pris le nom. Charles y combattit dans les premiers rangs; il s'avança si fort, que des soldats ennemis saisirent la bride de son cheval, et que ce ne fut qu'avec peine qu'on le délivra de leurs mains. Échappé à ce danger, il en courut un autre peut-être plus grand. Après une charge vigoureuse, tous ceux qui l'accompagnaient s'abandonnèrent à la poursuite des fuyards; un des escadrons ennemis rompu au premier choc, s'étant rallié, repassait par le champ de bataille. Il y trouve le roi avec un seul valet de chambre; il l'attaque, et, malgré sa vigoureuse défense, le monarque allait être tué ou fait prisonnier, lorsque les siens, revenus à propos, l'arrachèrent à ce second péril.

La bataille ne dura qu'une heure. Les Italiens prirent la fuite en déroute, et se réfugièrent dans leur camp : ils perdirent beaucoup de monde, et les Français très-peu. Quelques généraux voulaient qu'on profitât de l'ardeur du soldat, et qu'on allât attaquer les fuyards dans leur retraite. Ce désir n'était pas dénué de raison. Plus d'une fois de petites armées ont eu sur des grandes, par un coup de vigueur inattendu, des succès qu'on n'aurait osé espérer; mais l'opinion la plus prudente prévalut. Les vainqueurs étaient harassés, et de la marche qui avait précédé le combat, et du combat lui-même livré sous un soleil ardent dans le mois le plus chaud de l'année. Commines, le lendemain, fut envoyé auprès des provéditeurs pour

reprendre les négociations; mais de part et d'autre on ne voulut pas faire d'ouverture. On se borna à une trève pour le reste du jour, et l'on arrêta une nouvelle conférence pour le lendemain. Pendant la nuit, Charles, craignant pour son armée les inconvéniens de la disette, se hâta de partir; ce qu'il exécuta avec un tel secret, que les confédérés n'en furent instruits que le lendemain à midi. Heureusement pour les Français, des neiges fondues dans l'Apennin grossirent tout à coup le Taro, et ils étaient déjà bien loin, lorsque le corps de l'armée ennemie put parvenir à traverser le torrent. Les Français marchèrent cinq jours dans des pays d'une neutralité équivoque, harcelés et manquant de vivres. Il était temps qu'ils arrivassent, quand ils entrèrent fort délabrés dans la ville d'Asti, d'où ils étaient partis si brillans treize ou quatorze mois auparavant.

Ils devaient y trouver le duc d'Orléans avec des renforts envoyés de France pour protéger le retour; mais ce prince, se voyant à la tête d'une petite armée qui pouvait seconder ses prétentions au duché de Milan, avait oublié trop facilement la destination de ces troupes, et s'était emparé par surprise de Novarre, d'où il menaçait la capitale de la Lombardie. La terreur qu'il y répandit fut de courte durée; bientôt ses propres communications avec Asti lui furent coupées; et, hors d'état de remplir sa mission, il se vit réduit à se réfugier dans Novarre, où Ludovic le fit bloquer par trente mille

hommes. Le prince et ses troupes y périssaient de famine quand le roi arriva dans son voisinage L'armée des assiégeans s'était encore accrue de celle des confédérés qui avait été battue à Fornoue. Néanmoins le duc d'Orléans aurait pu échapper, mais seul ; ses propres capitaines l'en pressaient et lui en offraient les moyens. Il les refusa, et ne voulut point abandonner les braves qui l'avaient accompagné. Charles, instruit de sa détresse, et quoiqu'il eût lieu d'être mécontent d'une entreprise qui avait compromis le salut de l'armée, alla généreusement à son secours. Les armées étaient en présence lorsque des négociations s'entamèrent. On convint d'une trève ; le duc d'Orléans eut d'abord la faculté de sortir seul de Novarre ; et trois jours après la garnison, composée de cinq mille cinq cents hommes presque tous Suisses, et parmi lesquels il n'y en avait pas six cents en état de se défendre, évacua la place. Quelque soin qu'on prît de ces malheureux, en leur fournissant des vivres, et les commodités qu'on put trouver pour aller à Verceil, qui n'était qu'à cinq ou six lieues, et où ils devaient se rendre, *il en mourut un grand nombre*, ou dans la route, ou dans Verceil même ; *les uns par trop manger*, dit Commines, *les autres par maladie, et largement sur les fumiers de la ville.*

Les Suisses étaient la ressource des armées françaises pour l'infanterie. En quittant précipitamment le royaume de Naples, le roi leur avait envoyé un homme accrédité parmi eux, pour les

engager à envoyer un renfort au devant de lui. Cette nation avait été si bien traitée de Louis XI, qu'elle était absolument dévouée à la France. Brave et sincère dans ses procédés, sitôt qu'elle entendit parler du danger du fils, tous voulurent courir à son secours, jusqu'aux vieillards, aux femmes et aux enfans; il fallut user d'adresse et de force pour les retenir. On doit cependant avouer que ce n'était pas l'affection seule qui les excitait, et qu'ils étaient alléchés par l'espoir du butin que leur présentait la riche Italie. Malgré les précautions prises pour se garantir d'une trop grande multitude, au lieu de sept ou huit mille hommes qu'on attendait, il s'en trouva, compris le peu qu'on ramenait de Naples et ceux de Novarre, à peu près vingt-deux mille.

Ils arrivèrent lorsque le roi traitait à Verceil avec Ludovic, dont la mauvaise foi s'était montrée à découvert, mais qu'il fallait cependant ménager. Le duc d'Orléans trouvait un moyen de se dispenser de ces égards politiques; c'était d'employer les Suisses qu'on avait sous la main à l'attaquer, et à s'emparer du Milanais, que ce prince regardait comme sa propriété. Il en fit la proposition au conseil, où elle fut débattue et rejetée. Charles, à la vue des dangers du duc d'Orléans, avait bien voulu oublier ses torts; mais il ne jugea point à propos d'exposer sa propre vie et le salut de l'armée pour le rendre puissant et peut-être ingrat. Trop peu reconnaissant en effet, le duc se rendit une seconde

fois coupable, en faisant agir sourdement auprès des Suisses qui demandèrent la bataille. Le conseil tenu à ce sujet fut extrêmement orageux, et le roi n'en fut que plus déterminé à suivre les négociations. Quand les Suisses surent que le traité avec Ludovic était signé, et qu'il n'y avait pas d'apparence de pouvoir réaliser les espérances qui les avaient tirés de leurs montagnes, stimulés par les partisans du duc d'Orléans, ils se mutinèrent et demandèrent le paiement des sommes qu'on leur avait promises, et qu'ils savaient bien qu'on ne pouvait leur donner. Les plus emportés proposèrent de s'emparer du roi et des principaux seigneurs, de les emmener en Suisse comme otages de ce qui leur était dû, et de ne les relâcher qu'avec une bonne rançon. Les plus modérés demandèrent seulement trois mois de paie, conformément à un accord fait avec Louis XI, par lequel on devait leur compter cette somme toutes les fois qu'on les ferait sortir enseignes déployées de leurs pays. Il fallut en passer par cette condition. Charles leur donna des otages. Ils partirent, et le roi rentra dans son royaume. Le traité de Verceil conclu avec Sforce était d'ailleurs une convention équivoque qui, sous l'apparence d'avantages, accordait au roi des espérances purement chimériques, et laissait tout ce qu'elle offrait de solide au duc en lui garantissant son usurpation.

Pendant ce temps les Français laissés sur les débris du royaume de Naples combattaient pour en

conserver la possession. Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, le second de sa branche, cousin germain du sire de Beaujeu, et père du connétable, si fameux depuis, était leur chef. Il était, dit Commines, *bon chevalier, hardi, mais peu sage. Il ne se levait qu'il ne fût midi.* Au reste, Montpensier se fût-il levé plus matin, il est certain qu'il n'aurait pu soutenir la domination française, tant la révolution fut prompte et générale! Au départ de Charles, Ferdinand quitta la Sicile et débarqua dans la Calabre. Il y eut bientôt formé une armée et chercha l'ennemi; mais la fortune lui fut contraire. Robert Stuart d'Aubigny, arrière-petit-fils du connétable d'Écosse tué à la journée des Harengs, battit à Séminara l'Espagnol Gonzalve et le jeune prince; et peu s'en fallut que le dernier n'y fût tué en remplissant tous les devoirs de capitaine et de soldat. Cet échec n'empêcha pas les principales villes de se déclarer pour lui. Les habitans de Naples le rappelèrent, et le reçurent avec les mêmes acclamations de joie qui avaient signalé l'entrée de son rival. Montpensier, qu'une fausse attaque avait fait sortir de la ville, ne put y rentrer; il se renferma dans les châteaux en attendant les secours qui devaient lui venir de France; mais le défaut de vivres, dont on avait négligé de fournir les places, ne lui permit pas d'attendre cette ressource, et il fut réduit à capituler et à promettre de se rendre s'il n'était secouru dans un mois. Lorsque le terme de la reddition approcha

par un manque de foi qu'on ne saurait justifier, mais que lui suggéra la douleur de livrer une armée entière, il profita de l'absence de la flotte qui l'avait bloqué pour s'embarquer avec presque toute sa garnison et se rendre à Salerne, et ne laissa que trois cents hommes à la garde des châteaux. Ferdinand se récria sur cette infraction, et menaça de s'en venger sur les malheureux abandonnés à sa discrétion; mais la crainte d'un revers de fortune, dont un exemple trop récent attestait la possibilité, l'en dissuada.

1496. — Charles, en arrivant en France, se trouva embarrassé d'une guerre qui ne devait pas l'étonner. Malgré l'engagement pris par Ferdinand le Catholique, en recevant le Roussillon, de ne point apporter d'obstacles aux entreprises du roi en Italie, il y avait cependant envoyé des troupes au secours des rois de sa famille. Quand celui de France s'en plaignit et réclama les conditions du traité, l'ambassadeur de l'Espagnol eut l'impudence de déchirer ce traité en présence du roi, et de déclarer avec des termes insolens que son maître y renonçait. Il aurait donc dû rendre le Roussillon qui était le prix et la condition de l'alliance : et c'est ce qu'il ne fit pas. Au contraire, pour s'assurer davantage cette possession, et pour faire une diversion favorable à ses parens de Naples, il déclara la guerre au roi de Navarre, qui était sous la protection de la France, et par suite d'hostilités il entra dans le Languedoc, qu'il ravagea. Les soins

qu'exigeait cette guerre empêchèrent le roi d'envoyer en Italie les secours qu'il avait promis. Il y fit cependant passer trois mille hommes, qui arrivèrent à Montpensier avec des munitions, mais sans argent.

L'armée du comte, composée en grande partie de mercenaires Allemands et Italiens, manquant souvent de vivres, devenant de jour en jour plus indocile, le réduisait à désirer une bataille; mais le jeune Ferdinand, évitant une action générale, en prenant des positions avantageuses, poursuivait sans cesse son ennemi et le serrait de près. Enfin il réussit à l'enfermer dans une petite ville nommée Attella. Montpensier s'y trouva réduit, ou à mourir de faim, ou à risquer une défaite générale, en tâchant de s'échapper par les ravines et les défilés dont cette place était environnée : pendant qu'il se préparait à cette généreuse tentative, huit cents lansquenets pressés par la famine passèrent à l'ennemi. Cette défection découragea le reste de l'armée, et força le général à capituler. Il promit encore de se rendre dans un mois s'il n'arrivait pas une armée pour le délivrer; et il stipula que, même dans le cas de la reddition, il lui serait permis de ramener ses soldats en France, par terre ou par mer, avec armes et bagages, excepté l'artillerie. Montpensier se réservait trois villes importantes jusqu'à la décision de l'alternative d'être secouru ou de se rendre; mais il s'obligeait à envoyer dans l'instant aux gouverneurs des autres

places ordre de les évacuer avec leurs garnisons.

Les ordres furent envoyés, mais mal exécutés. Comme les gouverneurs ne tenaient pas de lui leurs emplois, ils refusèrent de lui obéir. Ferdinand crut voir dans cette conduite une collusion secrète entre le général et ses lieutenans. Aussi, quand Montpensier, faute de secours, se fut rendu, au lieu de fournir des vaisseaux à ses troupes, ou de leur procurer un passage par terre, il les entassa dans une petite île, où étant mal nourris et mal abrités, les Français moururent de maladie ou de faim. Il s'y trouvait treize cents Suisses qui résistèrent généreusement aux offres du vainqueur pour les attirer à son service. Ils périrent en détail. Trois cent cinquante que la contagion avait épargnés eurent enfin la permission de s'embarquer. *Je les vis arriver*, dit Commines, *rapportant leurs drapeaux, montrant bien à leur visage qu'ils avaient beaucoup souffert; et, quand ils partirent de leurs navires, on leur haussait les pieds.* Le comte de Montpensier était beau-frère du duc de Mantoue, général de l'armée napolitaine; il aurait pu, par la protection du marquis, échapper au danger commun. Ses amis l'en pressaient; mais, comme le duc d'Orléans à Novarre, il préféra de partager le sort de ses malheureux soldats, et mourut au milieu d'eux, de chagrin et de contagion.

Les autres capitaines français, quoique privés de toute espérance de retour, défendirent, presque

tous jusqu'à la dernière extrémité, les villes et les forteresses qui leur était confiées. En se rendant, ils se firent accorder les honneurs de la guerre, et la permission de regagner la France comme bon leur semblerait. La plupart revinrent par terre, traversèrent l'Italie, enseignes déployées, et rentrèrent dans leurs foyers, comblés de gloire et ruinés. Le jeune Ferdinand ne profita pas de ses victoires. Il mourut sans enfans au milieu de son triomphe. Frédéric, son oncle, lui succéda et soumit le reste du royaume qui, dans l'espace de quinze mois, passa tout entier sous deux maîtres.

Charles conserva toujours le désir de le reconquérir. Il en parlait souvent et entretenait des intelligences avec les princes d'Italie dont les états pouvaient lui ouvrir de nouveau le chemin de Naples. Il trouvait des soldats : en manque-t-on jamais en France? Mais il trouva aussi des obstacles. Le duc d'Orléans, mécontent des ménagemens du roi pour Ludovic, contribua à en faire naître, et acheva de s'aliéner le cœur du monarque, qui ne le trouva point assez affligé de la perte qu'il venait de faire de ses deux fils. Le plus considérable de tous les empêchemens était l'épuisement du trésor. Charles songea à le remplir, non par l'économie, mais comme à l'ordinaire par de nouveaux impôts. Le premier de nos rois, chose remarquable, il tâcha d'engager le parlement de contribuer proportionnellement avec le peuple, et d'en donner l'exemple aux autres privilégiés. Il

reçut, non pas un refus direct, mais une remontrance prononcée par le premier président. *Dure chose est*, dit ce magistrat, *de rendre les bonnes villes franches, les grands personnages et cours souveraines contribuables à si grands, merveilleux et insupportables emprunts; laquelle chose, en brief temps, peut être cause de grande désolation.* Le roi marqua son mécontentement à la cour au point qu'il menaça d'établir un parlement à Poitiers. Ce dessein effraya les magistrats, leurs suppôts, et, en général tous les Parisiens, qui tiraient un très-grand profit du séjour forcé des plaideurs dans la capitale. Ils firent tant, par remontrances et par prières, que le roi renonça à son projet, dont l'exécution aurait été très-utile à une grande étendue de pays.

Il paraît que l'attention de Charles VIII se portait principalement sur la justice. Il fixa à Paris le grand conseil, qui était ambulatoire et suivait partout le roi, ce qui occasionait de grandes dépenses aux justiciables de ce tribunal. Le roi régla ses attributions, et y attacha surtout les causes ecclésiastiques, mais pour le temporel seulement; pour le spirituel, la réforme des abus et autres désordres que le laps de temps introduit dans les corps les plus réguliers, il statua que tous les dix ans on assemblerait un concile national. Il surveilla la rédaction des coutumes commencée par son grand-père, et continuée par son père; et accorda un parlement aux Bretons, sujets de son épouse, qu'il

ménageait beaucoup, et qu'il comblait de faveurs. Enfin, Charles donna lui-même la preuve de son zèle pour la justice, et de l'importance qu'il attachait à son exercice, dans cette lettre qu'il écrivit à la chambre des comptes : *Nos amés et féaux, parce que voulons bien savoir la forme que ont tenu nos prédécesseurs rois à donner audience au pauvre peuple, et même comme monsieur saint Louis y présidait; nous voulons et mandons que en toute diligence faites chercher par les registres et papiers de notre chambre des comptes ce qui s'en pourra trouver, et en faites faire un extrait, et incontinent après le nous envoyez.*

1497-1498. — Ces bonnes dispositions ont fait croire qu'il se serait désormais appliqué aux affaires, et qu'un gouvernement sage aurait réparé les maux que sa passion effrénée pour la gloire des armes avait causés à la France. Lorsqu'il commençait à donner ces espérances, un accident funeste l'enleva à l'amour des Français. Il était à Amboise, où son goût, peu d'accord avec l'état de ses finances, lui faisait élever des bâtimens somptueux. Voulant faire voir à la reine une partie de paume établie dans les fossés, il se heurta la tête, malgré sa petite taille, contre la porte d'une galerie sombre qu'il avait déjà ordonné d'abattre. La douleur ne fut pas apparemment considérable, ou il la négligea; mais, en revenant par cette même galerie, il y tomba tout à coup sans mouvement et sans

connaissance. Pendant neuf heures qu'il resta dans ce lieu, parce qu'apparemment on n'osait lui faire courir le risque du transport, il ne prononça que quelques paroles sans suite, et mourut sous les yeux de tous ceux qui voulurent entrer auprès de lui, et qui l'approchaient indistinctement, sans qu'il paraisse d'autre raison de cette espèce d'abandon que le trouble où on était, qui empêchait de donner des ordres convenables.

Charles VIII n'avait que vingt-huit ans quand il mourut. Il était petit et mal proportionné. Son corps mince portait une grosse tête. Les traits de son visage formaient un ensemble peu agréable. Cependant Anne de Bretagne, qui l'avait épousé avec quelque répugnance, l'aima avec une véritable tendresse. En sept ans de mariage elle lui donna quatre enfans qui moururent avant lui. On veut néanmoins que Charles n'ait pas toujours été fidèle à cette épouse. Ce fut, dit-on, moins pour secourir Novarre qu'il s'approcha de cette ville, que pour revoir la fille d'un gentilhomme du voisinage, chez lequel il avait logé en allant à Naples; et l'on prétend encore qu'il voulut déguiser, sous le prétexte d'un pèlerinage, un voyage dont le but était d'aller renouveler ses adieux à une des filles de la reine, que cette princesse avait, par jalousie ou par précaution, éloignée de la cour. En racontant ses faiblesses, on ne doit pas taire une victoire remportée par lui-même sur la fougue de ses passions. Dans le sac de Toscanelle, petite ville qu'il

prit d'assaut en revenant de Naples, et qui fut abandonnée à la fureur du soldat pour intimider les autres, on lui présenta une jeune fille d'une rare beauté. Après avoir inutilement épuisé auprès d'elle toutes les flatteries que la galanterie lui suggérait, il était prêt à user violemment du droit du vainqueur, lorsque la jeune personne, apercevant dans la salle un tableau de la Vierge, se jette aux pieds du roi, fondant en larmes, et s'écrie : *Au nom de celle qui par sa pureté a mérité d'être mère de Dieu, ô roi ! sauvez-moi, sauvez mon honneur.* Touché de cette invocation inattendue, il la relève et la rend intacte à ses parens et à un amant chéri, qui avaient heureusement échappé au massacre. On a comparé la retenue du monarque français à la continence de Scipion ; mais le Romain, plus vertueux, épargna à la belle Espagnole les alarmes qui effrayèrent la pudeur de la jeune Italienne.

Charles avait été très-mal élevé. A peine savait-il lire et écrire quand il parvint au trône ; mais il s'appliqua et se forma en peu de temps, et prit même du goût pour les livres. Il se fit traduire les bons auteurs, accueillit, aima et encouragea les savans. Il était affable, poli, portant toujours sur son visage l'air de la bienveillance, qui rachetait ce qu'il avait de trop commun dans la figure : *Si bon*, dit Commines, *qu'il n'était possible de voir meilleure créature*. Jamais il ne lui échappa une parole désobligeante. Aussi était-il singulièrement

aimé de tous ceux qui l'approchaient. Deux de ses officiers moururent de douleur en assistant à ses obsèques. Il s'adonna avec ardeur aux exercices du corps; mais sa faible santé et les défauts de sa taille l'empêchèrent d'y acquérir la grâce qui console des fatigues. Il en conserva ce désir effréné de la gloire, auquel il sacrifia le bonheur de ses sujets, et qui, sans la conduite timide et maladroite des confédérés à Fornoue, aurait pu lui coûter la couronne et même la vie.

BRANCHE DES VALOIS.

RAMEAU D'ORLÉANS.

LOUIS XII,

AGÉ DE 36 ANS.

1498. — Louis XII, fils de Charles duc d'Orléans, et de Marie de Clèves, était petit-fils de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, assassiné par le duc de Bourgogne, et de Valentine Visconti, reconnue par son contrat de mariage héritière du duché de Milan, dans le cas où ses deux frères ne laisseraient pas de postérité mâle. Louis avait trente-six ans quand il monta sur le trône. Son sacre, qui fut célébré à Reims, n'eut pas un grand éclat. On a vu qu'il avait eu de grands torts sous le règne précédent : il les fit oublier, en oubliant lui-même ceux qu'on pouvait avoir eus à son égard, ou plutôt en les pardonnant généreusement. « Ce n'est pas, dit-il, au roi de France à venger les injures faites au duc d'Orléans. » Les ennemis de La Trémouille, qui avait usé de tant de rigueur après la bataille de Saint-Aubin, crurent qu'il leur serait aisé de le perdre, en rappelant au nouveau

roi le supplice de ses malheureux complices; il répondit : « Si La Trémouille a bien servi son maître contre moi; il me servira de même contre ceux qui seraient tentés de troubler l'état. »

Louis ne se montra ni trop triste, ni trop content de la mort d'un prince son ami, mais qui lui laissait une couronne. Il lui fit faire à ses dépens des obsèques magnifiques, récompensa noblement ses officiers, et confirma dans leurs places les magistrats qui lui avaient été contraires de bonne foi et pour le bien du service. Le prince d'Orange, autrefois son ami, et le duc de Lorraine, jadis son partisan, étaient actuellement mal avec lui pour des démêlés d'intérêt. Persuadés cependant de son équité, ils n'hésitèrent pas à le prendre pour arbitre dans leurs prétentions contre le domaine même, s'en rapportant absolument à son jugement. Monsieur et madame de Beaujeu eurent aussi à se louer des soins qu'il prit pour l'établissement de la fameuse Suzanne de Bourbon, leur fille unique, dont la mort précipitée de Charles VIII les avait empêchés de s'occuper. Louis fit aussi des gratifications aux seigneurs attachés précédemment à sa fortune, mais avec mesure : sa réserve dans cette circonstance et dans d'autres où il ne se montra pas libéral au gré des courtisans, l'a fait soupçonner de parcimonie.

Un de ses premiers soins fut de composer son conseil. Ceux qu'il y appela étaient tous d'un mérite reconnu, et d'une capacité qui avait été éprouvée

en quelques-uns par la mauvaise fortune. Tel était Louis Mallet, seigneur de Graville, amiral de France, que sa franchise à l'égard de la guerre d'Italie qu'il blâmait avait fait négliger sous le règne précédent. Il confirma dans la charge de chancelier Gui de Rochefort, magistrat d'une rare intelligence, et frère du fameux Guillaume qui avait rempli avec tant de distinction le même emploi; il confia les finances à Florimont Robertet, très-habile en cette partie, et se servit pour la politique d'Étienne Poncher, évêque de Paris, bon canoniste et adroit négociateur. Au-dessus de ces hommes recommandables, et de quelques autres moins connus, mais tous doués d'un mérite particulier, il établit le célèbre Georges d'Amboise.

Ce prélat était l'avant-dernier de neuf garçons, fils de Berri d'Amboise et d'Anne de Beuil; ils se distinguèrent tous dans les armes, l'administration et l'église. Georges s'attacha, étant évêque de Montauban, au duc d'Orléans, partagea ses malheurs, subit pour sa cause une longue prison, et continua à lui rendre de grands services après sa délivrance. Le roi, à son avénement au trône, lui procura le chapeau de cardinal, et le fit premier ministre. Il avait une telle confiance en lui, que, dans les circonstances embarrassantes, sa solution ordinaire aux difficultés qu'on lui présentait était, *laissez faire à Georges*; et il se tranquillisait sur l'événement. Cette sécurité a été souvent funeste.

Louis XII eut pour la jeune veuve de Charles VIII

les égards les plus délicats. Il lui fit porter les premières consolations par les deux seigneurs qui avaient eu l'attachement le plus affectueux pour le dernier roi. Ils s'attendrirent avec elle, pleurèrent ensemble, et, quand la première douleur fut apaisée, Louis parut. Ses douces insinuations écartèrent insensiblement les ombres funèbres dont elle était environnée, et firent briller à ses yeux les espérances d'un bonheur selon son cœur, que le prince et elle avaient autrefois sacrifié au besoin des circonstances. Anne retourna en Bretagne; mais, en partant, elle donna au roi sa parole de l'épouser s'il réussissait à faire rompre légalement les liens qui l'unissaient à Jeanne de France, fille de Louis XI.

Les qualités de l'esprit et du cœur compensaient en cette princesse la beauté qui lui manquait. Elle aimait uniquement son mari; et, quoique négligée, quelquefois même dédaignée et traitée peu convenablement, elle n'avait cessé d'être épouse soumise, et souvent secourable dans les dangers où la révolte avait engagé Louis. On espérait qu'elle se prêterait de bonne grâce aux désirs du roi, et qu'elle n'opposerait dans la procédure que ce qu'il faudrait de raisons pour faire croire que la décision qui interviendrait ne serait pas collusoire; mais on fut trompé. Jeanne, jusqu'alors si timide, s'arma de courage et soutint ses droits avec fermeté. Le tribunal qui devait juger cette cause se tint d'abord à Tours; il était composé de Louis d'Amboise,

évêque d'Albi, frère de Georges; de Philippe de Luxembourg, cardinal et évêque du Mans; et de Ferdinand, évêque de Ceuta, nonce du pape à la cour de France, nommés commissaires par Alexandre VI. Ils s'associèrent chacun trois ecclésiastiques du second ordre, plus versés qu'eux dans la pratique judiciaire.

Les moyens qu'employa le procureur du roi, pour opérer la dissolution du mariage entre Louis et Jeanne, étaient au nombre de quatre : parenté, affinité dans les degrés prohibés, violence de la part de Louis XI, et infirmités corporelles, qui rendaient la princesse inhabile aux fins du mariage. Aux deux premiers elle opposait les dispenses qui avaient été obtenues; au troisième et au quatrième, que, s'il y avait eu violence, ce qu'elle n'accordait pas, la conduite de son mari depuis dix-huit ans en écartait jusqu'au soupçon; que pendant ce temps il ne lui avait refusé aucun des titres attachés à son rang, qu'il se plaisait à lui faire rendre les honneurs d'épouse, et qu'elle en avait obtenu tous les droits. *Je sais bien*, ajoutait-elle, *que je ne suis ni aussi belle ni aussi bien faite que bien d'autres; mais je ne m'en crois pas moins propre aux fins du mariage, et plus incapable d'avoir des enfans.*

L'historien Garnier, continuateur de Vély, peint énergiquement l'angoisse des deux personnages pendant le cours de la procédure. « Qu'on se figure, dit-il, une princesse élevée à l'ombre du

trône, accoutumée à recevoir dès l'enfance des marques de soumission et de respect, traduite devant des commissaires en état de suppliante, réduite à entendre des dépositions désagréables, à recevoir de la bouche d'un époux, dont elle ne pouvait encore se détacher, les déclarations les plus formelles du dégoût et de l'aversion qu'elle lui avait toujours inspirés, osant à peine laisser éclater ses plaintes et donner un libre cours à ses larmes de peur d'aigrir encore davantage celui dont son sort dépendait. Mais dans cet abandon général, dans cet abîme de douleur, peut-être était-elle moins à plaindre que celui qui causait ses malheurs; car elle avait du moins pour elle son innocence et la fermeté qu'inspire une conscience pure et sans reproche; au lieu que Louis, naturellement juste, quels reproches ne dut-il pas se faire à lui-même! quels tourmens ne dut-il pas éprouver lorsque, par la suite d'une procédure odieuse, il se trouvait forcé d'entendre discuter des faits et rappeler des détails qui auraient dû rester ensevelis dans l'ombre du silence; enfin réduit à profaner en quelque sorte lui-même la majesté du trône et la sainteté de la couche nuptiale, et à persécuter et couvrir de confusion une princesse, sa parente et son épouse, qui, loin de mériter sa haine, lui avait tendu dans ses malheurs une main secourable! » La même sensibilité qui a fait tracer à l'historien ce tableau touchant, lui fait croire que, si Louis XII, en commençant cette

affaire, avait prévu les extrémités auxquelles il faudrait en venir, il ne l'aurait pas entreprise; mais il est douteux que la compassion l'eût emporté dans son cœur sur l'amour et la politique.

1499. — Pour mettre fin à ces scènes scandaleuses, que l'incertitude des juges prolongeait, Jeanne composa un mémoire tout de questions sur ce qui s'était passé de plus secret entre elle et son mari, et consentit que l'affaire fût jugée conformément aux réponses du roi sans débats ultérieurs. Il hésita de se soumettre à cet interrogatoire, dont il sentait bien qu'il ne pouvait sortir victorieux que par des échappatoires et de vrais mensonges; apparemment qu'il les fit. Les juges, affranchis de scrupule par le consentement anticipé de la reine, prononcèrent la nullité du mariage; et, en vertu de l'autorité apostolique dont ils étaient revêtus, ils donnèrent au roi la permission de se pourvoir ailleurs. Le monarque céda à la reine détrônée la jouissance du Berri et de plusieurs autres domaines. Jeanne se retira à Bourges. Elle y créa un ordre de religieuses très-austères, nommées les *Annonciades*, dont elle suivait la règle sans en avoir pris l'habit. La pieuse princesse survécut six ans à son malheur, si c'en est un que le renoncement à des grandeurs dont on est dédommagé par la tranquillité d'une vie sans reproches et sans remords. Le jugement qui la détrôna trouva des censeurs. L'opinion la plus générale dans l'université, qui comptait alors vingt-cinq

mille étudians, presque tous hommes faits, se montra contraire à la décision des commissaires. Plusieurs prédicateurs et docteurs furent détenus en prison et exilés pour avoir parlé ou écrit trop librement.

Tout était préparé pour le mariage, même avant la décision. La dispense de parenté donnée par Alexandre VI fut apportée par son fils César Borgia. Cet homme, aussi célèbre en crimes que son père, venait, après avoir fait empoisonner le duc de Candie son frère aîné, de quitter le chapeau de cardinal, et de se dévouer aux armes, espérant de celles-ci une fortune plus solide que de l'état ecclésiastique. Déjà il avait obtenu de Frédéric, roi de Naples, des terres titrées dans ce royaume, mais insuffisantes à ses désirs; il se tourna du côté de la France, dont il attendait un traitement plus avantageux : la circonstance était favorable. Le roi avait besoin du pape pour son divorce : il donna le duché de Valence à César, qui en prit le nom de *duc de Valentinois*. Celui-ci figura mal dans ces noces, quoique porteur de la pièce essentielle. Pour se faire valoir davantage, il ne remit la bulle qu'après des délais par lesquels il croyait se faire acheter plus cher. Le nonce, évêque de Ceuta, dévoila la ruse, et mourut empoisonné quelques semaines après.

Dégagé de ses premiers liens, Louis se rendit à Nantes, où la duchesse vint le joindre, accompagnée de la première noblesse de Bretagne. Son

contrat avec Louis fut loin de ressembler à celui qui avait été passé avec Charles. Dans le premier, remarque l'historien Garnier, c'était un conquérant et un souverain qui épousait sa vassale, et lui dictait des lois impérieuses. Dans celui-ci c'est une reine qui abandonne sa main à son amant. Elle se réserva pendant sa vie la jouissance pleine et entière de son duché; stipula qu'après sa mort son second enfant mâle, et, à défaut de mâles, ses filles dans l'ordre de primogéniture, hériteraient du duché avec tous les droits qui y étaient précédemment attachés; et que, s'il ne naissait qu'un enfant du présent mariage, la même clause de réversion au second serait accomplie à l'égard de ses descendans : qu'elle jouirait personnellement de tous les revenus de son duché, et non-seulement du douaire qu'on lui assignait actuellement, mais de celui que Charles VIII lui avait assuré : qu'enfin, si elle mourait sans enfans, le roi ne conserverait que sa vie durant la jouissance du duché, qui retournerait ensuite aux plus prochains parens de la reine.

Après ces clauses pour la succession, il y en eut de particulières, par un acte séparé, pour le gouvernement de la province. Le roi ne pourra y rien innover, ni dénaturer les offices, ni destituer ceux qui en sont pourvus. En cas de leur vacance par mort ou autrement, la reine nommera de plein droit par lettres expédiées dans sa chancellerie de Bretagne. Aucun impôt, fouage ou subside ne sera

assis ou levé sans le consentement des états assemblés; et leur aveu sera aussi nécessaire pour tirer des troupes de Bretagne. Les charges et bénéfices ne seront conférés qu'à des Bretons, à moins qu'il ne plaise à la reine, par des considérations particulières; d'en gratifier d'autres personnes. Enfin, dans les actes qui regarderont la province, le roi pourra s'intituler *duc de Bretagne*, et la monnaie se frappera en son nom conjointement avec celui de la reine.

Anne fut couronnée une seconde fois à Saint-Denis. Cette cérémonie, comme celle du mariage, fut accompagnée et suivie de fêtes magnifiques. Le peuple montra beaucoup d'allégresse, à laquelle sans doute ne contribua pas peu la diminution d'un dixième sur les impôts, la promesse d'une réduction plus considérable quand on le pourrait, et l'exemption totale du droit de joyeux avénement. Louis XII ensuite, avec les plus notables du royaume qu'il appela auprès de lui, s'occupa de règlemens qui sont tous marqués du sceau du bien public. Il commença par les troupes, dont il assura le prêt, afin qu'elles n'eussent plus de prétexte pour se livrer aux brigandages qu'elles regardaient comme un de leurs plus précieux priviléges. Il fut pris des précautions pour que les bourgeois des villes où elles seraient en garnison, ainsi que les habitans des campagnes où elles auraient leurs quartiers, pussent obtenir justice de leurs vexations. On avait craint que la rigueur de

la discipline ne dégoûtât du service la noblesse qui se faisait un droit de cette licence; mais, se voyant une solde assurée, elle se rangea encore plus volontiers sous des drapeaux qu'elle n'était plus forcée de tourner quelquefois contre ses propres vassaux pour leur arracher la subsistance du soldat. Comme on avait eu la précaution de publier qu'on ne conserverait dans le commandement que des officiers de bonne conduite reconnue, les capitaines choisis, fiers de la confiance qui les plaçait à la tête des compagnies, ne refusèrent pas de se rendre responsables des désordres, puisqu'ils n'éprouvaient plus d'obstacles à les réprimer.

L'ordonnance de Louis XII sur la police intérieure du royaume est célèbre. Elle commence, comme celle pour le militaire, par assigner des gages aux magistrats, afin, dit le roi, qu'ils ne soient point tentés de céder à la corruption. La pragmatique sanction y est marquée pour base des élections aux bénéfices ecclésiastiques, avec des précautions propres à éloigner les sollicitations, les dons, les promesses et autres moyens de simonie. L'entrée dans la magistrature, espèce de sacerdoce, est aussi soumise à des lois, faites pour obvier aux marchés clandestins entre le cessionnaire et le prétendant à sa place. Le roi ordonne que ceux qu'il nommera seront assujettis à un examen, dans la crainte qu'on ne l'eût trompé sur la capacité. Pour les mœurs, il établit dans le

parlement un tribunal de censure, composé des présidens des chambres, qui s'adjoindront deux ou trois conseillers reconnus irréprochables, pour *informer sur la conduite des membres irrévérentieux, nonchalans, contrevenans aux ordonnances, ou faisant choses dérogeant à l'honneur et à la gravité de la cour, les réprimander et punir par amendes, suspensions ou interdits.* Ce tribunal s'assemblera tous les quinze jours le *mercredi* (ce qui a fait donner à ses opérations le nom de *mercuriale*), et tiendra un registre exact, qu'il mettra tous les six mois sous les yeux du roi. Il est fâcheux que les règlemens émanés de ce monarque pour réprimer l'avide industrie des suppôts subalternes du barreau, greffiers, procureurs, huissiers et autres, et pour rendre inutile leur adresse à faire servir les formes protectrices de la justice à enfanter et perpétuer les procès, n'aient pas mieux réussi à Louis XII qu'aux rois ses prédécesseurs et successeurs.

Outre la sagesse des règlemens, qui donne à Louis XII un rang entre les législateurs, on remarque dans le texte même de l'ordonnance une rectitude d'intention, une expression tendre et affectueuse, en un mot, un ton paternel, qui peut-être, plus que ses autres qualités et ses vertus, lui a mérité le surnom de *Père du peuple.* Heureux s'il se fût contenté de cette gloire, et s'il ne se fût pas laissé entraîner, comme Charles VIII, à l'ambition de conquérir ce royaume de Naples, que le

dernier prince de la maison d'Anjou avait résigné aux rois de France! Présent funeste qu'un faux honneur et l'esprit chevaleresque de son siècle lui faisaient un devoir de réclamer. Louis XII y joignit le désir de se faire restituer, comme héritier de Valentine Visconti, son aïeule, le duché de Milan, usurpé par les Sforce, et tenu alors par Ludovic le Maure, héritier trop subit de Galéas, son neveu, qui avait épousé la nièce de Frédéric, alors sur le trône de Naples.

Sforce prévit l'orage prêt à fondre sur lui, et tenta tous les moyens pour le détourner, en s'environnant d'auxiliaires. Il sonda Alexandre VI; mais il trouva ce pape prévenu par les avantages que le roi de France avait faits au duc de Valentinois, son fils. En vain s'adressa-t-il aux Vénitiens; des négociateurs français les avaient gagnés en leur promettant une augmentation de territoire après la conquête du Milanais. Tous les autres princes et républiques d'Italie, entraînés par ces deux grandes puissances, n'osèrent pas même promettre à Sforce de rester neutres. Le roi de Naples, également menacé, aurait pu faire cause commune avec lui; mais ce monarque ne s'imaginait pas qu'il pût être réduit à la dure extrémité de joindre ses drapeaux, contre les Français, à ceux du perfide empoisonneur du mari de sa nièce. Ainsi, de ce côté, Ludovic n'osait se flatter d'un secours ni prochain, ni efficace. Il avait vu avec satisfaction l'empereur Maximilien,

comptant apparemment sur les embarras ordinaires dans le commencement d'un règne, déclarer brusquement la guerre à Louis XII; mais cette attaque était restée sans suite, parce que l'archiduc Philippe son fils, duc de Bourgogne et souverain des Pays-Bas, n'avait pas voulu épouser la querelle de son père, et qu'au contraire il fit au roi hommage de ses états avec toutes les démonstrations de soumission qu'on voulut exiger. Il restait à Sforce quelque espérance de diversion par l'Angleterre, toujours prête à s'armer contre la France; mais Louis XII enchaîna la mauvaise volonté d'Henri VII, en lui assurant le paiement de la pension de cinquante mille écus, stipulée par le traité d'Étaples, et y ajoutant des présens aux gens de son conseil. Enfin la France venait de renouveler solennellement ses anciens traités avec les Suisses, et avait même payé d'avance aux cantons les capitulations non encore échues, excellent moyen de s'assurer de la fidélité de la nation. Cependant plusieurs corps détachés, attirés par l'appât d'une solde plus considérable, passèrent sous les drapeaux de Ludovic, et furent sa seule ressource; mais ressource perfide, et plus funeste pour lui que n'aurait été l'abandon.

La sortie de tant d'argent donné à l'Angleterre et aux Suisses, distribué dans les cours des petits princes d'Italie et semé dans les républiques de Gênes, de Venise, de Florence et de Pise pour y gagner des suffrages, avait épuisé le trésor royal

avant que la guerre fût commencée. Entre les moyens qui lui furent présentés pour le remplir, Louis XII préféra celui de vendre les offices des finances, et de recevoir, des traitans acquéreurs, des avances dont le remboursement était assigné sur la perception des impôts dont ils faisaient les deniers bons. On dit qu'il n'employa qu'avec répugnance cet expédient, qui était un véritable emprunt, impôt masqué qui tôt ou tard retombe sur les contribuables. On prétend qu'il en sentit tout le danger, et qu'il se gêna dans la suite pour rembourser ces avances, afin de détourner ses successeurs d'une ressource aussi onéreuse au souverain qu'au peuple; mais l'exemple était donné, et n'a été que trop suivi.

Avec ces secours, Louis leva une armée qui entra impétueusement dans le Milanais en trois divisions, qui avancèrent rapidement. Quelques petites villes qui résistèrent d'abord furent prises d'assaut, pillées et brûlées pour épouvanter les autres; aussi presque toutes prévinrent l'attaque et envoyèrent d'elles-mêmes leurs clefs aux généraux français. Ludovic, dans ce désastre général, fit passer sa famille et la plus grande partie de ses trésors chez l'empereur Maximilien. Lui-même fuyait, ne sachant à qui se fier, abandonné par les uns, trahi par les autres. Il espéra un moment trouver quelque ressource dans la compassion du peuple de Milan : il convoqua les principaux de la ville, et leur fit un discours pathétique qui fut souvent in-

terrompu par ses sanglots. Le faux pénitent avoua ses fautes, mais non sans doute ses crimes; il tâcha de les excuser, et de se les faire pardonner, en récompense, disait-il, des services qu'il avait rendus. il prodigua les promesses, et, pour dernière tentative, il fit publier la suppression d'une partie des impôts. Mais quel fond à faire sur un peuple qu'on supplie? A la manière dont on reçut ses offres et ses dons, loin d'espérer d'être secouru, il eut tout lieu de craindre d'être livré, et prit la fuite. Sitôt qu'il eut quitté la ville, la citadelle, très-forte par elle-même et garnie d'une bonne garnison, de vivres et de munitions, se rendit, ou plutôt fut vendue par le gouverneur.

Louis XII, qui était venu à Lyon pour veiller de plus près sur l'expédition, apprenant ces succès, passa aussitôt les Alpes, fit une entrée triomphante dans Milan, et y reçut le serment de fidélité de ses nouveaux sujets : afin de se les attacher plus fermement, il les déchargea de presque tous les impôts, sans songer que les conquêtes ne se conservent pas sans troupes, ni les troupes sans tributs. Il divisa le duché en cantonnemens, auxquels il préposa des capitaines. Jean-Jacques Trivulce, seigneur milanais, ennemi personnel de Ludovic, et qui avait beaucoup contribué à la conquête, reçut le titre de gouverneur. Louis, après avoir pris les mesures qu'il crut nécessaires tant pour se rendre maître de ce qui restait à soumettre que pour s'assurer la possession de ce qu'il tenait, retourna en France.

1500. — Peut-être, s'il fût resté, aurait-il conduit à une fin prospère une entreprise si bien commencée. Point de doute que la présence du monarque n'eût mieux entretenu la bonne intelligence entre les commandans particuliers que l'autorité d'un gouverneur, quelque mérite qu'il eût; que les peuples, sous les yeux d'un roi bon et juste, n'eussent supporté avec moins d'irritation la licence de leurs vainqueurs, ou qu'ils n'y eussent été moins exposés; que les alliés enfin, surveillés de près par le souverain lui-même, s'ils ne fussent point restés fidèles de cœur à leurs engagemens, n'eussent pas du moins osé se permettre ouvertement rien qui lui fût contraire. Le départ du roi changea les obligations et les convenances. Les alliés ne purent voir sans inquiétude établi au milieu d'eux un monarque, leur supérieur en force et en majesté, au lieu d'un duc de Milan, qui était leur égal. Ils se communiquèrent des motifs de crainte et des moyens d'insurrection, et se montrèrent les uns décidés à éclater, et les autres à garder une neutralité apparente malgré les traités qui leur prescrivaient d'agir de concert avec le roi de France. A la tête de ceux-ci étaient les Vénitiens. La discipline d'ailleurs se relâcha entre les soldats. Ils devinrent exigeans et pillards, pendant que leurs officiers, indévots et galans, imitant inconsidérément les conquérans de Naples sous Charles VIII, provoquèrent la jalousie et la haine des Italiens. De ces causes réunies se forma une

fermentation sourde qui donna des espérances à Ludovic.

Il errait de tous côtés cherchant des secours. Maximilien lui fournit ouvertement des troupes, et Philippe son fils lui promit d'en lever secrètement dans ses états de Flandre. Ces capitaines italiens, qui se vendaient à ceux dont ils étaient mieux payés, accoururent au son de son argent. Les Suisses, comme nous l'avons dit, ne furent pas indifférens à ce genre de sollicitations, et ils se rangèrent sous ses drapeaux en nombre presque égal à celui de leurs compatriotes qui combattaient pour les Français. Ainsi Ludovic se composa une armée d'environ trente mille hommes, et rentra dans le duché, rappelé par ceux qui l'avaient ou délaissé ou trahi.

Les troupes françaises étaient alors dispersées, et, pour comble de malheur, la division régnait parmi leurs généraux. Trivulce voulait qu'on choisît un poste avantageux où l'on pût opérer une jonction; le comte de Ligny proposait de marcher à l'ennemi; et, ne pouvant amener les autres généraux à son opinion, il entreprit d'y marcher seul. Trivulce, abandonné par lui à la merci des Milanais, se vit assiégé dans l'hôtel-de-ville où il s'était rendu peu accompagné. La résolution d'une soixantaine de braves et sa propre valeur le dégagèrent de la multitude et lui permirent de gagner la citadelle. On y vit arriver peu après le comte de Ligny, qui n'avait pu s'opposer ni à la

marche de Ludovic, ni à la révolution qui s'opérait en sa faveur dans toutes les villes qui se trouvaient sur son passage. Les deux généraux se retirèrent alors à Montaro, ville forte par-delà le Tésin, derrière des retranchemens formidables que Trivulce fit élever afin d'y pouvoir attendre en sûreté les secours qu'on lui préparait en France.

La principale attention de Ludovic portait sur ce secours promis. Pour l'intercepter, il se porte à Novarre, par où il devait arriver, assiége la ville et s'en rend maître. La Trémouille, chargé d'amener le renfort, se poste de manière à couper la retraite à Ludovic, qu'il resserre dans la ville entre la citadelle et son armée. Pendant le siége les Suisses des deux armées se visitent. Dans les conversations ceux de Novarre reconnaissent que le service du roi de France, comme le plus lucratif, est le plus avantageux, et ils commencent à chanceler dans la fidélité jurée au duc de Milan. Celui-ci, pressé d'ailleurs par la famine, n'imagine pas d'autre moyen pour se tirer d'embarras que de hasarder une bataille. Quand les deux armées sont en présence, presque tous ses Suisses l'abandonnent, sous prétexte de ne vouloir point se battre contre leurs frères, et ils rentrent dans la ville. Le reste de l'armée, effrayé de leur désertion, est obligé de les suivre. Ludovic se trouve environné de mercenaires qui murmurent, menacent, traitent ouvertement avec les Français, et en vien-

nent enfin à capituler sans lui. Il les conjure du moins de ne pas le livrer à l'ennemi. Tout ce qu'il peut obtenir, c'est que lui, ses frères et d'autres personnes considérables de sa cour auront la liberté de se confondre dans les troupes qui sortiront, de manière à échapper, s'ils peuvent, à la vigilance des assiégeans. L'armée soumise défile entre deux lignes de Français. Ludovic s'était attaché à un bataillon suisse; déguisé en cordelier, il le suivait comme aumônier et monté sur un mauvais cheval : soit connivence des Suisses qui l'indiquèrent par quelque geste, soit attention des Français, il fut reconnu et arrêté, ainsi que ses frères et tous les seigneurs de sa suite, qu'on envoya en France en différentes prisons. Ludovic, conduit d'abord à Pierre-Encise, fut ensuite transféré au château de Chinon, où il resta jusqu'à la fin de sa vie, qui dura encore dix ans. Les Suisses, auxquels Louis XII devait ses succès, prétendirent s'en faire payer au delà des conventions ordinaires, ce qui excita une mutinerie dont on eut quelque temps à craindre les conséquences; et il fallut transiger avec eux pour les apaiser. Retournant dans leurs cantons, il se nantirent encore de Bellinzona, la première ville qui s'était déclarée pour Ludovic, et qui, par crainte du ressentiment du roi, ouvrit ses portes aux Suisses.

Sitôt que le malheur de Ludovic fut divulgué, ses enseignes furent de nouveau abbattues dans toutes les villes du Milanais, et celles de France re-

levées. C'était à qui donnerait les premiers témoignages de soumission et inventerait les meilleures excuses pour se soustraire à la vengeance du vainqueur irrité. Les uns prétendaient que, malgré leur infidélité apparente, ils avaient toujours gardé au fond un tendre attachement pour les Français; d'autres citaient en preuve de cet attachement des démonstrations amicales données par eux aux Français sous les yeux même de ceux qui les maltraitaient. Tous enfin affirmaient n'avoir cédé qu'à la violence de leur ancien duc. Les habitans de Milan faisaient valoir toutes ces raisons ensemble, et attendaient avec inquiétude ce qui serait décidé de leur sort. Louis XII envoya le cardinal d'Amboise, son premier ministre, apprécier le délit et les excuses. Également éloigné par caractère et par état des mesures de rigueur, d'Amboise se fit une balance dans laquelle il pesait d'un côté l'offense, et de l'autre l'or réparateur. Celui-ci l'emportait ordinairement. Il n'y eut point d'autre punition que des amendes, dont le produit servit à payer les frais de la guerre, et à assurer la solde des troupes qu'on laissa à la garde de la province reconquise.

Afin de les tenir en action et de les préserver des vices ordinaires à l'oisiveté des garnisons et des camps, le roi en loua une partie aux Florentins. Dans la guerre qu'il venait de finir, Pise avait gardé une neutralité qui avait déplu à Louis XII. Les citoyens de Florence, au contraire, à la vérité

bien achetés et bien payés, s'étaient ouvertement déclarés pour la France. Ces républiques étaient de longue main ennemies irréconciliables. Florence, voyant à sa porte les Français oisifs, saisit cette occasion de subjuger enfin sa rivale. Ses magistrats offrirent pour obtenir ces auxiliaires une somme beaucoup plus considérable que celle qu'ils avaient reçue pour se montrer Français. Le roi ne négligea pas ce moyen de faire rentrer son argent dans ses coffres. Il prêta aux Florentins six cents lances, trois mille cinq cents Suisses et autant de Gascons. Les Florentins, persuadés qu'il suffirait de la terreur qu'inspiraient ces forces pour soumettre les Pisans, refusèrent pour général Yves d'Alègre, l'un des meilleurs capitaines de son temps, et s'obstinèrent à demander Hugues de Beaumont, homme probe et exact, mais dur et inflexible, qu'ils estimaient beaucoup plus propre à servir leur animosité.

Beaumont, après avoir employé un mois à rançonner, suivant ses instructions, les petits princes qui avaient été favorables à Ludovic, se rendit aux représentations des Florentins, qui payaient son infanterie, et qui se plaignaient qu'on laissait aux Pisans le temps de se fortifier. Arrivé devant Pise, il envoie Jeannot d'Arbouville et Hector de Montenart, deux de ses principaux capitaines, sommer au nom du roi les habitans de rentrer sous le joug de leurs anciens maîtres. Les magistrats reçoivent les envoyés en grande cérémonie, et les

mènent à l'hôtel-de-ville. Là ils montrent le portrait de Charles VIII, placé avec honneur sous un dais, et entouré des emblèmes de la reconnaissance pour un prince qui les avait, disaient-ils, soustraits à la domination tyrannique des Florentins. » Nous devons aux Français la liberté, ce bien plus précieux que la vie : nous sommes déterminés à ne jamais nous séparer de ce peuple généreux. Notre ville a fait autrefois partie du duché de Milan : nous appartenons donc à la France. Que le roi daigne nous recevoir au nombre de ses sujets : qu'il nous impose les conditions les plus sévères, nous les subirons, mais qu'il ne nous abandonne pas à des loups ravissans, à des tyrans impitoyables, les Florentins, nos implacables ennemis. Si nous ne pouvons obtenir cette faveur, qu'il nous accorde un asile sur ses terres. Nous préférons l'exil et la pauvreté aux horreurs de la servitude qui nous attendraient dans notre patrie. »

Pendant que les capitaines, déjà émus, faisaient cependant leurs efforts pour leur persuader de se soumettre, promettant de travailler à adoucir leur sort, les portes de la salle s'ouvrent. Cinq cents jeunes filles, vêtues de blanc, les cheveux épars, s'y précipitent, conduites par deux dames vénérables. Elles tombent ensemble aux pieds des deux envoyés, les conjurent de se rappeler le serment solennel qu'ils ont fait en recevant l'ordre de chevalerie, serment d'être les défenseurs des dames et

demoiselles, et de ne les pas abandonner à la brutalité de leurs ennemis. Arbouville et Montenart, fort embarrassés, baissaient les yeux et faisaient effort pour se retirer lorsque la troupe, les entourant, les entraîne devant une image de la sainte Vierge, et y chante *tant piteusement et de voix si lamentable*, qu'elle arrache des larmes aux capitaines. Ils sortirent de la ville chargés de présens, et racontèrent dans le camp ce qu'ils avaient vu et entendu.

Il était difficile à des Français d'attaquer un peuple qui leur opposait de pareilles armes, et les principaux de l'armée opinaient à différer l'attaque jusqu'à ce qu'on eût reçu de nouveaux ordres du roi. Sourd à leurs instances, l'inflexible Beaumont prend ses postes et investit la ville; mais, malgré lui, il s'établit un commerce entre les assigeans et les assiégés. Tous les soldats français qui se présentaient aux portes, de nuit ou de jour, étaient bien reçus, traités et régalés. On les chargeait même de vin et de viandes pour leurs camarades du camp, et à leur tour ils laissaient passer tous les convois pour la ville. Il en fut de même quand l'attaque fut commencée : les Pisans désignaient aux Français, les endroits sur lesquels le canon de la ville devait tirer, afin qu'ils s'en éloignassent; et ceux-ci, dans les assauts peu meurtriers qui furent donnés, ne s'y présentèrent que pour la forme. Enfin les soldats, mal surveillés par leurs officiers particuliers, se débandèrent, et la désertion devint si grande, que

Beaumont fut obligé de se retirer de nuit avec son artillerie, laissant ses malades et quelques blessés à la merci des assiégés. Les délaissés, craignant d'être maltraités, poussaient des cris en voyant leurs camarades s'éloigner. Les Pisans, attirés par leurs gémissemens, sortent avec des flambeaux, emportent ces malheureux dans la ville; et, après avoir pris soin du rétablissement de leur santé, ils leur donnent de l'argent pour regagner Milan. Les Florentins se plaignirent de la conduite des troupes françaises. On leur promit de les mieux aider une autre fois. Ils s'apprêtaient à recommencer; mais des troubles qui s'élevèrent dans leur propre république firent oublier ce projet.

Après cette expédition commandée par l'intérêt, les troupes françaises furent employées à une autre sollicitée par la politique. On doit se rappeler qu'afin d'écarter les obstacles qu'Alexandre VI aurait pu mettre au divorce avec Jeanne de France, et à son mariage avec Anne de Bretagne, Louis XII combla de biens César Borgia, et le fit duc de Valentinois. Dans la circonstance où il méditait la conquête du royaume de Naples, dont le pape se disait souverain et en droit de donner l'investiture, il crut important de se concilier les bonnes grâces du pape, et il envoya Georges d'Amboise, son premier ministre, négocier à la cour de Rome. La passion dominante d'Alexandre était toujours d'augmenter la puissance de ce fils chéri. Le cardinal l'attaqua par ce faible. Il promit de faciliter à César la

conquête des états de plusieurs petits souverains, que le neveu avait déjà tenté inutilement de s'attacher par la séduction, ne se sentant pas assez fort pour les réduire. Quand il eut les troupes françaises à sa disposition, ces princes épouvantés, au lieu de se défendre comme ils avaient fait juqu'alors, firent avec leur persécuteur des transactions désavantageuses, et se démirent la plupart de leurs souverainetés pour des pensions. Tel fut le sort de Jean Sforce à Pesaro, et des Malatesta à Rimini.

Les bourgeois de Faenza osèrent seuls se défendre contre lui. Après l'avoir repoussé plusieurs fois, assiégés de nouveau et près d'être forcés, ils convinrent de se rendre, à condition qu'on leur accorderait amnistie entière, la conservation de leurs priviléges, qu'on assurerait à leur jeune prince Astor Manfredi la jouissance de ses biens patrimoniaux, et qu'il aurait la liberté de se retirer où il voudrait. César exécuta fidèlement la partie de la capitulation qui regardait les habitans. Quant au jeune Manfredi, après mille outrages qu'il eut à essuyer tant de César que du pape auquel il fut renvoyé, on finit par lui ôter la vie. Borgia, devenu plus cupide à mesure qu'il avait plus de succès, dirigea bientôt contre des alliés de la France les troupes mêmes qu'il tenait d'elle; et l'on vit les Bentivoglio de Bologne traiter avec lui de leur principauté, plutôt que d'attendre les effets peut-être trop tardifs de la protection du monarque. Les Florentins menacés y eurent recours, et heureuse-

ment pour eux une armée française qui descendait en Italie pour la conquête de Naples, arriva assez à temps pour les sauver, par l'ordre qui fut donné à César de la venir joindre.

On souffre de voir Louis XII et ses ministres, recommandables par la douceur de leur caractère et par des mœurs pures, en commerce de confiance avec de pareils scélérats. Dans ses conférences avec le pape, Georges obtint le titre de *légat à latere* en France pendant dix-huit mois, et les pouvoirs qui étaient attachés à cette dignité, c'est-à-dire, de représenter la personne même du pape, et d'accorder, de sa propre autorité, toutes les dispenses et toutes les grâces pour lesquelles il eût fallu recourir à la bienveillance intéressée du saint père. Pendant dix-huit mois celui-ci devait perdre ce revenu, mais il en trouva le dédommagement dans les troupes qui furent accordées à son fils. Le nouveau légat, déjà muni de la puissance séculière, fit usage de celle qu'il venait d'acquérir, pour assurer par leur concours la réformation des religieux, qui ne s'opéra pas sans peine. On la commença par la réduction de leur nombre. Le couvent des Jacobins de Paris en contenait seul quatre cents, pensionnés par les provinces pour suivre leurs études dans l'université. Les cordeliers n'en comptaient pas beaucoup moins. Saint-Germain-des-Prés, Saint-Martin-des-Champs et d'autres communautés étaient pleines et surabondaient. Il paraît par les plaintes des religieux, quand on

leur proposa une réforme, que, pour attirer la multitude dans les cloîtres, on ne montrait pas aux prosélytes et aux novices la règle dans toute sa rigueur; *car*, disaient-ils, *si nous eussions su qu'à tant étroite règle fussions obligés, jà n'eussions fait ceinture de corde nouée.* Les jacobins refusèrent d'écouter deux évêques commissaires qui leur furent envoyés, se défendirent contre des troupes chargées de les tirer de leur couvent, et y soutinrent un siége de plusieurs jours : la faim seule les obligea de se rendre. Les cordeliers, moins belliqueux, usèrent de ruse; ils ne congédièrent pas les commissaires, mais ils se renfermèrent dans leur église, où ils chantaient à grand chœur des psaumes et des hymnes; et, toutes les fois que les commissaires se présentaient, ils faisaient en sorte d'être trouvés dans cette même occupation qu'ils continuaient jusqu'à ce que les réformateurs, lassés d'attendre, se retirassent. Cependant le gouverneur et le prévôt de Paris, escortés d'un bon nombre d'archers, trouvèrent moyen d'obtenir audience. On en vint à un accommodement. Ceux qui ne voulaient pas de la réforme eurent permission de quitter l'ordre sans crainte d'être inquiétés. Ceux qui s'y prêtèrent furent traités favorablement.

1501. — Frédéric III, roi de Naples, second fils de Ferdinand, bâtard d'Alphonse V, roi d'Aragon, quoique attaché à cette maison par des liens peu légitimes, comptait sur la protection et les secours

de Ferdinand V dit *le Catholique*, neveu d'Alphonse, et roi d'Aragon de son chef, et de Castille par la célèbre Isabelle son épouse. Cette réunion leur fit prendre le titre de roi et reine d'Espagne. Le Napolitain savait à la vérité que Charles VIII leur avait abandonné le Roussillon et la Cerdagne, à condition qu'ils ne mettraient point d'obstacles à ses entreprises sur l'Italie : mais la mauvaise foi de Ferdinand n'était plus un problème. Frédéric se flatta que son parent ne se laisserait pas arrêter par des scrupules, quand il verrait un prince de sa maison menacé d'une ruine totale; mais les deux rois de France et d'Aragon étaient convenus secrètement de faire ensemble la conquête du royaume, de se le partager ensuite, et le malheureux prince ignorait ce traité. Quand il s'ébruita, Ferdinand fit dire à son parent de ne pas s'en inquiéter, et qu'il n'avait consenti à cet accord que pour introduire plus facilement dans ses états les secours qu'il lui préparait.

Le pape, confident du dessein des deux alliés, et intéressé pour son fils César à leurs succès, les servit par la publication d'une croisade dans tous les états chrétiens. Le produit en fut exorbitant, si on en juge par ce que disent quelques historiens que le seul territoire de Venise rapporta quatre-vingt-dix-neuf livres pesant d'or. Alexandre se chargea du partage. Il prit d'abord tout ce qu'il fallait à son fils César pour soudoyer les troupes dont il se servait contre les barons romains, dont

les états étaient à sa bienséance. Il s'appliqua aussi une part de ce qui se leva en France et en Espagne, et abandonna le reste aux deux rois. La bulle de la croisade n'indiquait pas clairement le dessein de détrôner le roi de Naples; mais, ce qui revenait au même, le désir d'établir une paix durable entre les maisons d'Anjou et d'Aragon, paix qui ne pouvait se faire qu'en leur abandonnant l'objet d'une contestation qui avait déjà fait couler tant de sang chrétien, afin que, délivrées de tout sujet de querelles entre elles, elles pussent réunir leurs armes et les porter contre les infidèles.

Mais le roi de France ne biaisa pas. Il proclama hautement son dessein d'invasion, et rejeta toutes les soumissions de Frédéric, qui alla jusqu'à offrir un tribut et un hommage. Dans ces dispositions Louis fit avancer en Italie son armée de terre, où se trouvait la principale noblesse du royaume, commandée en chef par Robert Stuart d'Aubigny, le vainqueur de Gonzalve à Séminara, et fit partir de Provence trois caraques génoises et seize navires chargés de l'artillerie, des gros bagages, et des troupes sous la conduite de Philippe de Clèves, sieur de Ravestein. Ferdinand fit le premier entamer le royaume de son parent par Gonzalve de Cordoue, son général, qu'on a surnommé le *grand capitaine*, et qu'on aurait pu nommer, avec plus de raison, *le grand fourbe*, *l'homme sans égards et sans justice*. Quoi qu'il en soit, Gonzalve conservant, le plus long-temps qu'il put, le person-

nage hypocrite qui lui était recommandé par son maître, confirmait le malheureux roi dans sa croyance aux insinuations déjà faites, que les forces espagnoles n'étaient destinées qu'à le secourir. Dans cette persuasion, Frédéric lui laissa prendre plusieurs places importantes.

Mais il fut cruellement détrompé lorsqu'il apprit les détails d'une cérémonie qui venait de se passer à Rome. Quand l'armée française en fut proche, des ambassadeurs des deux rois, dont les démarches étaient concertées, demandèrent audience au souverain pontife, et lui signifièrent en plein consistoire que leurs maîtres s'étaient partagé le royaume de Naples. Le roi de France, auquel, selon leur convention, devait appartenir le titre, requit du pape l'investiture en offrant l'hommage. Celui d'Espagne, borné au titre de duc pour sa partie, fit la même requête; et le pape, satisfait d'ailleurs de quelques dépouilles qu'on lui cédait, accorda tout ce qu'on voulut.

Quand Frédéric apprit l'étonnante déclaration de Ferdinand à Rome, il en marqua sa surprise au général espagnol. Gonzalve fit d'abord semblant de ne pas croire ce qui s'était passé à Rome, et de regarder ce qu'on en disait comme une calomnie inventée pour troubler la bonne intelligence entre lui et le roi napolitain; mais, quand il ne put plus se retrancher dans la négative, il exhorta ce prince à ne point s'alarmer de ce concert des deux rois. « Sans doute, lui disait-il, le roi mon maître, vous

voyant dans l'impossibilité de conserver votre royaume contre votre rival, en a accepté une moitié pour préserver le tout de la rapacité des Français, et soyez persuadé que, quand leur première fureur sera passée, il profitera de la partie qu'il s'est réservée pour vous rétablir dans le reste. » En conséquence Gonzalve pressait Frédéric de réunir les troupes napolitaines aux siennes pour hasarder ensemble une bataille avant que la conquête de la partie attribuée à la France fût terminée. Cette proposition insidieuse ne séduisit pas le monarque. Il fit réflexion que, joindre le peu de forces qu'il avait à celles de Gonzalve, ce serait peut-être risquer de perdre à la fois et son armée et sa liberté. Il prit donc le parti le plus prudent. Trop faible pour tenir la campagne, il distribua ses troupes dans les places les plus fortes, envoya son fils, jeune prince de grande espérance, à Tarente, ville de défense, et lui-même se retira dans Naples.

Capoue, qui se trouvait sur le chemin de la capitale, essuya les premiers efforts des Français; elle soutint plusieurs assauts, mais elle fut enfin réduite à capituler. Pendant qu'on traitait des conditions, quelques soldats, profitant de la sécurité que produisait la négociation, escaladent les murailles, et ouvrent les portes au reste de l'armée, qui s'y jette en torrent. Capoue, abandonnée au pillage, éprouve toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut. Beaucoup de dames qualifiées s'étaient retirées dans une tour. César Borgia, qui

était dans l'armée française, et dont la présence était presque toujours l'annonce d'un crime, s'empare de la tour, en tire les infortunées, se réserve quarante des plus belles, et distribue les autres à ses soldats. La ville fut réduite à un si triste état que les Français délibérèrent d'y mettre le feu et de la détruire entièrement; mais sa position à six lieues de Naples, et utile pour une retraite en cas d'accident, la sauva. On en releva les fortifications. Les habitans qui avaient été assez heureux pour échapper au massacre furent rappelés, et l'armée prit la route de Naples.

La conquête n'en fut pas difficile. Frédéric, jugeant la ville hors d'état de se défendre, permit aux habitans de traiter, et se retira dans le château. Comme il était bien fortifié, muni de vivres et d'une bonne garnison, il aurait pu tenir quelque temps: mais l'infortuné monarque, généralement abandonné et sans espoir de secours, fit réflexion que tôt ou tard il faudrait se rendre; que, s'il se laissait environner de retranchemens, et achever le blocus que l'on commençait sous ses yeux, il ne ferait que s'ôter l'espérance de conditions supportables, et rendre son sort plus fâcheux; il ouvrit donc des conférences avec d'Aubigny.

Le chef français ne traita que de la partie qui devait appartenir à son maître. Frédéric l'abandonna tout entière au roi, c'est-à-dire villes, vaisseaux, artillerie, sceptre et couronne, se conser-

vant seulement ses meubles, et pour toute propriété la petite île d'Ischia, où il demeurerait en attendant la ratification des propositions qu'il faisait au roi pour ses dédommagemens, et à condition de pouvoir en sortir et se retirer partout où il voudrait, excepté dans le royaume de Naples. Dans ce petit coin de terre était renfermée la triste Isabelle, veuve de Galéas Sforce empoisonné par Ludovic le Maure, nièce de Frédéric, et Frédéric lui-même, sa femme, quatre enfans en bas âge, non compris Ferdinand, son aîné, qu'il avait envoyé défendre Tarente. Cette famille malheureuse y attendait avec anxiété le sort que la fortune lui destinait.

La décision arriva plus tôt qu'on ne l'avait prévu. A peine le traité avec d'Aubigny était signé, que Ravestein survient, enveloppe avec sa flotte la petite île, et met des troupes à terre. Il prétend que lui, général de mer, n'est pas obligé d'observer les conditions imposées par le général de terre auquel il n'est pas subordonné, et somme Frédéric de se rendre prisonnier. Le malheureux monarque demande une entrevue à Ravestein, lui expose sa triste situation. « Ne me traitez pas, lui dit-il, comme un ennemi, mais comme un infortuné gentilhomme qui mérite votre estime et votre amitié. Que dois-je faire? Je vous demande conseil et vous promets de le suivre. » Le général touché l'exhorte à partir sans condition, à aller trouver le roi de France, dont il connaît la générosité, et à traiter directement avec lui.

Louis XII, instruit de la confiance qu'avait en lui l'infortuné prince, envoie le recevoir honorablement au débarquement, et lui donne en France, pour lui et sa famille, le comté du Maine et trente mille livres de pension en échange de la partie du royaume dont son armée était en possession. Frédéric voulait le lui abandonner en entier; mais le roi de France respecta la partie de son infidèle allié, au point même d'ordonner à son général d'aider les Espagnols dans le siége de Tarente que le prince Ferdinand défendait.

Ils l'avaient déjà levé une fois, faute de forces suffisantes. Secondés par les Français, ils s'en emparèrent par capitulation. Elle portait que le jeune prince et la garnison auraient la liberté de se retirer où ils voudraient. Gonzalve fit, en présence de toute l'armée, la main étendue sur une hostie consacrée, le serment de l'exécuter fidèlement; mais, quand la garnison sortit, il retint Ferdinand dans son camp, et l'envoya en Espagne, où il resta prisonnier jusqu'à sa mort, arrivée à l'âge de cinquante ans. Son père vécut tranquillement à Tours. Le parlement s'opposa à la donation du Maine; Louis XII en dédommagea le prince par une augmentation de pension. Gonzalve s'excusa de la violation de son serment sur les ordres de Ferdinand, qu'il se fit donner, ou qui lui vinrent malgré lui, mais enfin qu'il exécuta sans marquer de scrupule. Le roi d'Espagne, non content d'arracher la couronne à son parent, pour s'excuser lui-même et

diminuer l'indignation que causait sa conduite perfide, chercha à le diffamer en publiant que, connaissant son inclination pour les infidèles, il s'était emparé de ses états uniquement dans la crainte qu'il ne fût nuisible à l'exécution de l'entreprise qu'il méditait contre eux; mais qu'il les lui rendrait après qu'elle serait achevée. En effet, pour donner à son invasion un air religieux, il l'avait fait précéder par l'attaque de l'île de Céphalonie que les Turcs avaient enlevée aux Vénitiens. Ferdinand s'en étant rendu maître, la rendit à ces derniers, dont il ménageait la bienveillance.

Quand Ravestein avait fait son armement maritime, beaucoup de chevaliers s'étaient joints aux troupes qui le composaient. Sur la foi de la croisade que l'on publiait, ils croyaient aller combattre les infidèles. Lorsqu'ils virent que, par la résignation de Frédéric, tout était fini, et qu'ils étaient exposés à s'en retourner sans avoir rien fait, ils pressèrent l'amiral, qui y était assez disposé de lui-même, de prêter l'oreille aux insinuations des Vénitiens, lesquels lui présentaient la conquête des îles de l'Archipel comme aussi glorieuse qu'utile, mais utile pour eux seuls. Ravestein attaqua l'île de Métélin. Mal secondé par les Vénitiens, il fut repoussé. Une tempête affreuse l'accueillit comme il se retirait, et dispersa ses vaisseaux. Le sien se brisa contre les rochers de l'île de Cythère. Deux cents chevaliers, de six cents que son navire portait, furent engloutis. Les autres avec leur gé-

néral, s'accrochant aux roches, grimpèrent comme ils purent dans l'île, exposés à la faim et à la rigueur d'un froid âpre qui se faisait sentir au commencement de l'hiver. Ils y étaient depuis vingt jours lorsqu'un petit vaisseau vénitien, passant devant l'île, eut connaissance de leur détresse. Le capitaine ne put recevoir que le général sur son bord; mais il rendit à tous le service d'avertir des vaisseaux génois qui se trouvaient dans le voisinage, et qui vinrent les délivrer. Cet acte d'humanité du Vénitien fut regardé par le sénat comme un crime d'état, et le capitaine, en récompense de son bon office, courut risque de la vie. Ainsi Louis XII n'eut plus de vaisseaux sur les côtes d'Italie.

Pendant ces désastres, que l'on ignorait en France, elle retentissait de cris de joie, parce qu'on se croyait désormais assuré de la conquête, et délivré d'une guerre dont les seuls préparatifs avaient été prodigieusement à charge. L'adroit Ferdinand favorisait cette agréable illusion en faisant tout ce qu'il croyait devoir plaire au roi. Par exemple, il savait que Louis désirait vivement de n'être point troublé dans les arrangemens qui lui restaient à terminer à Naples. Or les embarras ne pouvaient lui venir que du côté de l'empereur Maximilien, jaloux et ennemi déclaré des Français, et de la part de l'archiduc Philippe d'Autriche, souverain des Pays-Bas, et fils de cet empereur. Ce prince était aussi gendre de Ferdinand et d'Isabelle, dont il avait épousé la fille Jeanne, surnommée *la Folle*.

Le beau-père ménagea un traité entre lui, son gendre et le roi de France; il fut conclu à Trente, où le cardinal d'Amboise s'était transporté.

Ce traité ne fait point honneur à la sagacité du ministre. Il y sacrifia des avantages réels à la promesse illusoire d'un mariage entre le duc de Luxembourg, fils de Philippe et de Jeanne, qui a été depuis Charles-Quint, et Claude de France, fille du roi et d'Anne de Bretagne, tous deux encore au berceau. D'Amboise laissa aussi glisser, dans les articles, que Maximilien donnerait à Louis l'investiture du duché de Milan, dont il n'avait pas besoin, puisque ce duché lui appartenait de droit, comme héritier de Valentine Visconti son aïeule. A ces conditions, Philippe, allant en Espagne visiter sa belle-mère, passa par la France, où il fut reçu très-magnifiquement. Il y fit l'hommage de ceux de ses états qui y étaient assujettis : vain honneur dont l'Espagnol et l'Autrichien avaient beaucoup fait valoir la promesse dans le traité de Trente. Mais, quand on demanda à Maximilien l'investiture à laquelle Amboise avait soumis le roi, comme nécessaire à une possession paisible, l'empereur répondit qu'il ne s'y était pas engagé, et la refusa.

1502. — Ce qui se passait à Naples influait sur la tranquillité de l'Italie. Les barons romains, ces possesseurs de fiefs la plupart enlevés à l'église, et donnés par les papes à leurs familles, avaient pris parti, les uns pour les deux rois ligués contre Frédéric, les autres pour ce monarque. César Borgia,

décoré par Alexandre son père, du titre de *gonfalonier* de l'église romaine, combattait pour Louis XII. Après la démission du Napolitain, comme s'il eût été fort empressé de punir ces feudataires peu dociles, coupables d'avoir associé leurs armes à celles d'un prince proscrit par leur suzerain, il attaqua les barons successivement, les subjugua tant par ruse que par force, et s'empara de leurs états. Depuis long-temps il convoitait le duché d'Urbin, possédé par Gui Ubald de Monte-Feltro. Il lui emprunte son artillerie et ses troupes pour aller, disait-il, soumettre Varano, seigneur de Camerino. Gui accorde, parce qu'il aurait été dangereux de refuser. César, l'ayant privé des moyens de défense, entre brusquement sur ses terres, et se rend maître du duché, dont il prend le titre, tombe ensuite sur Camerino, le prend par intelligence, et fait étrangler Varano et deux de ses fils. Il tourmenta de nouveau les Florentins, qui eurent recours à leur protecteur ordinaire, et qui échappèrent encore une fois à sa rapacité.

Sa conduite et celle de son père, qui entrait au moins de moitié dans ses crimes, étaient si odieuses, qu'il s'éleva contre eux en Italie un cri d'indignation qui retentit jusqu'en France, et détermina le roi à venir juger par lui-même de la légitimité des plaintes qui lui arrivaient de tous côtés. Quand le monarque parut en Italie, tous les seigneurs s'empressèrent autour de sa personne. On voyait à sa cour le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue,

le seigneur de Bologne, le duc d'Urbin si traîtreusement dépouillé de ses états, le dernier fils de Varano, échappé au sort funeste de son père et de ses frères, et les députés des Vénitiens, des Florentins et des Lucquois. Chacun avait des griefs à produire, et tous suppliaient le roi de punir ces crimes, ou du moins de retirer sa protection aux coupables.

Louis parut d'abord honteux de se trouver comme complice des scélérats; mais il n'y a pas de mauvaise cause qui ne puisse se défendre quand elle est traitée par une main habile. César fit parvenir au roi un agent secret, nommé *Trocci*, homme insinuant et adroit. Il passa d'abord condamnation sur quelques griefs, dans lesquels il reconnut que Borgia avait excédé les bornes du devoir, comme lorsqu'il s'était permis des hostilités contre les Florentins, alliés de la France; « mais, disait l'avocat, il a cessé sitôt qu'il en a reçu l'ordre. Il est *gonfalonier* de l'église, et, en cette qualité, a-t-il pu se dispenser de faire rentrer dans l'ordre des vassaux qui affectaient l'indépendance? Dans toutes ces expéditions il n'a rien entrepris sans l'aveu et même le commandement du sacré collége, et presque toujours, excepté les Florentins, contre les ennemis du roi. Encore les Florentins étaient-ils partisans secrets de Frédéric, et intérieurement mal disposés pour la France; au contraire, l'armée de César a toujous été et est encore sous les ordres du roi, comme s'il la soudoyait de ses propres deniers, et

sa majesté peut l'employer partout où elle voudra.

« D'ailleurs, ajoutait Trocci en parlant au cardinal d'Amboise, ce César qu'on vous fait si odieux a de nombreux partisans dans le sacré collége. Son père est vieux et infirme; s'il vient à mourir, on ne peut douter que son fils n'ait une grande influence sur le choix du successeur. Vous êtes légat *à latere* par la munificence d'Alexandre. Cette dignité, qui n'est que pour un temps, va expirer. Il est essentiel d'en agir avec le fils du pape de manière à vous faire continuer cette prééminence, si importante dans l'événement d'un conclave. » On a cru que le cardinal d'Amboise vit dans cette insinuation la tiare qui lui était adroitement offerte, et que l'espérance de l'obtenir lui fit employer l'ascendant qu'il avait sur l'esprit de Louis XII en faveur des Borgia.

César eut non-seulement la permission de venir se justifier, ce qui était déjà beaucoup, mais encore il fut très-bien reçu. En peu de jours il conclut un traité par lequel on lui abandonna toutes ses usurpations, même celles qui avaient été faites sur les princes dont le roi s'était déclaré protecteur. La légation fut prorogée au cardinal d'Amboise pour dix-huit mois. Le pape, pendant cet intervalle, s'engagea à donner des chapeaux aux parens et aux amis du ministre, qui seraient autant de votans poûr celui-ci en cas de vacance; et César s'obligea à mener l'armée ecclésiastique partout où le roi l'exigerait.

Louis s'occupa ensuite à visiter les villes du Milanais. Partout il provoqua la reconnaissance du peuple par sa bienfaisance et sa bonté, vertus qui lui étaient familières. Il tâcha bien aussi de diminuer par des promesses et de belles paroles le dépit des princes italiens, choqués de sa faiblesse en faveur de Borgia, mais il ne réussit pas. Les Suisses avaient pris l'habitude de faire des irruptions dans le Milanais, par la seule cause qu'ayant goûté du pillage pendant la guerre, ils avaient peine à s'en priver. Une augmentation de pension mit un frein à leur avidité. Ils fournirent même des recrues pour les troupes destinées à la défense de la partie française du royaume de Naples, et Louis quitta l'Italie, très-persuadé qu'il y laissait la paix, parce que les seigneurs qu'il avait abandonnés, et dont il avait par là frustré les espérances, se retirèrent sans faire éclater aucune plainte.

Mais ils conservaient un ressentiment intérieur qu'ils se communiquèrent. La crainte commune réunit ceux qui, pendant l'invasion de Naples, avaient été de partis contraires, c'est-à-dire, les uns pour Frédéric, les autres pour les deux rois agresseurs. Ils formèrent une ligue contre Borgia, en donnèrent loyalement avis à Louis XII, et le prièrent de les approuver en lui faisant remarquer que, dans leur confédération, ils s'engageaient expressément à respecter les intérêts de la France, et à n'agir que contre leur ennemi. Malgré cette explication le monarque et son ministre congédiè-

rent brusquement leurs députés, et un ordre fut envoyé au commandaut du Milanais de secourir César qui était enfermé à Imola.

Le fils d'Alexandre jugea plus à propos de tâcher de dissoudre la ligue que de l'attaquer, d'autant plus que le premier essai qu'il fit des forces des confédérés ne lui fut pas avantageux. Entre eux se distinguaient les Ursins, respectés dans Rome, et fort riches en terre. Les chefs de cette famille étaient deux frères: Paul, guerrier renommé, et le cardinal des Ursins, estimé pour ses vertus. Paul et César avaient autrefois servi ensemble dans quelques expéditions. Après un échec, qui n'était pas à la vérité une défaite entière, Borgia écrivit aux princes ligués une lettre qu'il adressa à des Ursins. Il y disait que, quoiqu'il eût à sa disposition des forces capables de faire repentir ceux qui l'offensaient, il ne pouvait s'accoutumer à regarder comme ennemis les braves compagnons de ses travaux; que peut-être était-il coupable envers eux de quelques négligences, qu'ils ne devaient considérer que comme des erreurs de jeunesse; qu'il les priait de les lui pardouner. Mais il engageait personnellement le cardinal des Ursins à lui accorder une conférence, disposé qu'il était à en passer par toutes les conditions qu'on exigerait. De son côté, le pape, dont les démarches étaient concertées avec celles de son fils, écrivit aussi à ce cardinal une lettre flatteuse. Il y rappelait leur ancienne amitié, disait que, se sentant affaiblir, il avait

conçu le dessein de le laisser pour défenseur à sa famille, et il le conjurait instamment de venir à Rome pour mettre ensemble la dernière main aux arrangemens qu'il méditait.

Le cardinal des Ursins hésitait; mais, comme sa famille était puissante dans Rome, et qu'il pouvait espérer le secours du peuple si le pontife faisait seulement mine d'un attentat contre lui, il hasarda le voyage et arriva auprès du pape pendant que Paul se rendait au lieu de la conférence assigné par César. Elle ne fut pas longue. Borgia, qui avait son plan de trahison tout arrangé, accorda ce qu'on voulut, mit sur-le-champ les conditions à exécution; et, quand la confiance fut bien établie, par un stratagème adroit il surprit Paul des Ursins et les principaux des confédérés dans la ville de Sinigaglia, où il les avait invités à le venir joindre avec leurs troupes, et en fit étrangler deux dans la place publique, et jeta dans un cachot Paul des Ursins et le duc de Gravina destinés au même supplice.

Le pape n'attendait que le succès de cette perfidie pour en exercer une pareille sur le cardinal. Il l'avait reçu avec les plus grands honneurs, et l'admettait familièrement à son audience. Un jour, comme il se retirait, des officiers du pape le prièrent civilement de ne pas aller plus loin, et d'accepter un appartement dans le Vatican. On lui en avait préparé un magnifique : il ne lui était pas libre de le refuser; il l'accepta. Ses parens et ses

amis profitèrent quelques jours de la permission de le visiter : mais, comme le peuple commençait à murmurer, Alexandre, à ce qu'on croit, le fit empoisonner, se montra fort touché de sa mort et lui fit faire de magnifiques funérailles. Cette nouvelle, parvenue à César, fut le signal de la mort de ses deux prisonniers. Il les fit exécuter, ainsi que tous ceux de la même famille dont lui et son père purent s'assurer. Pour donner une ombre de justice à ces crimes, Alexandre publia que les Ursins avaient été trouvés coupables de haute trahison, et ordonna à son fils, *gonfalonier* de l'église, de confisquer leurs biens au profit du saint siége : ce que César ne manqua pas d'exécuter, en usant de formalités qui lui en assuraient à lui-même la jouissance et la possession.

La protection accordée par Louis XII à ces hommes décriés était aussi nuisible à ce prince qu'utile à Ferdinand. Gonzalve, son général, profita de l'ambiguïté du traité de partage pour former des demandes, s'autoriser à des surprises et à des empiétemens. En effet, nul traité aussi essentiel n'a été rédigé d'une manière si vague et si indéterminée. Il portait que l'Abruzze et la terre de Labour appartiendraient à la France, la Pouille et la Calabre à l'Espagne, sans autre distribution ou arrangement fixe sur la contenance, l'étendue, les annexes et les revenus de ces provinces; s'il s'élevait des contestations entre les nouveaux détenteurs, elles devaient se terminer de gré à gré. En atten-

dant la décision, les généraux respectifs s'emparaient de ce qui était à leur bienséance. On était convenu de partager les produits de la douane des bestiaux qui, tous les hivers, venaient paître dans les plaines de la Capitanate; mais on avait négligé de décider à qui appartiendrait le fonds de ces riches pâturages. On avait gardé un silence pareil sur la fertile Basilicate, et c'était dans ces deux provinces intermédiaires que s'exerçaient les empiétemens opposés des deux généraux. Le duc de Nemours, Louis d'Armagnac, le dernier prince de ce nom, venait d'être établi au-dessus de d'Aubigny, par le titre de gouverneur général ou de vice-roi; mettait-il garnison dans une ville de quelque partie contestée, Gonzalve en introduisait une dans la voisine. Elles se provoquaient, parcouraient la campagne pour se surprendre, et causaient de grands dégâts. Les seigneurs napolitains, voyant leur pays devenu le théâtre d'une guerre de ruine et de désolation, engagèrent les généraux à s'aboucher pour régler les prétentions de leurs princes. Ils se rendirent dans un lieu convenu, escortés de jurisconsultes, chargés eux-mêmes de procès verbaux d'arpentages, de procédures volumineuses et d'anciens jugemens contradictoires, prononcés en différens temps. Les uns réclamant l'esprit du traité, ce qui nécessairement prêtait à l'arbitraire, et les autres s'appuyant sur la lettre qui n'était pas suffisante, il fut impossible de s'accorder. Dans cet embarras, les barons na-

politains obtinrent qu'on en référerait aux deux monarques. Tous deux, mais par des motifs différens, recommandèrent des transactions à l'amiable. Ferdinand, qui n'était pas encore prêt, autorisa même son général à consentir à des cessions. Mais Gonzalve, qui avait le secret de son maître, qui avait remarqué le peu de concert qui existait entre les généraux français, mécontens pour la plupart du nouveau chef que la faveur leur avait donné, et qui comptait d'ailleurs sur les secours prochains qu'il attendait de Sicile, se hâta de rendre la guerre inévitable, en chassant les postes français de diverses places. Louis, à cette nouvelle, reconnaissant qu'il était joué, confisqua les propriétés de tous les négocians espagnols en France, donna ordre au duc de Nemours de repousser les Espagnols, et lui fit passer des renforts. Gonzalve, qui n'avait pas encore reçu les siens, se vit contraint de faire retraite devant l'armée française, et s'enferma dans Barlette. Prudent à contre-temps, et contre l'avis des autres généraux, le duc de Nemours se contenta de l'y bloquer, mesure qui fut inutile, parce que les Vénitiens, qui secondaient sous main Gonzalve, lui firent tenir des vivres par la mer.

En le poussant devant eux, les Français firent le siége de Canose, défendue par deux braves Espagnols qui avaient résolu de s'ensevelir sous ses ruines : c'étaient le capitaine Péralte et Pierre Novarre, le Vauban de son siècle, redoutable sur-

tout dans les siéges qu'il dirigeait, parce qu'inventeur de la pratique des mines, lui seul la possédait alors, et qu'on ignorait encore les moyens d'en prévenir les terribles effets. Il fallut trois assauts et un ordre exprès de Gonzalve pour les forcer à remettre la place. Les Français donnèrent à la garnison, qui sortit par capitulation, deux capitaines comme sauves-gardes, en cas qu'elle fût rencontrée, en se rendant près de Gonzalve, par les partis qui couraient la campagne. Quand l'Espagnol eut la garnison, il refusa de laisser retourner les deux capitaines, qui étaient d'habiles généraux dont il voulait priver l'armée française; et il menaça, si on le pressait à cet égard, de les enchaîner comme forçats sur ses galères. Péralte, indigné de ce procédé, les fit sauver; mais Gonzalve irrité le fit charger lui-même de fers, et l'aurait fait pendre s'il n'avait trouvé moyen de s'évader.

Tel général, tels soldats, pourrait-on dire à l'occasion de quelques supercheries que des chevaliers espagnols se permirent dans des combats particuliers qui eurent lieu pendant l'inaction du blocus de Barlette. Onze Espagnols contre onze Français se marquèrent le champ pour un assaut sous les murs de Trani. Une des principales lois de la chevalerie, et très-rigoureusement recommandée, était de ne point diriger les lances contre les chevaux. Les Espagnols, se mettant au-dessus du scrupule pour le désir de vaincre, en abattirent neuf à la première course. Comme, selon les

mêmes lois, les chevaliers démontés ne devaient plus combattre, l'effort des onze Espagnols tomba sur les deux Français restés à cheval, qui étaient Bayard et François d'Urfé, digne compagnon du chevalier *Sans Peur et Sans Reproche*. Ils manœuvrèrent si bien, en se faisant un rempart des chevaux de leurs compagnons, et parèrent si adroitement les coups qui leur étaient portés, qu'ils atteignirent l'heure fixée pour la durée du combat, et sortirent de la lice ni vainqueurs ni vaincus. Quelque temps auparavant, Bayard avait donné le même spectacle aux armées en combattant contre l'Espagnol Sotomayor, qui avait été son prisonnier, et qui, s'étant échappé contre la parole qu'il lui avait donnée, avait été défié par Bayard pour les propos injurieux qu'il s'était permis contre son honneur. L'Espagnol fut vaincu, et la grièveté de ses blessures ne permit point au chevalier français de lui laisser la vie, qu'il voulait lui accorder. Dans un combat, consenti par Gonzalve, entre douze Français et douze Italiens servant sous ses drapeaux, ceux-ci furent presque tous culbutés au premier choc. Cet avantage faisait espérer aux Français d'être bientôt vainqueurs; mais, contre d'autres lois expresses de la chevalerie, les Italiens s'étaient munis d'un fer pointu et tranchant qu'ils tenaient caché, et ceux qui étaient démontés se glissant entre les combattans, perçant le ventre aux chevaux de leurs ennemis, firent obtenir la victoire à leurs champions.

1503. — On travaillait à la discussion des droits respectifs dans les deux cours de France et d'Espagne, mais avec des intentions bien différentes. Louis XII, voyant tirer en longueur cette malheureuse guerre de Naples, commencée d'une manière si brillante, paraissait désirer seulement n'être pas honteusement expulsé de sa conquête, et de ne pas tout perdre. Ferdinand voulait tout acquérir; mais, même avec les secours qu'il tirait des Vénitiens et des princes italiens jaloux du roi de France; avec ceux qu'il espérait du pape et de son fils, qui montrait du penchant à se laisser acheter; et avec ceux enfin de Maximilien, toujours prêt à s'armer contre les Français, il lui était difficile de tenir tête à Louis, s'il ne le trompait, et s'il ne réussissait à le tenir dans l'inertie, pendant qu'il mettait lui-même la plus grande activité à garnir ses places, à renforcer son armée et la rendre supérieure à celle de son compétiteur.

Mais tromper Louis était devenu une entreprise assez difficile, parce que la cour de France avait été si souvent abusée par de fausses démonstrations de bonne foi, qu'elle se tenait sur ses gardes. Envoyer un exprès chargé de propositions, c'était pour Ferdinand courir peut-être plutôt le risque d'éveiller les soupçons qu'un moyen de réussir. La fortune lui en fournit un, dont le Français ne pouvait se défier, et qui nécessairement devait attirer sa confiance.

Nous avons vu Philippe, archiduc d'Autriche et

souverain des Pays-Bas, gendre de l'Aragonais, se rendre en Espagne en passant par la France. Ce prince s'ennuyait à la cour trop sérieuse de Ferdinand et d'Isabelle, son beau-père et sa belle-mère. Il désirait fortement se délivrer de cet esclavage; et, après quelques insinuations inutiles, il déclara fermement qu'il voulait partir, quoique sa femme le conjurât d'attendre du moins ses couches qui ne devaient point tarder. Comme il se proposait de repasser par la France, où il avait été si bien reçu, le beau-père conçoit le dessein de se servir de lui pour amuser et tromper le roi. Il montre à son gendre le plus grand désir de terminer tous ces différens qui le fatiguent et l'importunent, et lui trace un plan de conciliation, dont il le rend maître, promettant de ratifier sans restrictions tout ce qui serait convenu.

Philippe part plein d'espérance, se regardant comme un ange de paix qui allait chasser l'air empesté de la guerre, prêt à s'étendre peut-être sur toute l'Europe. Ferdinand, méditant une fourberie, ne voulait cependant pas que son gendre, qui en serait l'instrument, en souffrît; il exigea que ce prince demandât des otages avant de s'engager dans la France. Pour lui complaire, Philippe pria qu'on lui en accordât; mais il les renvoya avant de toucher les frontières. Il trouva le roi à Lyon, où il s'était rendu pour hâter les secours de toute espèce qu'il destinait à son armée de Naples.

Le projet que présenta l'archiduc se trouva très-

équitable, fort convenable aux deux partis, et même un peu plus avantageux à la France qu'on n'aurait osé l'espérer. On n'avait garde de se défier de celui qui le proposait. Le traité se conclut. Le petit duc de Luxembourg, fils de l'archiduc, et petit-fils de Ferdinand, épousera madame Claude de France. Le grand-père cédera au petit prince la partie de Naples qui lui est attribuée, et Louis XII l'autre partie à Claude, sa fille, avec le titre de reine. L'archiduc, jusqu'à ce que ses enfans soient unis, gouvernera la portion de son fils, et Louis XII celle de sa fille. Gonzalve et ses Espagnols seront rappelés, et l'archiduc mettra à sa place tel gouverneur, et à la place de ses soldats, telles autres troupes qu'il voudra.

Grande allégresse à la cour sitôt que le traité est signé. On n'hésite pas à croire qu'on va jouir d'une paix durable. Louis XII, plein de sécurité, enchanté de pouvoir épargner de bonne heure à ses sujets les frais d'une nouvelle armée, fait cesser ses préparatifs, et notifie le traité à son général. Philippe, de son côté, envoie ses ordres à Gonzalve, et attend avec assurance la nouvelle de son obéissance. Cependant il s'élève quelques nuages. On apprend que des vaisseaux chargés de troupes espagnoles ont passé devant Marseille, se dirigeant vers la Sicile; mais comment soupçonner que le beau-père fasse servir son gendre à une insigne fourberie? On éloigne ces inquiétudes, et on se plaît à croire qu'on va recevoir la ratification de Ferdi-

nand, et la certitude de l'embarquement des troupes de Gonzalve et de sa retraite.

Mais un courrier arrive. Il apporte à l'archiduc des lettres de son beau-père. Le prince lit : elles étaient pleines de réprimandes aigres et en termes peu ménagés. « Vous vous êtes, lui disait-il, laissé » mener comme un enfant. Vous n'avez songé qu'à » complaire au roi de France pour gagner ses » bonnes grâces, et peut-être pour qu'il vous aide » à dépouiller votre beau-père et votre belle- » mère. » Ces reproches étaient suivis d'une ferme protestation de ne rien accomplir de ce qui avait été convenu. Philippe très-étonné montre ses instructions, prouve qu'il ne s'en est point écarté, ni ne les a outre-passées. Il demande qu'il lui soit permis d'écrire en Espagne pour rappeler ses parens à des résolutions plus équitables, et offre de ne point sortir du royaume qu'il n'ait obtenu une pleine satisfaction. Louis XII répond noblement qu'il ne punit point l'innocent pour le coupable. « Vous êtes venu, dit-il à l'archiduc, sur ma pa- » role, vous pouvez rester ou partir comme il vous » plaira. J'aime mieux perdre un royaume, dont » la perte après tout peut se réparer, que de per- » dre l'honneur, qui ne se recouvre jamais. » Cependant on comptait un peu sur son offre de rester comme otage ; mais l'ennui le prend, et une indisposition qui survient lui suggère l'idée de voyager, et d'aller voir sa sœur, duchesse de Savoie. Il s'y fait porter en litière, avec l'agrément du roi ; mais,

sitôt qu'il touche la frontière, la santé reparaît. Il traverse rapidement la Franche-Comté, passe le Rhin, s'abouche avec Maximilien, son père, et retourne dans ses états.

On ne tarda pas à apprendre ce qui se passait dans le royaume de Naples, les troupes envoyées par le roi d'Espagne étant enfin passées de Sicile en Calabre. Le duc de Nemours, pour n'avoir pas essayé de forcer Gonzalve dans Barlette, se vit obligé de faire tête des deux côtés. Les détachemens qu'il put confier à d'Aubigny pour se rendre en Calabre, quelque faibles qu'ils fussent, laissaient de grands intervalles dans sa circonvallation. Gonzalve en profita pour former des attaques contre divers postes français. Celui de Rouva, confié à la garde de Chabannes de La Palice, petit-neveu du fameux Chabannes de Dammartin, et dont l'activité ne cessait de déjouer toutes les mesures de Gonzalve, fut attaqué des premiers. La Palice soutint trois assauts. Au dernier, placé sur la brèche comme une tour inébranlable, écartant avec sa lance et culbutant dans les fossés les ennemis qui se présentaient, il y fut précipité lui-même par une caque de poudre enflammée qui le frappa à la tête, et dont le feu pénétra tellement son armure que la fumée sortait par toutes les ouvertures. Il se releva néanmoins et combattit encore; mais, forcé enfin de se rendre, il jeta auparavant son épée le plus loin de lui qu'il lui fut possible. Gonzalve essaya de profiter de ce hasard pour s'emparer sans

coup férir de la forteresse de la ville, et menaça La Palice d'une mort honteuse s'il ne donnait ordre à son lieutenant de la livrer. Traîné à cet effet au pied du fort, *Cornon*, cria La Palice à ce lieutenant, *Gonzalve que vous voyez ici menace de m'ôter un reste de vie si vous ne vous rendez promptement. Mon ami, vous devez savoir en quel état est la citadelle : regardez-moi comme un homme mort ; et si vous avez quelque espoir de tenir jusqu'à l'arrivée du duc de Nemours, faites votre devoir.* Cornon se défendit ; mais il était sans munitions, et ne put empêcher que la place ne fût bientôt emportée. Gonzalve se respecta assez pour épargner La Palice ; mais il refusa de le mettre à rançon. Il envoya même aux fers tous les hommes d'armes qui furent faits prisonniers, et réduisit les simples soldats à l'humiliant emploi de forçats. C'est du moins ce dont les Français l'accusèrent.

Il était temps encore de rappeler d'Aubigny pour tenter un dernier effort contre Gonzalve. Mais d'Aubigny avait en Calabre des intérêts personnels qui lui firent trouver des raisons pour ne point accéder aux demandes du duc de Nemours, lequel se trouva ainsi destiné à n'opposer partout que des forces insuffisantes. Les talens de d'Aubigny ne purent y suppléer. Contre une armée supérieure par le nombre, il s'était réduit à une guerre de chicane qui d'abord lui avait assez bien réussi. Posté de manière à empêcher le passage du Marro,

il retenait les Espagnols dans la partie ultérieure de la province, lorsque ceux-ci, divisant leurs forces, amusèrent le général français avec une partie, tandis que l'autre, sous la conduite de Ferdinand d'Andrada, de Hugues de Cardonne et d'Antoine de Lève, traversa la rivière près de Séminara. Aussitôt que d'Aubigny en fut informé, il vola de ce côté, espérant y rencontrer l'ennemi en désordre, mais il le trouva tout formé. Soit confiance en son courage, soit nécessité et crainte d'être enveloppé, il l'attaqua néanmoins; et, malgré tout le désavantage que lui donnait sa course, au premier choc sa cavalerie enfonça la cavalerie espagnole; mais, pressée ensuite par l'infanterie, elle ne put rétablir ses rangs, et la journée fut perdue pour lui dans ces mêmes plaines où huit ans auparavant il avait triomphé de Gonzalve et du jeune Ferdinand. Contraint de céder, il se fit jour à travers les bataillons ennemis, et se réfugia à Angirola avec quelques cavaliers. Bientôt investi dans cette place, il fut forcé de se rendre faute de vivres.

Gonzalve ignorait le succès des armes espagnoles en Calabre; mais commençant enfin à souffrir de la disette, et se trouvant d'ailleurs moins resserré, il pensa à reprendre l'offensive. Il était sorti de Barlette et approchait de Cérignoles lorsqu'un parti français qu'il reconnut lui fit soupçonner que l'armée ennemie n'était pas éloignée. Il se donne aussitôt les avantages de la position en se fortifiant

dans une vigne élevée qu'il fait ceindre d'un large fossé. Cet ouvrage était à peine terminé que le duc de Nemours arrive. La fatigue de la marche lui fait proposer de remettre l'attaque au lendemain, et la plupart des généraux appuient cet avis. Mais les Suisses veulent combattre et menacent de se retirer si l'on ne se rend à leur désir. Yves d'Alègre, qui jouissait d'une grande autorité dans l'armée, appuie leur demande, et prend occasion de la circonspection du général pour faire naître des doutes sur son courage. Nemours, aussi peu maître de ses résolutions que de son armée, cède à un tel reproche, et, en faible général, il ordonne le combat contre sa propre opinion et dans la vue de venger son honneur. Les Suisses font en vain des prodiges pour arracher les palissades; le canon de l'ennemi, plongeant sur les Français, en moissonne l'infanterie, sans que la cavalerie, inhabile à agir sur un terrain mouvant qui s'éboulait sous les pieds des chevaux, puisse la soutenir. Dans cette extrémité, Nemours donne lui-même à la tête de l'avant-garde, dans l'espoir de fixer la fortune du combat; mais comme il longeait le fossé de la vigne, une balle de mousquet l'étend mort sur la place. La consternation gagne aussitôt les rangs, l'attaque mollit; Gonzalve, qui s'en aperçoit, fait une sortie et l'armée est bientôt en pleine déroute. La chute du jour prévint sa ruine entière. Les faibles débris qui en échappèrent, après avoir reconnu le danger de s'enfermer dans de grandes villes mal disposées et

peu munies de vivres, se réfugièrent à Gaëte et dans les châteaux de Naples. Gonzalve tarda peu à prendre possession de cette dernière ville et à commencer le siége des forts qui se promettaient une longue résistance. Mais les talens de Pierre Novarre firent évanouir cette espérance; et le château même de l'OEuf, situé au milieu de la mer, défia en vain son art. A l'aide de quelques barques couvertes, il attacha de nuit le mineur à son roc, et la chute offrit bientôt une brèche qui donna accès aux Espagnols. Moins heureux à Gaëte, qui fut ravitaillée par une escadre française, Gonzalve, après des assauts inutiles, se réduisit à la bloquer.

Gaëte a un bon port propre à recevoir les secours qu'on pouvait envoyer de France. Le roi, instruit des expéditions de Gonzalve, somma Ferdinand et Philippe d'observer le traité de Lyon, et celui-ci de se joindre à lui contre son beau-père s'il refusait d'acquiescer à sa demande. Tous deux lui répondirent par des ambassadeurs chargés de propositions vagues, et faites uniquement pour l'amuser. Aussi Louis XII les chassa-t-il brusquement de sa présence, et se détermina à employer contre Ferdinand des efforts capables de le faire repentir de sa perfidie. Il leva trois armées. La première, composée de Gascons sous le commandement du vieux Alain d'Albret, autrefois son rival près d'Anne de Bretagne, devait pénétrer en Espagne par Fontarabie; la seconde, aux ordres du maréchal de Rieux, attaquer le Roussillon; et la

troisième, plus forte que les deux autres, commandée par la Trémouille, entrer en Italie, la traverser, et, ramassant les débris de Séminara et de Cérignoles, aller droit à Naples, taudis que deux escadres sorties de Marseille inquiéteraient, l'une, celles des côtes du royaume de Naples qui étaient en la possession des Espagnols, et l'autre, celles de Catalogne et de Valence.

Voici le sort de ces grands préparatifs. Le sire d'Albret, dont l'armée était presque toute composée de ses vassaux, ne jugea pas à propos de les exposer à une défaite pernicieuse à ses états. De plus, il croyait qu'il lui était important de ménager le roi d'Espagne, voisin formidable dont il craignait le ressentiment pour le roi de Navarre son fils : de sorte qu'il différa toujours d'attaquer, et que son armée, promenée dans des pays rudes, entre des monts escarpés, manquant souvent de vivres, se fondit d'elle-même. Le maréchal de Rieux, traînant après lui le ban, l'arrière-ban et les milices bourgeoises du Languedoc, fut arrêté dès le premier pas par la ville de Salses, que Ferdinand avait fait fortifier par Pierre Novarre avec tout le soin d'un homme qui s'attend à la guerre. Rieux tomba malade. Le siége, fait mollement et avec lenteur, donna le temps à Ferdinand d'assembler une armée de quarante mille hommes. Elle investit tout à coup Dunois, qui remplaçait Rieux. Le petit-fils du défenseur du trône sous Charles VII fit sa retraite avec tant d'ordre et de bravoure, qu'il ne

put être entamé. Il réfugia sa débile armée dans les murs de Narbonne, et fut obligé d'abandonner la campagne à l'ennemi, qui prit quatre petites villes, les rançonna, ravagea la campagne, et rétrograda chargé de butin, harcelé cependant par Dunois, qui, forcé de renoncer à des victoires éclatantes, ne se retira pas sans gloire. Quant aux deux escadres, battues par la tempête, elles ne firent sur les côtes ennemies que des tentatives inutiles, et rentrèrent dans le port de Marseille délabrées, et pour long-temps incapables de service. Louis, désolé de ces pertes, fit par des personnes interposées des propositions de paix à Ferdinand. Il résulta de leurs démarches une trève de trois ans entre les deux couronnes pour leurs états contigus, mais non pour l'Italie, où l'on pouvait continuer de se battre.

La Trémouille y avança rapidement sans rencontrer d'obstacles de la part des républiques et petits princes, tous effrayés et soumis. On n'avait à craindre que les Borgia, qui, appuyés par les Vénitiens toujours jaloux de la puissance de Louis, pouvaient susciter des difficultés qu'il fallait aplanir avant que d'aller plus loin. Arrivé sur les confins de l'état ecclésiastique, le cardinal d'Amboise, qui était avec l'armée, fit sonder les dispositions d'Alexandre et de son fils. On les a vus jusqu'à présent attachés à la France, mais en mercenaires; car, lorsqu'ils apprirent les désastres des Français à Naples, ils se laissèrent facilement gagner par

Gonsalve. L'Espagnol paya leur défection par quelques places frontières qu'il leur abandonna. Le pape, pendant le court triomphe des Français, leur avait permis de faire des achats de blé à Rome. Quand il les vit en détresse, il fit mettre le scellé sur leurs magasins, et les exposa à mourir de faim dans le pays dévasté qu'ils occupaient. L'armée française, rassemblée sous les murs de Rome, pouvait punir cette trahison; mais le cardinal d'Amboise, appliqué à se ménager la faveur de César en cas de vacance, qui ne pouvait pas tarder, préféra de négocier. Les Borgia promirent de s'attacher à la France si le roi consentait à ne plus soutenir le reste de la famille des Ursins, qu'elle protégeait encore. Le cardinal, toujours chatouillé du désir de la tiare, qu'il espérait des intrigues du fils après la mort de son père, obtint encore du roi ce honteux sacrifice.

Ce fut le dernier. Alexandre et César, voulant empoisonner des cardinaux dont ils convoitaient les richesses, et qu'ils avaient invités à un festin, furent empoisonnés eux-mêmes par l'erreur d'un domestique, qui se trompa de vase. L'effet du poison fut subit sur le pape, qui vécut huit jours dans les tourmens, et sans doute dans les remords. Le fils, doué d'une forte constitution, et dans la vigueur de l'âge, sauva sa vie à l'aide d'un contre-poison pris sur-le-champ; mais il lui resta une faiblesse et une langueur qui l'empêchèrent d'agir avec toute l'activité qu'il s'était proposée, lorsqu'il

songeait d'avance aux moyens qu'il faudrait employer pour conserver ses dignités et sa fortune quand la mort de son père arriverait.

Cependant il ne s'abandonna pas lui-même, et la charge de gonfalonier de l'église, ses troupes et son courage le rendirent important dans les deux conclaves qui suivirent. Celui qui en conduisit les intrigues et en profita à la fin, fut le cardinal Julien de La Rovère, natif des états de Gênes, génie actif, plein de ressource et de vigueur. Pour se mettre la tiare sur la tête, il fallut abuser deux fois le cardinal d'Amboise, qui la désirait vivement, et avait autour de Rome une armée à sa disposition.

La Rovère, persécuté par Alexandre VI, avait trouvé un asile en France, et obtenu même la légation d'Avignon par la protection du premier ministre. Il se proclamait hautement ami du cardinal et serviteur de la monarchie française, par devoir non moins que par inclination, depuis que Gênes s'était donnée à la France lors de la première entrée du roi en Italie. Comment ne pas se fier à des protestations fondées sur de pareils titres? D'Amboise y prit confiance malgré les avertissemens que César lui fit passer que La Rovère le trompait.

Pendant l'agonie de son père, le gonfalonier s'était rendu maître du Vatican, et d'une partie de la ville, par des corps-de-garde distribués dans les principaux quartiers. Le général français y avait

aussi introduit des troupes. Les cardinaux déclarèrent qu'ils ne procéderaient pas à l'élection tant que les unes et les autres ne seraient pas éloignées. La Rovère se chargea d'aller signifier cette résolution qu'il avait lui-même inspirée. En la portant à son ancien ami, et le traitant comme s'il ne pouvait exister de doute qu'il ne dût être souverain pontife, il lui remontra combien il était important que le roi d'Espagne et les autres ennemis de la France ne pussent inculper son élection du défaut de liberté; ce qui arriverait s'il ne rappelait les troupes françaises, et s'il n'engageait pas César à retirer les siennes. D'Amboise se laissa persuader, obtint de Borgia, malgré sa répugnance, qu'il abandonnât ses postes, et fit sortir tous les Français de Rome. Aussitôt les cardinaux, auxquels La Rovère, encore peu assuré de la pluralité des suffrages pour lui-même, avait fait entendre qu'afin de ne choquer aucune puissance ils ne devaient choisir ni Français, ni Espaguol, élurent l'Italien Picolomini, Pie III, qui était malade et languissant.

Cette élection, dit La Rovère à d'Amboise, a été jugée nécessaire par le sacré collége, pour convaincre l'univers qu'il jouit d'une entière liberté; mais ce n'est qu'un dépôt remis pour quelques semaines entre des mains qui le laisseront bientôt tomber dans les vôtres. Qu'un homme possédé par une passion est aisé à tromper! Pendant vingt-huit jours que dura le pontificat de Picolomini, La Rovère continua à posséder la confiance d'Amboise,

quoique sous ses yeux ce prétendant négociât pour la tiare avec les Vénitiens, avec les barons romains, avec César lui-même : il gagna celui-ci en promettant de lui conserver la charge de gonfalonier. César, comptant peu sur la protection du ministre français, qu'il voyait si facile à se laisser amuser, obtint à ce candidat les suffrages de la faction espagnole avec laquelle il venait de se réconcilier, et les mesures furent si bien prises, que le soir même que les cardinaux entrèrent dans le conclave, et avant qu'il fût fermé, ils élurent le neveu de Sixte IV, Julien de La Rovère, qui prit le nom de Jules II. D'Amboise s'était laissé grossièrement tromper. Il dévora sa honte en silence, fit au nouveau pape les soumissions qu'il lui devait en cette qualité, en reçut la dignité de légat *à latere* pour la France, et partit. L'armée, qui à la suite de cette intrigue avait perdu près de Rome un temps précieux, se mit en marche pour Naples.

Jules se voyait placé sur le saint siége sans troupes ni argent; cependant il brûlait du désir de dominer l'Italie, et de devenir monarque puissant plutôt que saint pontife. Le gonfalonier, au contraire, avait tous les moyens qui manquaient au pape. Jules conçut le projet de se les approprier. Par de douces insinuations il tire César du château de Saint-Ange où il s'était fortifié, le loge près de lui avec ses capitaines, se plaint confidemment des usurpations des barons romains, lui propose d'aller lui-même leur arracher ces possessions, à charge de lui en

abandonner une partie. Le gonfalonier consent, et fait partir d'avance ses troupes par terre pour la Romagne, où devaient se faire les principales exécutions. Quant à lui, comme il était encore faible et languissant, il s'embarque sur le Tibre; mais il n'est pas plus tôt séparé de son armée que le pape le fait arrêter, ramener à Rome, et exige de lui un ordre au gouverneur de Césène, où étaient ses trésors, de remettre aussitôt la place à celui qui présenterait ce commandement. L'officier, instruit par des ordres secrets, refuse d'obéir, et fait pendre ceux qui se présentent. Alexandre VI, en circonstance pareille, aurait sans doute forcé son prisonnier, par la torture ou par d'autres moyens, à exiger de son dépositaire une prompte et entière remise de ses trésors; mais Jules, le violent Jules, qu'on ne soupçonnera pas d'indulgence et d'égards quand il s'agissait de ses intérêts, se contenta de tirer du gonfalonier une renonciation absolue à ce qu'il possédait des terres de l'église, et un nouvel ordre à tous les commandans de les remettre sans délai aux troupes du pape.

Borgia restait prisonnier en attendant l'exécution qui s'opérait lentement. Dans cet intervalle il parvient à se sauver, et se réfugie auprès de Gonzalve, avec lequel, en rentrant au service de France, il ne s'était pas entièrement brouillé. Dans cet asile il appelle les capitaines qu'il avait été forcé de licencier avec leurs soldats. Comme il était brave, et qu'il payait généreusement, tous s'empressent

de se rendre auprès de lui. L'Espagnol les reçoit aussi bien qu'il avait accueilli leur chef, leur donne de bons quartiers autour de Naples, écoute avec un air de satisfaction les projets de Borgia pour se venger du pape, et retirer de ses mains les villes qu'il avait été forcé de lui abandonner. Gonzalve approuve tout, fait préparer des vaisseaux pour l'expédition, les charge de munitions et de vivres, et comble César de caresses. Enfin lorsque, la veille du départ, celui-ci vient lui faire ses adieux, Gonzalve le retient à souper, et l'embrasse tendrement par trois fois avant de le quitter; mais à peine la porte de la salle du festin est fermée sur lui, qu'il le fait arrêter. L'infortuné pousse un profond soupir, et se laisse conduire en silence sur un vaisseau qui le transporte en Espagne. Il y fut retenu deux ans dans une dure captivité, s'évada et se retira auprès du roi de Navarre, son beau-frère. Il y avait alors guerre entre le monarque et ses vassaux. César n'était pas homme à voir des soldats aux mains sans se mêler à eux. Il se met à la tête des troupes royales, est frappé d'une flèche, et meurt de sa blessure : il fut enterré dans la cathédrale de Pampelune, dont il avait été évêque avant de commencer sa carrière militaire.

L'armée française était en bon état; mais La Trémouille, le seul général qu'on pût opposer au grand capitaine, tomba malade au point qu'il fallut promptement lui donner un successeur. Ce fut Jean-François de Gonzague, marquis de Mantoue,

le même qui commandait les Vénitiens contre les Français à la bataille de Fornoue. Mauvais choix; non qu'il ne fût pas brave et bon capitaine, mais parce qu'il était lent et indéterminé, parce que le voisinage de son petit état avec le Milanais pouvait lui faire désirer que le roi de France ne devînt pas si dominant en Italie, et qu'il était à craindre que cette considération n'influât sur sa conduite. Les événemens ne justifièrent que trop l'improbation et le mécontentement des capitaines français, qui se virent préférer un étranger.

Un revers signala son début. Il envoya sommer Roccasecca, simple forteresse. Le gouverneur fit pendre le trompette. Les Français montèrent intrépidement à l'assaut, et furent repoussés avec une valeur égale à celle qu'ils avaient déployée. Un renfort considérable, introduit par Pierre Novarre, força la marquis à dissimuler l'insulte cruelle qui lui avait été faite en la personne de son trompette, et à lever le siége sous prétexte de chercher des postes avantageux, et peut-être avec le dessein de le faire. Il fatigua ensuite l'armée par des marches difficiles; la mena à la vérité en présence de l'ennemi, traversa même le Garillan, mais s'y arrêta devant lui; et, sans inquiéter Gonzalve, qui s'était affaibli pour tenter un effort contre le château de Rocca-Evandra, il lui abandonna pour ainsi dire un détachement considérable qui y était renfermé. Ces braves, espérant à chaque instant du secours, se défendirent jusqu'à l'extrémité, et furent tous

passés au fil de l'épée. Un cri d'indignation s'éleva dans l'armée. Le capitaine Louis d'Hédouville de Sandricourt dit en face au général, en plein conseil, qu'il était un traître, et qu'il le lui prouverait quand il voudrait les armes à la main. Le tranquille Gonzague écouta froidement ce défi, ne le releva pas, feignit une maladie, quitta le commandement, et prit le chemin de Mantoue avec une escorte qu'il se choisit, et qui, après l'avoir remis dans son pays, passa au service du roi d'Espagne.

Louis, marquis de Saluces, que Louis XII avait nommé vice-roi de Naples à la mort du duc de Nemours, prit la place de Gonzague. Mieux intentionné, il ne fut pas plus heureux. Les délais du du marquis avaient donné au *grand capitaine* le temps de rassembler son armée, qui, attaquée à propos du temps de Gonzague, aurait été trop faible pour empêcher celui-ci de pénétrer jusqu'à Naples. L'Espagnol, déterminé à fermer aux Français le chemin de la capitale, fit camper ses troupes derrière des retranchemens qu'il éleva dans les gorges des montagnes, à quelque distance des bords du Garillan. Les pluies d'automne survinrent. Ses soldats, campés dans ces marais fangeux, célèbres pour avoir autrefois caché Marius, s'impatientaient et murmuraient, mais il les soutenait en prenant grand soin d'ailleurs qu'ils ne manquassent de rien, et leur donnant lui-même l'exemple de la patience et de la fermeté. Ce ne fut que lorsque les chemins furent devenus tellement impraticables qu'il ne pût

pas naître aux Français la pensée de s'y hasarder, qu'il fit retirer ses troupes, en les cantonnant dans la ville de Sessa.

Pendant que les Espagnols supportaient avec constance les incommodités de leur position, les Français, campés sur la rive opposée, jouissaient à la vérité d'un terrain sec, mais ils souffraieut de la disette des vivres, et surtout de celle des fourrages. Ce soin, plus impérieux que celui des aises de la vie, et les tracasseries que les munitionnaires faisaient éprouver aux hommes d'armes, forcèrent la cavalerie, qui formait la plus grande partie de l'armée, d'aller au loin s'établir en grands détachemens pour se procurer des subsistances. Instruit par ses espions, le *grand capitaine* passe le fleuve sur un pont qu'il construit à l'insu des Français; et, faisant attaquer le leur pour fixer leur attention de ce côté, il s'avance avec le reste de ses troupes pour les envelopper. Il n'y avait qu'une prompte retraite qui pût sauver l'armée : Saluces l'ordonna, et fit d'abord rompre son pont pour retenir au moins l'arrière-garde ennemie au delà du fleuve : l'artillerie légère marchait devant; l'infanterie et la cavalerie la suivaient; les compagnies de Duras, de Sandricourt et de La Fayette formaient l'arrière-garde avec quinze braves, du nombre desquels était Bayard. Il protégeait la marche de l'armée, que la cavalerie légère espagnole, commandée par Prosper Colonne, harcelait sans relâche pour la retarder et permettre à Gonzalve de l'atteindre.

Ce fut dans cette retraite que Bayard, apercevant un corps espagnol qui avait pris le chemin des hauteurs pour tomber à une certaine distance sur l'infanterie française et la forcer de discontinuer sa marche, partit avec un seul écuyer pour l'observer et prendre poste sur un pont étroit par où cette colonne devait déboucher dans la plaine. La voyant bientôt arriver sur lui, il dépêche son écuyer pour lui amener du secours; et, en l'attendant, il soutient seul les premiers efforts de l'ennemi, et a le bonheur de tenir ferme jusqu'à l'arrivée de cent hommes d'armes qui le dégagèrent, firent avorter la manœuvre des Espagnols, et permirent à l'armée de gagner Gaëte, qui avait déjà été leur asile après la défaite de Cérignoles. Les Français s'y renfermèrent de nouveau; mais ils perdirent leur grosse artillerie, qui fut submergée avec Pierre de Médicis, qui s'était proposé de la conduire par mer à Gaëte, et tous les bagages qui devinrent la proie des vainqueurs. Peu de cavalerie prit part à cette action : déjà dispersée pour pourvoir à ses besoins, elle se rassembla comme elle put sous différens capitaines, dans les lieux qu'ils crurent propres à les garantir de la première fureur ordinaire aux paysans contre des troupes débandées. Un grand nombre furent massacrés; et, des petits pelotons qui parvinrent à se former, très-peu regagnèrent la France, étant toujours harcelés par l'ennemi, et réduits à mendier leur pain.

1504. — Gaëte pouvait se défendre long-temps.

On savait qu'il se préparait des secours à Marseille; que La Trémouille rétabli allait reprendre le commandement, et reparaître à la tête d'un renfort considérable. Mais le découragement s'était emparé de tous les esprits : capitaines et soldats soupiraient après leur patrie, et ne demandaient qu'à y retourner. Gonzalve eut l'adresse de rendre ce désir plus vif en présentant le moyen prompt et facile de l'effectuer. Il offrit, en échange de Gaëte, de rendre tous les prisonniers faits depuis le commencement des hostilités; d'accorder à la garnison les honneurs de la guerre, et de lui laisser emporter, ainsi qu'à tous les autres corps de troupes épars dans le royaume, chevaux, armes, bagages et tous autres effets. Cette proposition fut acceptée avec acclamation. Le grand capitaine en exécuta fidèlement une partie; l'autre, il l'interpréta comme il avait coutume. Il prétendit que les seigneurs napolitains du parti angevin, qui se trouvaient dans l'armée française, étant sujets de Ferdinand, actuellement roi de Naples, ne pouvaient jouir du bénéfice de la capitulation que par sa permission; en attendant, il les garda prisonniers, et depuis ils furent condamnés à mort, malgré la garantie formelle de leur vie qu'avait stipulée la garnison française. La majeure partie de celle-ci périt ellemême de faim ou de misère dans le retour. Le marquis de Saluces, qui la commandait, succomba de fatigue à son arrivée à Gênes.

Si Ferdinand fut étonné de la facilité d'une

conquête si importante, Louis XII n'en fut pas moins surpris. Il en montra son indignation aux troupes sorties de Gaëte, leur envoya défense de rentrer en France, et leur ordonna de prendre des quartiers en Italie. Il reçut en même temps les nouvelles les plus fâcheuses du Milanais. Maximilien, dans l'espérance de retenir ce duché, dont il avait promis l'investiture par le traité de Trente, y fomentait la révolte du peuple. Pour l'appuyer, il y attira les Suisses par l'appât du pillage. Le pape, les Vénitiens et autres républiques ennemies de la domination française, voyant le roi malheureux, se déclarèrent contre lui. Ces coups d'une adversité presque générale, tombant tous ensemble sur Louis, le frappèrent d'un vif chagrin, et lui causèrent une maladie qui le conduisit presque au tombeau.

Anne de Bretagne déploya auprès de lui tous les soins d'une tendre épouse; mais les embarras inséparables de ses affectueuses sollicitudes ne l'empêchèrent pas de songer à sa sûreté et à celle de ses enfans. Elle n'avait que deux filles, exclues du trône par la loi salique. Par conséquent la couronne allait tomber sur la tête de François, duc d'Angoulême, descendant, comme Louis XII, du duc d'Orléans assassiné dans la rue Barbette, et de Valentine de Milan. Il avait pour mère Louise de Savoie, restée veuve à vingt-deux ans, et qui élevait son fils avec beaucoup de soin dans le château d'Amboise, où elle tenait une cour assez

gaie pour une veuve. Le maréchal de Rohan-Gié, seigneur breton très-estimé, était gouverneur du jeune prince, et commandait dans le château : honneur qui lui coûta cher par la suite.

La reine, voyant le roi presque désespéré, crut, pendant qu'elle se trouvait encore en autorité, devoir prendre des précautions contre la mauvaise volonté de la mère du roi futur, avec laquelle elle vivait froidement. Elle fit embarquer ses meubles et ses bijoux les plus précieux, qu'elle adressa à Nantes par la Loire. Gié, instruit de ces mesures, crut de son côté, en qualité de surveillant des intérêts de son élève, être autorisé à ne pas souffrir le déplacement d'effets sur lesquels le futur monarque pouvait avoir des droits. Il ordonna d'arrêter les bateaux, et fut obéi; on dit même qu'il poussa la prévoyance jusqu'à commander qu'on arrêtât Anne elle-même, si elle voulait aller en Bretagne, et surtout qu'on ne souffrît pas qu'elle y fît passer la princesse Claude, l'aînée de ses filles, et héritière présomptive du duché. De plus, le maréchal se concerta avec le sire d'Albret, ce vieil amoureux disgracié de la duchesse pendant la recherche de Charles VIII, et l'engagea à lui amener dix mille soldats de ses Gascons, auxquels il comptait joindre autant d'hommes pour former une armée qu'il croyait nécessaire au commencement d'un nouveau règne. Enfin, il avait ordonné au gouverneur du château d'Amboise, sitôt qu'il apprendrait la mort du roi, de mener le jeune prince

dans le château d'Angers qu'il avait fait bien fortifier et garnir de vivres et d'une bonne garnison.

Louis XII guérit. L'attachement que la reine lui avait montré pendant sa maladie augmenta son ascendant sur son époux. Elle en obtint que le maréchal de Gié, assez malheureux pour que ses gendarmes eussent saisi à Saumur des effets de la reine, fût arrêté comme criminel de lèse-majesté. Le procès dura deux ans. On n'insistait pas beaucoup sur les mesures que Gié avait prises contre les précautions trop actives et prématurées de la reine au moment où son mari semblait être à l'extrémité, précautions qui étaient cependant le vrai grief qui le faisait poursuivre; mais sur des propos ironiques et insultans qu'il se plaisait, dit-on, à tenir fréquemment contre la faiblesse du roi à l'égard de son épouse, contre la trop grande condescendance du monarque aux volontés de la reine, et sur quelques vices du gouvernement.

Pour avoir des preuves de ces indiscrétions, on fut obligé d'entendre en justice beaucoup des habitués de la cour d'Amboise, qui s'offrirent d'eux-mêmes, notamment Pontbriant, chambellan du prince, qui devait sa fortune à Gié; le sire d'Albret, complice de ses précautions; enfin, la comtesse d'Angoulême elle-même, aux intérêts de laquelle le maréchal s'était sacrifié. Gié, vif et impétueux jusque dans l'état humiliant d'accusé, était redouté par les témoins qu'il ne ménageait ni dans les conversations privées, ni dans ses mémoires

de défense, ni devant le tribunal établi pour le juger.

Pontbriant, avant que de paraître à la confrontation pour soutenir ses dires, pria les juges d'exiger de l'accusé qu'il s'abstiendrait d'expressions choquantes que sa qualité de gentilhomme ne lui permettait pas de souffrir patiemment. Gié le promit; mais, quand il entendit la déposition qui lui imputait des propos insolens contre la reine, et inculpait de mauvaise intention et de but dangereux des plaisanteries échappées dans des momens de gaieté, il ne put se contenir, et s'écria que *Pontbriant avait faussement et mauvaisement menti.* En vain le pria-t-on de souffrir que sa réponse fût écrite en termes plus ménagés. *Il ne mérite pas d'être mieux traité*, dit-il; *c'est un franc hypocrite, un diseur de patenôtres; il en dit plus qu'un cordelier, et m'a voulu donner un tour de cordon.* Quant au sire d'Albret, il lui nia en face ses imputations, et le traita avec un souverain mépris.

La déposition la plus embarrassante était celle de la comtesse d'Angoulême. Gié se flattait que, pour les services qu'il avait toujours rendus à elle et à son fils, et notamment ceux qui le constituaient actuellement en état d'accusé, le témoignage de la princesse lui serait favorable; mais elle nourrissait intérieurement contre lui une rancune pour des contradictions que les femmes souffrent difficilement. On dit que le maréchal, traité par la

princesse avec bonté et confiance dans les entretiens journaliers que ses fonctions de gouverneur du jeune prince autorisaient, très-riche, fort accrédité, possédant la confiance de son maître, issu d'une des premières maisons de Bretagne, et veuf, ne se crut pas trop téméraire en aspirant à la main de la mère de son élève. Il fut étonné, ajoute-t-on, que ses insinuations ne fussent pas entendues. Il chercha la cause de cette froideur, et s'imagina la trouver dans l'inclination que la jeune veuve avait pour quelques seigneurs qui fréquentaient le château. Comme il y était tout-puissant, il fit dire à quelques-uns de ne pas s'y montrer si assidument; un des plus soupçonnés osa ne point obéir, le maréchal le fit saisir par les gardes et chasser honteusement. Cette violence, outre qu'elle blessa peut-être le goût secret de la princesse, lui déplut encore, parce qu'elle donnait lieu à des soupçons injurieux. Comme elle avait besoin du gouverneur de son fils, elle dévora dans le temps cet affront en silence; mais, quand elle trouva l'occasion de s'en venger, le dépit et le plaisir de punir un jaloux l'emportèrent sur la reconnaissance, et rendirent sa déposition très-défavorable à l'accusé.

Dans cette confrontation, Gié se conduisit avec la plus grande modération. Il eut la discrétion de ne rien insinuer des motifs qui avaient pu déterminer la comtesse d'Angoulême à aggraver son témoignage, motifs qui auraient pu l'autoriser lui-

même à la récuser. Sans prétendre donner trop d'importance aux services qui le mettaient actuellement en danger, et sans donner à son assertion un air de reproche, il lui dit : *Si j'avais toujours servi Dieu comme je vous ai servi, madame, je n'aurais pas grand compte à rendre à la mort.* Il nia, mais avec respect, une partie des faits reprochés, et donna une favorable interprétation à ceux dont il ne pouvait disconvenir : quant aux bravades et aux paroles de dédain qu'on affirmait lui être échappées contre la reine dans les conversations, il dit qu'il ne s'en souvenait pas ; que s'il les avait proférées, il avait mal fait, et *qu'il ne voudrait pas les avoir dites de la moindre gentille femme du royaume.*

Malgré sa justification, appuyée sur des preuves irréprochables, il aurait peut-être couru risque de la vie sans le chancelier Guy de Rochefort, président du tribunal. Il conduisit cette affaire avec une adresse qui sauva l'accusé, sans choquer la reine et ses autres puissans ennemis. Il le tira d'abord de la prison où, dans les premiers jours de sa détention, il avait été traité très-durement, l'élargit ensuite et se fit donner par lui une liste des témoins que l'accusé désirait être entendus dans sans cause. Elle était très-nombreuse ; le roi se trouvait à la tête, puis le cardinal d'Amboise ; après eux, des gouverneurs des provinces éloignées, et y résidant ; des ministres actuellement en ambassade ; des officiers de l'armée d'Italie, et

jusqu'à des prisonniers qu'on ne reverrait peut-être jamais. Enfin, comme la reine s'obstinait à vouloir un jugement, le chancelier fit porter l'affaire par-devant le parlement de Toulouse. Ce tribunal, quoique vivement sollicité, écarta le crime de lèse-majesté; prononça que, *pour réparation de quelques excès et défauts, et pour certaines considérations*, le maréchal de Gié cesserait les fonctions de gouverneur du comte d'Angoulême, en perdrait le titre, ainsi que le commandement des châteaux d'Amboise et d'Angers, et sa compagnie de cent lances; qu'il s'abstiendrait pendant cinq ans des fonctions de maréchal de France; et que, pendant ce même temps, il n'approcherait pas de dix lieues de la cour : toutes choses que le roi aurait pu ordonner de sa propre autorité, sans souffrir qu'on donnât à cette affaire un éclat qui fit tort à sa réputation de justice et de bonté. Gié fut encore condamné à restituer au trésor royal la solde de quinze soldats, que, par négligence ou autrement, il se trouva avoir employée à son propre service. Ce grief avait été inséré dans la procédure pour fonder l'accusation de concussion et de péculat. Le maréchal paya gaiement cette modique somme, et se retira dans sa belle maison du Verger en Anjou, où il vécut magnifiquement, visité par la noblesse de la province, et même par les seigneurs les plus distingués de la cour, en dépit de ses ennemis et de ses envieux.

On doit se rappeler que le roi avait, pour ainsi

dire, consigné les fugitifs de Gaëte en Italie, et leur avait défendu de rentrer en France. A force de persévérance, un des principaux officiers, nommé *Louis d'Hédouville*, parvint à approcher du roi. Il se présente à lui en *piteux état*, lui remontre que la perte du royaume de Naples ne vient, ni des capitaines qui ont fait preuve d'habileté, ni des soldats qui ont montré beaucoup de valeur, mais des commissaires pour les vivres et les trésoriers, harpies ravissantes arrivées à l'armée uniquement dans le dessein de s'enrichir. « Quarante jours durant, dit-il, nous avons vu les ennemis devant nous, et les voleurs derrière. Au retour, ces impitoyables maltôtiers ont refusé d'aider les misérables soldats, et ont retenu même leur paie. A présent ils triomphent de nos calamités, et se montrent hardiment à la cour dont ils voudraient nous bannir, nous qui portons sur nos corps déchiquetés et sur nos visages hâves et desséchés les témoignages de leurs vols. » Le monarque répondit en soupirant : *Hélas! il est trop vrai.* En conséquence de la dénonciation, deux de ces avides financiers furent pendus, d'autres exposés sur des échafauds à la risée et aux insultes de la populace, et un grand nombre taxés à des amendes applicables au soulagement des capitaines et des soldats qui revenaient de cette malheureuse expédition.

Les chevaliers français y montrèrent une bravoure à toute éprouve. Outre le généreux dévouement de La Palice à l'attaque de Rouva, et celui

de Bayard au pont où il arrêta seul une colonne espagnole, l'histoire a conservé la mémoire de plusieurs actions héroïques, entre lesquelles elle célèbre la retraite hardie de Louis d'Ars, compagnon d'armes de ces deux guerriers.

Louis d'Ars, après la défaite de Cérignoles, et pendant que d'Alègre conduisait le gros de l'armée à Gaëte, avait recueilli une partie des fugitifs dans Venouse, d'où il mettait les pays circonvoisins à contribution. Gonzalve le somma de se soumettre aux conventions de la capitulation de Gaëte; il rejeta la proposition avec dédain, et persuada à ses compagnons de périr plutôt les armes à la main que de subir la loi du vainqueur. Le grand capitaine envoya contre lui le Vénitien l'Aviane, son meilleur officier, lequel s'était distingué particulièrement au passage du Garillan dont il avait donné l'idée. Ils luttèrent long-temps d'habileté et de courage; mais, malgré la supériorité des forces de son adversaire, Louis d'Ars fut toujours vainqueur. Il écrivit au roi qu'il pouvait se soutenir six mois dans son poste, et qu'on lui préparât des secours. Louis XII, qui commençait à se lasser de cette guerre, lui répondit d'abandonner ses places, et de sauver ses troupes aux meilleures conditions qu'on pourrait. Le fier chevalier français n'en voulut aucune. Il sortit de Venouse en ordre de bataille, traversa ainsi une partie du royaume de Naples et toute l'Italie, tira sa subsistance de gré ou de force des lieux où il passa, et arriva triom-

phant, presque sans perte, à Blois, où la cour se tenait. Elle alla tout entière au devant de lui. Le monarque distribua des récompenses aux officiers et aux soldats, et laissa au général le choix de celle qui lui ferait le plus de plaisir. Il n'en demanda point d'autre que la rentrée en France des capitulans de Gaëte qui gémissaient sous la disgrâce du roi, et il l'obtint.

Cette fatigue de la guerre qui avait porté Louis XII à envoyer au commandant de Venouse des ordres de désespoir, le détermina aussi à écouter des propositions d'accommodement que Ferdinand lui fit. Ce prince, malgré ses succès dans le royaume de Naples, craignait que Louis, indigné de sa perfidie, ne lui opposât, faute d'autres moyens, l'infortuné Frédéric qu'il gardait en France. Les secours que le monarque français pouvait lui promettre en le renvoyant dans son royaume; ceux que le prince détrôné y trouverait de la part des seigneurs napolitains mécontens, restés en assez grand nombre, et de la part des fugitifs que le moindre rayon d'espérance y rappellerait; le besoin perpétuel d'argent; la nécessité enfin d'épuiser son Espagne de troupes pour conserver sa nouvelle possession : cette réunion de motifs lui fit imaginer, ou de bonne foi, et par une générosité qu'on ne peut guère lui soupçonner, ou seulement pour embarrasser Louis, d'offrir au Napolitain de le replacer lui-même sur son trône.

Par des ambassadeurs qu'il envoya au roi de

France il fit renouveler secrètement à Frédéric les protestations par lesquelles il l'avait déjà trompé; savoir, qu'il ne lui avait enlevé sa couronne que pour empêcher le monarque de France de s'en emparer; que ce n'était qu'un dépôt, et que maintenant qu'il en était le maître, il offrait de le lui rendre si Frédéric pouvait de son côté obtenir de Louis XII qu'il se désistât de toutes ses prétentions sur ce royaume. Il appuyait cette proposition de l'offre d'un mariage du fils aîné de Frédéric, qu'il gardait en Espagne, avec une de ses nièces. Ferdinand persuada si bien le Napolitain, qu'il fit tous ses efforts auprès de Louis XII pour obtenir son désistement; mais celui-ci pénétra mieux les vues secrètes de l'artificieux Espagnol. Il donna une audience solennelle à ses ambassadeurs, écouta les propositions vagues qu'ils lui firent pour un accommodement, prit ensuite lui-même la parole, leur fit connaître qu'il n'ignorait rien de leur intrigue clandestine auprès de Frédéric, leur reprocha d'un ton courroucé leur complicité à la mauvaise foi de leur maître, leur commanda de sortir de son royaume, et ne leur donna que peu de jours pour exécuter ses ordres. Ils s'imaginaient que Ferdinand se montrerait très-irrité de l'affront qu'il venait d'essuyer, surtout quand ils lui apprendraient que Louis l'accusait d'imposture, et de l'avoir déjà trompé deux fois; et ils ne furent pas peu étonnés quand il leur répondit : *Deux fois ! il en a menti, l'ivrogne; car je l'ai trompé plus de dix.* Il est

permis de croire que le fourbe songeait en effet beaucoup moins à rétablir Frédéric qu'à le faire sortir de France, à l'attirer dans quelque piége, s'emparer de sa personne, le réunir à son fils prisonnier entre ses mains, et se délivrer, par leur captivité, de toute inquiétude de leur part. Cependant l'infortuné prince crut fermement qu'il n'avait tenu qu'au roi de France de lui faire rendre sa couronne, et il mourut quelque temps après dans cette persuasion, n'ayant cependant pas à se plaindre du roi, dont il fut toujours traité avec les plus grands égards, ainsi que sa famille, à laquelle rien ne manqua jamais. Dans les détresses les plus pressantes de ses finances, et quoiqu'il ne tirât rien du royaume contesté, qui l'exposait même à des dépenses exorbitantes, Louis eut grand soin que les pensions promises fussent payées avec la plus grande exactitude.

Les offres que le roi catholique faisait à Frédéric de le rétablir sur son trône étaient directement contraires à l'engagement pris avec l'archiduc Philippe, époux de Jeanne sa fille, de céder le royaume de Naples au duc de Luxembourg leur fils, quand il accomplirait le mariage stipulé entre lui et madame Claude de France. Aussi Louis XII ne manqua-t-il pas de faire connaître au gendre la mauvaise foi de son beau-père. Il lui envoya le procès verbal qu'il avait fait dresser de ce qui s'était passé tant dans l'audience solennelle que dans les intrigues secrètes des ambassadeurs. Cette com-

munication amena des conférences, dans lesquelles le roi et l'archiduc, souverain de Flandre, s'expliquèrent sur leurs intérêts respectifs. L'archiduc gagna l'empereur Maximilien son père; et par un traité qui fut conclu à Blois, traité que Louis XII ne put signer que par suite de sa lassitude pour une guerre qui épuisait les ressources de ses peuples, et qu'on aurait pu à peine lui dicter quand ses provinces auraient été entamées, il fut arrêté de donner suite à l'alliance projetée entre madame Claude, fille aînée du roi, âgée alors de cinq ans, et Charles de Luxembourg, qui n'en avait que quatre. En faveur de ce mariage, on tira de Maximilien la promesse de donner enfin à l'héritier de Valentine l'investiture du duché de Milan, promesse qui lui fut payée deux cent mille francs d'avance. Cette investiture devait être tant pour le roi très-chrétien et ses successeurs que pour leurs hoirs mâles, procréés en légitime mariage. Mais au défaut de mâles, nés de ces princes, ce riche héritage devait passer à madame Claude de France, et au duc de Luxembourg, son futur époux; et, si l'un des deux venait à mourir avant l'accomplissement du mariage, le Milanais serait dévolu à celui ou celle de ses frères ou sœurs qui lui serait subrogé. Outre ces clauses de substitution favorables à son futur époux, madame Claude, par cette convention, apportait à l'héritier de la maison d'Autriche le duché de Bretagne en souveraineté après la mort d'Anne sa mère; les comtés d'Ast et de Blois, apa-

nages de la maison d'Orléans, dont Louis XII se désistait en faveur de sa fille; le duché de Bourgogne, et enfin l'espérance presque assurée de la couronne de Naples, si Ferdinand cédait à son petit-fils les droits qu'il prétendait y avoir, comme Louis abandonnait les siens à sa fille.

Une autre clause, non moins avantageuse à la maison d'Autriche, et très-contraire aux intérêts de la France, fut que, si le mariage projeté venait à manquer par défaut de consentement du roi, de la reine ou de madame Claude, la France serait par le seul fait déchue de ses droits à la possession du duché de Bourgogne, et de ceux qu'elle acquérait sur celui de Milan, qui dès lors seraient dévolus au duc de Luxembourg. Si au contraire c'était par la faute du duc que le mariage ne s'effectuait pas, il perdrait seulement le Charolais, l'Artois, et quelques seigneuries adjacentes.

Enfin, dans ce traité, on posa les fondemens d'une ligue contre les Vénitiens. On a vu que dans les guerres de Naples, Louis XII, ainsi que Charles VIII, son prédécesseur, avait eu à se plaindre, tantôt de leur partialité déclarée pour les ennemis de la France, tantôt de leur conduite oblique. La prospérité du commerce donnait à ces républicains un orgueil que le roi résolut d'humilier. Il sacrifia à ce désir l'électeur palatin Philippe, et le duc de Gueldres Charles d'Egmond, fils d'Adolphe le Dénaturé, tous deux ses anciens alliés, dont l'empereur menaçait les états; Louis XII s'engagea

à ne les pas secourir quand Maximilien les attaquerait. Ce dernier n'avait rien à reprocher aux Vénitiens; au contraire, il les avait toujours trouvés prêts à le seconder quand il avait eu besoin d'eux; mais sa reconnaissance ne tint pas contre l'appât d'acquérir plusieurs places maritimes du continent appartenant aux Vénitiens. Jules II, de son côté, qui n'avait pas beaucoup à s'en plaindre, se laissa gagner par l'espérance de se faire restituer les villes de Faenza, de Rimini et d'autres places qu'il prétendait lui être injustement retenues par les Vénitiens. C'était lui qui devait commencer la guerre contre eux par des anathèmes et des excommunications; et, lorsqu'ils croiraient n'avoir que ces faibles armes à craindre, les deux puissances impériale et royale paraîtraient avec toutes les troupes, et les écraseraient.

1505. — Le roi rendit, par procureur, hommage à l'empereur pour le duché de Milan. Peu de jours après il fut attaqué d'une maladie aussi dangereuse que celle de l'année précédente, et amené de même aux portes du tombeau. L'extrémité où il se trouvait fit ouvrir les yeux sur les malheurs qui pouvaient menacer la France si le traité de Blois, par rapport au mariage de la princesse Claude avec le duc de Luxembourg, s'accomplissait. Ce prince, ainsi qu'on l'a remarqué, serait devenu très-redoutable à la France, devant posséder, du chef de l'archiduc son père, tous les biens de la maison d'Autriche en Allemagne, et

de plus, la Flandre et la comté de Bourgogne; du chef de Ferdinand et d'Isabelle à leur mort, l'Aragon et la Castille, dont ils étaient souverains; par le traité de Blois, le duché de Milan, ceux de Bourgogne et de Bretagne, les comtés d'Ast et de Blois, le Charolais et les pays adjacens, et enfin la couronne de Naples, quel que fût le prétendant qui en restât possesseur, Ferdinand, grand-père du jeune duc, ou Louis XII, son beau-père.

Cette puissance colossale vue de près, à la lueur, pour ainsi dire, des flambeaux funèbres qui entouraient le monarque, effraya le conseil. Le cardinal d'Amboise se chargea d'en faire connaître le danger au mourant. Il le sentit, versa des larmes sur son imprudence et sur les dangers dont il avait environné ses peuples; mais la crainte de violer son serment le retenait. Le prélat, comme légat *à latere*, lui en donna l'absolution, après lui avoir remontré que son engagement était également nul suivant les lois canoniques et civiles: par les premières, à défaut de l'aveu de la princesse trop jeune encore pour donner un consentement véritable, qui était pourtant de l'essence même de l'acte, et par les secondes, à défaut de l'acquiescement de la nation à une mesure qui aliénait une partie si considérable de son domaine. La reine Anne montra de la répugnance à voir manquer un mariage qui promettait à sa fille un état si brillant; mais d'Amboise obtint aussi son consentement, en lui représentant qu'un refus pourrait

donner la mort à son mari. Le roi, délivré des scrupules et des objections, fit son testament, par lequel il ordonna que la princesse Claude serait mariée à François, comte d'Angoulême, sitôt que leur âge le permettrait; et qu'étant sa fille aînée, elle hériterait du duché de Milan, des comtés d'Ast et de Blois, et de tous les biens qui lui appartenaient en propre. Il institua administratrice de tous ses biens et tutrice de sa fille, la reine sa mère, et déclara conjointement régentes du royaume Anne de Bretagne et Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, sous la direction d'un conseil de cinq personnages distingués qu'il nomma, et du nombre desquels étaient le cardinal d'Amboise et le chancelier Guy de Rochefort. Le moribond fit jurer au commandant et aux capitaines de sa garde de s'attacher, après son trépas, au comte d'Angoulême, et de sacrifier leur vie, s'il le fallait, pour faire accomplir son mariage avec la princesse Claude. Heureusement cette bizarre volonté dernière, de mettre à la tête du gouvernement avec une égale puissance deux hommes et deux femmes, qui ne s'aimaient point, n'eut pas son exécution. Louis XII revint en santé, et fut bientôt en état de donner son attention à un événement qui changea les dispositions entre lui et le roi catholique.

La célèbre Isabelle, son épouse, mourut. Par son testament, elle avait laissé la Castille, dont elle était seule souveraine, à Jeanne la Folle, leur fille unique; et, en cas qu'elle ne pût régner

elle-même, elle confiait la régence à Ferdinand jusqu'à ce que Charles de Luxembourg, son petit-fils, eût atteint l'âge de vingt ans. Les deux époux avaient acquis en commun la possession des Indes et la couronne de Naples. Les Indes, encore peu assurées, restaient indivises par la nécessité des circonstances. Il n'en était pas ainsi du royaume de Naples, qui pouvait être partagé; mais le mot *partagé* sonnait mal aux oreilles de Ferdinand. D'ailleurs, il sentait que, malgré les dernières volontés d'Isabelle, son autorité en Castille était précaire, parce que l'archiduc Philippe, son gendre, en réclamait aussi la régence pendant la vie de son épouse, et même, s'il arrivait qu'il lui survécût, jusqu'à la majorité du duc de Luxembourg, leur commun fils. Ferdinand, dans la possibilité de perdre son influence dans le royaume de Castille, résolut de s'approprier celui de Naples en entier. Il conjecturait que l'archiduc déchu, par les nouvelles dispositions de Louis des avantages que devait lui procurer le mariage de son fils avec Claude de France, ne manquerait pas de revendiquer les duchés de Milan et de Bourgogne, que le traité de Blois lui assurait dans cette circonstance; et que le roi de France, dans la crainte d'avoir à soutenir une guerre en Italie pour le royaume de Naples, et une autre en Flandre et en Allemagne contre Maximilien et Philippe, accepterait volontiers une offre qui lui assurerait l'intégrité de ses forces contre le père et le fils, et sauverait son honneur

à l'égard de Naples. Il proposa donc que Louis XII lui accordât pour épouse une fille de France, à laquelle il donnerait en dot la partie du royaume de Naples qu'il s'était réservée par leur partage, et dont il ne possédait plus rien depuis ses défaites.

C'était ne rien donner de la part de la France, et c'était même conserver ses droits sur le royaume de Naples, en cas que la princesse n'eût pas d'enfans; aussi le traité fut-il bientôt conclu, et Louis XII donna avec empressement la jeune Germaine de Foix, fille de sa sœur et de Jean de Foix, vicomte de Narbonne, au vieux Ferdinand, qui alors s'intitula, sans contradiction, roi de Naples et de Sicile. Le roi de France voulut retenir, par une clause expresse, la principauté de Tarente pour la veuve et la famille de Frédéric le détrôné; mais le roi d'Espagne exigeait que cette famille infortunée allât s'établir dans le lieu qu'il désignerait. La veuve craignit une captivité perpétuelle pour ses enfans si elle les mettait à la disposition de leur perfide parent, et elle se retira avec eux à Ferrare.

1506. — Le testament de Louis XII, qui assurait au comte d'Angoulême la main de Claude et le trône de France, ne parut pas suffisant pour donner à cette disposition l'authenticité nécessaire; on jugea qu'un acte qui disposait de la couronne devait être appuyé du consentement des états généraux. Le roi les convoqua à Tours. L'orateur des états, nommé *Thomas Bricot*, chanoine et dé-

puté de Paris, ne commença pas, comme ses prédécesseurs dans ces assemblées, par des excuses sur ce qu'il avait à remplir le devoir de présenter les doléances du peuple sur l'énormité des impôts, d'en demander la diminution, et la réforme d'une multitude d'abus qui se seraient glissés dans le gouvernement; au contraire, il remercia le roi, qui était présent, de sa bonté, de sa bienfaisance et de son indulgence, en montant sur le trône, pour ceux qui l'avaient offensé.

« Dans des temps de troubles et d'alarmes, ajouta-t-il, dans des temps où les revenus de la couronne paraissaient insuffisans, les tailles ont été diminuées d'un tiers; vous avez pourvu à la sûreté et à la tranquillité des citoyens par de sages lois, réprimé les excès des soldats par une exacte discipline. Le laboureur n'a plus tremblé à l'approche du guerrier; et, pour me servir de l'expression du prophète, *le mouton bondit au milieu des loups, et le chevreau joue parmi les tigres*. Quelles actions de grâce ne vous doivent pas des sujets que vous avez protégés et enrichis! Daignez donc, sire, accepter le titre de *père du peuple*, qu'ils vous défèrent aujourd'hui par ma voix. « A ces mots, il s'éleva dans l'assemblée un doux murmure, suivi de cris de joie et d'applaudissemens.

Après un moment de silence, pendant lequel l'orateur paraissait se recueillir, il parla avec sensibilité de la maladie du roi, de la consternation de la nation entière dans les momens où elle trem-

blait encore pour ses jours; et « lorsqu'un rayon d'espérance eut dissipé cette douleur profonde, avec quel effroi, dit-il, ne vit-elle pas le péril qu'aurait couru l'état par les suites d'un trop funeste engagement! Dans ces cruels instans où vous paraissiez, sire, toucher à votre dernière heure, vous déclarâtes *que vous ne regrettiez la vie que parce que vous n'aviez pas encore assuré le repos de votre peuple.* Ce sont ces paroles à jamais mémorables qui nous enhardissent à déposer aux pieds de votre majesté notre très-humble requête. » A ces mots, l'assemblée entière tomba à genoux, tendant vers le trône des mains suppliantes. L'orateur, dans la même attitude, continua d'une voix basse et tremblante : « Puisse le suprême arbitre des destinées prolonger la durée de votre règne! Puisse-t-il, propice à nos neveux, vous donner pour successeur un fils qui vous ressemble! Mais si ses décrets éternels s'opposent à nos vœux, s'il ne nous juge pas dignes d'une si grande faveur, adorons sa justice, et ne songeons qu'à faire usage des dons qu'il nous a faits. Sire, vous avez devant vous un précieux rejeton du sang des Valois : fils d'un père vertueux, élevé sous les yeux d'une mère vigilante, formé par vos conseils et votre exemple, il promet d'égaler la gloire de ses aïeux. Qu'il soit l'heureux époux que vous destinez à votre fille! et puisse-t-il retracer à nos neveux l'image de votre règne! »

Louis, profondément ému, laissa couler des lar-

mes. Le chancelier Guy de Rochefort, après être allé au trône prendre ses ordres, dit que le roi voyait avec la plus grande satisfaction l'amour de la patrie gravé dans tous les cœurs, qu'il acceptait le titre de *père du peuple* que l'assemblée lui déférait, et qu'elle ne pouvait lui faire un présent plus agréable. Quant à l'objet de la requête, ajouta-t-il, c'est une affaire si importante et liée à des intérêts si puissans, que le roi souhaite, avant que de donner sa dernière décision, en conférer avec les princes du sang, les grands et les principaux magistrats du royaume. Dans six jours il vous donnera sa réponse.

Il revint après ce terme avec toute la cour. Le chancelier déclara que l'avis du conseil se trouvait conforme au désir des états; qu'après mûre délibération il avait été reconnu que Louis, sans manquer aux règles les plus austères de l'honneur et de la probité, pouvait comme homme, et devait comme roi, se rendre au vœu de la nation, en rompant un traité captieux et des nœuds aussi funestes que mal assortis; qu'en conséquence le roi ne voulait pas différer de satisfaire les députés de son peuple, et qu'il les invitait donc aux fiançailles, le seul engagement que l'âge des époux leur permît de contracter. « Sa majesté exige, ajouta-t-il, que vous promettiez et juriez, et que vous fassiez promettre et jurer par ceux qui vous ont députés, qu'aussitôt que les deux fiancés auront acquis l'âge nubile, vous ferez accomplir le

mariage projeté, et que vous verserez, s'il est nécessaire, jusqu'à la dernière goutte de votre sang pour en assurer l'exécution. » Tous le jurèrent avec empressement, et reçurent des formules pour faire prêter à leur retour le même serment aux villes et aux communautés dont ils étaient mandataires. De la salle des états les futurs époux furent conduits au pied de l'autel, où le cardinal légat les attendait. La princesse avait sept ans, et le comte d'Angoulême, qui prit le titre de duc de Valois, en avait douze.

Le roi fit dresser un procès verbal de ce qui s'était passé dans les états de Tours, et l'envoya dans toutes les cours de l'Europe. On juge que l'empereur Maximilien, grand-père du duc de Luxembourg, et l'archiduc d'Autriche, fils du premier et père du second, ne furent pas contens d'une décision qui privait leur héritier d'une alliance si avantageuse; mais l'archiduc n'eut pas le temps d'en montrer son chagrin. Il mourut, à l'âge de vingt-huit ans, d'une maladie causée par des exercices violens en plus d'un genre. La folie de Jeanne, passionnée pour cet époux infidèle, en augmenta. Les Flamands, qui n'aimaient pas Maximilien, lui laissèrent à la vérité la garde et la tutelle de Charles, leur jeune duc; mais ils créèrent un conseil de régence pour le gouvernement. Les Castillans, tombés sous la domination de Jeanne la Folle par la mort de son mari, se disputèrent entre eux pour établir aussi des régens sans demander l'a-

veu de Ferdinand, qui était alors dans son nouveau royaume où des affaires importantes le retenaient.

Peu s'en fallut qu'il ne lui fût enlevé par les mêmes mains qui le lui avaient conquis. Gonzalve s'y était fait un parti puissant, en distribuant à ses capitaines non-seulement les dépouilles de la faction angevine, mais encore des domaines de la couronne. Les seigneurs napolitains, enchantés des qualités brillantes du grand capitaine, le désiraient pour roi. Le pape l'aurait mieux aimé qu'un roi comme Ferdinand, puissant de ses propres forces, et qui n'avait pas besoin de lui pour se soutenir. Ces raisons réunies firent appréhender à l'Aragonais que ce royaume ne lui échappât. Cette crainte le détermina à aller visiter ses nouveaux sujets, et à leur montrer Germaine, leur jeune souveraine. Elle contribua, par ses manières affables, à faire supporter aux Napolitains la domination de son époux, naturellement sombre et froid. Germaine obtint aussi de Louis XII, son oncle, qu'il ne se mêlât pas de ces brouilleries auxquelles les mécontens voulaient le faire participer, et qui pouvaient lui rouvrir le chemin à ce trône regretté; mais il y renonça pour toujours.

1507. — Que ne renonça-t-il de même à toute l'Italie! Ce fatal duché de Milan, le patrimoine de sa famille, fixait toujours son attention, et les moyens de le retenir en sa puissance étaient l'objet de tous ses soins. Les Italiens, au contraire, prin-

ces, chefs aventuriers, républicains, ne voyaient qu'avec peine au milieu d'eux une puissance capable de leur imposer la loi. Le pape Jules II, que le roi de France avait aidé à conquérir Pérouse et Bologne sur ses propres alliés, favorisait cette malveillance, et l'empereur l'encourageait. Ce n'était pas encore une ligue, mais un désir commun, assez ouvertement manifesté dans ce qui se passa à Gênes.

Cette ville présentait à Louis XII le meilleur passage pour aller au secours du Milanais s'il était attaqué. Elle s'était donnée aux Français; mais les factions qui l'agitaient sans cesse offraient perpétuellement aux princes jaloux de la France les moyens d'ébranler la fidélité de ces républicains pour elle. Une querelle survenue entre la noblesse et le peuple détermina le roi à envoyer des commissaires chargés de les réconciller. Le pape l'en avait sollicité pour le bien de la paix, et lui dépêcha même un cardinal à cette fin. C'était lui cependant qui soufflait le feu de la révolte, en promettant des secours au parti populaire. A sa sollicitation, les commissaires donnèrent une sentence modérée, mais qui parut encore au peuple trop favorable à la noblesse. La populace se souleva, jeta un masque hypocrite de dépendance qu'elle avait conservé jusqu'alors, et poursuivit les Français dans tous les lieux. A la prise d'un petit fort qui, faute de munitions, se rendit sans défense moyennant la promesse des honneurs de la guerre, elle se porta

à des excès après lesquels il ne pouvait plus y avoir de retour à la soumission, et dont une chronique du temps termine le tableau par ces traits. *Ils encroissaient* (mettaient en croix) *les Français, leur arrachaient le cœur et les entrailles, se lavaient les mains dans leur sang, les taillaient en pièces, sans pitié, avec les femmes qui là étoient, lesquelles faisaient mourir de tant cruelle et étrange mort, que l'horreur du fait me défend d'en parler.*

Ces atrocités déterminèrent le roi à aller les punir lui-même. Il leva une forte armée, mena avec lui un grand nombre des principaux seigneurs, et, ce qui étonna, huit cardinaux et une trentaine de prélats, tant évêques qu'archevêques. L'avant-garde de cette armée, commandée par Chaumont et La Palice, suffit pour repousser dans leur ville les Génois qui s'étaient créé des chefs, et qui tentèrent d'en défendre les approches; mais, battus deux fois, et forcés à demander grâce, ils ouvrirent leurs portes. Le roi entra avec l'appareil d'un monarque irrité, l'épée nue à la main, entouré de seigneurs en habits de combat et d'une troupe de gentilshommes et des archers de sa garde, la lance en arrêt et l'arc bandé. Trente sénateurs, la tête rase et couverts de longs habits de deuil, prononcèrent un discours touchant, dans lequel ils attribuèrent toute la faute au délire d'une populace frénétique. Louis les écouta, passa outre sans leur répondre et alla droit à la cathédrale. Les femmes les plus dis-

tinguées, échevelées et fondant en larmes, faisaient retentir l'église de cris douloureux, et suppliaient en même temps et le roi de faire grâce, et la bonté divine d'attendrir le cœur du monarque. Après sa prière il se retira dans le palais, cachant avec peine son émotion.

Alors des hérauts précédés de trompettes parcoururent la ville, et ordonnèrent aux habitans d'apporter leurs armes sur la place du palais. On en fit des faisceaux qu'on jeta par-dessus les murailles aux Suisses et aux bataillons d'aventuriers qu'on n'avait pas voulu laisser entrer dans la crainte du pillage : précaution qui marque que le roi, tout irrité qu'il était, conservait encore quelque affection pour la ville. Des tribunaux furent établis, des potences plantées, des échafauds dressés. On y traîna successivement les chefs et les particuliers les plus mutins. Ces exécutions, dont on ignorait le terme, glaçaient tous les cœurs; enfin parut le jour où le roi devait prononcer sur le sort de la république. Il parut sur un trône érigé dans la place du palais, où le peuple fut appelé, et se rendit, dans un morne silence, entouré de soldats menaçans.

Un maître des requêtes lut à haute voix un écrit qui rappelait les bienfaits de la France, l'ingratitude des Génois et leurs horribles excès; les déclarait en conséquence convaincus de crime de révolte et de lèse-majesté, et en punition déchus de tous leurs droits et franchises, et condamnés en

expiation de leurs forfaits, à la perte de leurs biens et de leur vie. On apporta ensuite au milieu de l'assemblée les chartes et les diplômes contenant les priviléges accordés en différens temps par les rois de France à l'ingrate république. Des bourreaux en brisèrent les sceaux en signe d'ignominie, les déchirèrent et les jetèrent au feu pendant que les citoyens, les yeux fixés contre terre, tâchaient d'étouffer leurs sanglots et de retenir leurs larmes, attendant pour eux-mêmes une punition plus sévère. Mais le roi leur fit grâce de la vie et de la confiscation de leurs biens, à condition qu'ils paieraient une amende de trois cent mille ducats. Une partie fut destinée à bâtir une forteresse qui commanderait le port, et où le roi mettrait garnison, ainsi que dans les îles de Corse et de Chio, appartenant alors aux Génois. Les acclamations dont ce pardon fut suivi touchèrent le sensible Louis, et presque sur-le-champ il rendit à la ville ses magistrats et ses priviléges, et lui donna un gouverneur vertueux et plein de sagesse, qui rappela pour quelque temps la paix dans cette cité de trouble et de discorde.

Le roi, en commençant cette entreprise, s'était trouvé forcé d'imposer de nouvelles taxes; mais il avait expressément ordonné qu'on ne les levât que quand ses revenus ordinaires seraient épuisés. Débarrassé de son expédition plus tôt et à meilleur marché qu'il n'avait cru, il envoya d'Italie où il était une déclaration par laquelle il sursoyait à la

levée de ces taxes, remerciait ses sujets de leur bonne volonté, renonçant à en faire usage, parce que leur argent, disait-il, fructifierait mieux dans leurs mains que dans les siennes : exemple peut-être unique de désintéressement et de justice.

Les courtisans n'étaient pas contens de cet esprit d'épargne, qui empêchait le monarque d'être à leur égard aussi généreux qu'ils le désiraient; ne le trouvant pas prodigue, ils le taxaient d'avarice. Comme les opinions de la cour sont facilement adoptées par la ville, surtout quand elles ont une teinte de satire, les Parisiens s'amusèrent malignement au théâtre d'une parcimonie à laquelle, étant d'ordinaire les premiers payans, ils auraient dû sérieusement applaudir. Sous un costume auquel on ne pouvait s'empêcher de reconnaître le roi, des comédiens le représentèrent malade, entouré de médecins en consultation. Après plusieurs remèdes proposés, tous s'arrêtaient à de l'or potable qu'on lui faisait avaler. Aussitôt il paraissait guéri, tourmenté seulement d'une soif pressante pour la même boisson. On instruisit le roi de cette farce, et du succès qu'elle avait eu. Il répondit : « J'aime beaucoup mieux faire rire les courtisans de mon avarice que de faire pleurer le peuple de mes profusions. » Et comme on le pressait de punir l'insolence de ces histrions : « Non, dit-il, ils peuvent nous apprendre des vérités utiles. Laissons-les se divertir, pourvu qu'ils respectent l'honneur des dames. Je ne suis pas fâché que l'on sache que

dans mon règne on a pris cette liberté impunément. »

Louis XII licencia la partie la plus onéreuse de son armée : c'étaient les Suisses qui se faisaient toujours chèrement achcter. Ils ne pardonnaient pas au roi de les avoir privés du pillage de Gênes, et, pour s'en dédommager, ils dévastèrent, en retournant chez eux, les pays par où ils passèrent. Le roi ne fit aucun usage de cette troupe de cardinaux et d'évêques qu'il avait menés avec lui. On disait tout haut qu'il s'en était fait un cortége pour traiter plus honorablement le pape, qui devait venir recevoir de ses mains la ville de Bologne restituée au saint siége; mais tout bas on se confiait à l'oreille que le dessein était de s'assurer de la personne du souverain pontife, d'assembler un concile, d'y examiner son élection, de le faire déclarer simoniaque, et de le déposer. Ce projet paraît avoir été disposé par le cardinal d'Amboise, qui avait son injure à venger, et ne pouvait se défaire du désir de se mettre la tiare sur la tête; mais Jules II, ou averti, ou soupçonnant le piége, s'éloigna précipitamment du voisinage de Bologne quand il sut que le roi en approchait.

Louis XII se promena avec complaisance dans le duché de Milan. Partout il recevait des fêtes plus somptueuses les unes que les autres. On parle d'une de ces fêtes que lui donna Jean-Jacques Trivulce, seigneur milanais attaché à la France, où il parvint à la dignité de maréchal ; elle surpassa toutes

les autres en magnificence, et étonnerait même dans notre siècle de faste et de luxe. Douze cents dames y assistèrent avec toute la cour du roi, et un nombre prodigieux de seigneurs italiens. Cent soixante maîtres d'hôtel, répartis dans les salles, réglaient l'ordre du service; douze cents officiers de bouche, revêtus d'uniformes de velours ou de satin, recevaient et disposaient les plats, découpaient les viandes, et servaient au buffet. Le roi ouvrit le bal avec la marquise de Mantoue; et, ce qui semble plus extraordinaire dans nos mœurs actuelles, des cardinaux et des prélats y dansèrent.

Ces fêtes se terminèrent par l'entrevue de Savone, où Louis reçut Ferdinand qui retournait en Espagne avec Germaine de Foix, son épouse. Il combla sa nièce de caresses et de présens. On a lieu de soupçonner par les suites que son amitié pour la jeune princesse lui causa des épanchemens de confiance dont le vieil époux sut profiter: du moins est-il comme certain que dans cette entrevue furent jetés, sous la direction de l'Aragonais, les fondemens d'une ligue qui mit peu après l'Italie en feu. Le roi de Naples emmenait avec lui Gonzalve, à qui le roi de France prodigua les honneurs et les distinctions. Le grand capitaine, qui devait bien connaître la mauvaise foi de son maître, s'était laissé déterminer par lui à quitter ses beaux établissemens et ses espérances de Naples, pour des promesses à réaliser en Espagne.

Quand Ferdinand le tint dans son Aragon, il oublia tous ses engagemens, et relégua le conquérant du royaume de Naples dans les terres qu'il possédait en Espagne. Il y mourut de chagrin.

A force de traités de paix, l'Europe était sans cesse menacée de la guerre, parce qu'il n'y avait aucune de ces conventions qui ne créât ou ne laissât subsister des prétentions que chaque puissance se promettait de réaliser tôt ou tard. Le roi d'Aragon, Ferdinand, expert dans cet art d'une diplomatie tortueuse, est soupçonné d'avoir proposé, dans l'entrevue de Savone, un plan de confédération entre les principaux souverains de l'Italie pour régler leurs limites respectives. Le détail en est ignoré; mais on peut présumer que c'était à peu près le même que Marguerite d'Autriche mit à exécution.

1508. — Cette princesse, successivement veuve de Jean de Castille, fils de Ferdinand, et de Philippe duc de Savoie, était fille de Maximilien, sœur de l'archiduc Philippe, tante du jeune Charles, alors duc de Luxembourg, depuis empereur sous le nom de Charles-Quint, et enfin gouvernante des Pays-Bas pour son neveu. On ne peut douter qu'elle ne conservât du ressentiment de l'affront qui lui avait été fait en France lorsque Charles VIII, qu'elle devait épouser, la renvoya pour donner la main à Anne de Bretagne; mais ce ressentiment était balancé par le désir de l'agrandissement de sa maison, sa passion dominante. Il la détermina à

sacrifier quelques avantages à la France, pourvu qu'elle en procurât de plus grands à sa famille; or, ces avantages, dans l'état actuel de l'Europe, ne pouvaient se prendre que sur les Vénitiens, dont il semblait que la domination ne dût pas s'étendre hors de leurs lagunes. Maximilien, qu'on ne doit pas présumer ignorant des démarches de sa fille, prétendait, comme empereur, au Padouan et à plusieurs villes adjacentes, et, comme chef de la maison d'Autriche, au Frioul et à l'Istrie, sans doute avec l'intention secrète entre lui et Marguerite, quand il serait maître de ces provinces, de se servir des forces qu'il en tirerait pour s'emparer du Milanais. Mais, afin que le roi de France ne fût pas trop alarmé de la puissance que son père allait acquérir en Italie, elle proposait de l'aider à conquérir le Bressan et plusieurs villes autrefois dépendantes du duché de Milan, et à se venger des Vénitiens, dont les tergiversations avaient été si fatales à lui et à Charles VIII, son prédécesseur. Des avantages de convenance étaient assurés au pape, auquel on faciliterait l'acquisition des villes qui seraient à sa bienséance; et à Ferdinand, qui prétendait recouvrer Trani, Brindes, Otrante et Gallipoli, villes du royaume de Naples qui étaient engagées aux Vénitiens depuis dix ou douze ans. Les confédérés, se regardant comme bien supérieurs, par leur antique noblesse et la splendeur de leur dignité, à ces orgueilleux marchands, prirent entre eux l'engagement de réunir leurs ef-

forts, et de persévérer dans leur réunion jusqu'à ce qu'ils eussent ou détruit, ou fait rentrer du moins dans des bornes plus étroites cette trop fière république. Le traité fut conclu à Cambrai, entre Marguerite, au nom de Maximilien son père, de Ferdinand son beau-père, et le cardinal d'Amboise, agissant pour le pape et le roi de France. La princesse eut l'adresse de mettre les états de son neveu en Flandre, dont elle était gouvernante, hors de tout engagement avec la ligue. La discussion entre les négociateurs ne fut pas toujours pacifique, et plusieurs articles ne passèrent point sans des contradictions, même très-animées : *Nous nous sommes*, écrivait Marguerite, *monsieur le légat et moi, cuidés prendre au poil.*

Quoique les Vénitiens ne sussent pas positivement ce qui se passait contre eux, ils en avaient cependant des soupçons, et entretenaient auprès du roi de France un ambassadeur pour détourner le coup s'ils le pouvaient. Il se nommait *Condolmier*, homme aimable, mais souvent embarrassé au milieu d'une cour où les préventions contre la république débordaient, pour ainsi dire, de toutes parts. Condolmier était valétudinaire. On lui demandait un jour des nouvelles de sa santé. « Je me porte assez bien, dit-il, si ce n'est que j'ai grand mal aux oreilles en entendant journellement ce qui se dit contre la république. » Dans une explication avec le roi, qui l'admettait souvent à

sa conversation, le Vénitien, après avoir remontré au monarque le danger qu'il courait en quittant d'anciens alliés, et en s'attachant à des ennemis à peine réconciliés, ajouta : « La république a de grandes ressources, et c'est une entreprise bien périlleuse que de s'attaquer à une puissance gouvernée par tant de têtes sages. Monsieur l'ambassadeur, répondit Louis, tout ce que vous venez de me dire est fort bon; mais j'opposerai tant de fous à vos sages, qu'ils auront bien de la peine à les gouverner. Nos fous sont gens qui frappent à droite et à gauche, et qui n'entendent pas raison quand ils ont une fois commencé. »

En effet, si les conditions stipulées pour le nombre et la marche des troupes et pour les points d'attaque eussent été exactement observées, il ne serait resté aux Vénitiens que leur ville et quelques îles. Quand ils apprirent la conclusion de cette confédération, les avis furent partagés entre eux. Le plus grand nombre opinait à attaquer la ligue par la négociation auprès de chacun des confédérés en particulier, et à commencer par le pape. Dominique Trevisani, un des procurateurs de Saint-Marc, dit : « Montrer de la faiblesse, faire des » offres à l'un des conjurés, c'est autoriser tous les » autres à se mettre en droit de nous dicter des » lois, et il n'en faut attendre que de très-dures. » Le meilleur moyen d'éviter notre ruine est de » nous raidir contre le danger, de ne point déses- » pérer de la patrie; et, quand nous ferons tout ce

» qui est en notre pouvoir, Dieu ne nous abandonnera pas. » Le doge reçut avec dignité le héraut français qui vint lui déclarer la guerre. Il rappela les anciennes alliances, s'excusa sans bassesse des infractions qu'on alléguait, et finit par ces mots : « Nous avons encore confiance en sa sacrée majesté, sinon nous espérons de nous défendre. Héraut! rapportez au roi de France ce que vous venez d'entendre. Partez. »

1509. — Le pape Jules II entama la guerre par des monitions qui attribuaient leur pays au premier occupant, et qui furent suivies d'hostilités dans lesquelles il commença, à plus de soixante-dix ans, à montrer son goût pour les opérations militaires. Le roi entra lui-même en Italie avec douze mille hommes de cavalerie d'élite, six mille Suisses et le double environ d'infanterie nationale. L'inconstance des Suisses avait fait reconnaître la nécessité de s'occuper de cette arme, si peu considérée alors, qu'il ne fallut pas moins que le généreux dévouement du chevalier Bayard, de Vandenesse, frère de La Palice, de Molard, gentilhomme dauphinois, qu'on peut regarder comme le créateur de l'infanterie française, et de quelques autres officiers distingués de gendarmerie, pour former et conduire, sans croire déroger, les nouvelles légions de cette milice. Les Vénitiens, qui faisaient alors tout le commerce du monde, opposèrent une armée plus nombreuse, mais moins forte, en ce qu'elle était composée de mercenaires

ramassés de tous les pays; à la vérité ils avaient à leur tête le comte Pétiliane et Barthélemi l'Alviane, deux excellens généraux. Malgré les talens des chefs, les soldats ne pouvaient tenir contre l'impétuosité française. Aussi le prudent Pétiliane ne disputa-t-il pas le passage de l'Adda : il ne s'occupait qu'à se retrancher. Mais la crainte de se voir coupé de Crémone, d'où il tirait ses subsistances, l'obligea à un mouvement, pendant lequel les deux armées se rencontrèrent. Ce fut près d'un village nommé *Agnadel*, sur les confins des états de Venise, avoisinant au Milanais. L'avant-garde française était maltraitée par l'Alviane, lorsque Charles, comte de Bourbon-Montpensier, et après lui le roi lui-même, qui commandait le corps de bataille, se présentèrent pour la soutenir. Les lances mercenaires ne purent résister long-temps au choc de la gendarmerie encouragée par l'exemple de Louis, qui chargeait en personne, et s'enfonçait sans précaution dans les bataillons ennemis. Les boulets tombaient et tuaient autour de lui; on le pressait de se retirer et de donner ses ordres de plus loin : *Que ceux qui ont peur*, répondit-il gaiement, *se mettent à couvert derrière moi.*

La déroute fut complète. Pétiliane sauva cependant une partie de l'armée en donnant rendez-vous aux fuyards sous les murs de Bresse, qui était à quarante milles du champ de bataille. Plus près la terreur aurait pu la dissiper de nouveau. L'Alviane blessé fut fait prisonnier par Vandenesse, et amené

couvert de sang dans la tente du roi; il passait pour homme d'esprit et intrépide; Louis XII, voulant l'éprouver, donne ses ordres en secret; et, pendant qu'il s'entretenait tranquillement avec le prisonnier qui avait été pansé, l'alarme sonne. Tout le monde est troublé. Le roi apostrophe l'Alviane. « Qu'est-ce donc, seigneur Barthélemy? Vos gens sont bien difficiles à contenter, veulent-ils en tâter une seconde fois? Sire, répondit fort paisiblement le prisonnier, s'il y a combat aujourd'hui, ce ne peut être qu'entre les Français; car les nôtres, vous les avez gouvernés de manière que vous ne les verrez de quinze jours en face. »

Louis poursuivit les fuyards jusque sur les bords de la mer. De là contemplant la ville, dont un *large fossé* le séparait, il fit braquer contre elle six coulevrines, et tirer cinq volées à coups perdus, *afin qu'il fût dit dans l'avenir*, rapporte Brantôme, *que le roi* Louis XII *avait canonné la ville imprenable de Venise.* Petit et vain triomphe, qui était même plutôt une preuve d'impuissance qu'un titre de gloire. Il obtint plus de profit de sa victoire par la prise de toutes les villes que lui donnait le traité de Cambrai, et même par la plus grande partie de celles qui étaient dans le lot de l'empereur, et que les Vénitiens se hâtèrent de lui rendre, mais qu'il remit fidèlement à Maximilien. Il repartit ensuite pour la France, comme si l'expédition était finie, et qu'il n'eût plus rien à

craindre, moyennant les troupes qu'il laissa dans le pays.

Maximilien, malgré l'engagement pris dans le traité d'attaquer les Vénitiens concurremment avec le roi de France, lui en laissa tout le danger; il se fit long-temps attendre, parut enfin, presque dans l'arrière-saison, à la tête d'une nombreuse armée d'Allemands, et mit le siége devant Padoue, que les Vénitiens avaient reprise par un coup de main. Ils y avaient jeté toutes les troupes échappées à Agnadel. La ville était bien munie, et Pétiliane, qui y commandait, se défendait très-vaillamment. Les Français vinrent secourir les Allemands avec un corps puissant de cavalerie, composé presque tout entier de chevaliers, du nombre desquels était Bayard. L'empereur, dont l'infanterie se rebutait de la longueur du siége, voulut engager cette chevalerie, qui n'avait coutume que de combattre à cheval, armée de toutes pièces, à mettre pied à terre, et à se mêler à ses fantassins. Les chevaliers français ne savaient quel parti prendre sur cette proposition, craignant ou de déroger s'ils quittaient l'armure caractéristique de la chevalerie, ou d'être notés de *couardise* s'ils refusaient. Bayard leur fournit la réponse; ce fut de consentir à se mêler aux fantassins dans un assaut qui se préparait, si les chevaliers allemands en voulaient faire autant; mais ceux-ci refusèrent de s'assimiler à de vils piétons, et l'assaut n'eut pas lieu. Le siége tira en longueur. Les mercenaires impériaux, mal

payés, désertèrent par bandes; et Maximilien lui-même, témoin de cet abandon, se déroba à son armée pendant la nuit avec ses seuls domestiques, laissant aux généraux le soin de lever le siége, et de faire la retraite comme ils pourraient.

Les Vénitiens, en montrant toujours beaucoup de fermeté, mettaient néanmoins dans leurs procédés toutes les condescendances propres à adoucir leurs ennemis. Pendant ce siége ils tentèrent beaucoup de sorties, et firent des prisonniers, surtout parmi les Français, qui, couvrant ordinairement la retraite, se trouvaient plus exposés à tomber entre leurs mains. Le gouverneur Pétiliane les traitait avec toutes sortes d'égards, et leur rendait souvent la liberté. « Mes amis, leur disait-il en les renvoyant, j'espère qu'avec l'aide de Dieu le roi votre maître et la seigneurie retourneront quelque jour en amitié, et n'étaient les Français qui soutiennent, croyez que devant qu'il fût vingt-quatre heures, je sortirais de cette ville, et en ferais lever le siége honteusement. »

1510. — Les soldats de Jules et ceux du roi de Naples, qui faisaient partie de l'armée assiégeante, ne se conduisaient pas mieux que l'infanterie allemande. La Palice, qui commandait les Français, découvrit des trahisons et des connivences avec les assiégés. La nuit ils tiraient sur les quartiers de Maximilien et des Français; La Palice s'en plaignit, et fit même punir quelques malheureux soldats, qui ne suivaient en cela que l'ordre de leurs

chefs. Ceux-ci agissaient en vertu des ordres de leurs princes, que les Vénitiens avaient satisfaits. Le pape, réconcilié secrètement avec eux moyennant l'abandon des places qu'il désirait, non-seulement cessa d'être leur ennemi, mais il devint leur protecteur, se brouilla avec le roi de France sur de légers prétextes, et attaqua tout aussi injustement Alphonse, duc de Ferrare, allié fidèle des Français et ennemi des Vénitiens.

Bientôt Jules ne tergiversa plus dans les démonstrations de sa haine contre Louis XII lui-même. Il accorda l'investiture de Naples à Ferdinand, sans faire mention de Germaine de Foix et de la réversion stipulée en faveur de la France. Dans un traité que le roi fit avec Henri VIII, qui montait alors sur le trône d'Angleterre, et qui doit jouer un rôle si important à cette époque, Jules obtint qu'il y serait inséré que, si Louis *attaquait l'Église*, la paix qu'ils juraient ensemble serait nulle. C'était un ennemi que Jules, par cette clause, préparait à la France. Il pratiqua aussi les Suisses, et parvint à les indisposer contre les Français, leurs anciens alliés. L'instrument de la séduction chez eux était Matthieu Scheiner, homme de basse extraction, d'abord régent de collége, puis curé, ensuite chanoine, évêque enfin, et même décoré du chapeau, sous le nom de *Cardinal de Sion*, afin de lui donner plus d'autorité dans les cantons, dont il gagna l'entière confiance. Il avait offert ses services à Louis XII, qui les dédaigna. Scheiner jura de

le faire repentir de son mépris, et tint parole.

Jules commença enfin les hostilités par l'arrestation des ambassadeurs de France à Rome; par une tentative sur Gênes, qui ne réussit pas, et par une irruption dans les états du duc de Ferrare, qu'il accompagna de censures dirigées tant contre ce prince que contre ceux qui lui donneraient aide ou conseil. Ce n'était pas vraisemblablement sa seule ambition et le désir d'agrandir ses états qui inspiraient à Jules une haine si envenimée contre Louis. On ne peut guère douter que le pontife n'eût découvert que le cardinal d'Amboise ne se défaisait pas de l'espérance de mettre la tiare sur sa tête, en forçant le pontife à l'abdiquer, et que le trop complaisant monarque ne fût disposé à appuyer de toutes ses forces la chimère de son ministre. Mézerai trouve mauvais qu'on reproche au cardinal, comme un défaut, *d'avoir aspiré ardemment à la papauté; car*, dit-il, *ce n'est pas un blâme à une suprême vertu de souhaiter une souveraine dignité, pour en bien faire à toute la terre*. Mais avec ce prétexte de bien public, dont tout ambitieux ne manque pas de se parer, on cause des guerres, des ravages et le malheur des peuples. C'est ce qui arriva par l'ambition d'Amboise, et sans aucun profit pour lui. Vingt fois il compromit les intérêts de l'état pour cette chimère, et cependant la postérité lui a assigné un rang honorable entre les bons ministres qu'elle propose en exemple. C'est qu'au fond l'amour du bien était

dans son cœur; que son ambition d'ailleurs fut modérée; que, pour la servir, il profita plutôt des circonstances qu'il ne les fit naître; et qu'enfin, au milieu des erreurs politiques où son illusion le fit tomber, il ne cessa de conserver pour le prince et pour les peuples un zèle et un attachement inviolables.

Les procédés hostiles du pape et ses hauteurs, qui tenaient de la bravade, déterminèrent le roi à retourner en Italie. Il se concerta avec l'empereur, qui avait aussi des motifs pour désirer que le pape éprouvât des revers. Ils devaient y entrer chacun avec une armée formidable, achever de dépouiller les Vénitiens; puis Louis conduirait ou accompagnerait Maximilien à Rome, où il recevrait la couronne impériale. Alors tenant le pape entre leurs mains, ils convoqueraient un concile. L'empereur appellerait les prélats allemands, et le roi les prélats français : tous réunis devaient faire le procès à Jules pour cause de simonie, vexations et autres griefs qu'il n'était pas difficile de trouver dans la vie d'un pontife ambitieux et perturbateur, puis le déposer et lui donner un successeur.

Mais c'était sur ce point que les deux princes ne se seraient peut-être plus entendus. Louis croyait travailler pour son ministre, et Maximilien, devenu veuf l'année suivante, aurait voulu travailler pour lui-même. Ce travers lui avait passé par l'esprit. Il s'en explique clairement dans une lettre à Marguerite sa fille, gouvernante des Pays-Bas.

On y voit qu'il ne comptait pas tellement sur la force, qu'il n'employât aussi la négociation. Sa fille l'exhortait à se remarier. Il lui répond : *Nous ne trouvons point pour nul resun bon, que nous nous devons franchement marier; mais avons plus avant mys notre délibération et volunté de jamais plus hanter faem. Et envoyons demain mons de Gurce, évêque, à Rome devers le pape, pour trouver fachon que nous puyssuns accorder avec ly, de nous prendre pour ung coadjuteur, afin qu'après sa mort pourruns estre assuré de avoir le papal et devenir prestre, et après estre saint, et que il vous sera nécessité que après ma mort vous serez contraint de me adorer, dont je me trouverez bien glorioes.* On croirait, par cette fin, que ce serait une plaisanterie, et une gaieté d'un père à sa fille; mais on a la vraisemblance qu'il parlait très-sérieusement, 1°. parce qu'il recommande le secret comme pour l'affaire la plus importante, et qu'il signe : *Votre bon père Maximilien, futur pape;* 2°. parce qu'il mande qu'il avait dans Rome une faction puissante pour lui, *et*, ajoute-t-il, *je commence à pratiker les cardinaux, dont deux ou trois cent mil ducats me feront un grand service, avec la partialité qui est déjà entre nous.* Or, on sait que Maximilien n'était pas homme à hasarder ses ducats sans espoir de réussite. D'ailleurs ce n'était pas un projet si mal imaginé que de vouloir joindre le sacerdoce à l'empire.

Le cardinal d'Amboise aurait été fort étonné de se voir un pareil concurrent, si la mort ne l'avait surpris avant qu'il en eût connaissance. Dans sa maladie il disait à un religieux qui le servait : *Ah! frère Jean! frère Jean, mon ami! que n'ai-je été toute ma vie frère Jean!* Il recommanda à sa famille, assemblée autour de son lit, *de ne jamais se mettre jusque-là où il s'était mis.* Si le cri de sa conscience fut excité par le repentir d'avoir sacrifié l'argent et le sang des Français au désir de la papauté, on doit compâtir à ses remords, surtout quand les meilleurs historiens conviennent que le peuple n'a jamais été plus ménagé, la police plus exacte, les fortunes particulières plus assurées que sous son ministère. Il était doux, humain et obligeant. Entre les traits qui l'honorent on raconte qu'un gentilhomme voisin de la belle terre de Gaillon, que le prélat cherchait à agrandir, en possédait une petite qui, entrant dans cette seigneurie, en défigurait l'arrondissement. Le gentilhomme vint de bonne grâce en proposer au cardinal l'acquisition. D'Amboise s'informe du motif qui l'engage à se dessaisir du patrimoine de ses pères, auquel il paraissait auparavant fort attaché. Le gentilhomme dit qu'il trouve pour sa fille unique un mariage avantageux qu'il ne peut accomplir sans vendre sa terre; qu'avec une partie du prix il mariera sa fille, et que de l'autre il s'en fera des rentes pour passer doucement sa vieillesse. Le cardinal achète, paie; et, quand la demoiselle

est établie, il rend au père son domaine. Ses courtisans s'étonnent comment il a pu se priver d'une possession tellement à sa bienséance. Le cardinal répond : *Je suis encore trop heureux, puisqu'au lieu d'une terre j'ai acquis un ami.* Ainsi entouré de l'orgueil de la puissance, qui ordinairement endurcit le cœur, d'Amboise sentait le prix de l'amitié, et en convoitait le charme.

Le roi fut vivement touché de cette perte, et déclara solennellement qu'il serait désormais son premier ministre : c'était une tâche qui, déjà pénible par elle-même, était devenue plus fatigante par les circonstances. Il fallait conduire une guerre qui se faisait au loin et pourvoir à ses besoins; retenir dans les liens d'une alliance équivoque Maximilien toujours prêt à échapper; démêler les ruses de Ferdinand, et éviter ses embûches, surtout se tenir en garde également contre l'adresse et la violence de Jules, qui maniait avec une égale activité les armes spirituelles et temporelles. On le vit dans la guerre de Ferrare, à l'âge de près de quatre-vingts ans, l'épée à la main et la cuirasse sur le dos, commander lui-même ses troupes, et dresser des bulles de censures et d'excommunications. Au milieu de ces occupations il tomba dangereusement malade. Se voyant sur le bord du tombeau, il parut se repentir des excès où son ambition et sa vengeance l'avaient emporté. C'est dans cette circonstance que Maximilien travailla à se faire du moins coadjuteur, et se flatta même

de l'espérance prochaine de la papauté. *Car*, écrivit-il à sa fille dans cette même lettre citée plus haut, *le pape a les fièvres doubs, et ne peut longuement fyre.* Mais Jules convalescent ne pensa plus comme Jules moribond. Ne pouvant pas séparer l'empereur du roi de France, il tâcha de soulever le corps germanique contre Maximilien. Une diète se tenait à Augsbourg; le pape y envoya des ambassadeurs, qui se plaignirent de la conduite du chef de l'empire contre le chef de l'église, et disposèrent les membres de la diète à exhorter leurs commettans, sous peine d'anathème, de ne donner ni aide ni secours à l'empereur dans une guerre sacrilége, manifestement entreprise contre l'église. Les bruits qu'il sema en Italie et les imputations de schisme et d'hérésie qu'il accumula sur Louis XII enlevèrent au monarque beaucoup de partisans chez ce peuple timoré.

Mais le plus grand mal que le pape fit à la France, ce fut de détacher les Suisses de leur ancienne alliance avec elle. Il est vrai que le roi donna lieu à leur défection par une vivacité injurieuse qui lui coûta cher. Ils lui demandaient une augmentation de solde journalière pour les capitaines, et de pensions pour les cantons; et ils accompagnaient leur demande de la menace de le quitter en cas de refus. *Que prétendent donc ces misérables montagnards?* dit le roi piqué, qui croyait déjà les payer trop cher, *est-ce qu'ils me regardent comme leur tributaire ou leur caissier?*

Ce mot imprudent, malignement recueilli et méchamment paraphrasé, choqua ces hommes agrestes, mais fiers, et aida merveilleusement les manœuvres du cardinal de Sion, auquel sa dignité et son éloquence donnaient une grande prépondérance dans les délibérations communes. Il fit briller aux yeux de ces paysans soldats, plus religieux qu'instruits, la gloire de se déclarer protecteurs du saint siége, et d'être les soutiens de la sainte église. Par ces motifs la nation abandonna l'alliance de la France, non pas cependant assez généralement pour qu'il ne restât encore quelques Suisses dans ses armées.

Le roi, instruit des mouvemens que se donnaient le pape et ses émissaires dans toute l'Europe, en France surtout, et même dans sa cour; qu'on y agitait avec chaleur la question, si religieusement il était permis de faire la guerre au pape, se détermina à fixer l'opinion par l'autorité d'un concile national. Il le convoqua dans la ville de Tours. L'assemblée, composée d'une grande partie des évêques de France, d'abbés, de chanoines et de docteurs, décida qu'on pouvait en sûreté de conscience s'emparer pour un temps des places fortes que le pape remplissait de troupes, et qu'il employait à troubler la tranquillité de ses voisins; qu'il était licite de se soustraire à son obéissance, non point absolument ni en toutes manières, mais autant qu'il était nécessaire pour une juste défense, en se conformant pendant la

soustraction, pour les cas de recours au saint siége, aux lois de l'ancienne discipline ; que ce que le roi pouvait pour soi-même, il le pouvait pour ses alliés, et que les excommunications lancées pour des intérêts temporels étaient nulles et de nul effet. Louis XII n'avait pas besoin de cette décision pour tranquilliser sa conscience, mais il n'en était pas de même de la reine Anne. Peu éclairée, et, selon l'ordinaire, d'autant plus décisive, il lui arrivait de faire sur cet objet des remontrances assez vives à son époux. Il les écoutait avec une patience qui étonnait ses courtisans. Quelques-uns s'étant permis un jour de lui en témoigner leur surprise, il leur répondit tranquillement : *Il faut bien souffrir quelque chose d'une femme, quand elle aime son honneur et son mari.*

Le concile exhorta le roi à faire connaître au pape sa décision. Cinq cardinaux, mécontens de Jules, et ne pouvant plus supporter sa hauteur et son opiniâtreté tyrannique, l'avaient déjà quitté, et s'étaient réfugiés à Florence, ville dévouée aux Français. Pour plus grande sûreté, ils passèrent ensuite à Milan. De là ils répandaient des manifestes contre la conduite du pape, qu'ils traitaient d'imprudente et de vexatoire, et faisaient entendre que les excès en étaient au point de ne pouvoir être réprimés que par un concile général, comme il était arrivé du temps des conciles de Constance et de Bâle, dont ils citaient l'exemple. Les pères de Tours prièrent le roi d'accorder à

ces cardinaux la protection dont ils avaient besoin pour assembler ce concile à Pise. Quant à eux, ils s'engagèrent à se réunir à Lyon pour délibérer sur la conduite du pape quand il aurait donné réponse. En attendant, ils défendirent de s'adresser à la cour de Rome pour aucune affaire, et d'y envoyer de l'argent; et de leur autorité privée, et sans consulter le pape, ainsi qu'ils avaient coutume, ils accordèrent au roi cent mille écus à prendre sur les biens ecclésiastiques. Matthieu Lang, évêque de Gurk, et premier ministre de l'empereur, qui l'avait envoyé à cette assemblée, en souscrivit toutes les résolutions, et demanda au nom de son maître, un recueil exact des *libertés de l'église gallicane*, pour les faire adopter en Germanie. Mais, au lieu d'y devenir, comme en France, un simple préservatif contre les entreprises de la cour de Rome, elles produisirent dans les écoles de théologie, dans lesquelles pour intimider le pape les dissémina l'imprudent Maximilien, et où étudiait alors le fameux Martin Luther, une fermentation funeste qui devait être presque aussi fatale à l'autorité de l'empereur qu'à celle du pape.

Pendant ces arrangemens la guerre se faisait à outrance en Italie, par petites actions souvent plus meurtrières que les grandes batailles. Les Français étaient accourus de Milan au secours du duc de Ferrare, sous le commandement du maréchal de Chaumont, général expérimenté, mais trop temporiseur; par des marches savantes il en-

ferma le pape dans Bologne : le pontife, qu'il pouvait forcer sur-le-champ, offrit de faire un accommodement sincère avec la France, et demanda du temps. Chaumont l'accorda ; mais pendant le délai arriva un général vénitien, conduisant un corps de Turcs à la solde de la république. Jules, protégé d'ailleurs par l'ambassadeur du roi d'Angleterre, et même par celui de l'empereur, fut sauvé, et Chaumont, qui, même en réussissant, craignait d'être désavoué, reprit la route de Ferrare, et mourut à peu de temps de là. On remarque qu'il fit demander au pape la levée des censures qu'il pouvait avoir encourues pour lui avoir fait la guerre.

Le maréchal de Trivulce lui succéda. Sous lui combattaient Fontrailles, La Palice et Bayard, les derniers héros de la chevalerie française. Toujours en action, ils désolaient le pontife guerrier par des courses perpétuelles. Peu s'en fallut que Bayard ne le surprit dans une embuscade habilement dressée, et dont une tempête de neige, survenue à propos pour le pape, empêcha l'effet. Jules, se rendant sans escorte au siége de la Mirandole, fut obligé par l'effet de l'ouragan de revenir sur ses pas; il rentrait dans le château d'où il était parti, lorsque Bayard, à la poursuite des fuyards, parut à l'extrémité du pont. Le pontife n'eut que le temps de sauter à bas de sa litière, et d'aider même à hausser le pont-levis.

1511. — Rien ne pouvait mieux seconder les

armes françaises qu'un concile général qui aurait tenu Jules dans une perplexité embarrassante. Louis XII fit ses efforts pour l'assembler. De tous les princes qui avaient promis de seconder son projet, il trouva les uns froids et indifférens, les autres répugnans et même contraires. Le roi d'Angleterre tenait à gloire de se déclarer protecteur du pape ; le roi d'Écosse priait qu'on ne l'engageât pas dans cette affaire, de peur qu'elle ne servît de prétexte à son voisin pour lui déclarer la guerre ; le roi de Portugal craignait de désobliger Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, qu'on savait secrètement attaché au pape, qui lui prodiguait tous les priviléges qu'il désirait pour ses royaumes de Naples et de Sicile ; et les princes mêmes d'Italie qui joignaient leurs enseignes aux drapeaux français, tout en combattant le pape, hésitaient à se brouiller irrévocablement avec lui, et craignaient pour leurs états les troubles inséparables du schisme. Le seul Maximilien se montrait décidé à suivre le plan concerté avec Louis pour le concile, et il promit d'y envoyer des évêques d'Allemagne et des Pays-Bas, en même temps que le roi grossirait cette assemblée de tous les prélats de France. Cependant Maximilien se prêta à quelques conférences de paix avec le souverain pontife, qui tenait sa cour à Bologne. Il lui envoya l'évêque de Gurk, son confident ; mais, comme si ce ministre ne fût venu que pour faire au souverain pontife un refus de parade, il rejeta avec hauteur des propositions

très - acceptables, dans lesquelles le pape, il est vrai, s'obstinait à ne vouloir pas comprendre Louis XII. Le résultat de ces conférences inutiles fut la convocation du concile de Pise qu'autorisèrent les ministres de l'empereur et du roi de France.

Dans ces entrefaites le duc d'Urbin, général du pape, perdit une bataille; son armée fut complétement défaite et presque détruite. La prise de Bologne devint le prix de cette victoire remportée par Trivulce. Avant l'action, Jules, en prévoyant l'issue, s'était retiré à Ravenne, d'où il fit faire des offres à Trivulce. Celui-ci, qui craignait en poursuivant ses succès d'aller au delà de ses instructions, les envoya au roi; et, en attendant sa réponse, le souverain pontife gagna Rome, dont l'armée victorieuse aurait pu lui fermer le chemin. Par déférence pour Maximilien, qui s'était montré constant dans leurs communes résolutions, Louis XII rejeta aussi les propositions du pape, quoiqu'elles lui fussent très-avantageuses.

Un si bel accord entre des princes d'intérêts si opposés ne pouvait guère durer. On ne sait par où Jules attaqua Maximilien, si ce fut par l'ambition ou l'intérêt, deux moyens également puissans sur lui; l'argent, métal enchanteur sur lequel ses regards se portaient toujours avec complaisance, ou le désir de rattacher à ses autres possessions le duché de Milan, à son gré, trop peu payé par l'hommage que Louis XII lui en avait fait, quoique ce

monarque eût assez chèrement acheté son propre bien. Quelque moyen de séduction qui ait été employé auprès de l'empereur, peu après avoir rejeté dédaigneusement les offres du pape, Maximilien commença à biaiser dans sa conduite. Il se plaignit de ce que le concile était indiqué pour la ville de Pise, et non pas pour uue ville d'Allemagne, et ce mécontentement apparent lui servit à ne pas presser l'arrivée des évêques de Germanie. Il ne s'y rendit que quelques Français et quelques Italiens, qui se joignirent aux cardinaux mécontens. Le concile fut ensuite transféré à Milan, parce que la ville de Pise ne paraissait pas assez sûre. Jules opposa à cette assemblée la convocation d'un concile général, qui devait se tenir dans le palais de Latran. En attendant il déclara les membres du concile schismatiques, et jeta l'interdit sur les villes qui le recevraient. Ce fut une des causes de la défaveur qu'éprouva le concile à Pise, et qui obligea ses membres de le transférer à Milan. Enfin Jules eut l'adresse d'engager Ferdinand le Catholique, infidèle à tous ses traités avec la France, à se déclarer ouvertement pour lui. Il obtint la même complaisance du roi d'Angleterre, qui fit même auprès du roi de France des instances mêlées de menaces, si on ne rendait pas Bologne à l'Église. De ces princes et de petits souverains d'Italie, ainsi que de la grande république de Venise et de quelques autres moindres, Jules forma une association qu'on appela *la ligue sainte* ou *la ligue de la sainte union*. Les Suisses

s'y joignirent, partie par zèle de religion, partie par ressentiment des paroles méprisantes de Louis XII, et bientôt parut en campagne, sous les étendards de l'Église, une armée composée de ces mêmes Suisses entraînés contre la France; de ces troupes mercenaires qui vendaient leur sang aux princes italiens dans leurs querelles; de bataillons napolitains, nommés *bandes espagnoles*, que Ferdinand licencia afin qu'elles s'engageassent au pape; et enfin de Turcs mêmes soldés par les Vénitiens, et qui arboraient le croissant de Mahomet à côté des clefs de saint Pierre. Un agent du pape en Angleterre trahit les secrets du pontife, et livra sa correspondance à Louis XII. Ce prince reconnut alors avec étonnement quels étaient ses ennemis. Dissimulé pour la première fois de sa vie, il affecta de croire aux protestations d'amitié qu'ils continuaient à lui faire, ou aux justifications qu'ils offraient de leur conduite, et il ne pensa plus qu'à déjouer leurs complots par des mesures vigoureuses.

Cependant l'humeur belliqueuse de Jules, qui appelait sur Rome les fléaux de la guerre, déplut à ses habitans. Les manifestes que le roi de France y répandit avec profusion, et les manœuvres des agens qu'il y fit glisser, réussirent si bien, que le peuple se révolta, et que le pape fut contraint de se réfugier pour un temps dans le château Saint-Ange. La haine entre le souverain pontife et le monarque était à son comble : celui-ci fit frapper une médaille ou monnaie qui exprimait son ressen-

timent et ses projets. Elle portait pour légende: *Perdam Babylonis nomen.* « J'effacerai jusqu'au » nom de Babylone. » C'est ainsi qu'il qualifiait le pape et la partie du sacré collége qui lui restait attachée, et ce n'était pas une menace vague. Il se préparait à y donner tous les effets possibles. Son projet, auquel l'armée formidable qu'il envoyait en Italie donnait l'espérane d'un plein succès, était d'aller droit à Rome, d'y entrer de gré ou de force, de faire le pape prisonnier, d'amener en triomphe son concile de Milan dans la capitale du monde chrétien, de déposer Jules, de placer sur son trône un pontife dévoué à ses intérêts, et d'envoyer ensuite son armée, continuant ses exploits, s'emparer du royaume de Naples.

1512.— Il en donna le commandement à Gaston de Foix, duc de Nemours, son neveu, fils de sa sœur, jeune homme de vingt-deux ans qu'il aimait tendrement, plein de grâce et de valeur, enjoué et sensible, aimable et généreux, chéri à la cour par sa galanterie noble, adoré dans les camps pour ses vertus guerrières, et auquel Louis destinait sa seconde fille et la couronne qu'il l'envoyait conquérir. Gaston commença ses exploits avec une rapidité qui lui fit donner le surnom de *Foudre d'Italie.* La ville de Bologne, enlevée au pape après qu'il s'en était sauvé en amusant le maréchal de Chaumont, était pressée par l'armée de la sainte union, commandée par Raymond de Cardonne, vice-roi de Naples. Gaston, à la faveur de

la nuit et de la neige, y pénètre avec toute l'armée sans que les assiégeans s'en aperçoivent, et par cette seule mesure il en fait lever le siége. Sans se reposer, il vole à Bresse que les Vénitiens venaient de surprendre, et la leur enlève après un combat terrible. Avec la même rapdité il revient sur ces pas chercher l'armée de l'union, qu'il s'était borné d'abord à faire reculer. Il était instant de la dissiper. Ferdinand menaçait d'entrer en Languedoc; Henri VIII, son gendre, de descendre en Picardie; Maximilien enfin avait donné ordre à cinq mille lansquenets levés dans ses états et à son invitation par Louis XII, de rentrer dans leur patrie. Le brave capitaine Jacob (*Jacques d'Empser*) qui les commandait, indigné de la lâcheté qu'on lui ordonne, en fait part à Gaston, et lui demande sur-le-champ la bataille pour prévenir la nécessité où il se trouvait d'obéir. Elle fut fixée au lendemain, jour de Pâques, et la défaite de l'armée papale fut complète; elle perdit son artillerie et ses bagages, et laissa quinze mille hommes sur le camp de bataille. Pierre Novarre, Fabrice Colonne, le jeune marquis de Pescaire et le cardinal de Médicis, qui fut pape l'année suivante sous le nom de Léon X, furent faits prisonniers. Les seules bandes espagnoles, commandées par Novarre, soutinrent noblement l'honneur qu'elles avaient acquis sous Gonzalve, le grand capitaine: plusieurs fois enfoncées, mais jamais vaincues, elles s'étaient ralliées au nombre de deux mille hommes,

qui, enseignes déployées, tambour battant et marchant au pas, se retiraient fièrement à Ravenne. On vient en avertir Gaston, qui, entouré de jeunes seigneurs de son âge, contemplait avec la joie d'un premier triomphe les ennemis fuyant dans la plaine. Il craint qu'une si belle retraite ne dérobe quelques rayons à sa gloire; et, sans considérer la faible escorte qui l'accompagnait, il part, et vole affronter cette colonne formidable : mais du premier choc il est enlevé de son cheval, et jeté dans un fossé bourbeux, où il expire. Presque tous les jeunes imprudens qui l'avaient suivi furent tués. Un d'entre eux, Odet de Foix, sieur de Lautrec, et depuis maréchal de France, fut percé de vingt-deux coups de lance, dont aucun ne se trouva mortel.

Cet événement répandit dans l'armée victorieuse une sombre tristesse, qui éclata bientôt en gémissemens et en sanglots. On regrettait Gaston, ce vainqueur de vingt-deux ans, tant pour lui-même que pour les grandes choses qu'on en espérait. Il n'y a point de doute qu'il ne fût allé droit à Rome et n'eût rempli les désirs de son oncle. Jules, qui apprit la nouvelle de la défaite de son armée avant celle de la mort du général ennemi, eu trembla. Mais La Palice, qui prit le commandement des Français, n'étant pas instruit des intentions du roi, se contenta d'investir Ravenne, qui ne tarda pas à se rendre, et y attendit les ordres du roi. Louis, singulièrement attaché à son neveu, qui à la vérité

méritait toute sa tendresse, fut accablé de tristesse à la nouvelle de sa mort. Il répondit àceux qui le félicitaient de sa victoire : *Souhaitez-en de pareilles à mes ennemis.*

Cette victoire, en effet, fut comme le signal des malheurs qui fondirent sur lui depuis ce temps, presque jusqu'à sa mort. Le pape, informé de la consternation de l'armée et de l'irrésolution du chef, reprit courage. Il ranima la ligue de la sainte union prête à se dissoudre, et y rattacha plus fortement les barons romains et d'autres princes italiens qui s'en étaient éloignés à la vue des grandes forces envoyées de France pour la détruire. Contre son ordinaire, l'impétueux et violent Jules s'appliqua à se concilier les confédérés par des égards et de bonnes manières ; mais il lança les foudres de sa colère sur les cardinaux et les autres prélats revenus de Milan à Pise, qui l'avaient déclaré suspendu de ses fonctions, et dont Louis XII avait fait recevoir le décret en France. Il les somma de comparaître au concile de Latran pour y subir la honte d'une condamnation, et d'avance il les frappa d'excommunication. Enfin cet habile politique, qui avait si bien aiguisé la jalousie de Maximilien touchant les exploits des Français, et à la sollicitation duquel ce prince, après avoir manqué aux principaux engagemens de la ligue de Cambrai en n'envoyant d'abord que de faibles secours et dans des délais qui les rendaient inutiles, les avait retirés aux Français dans les momens péril-

leux, remua aussi l'Angleterre; et ce fut encore à son instigation que, sans avoir été offensé et sous les plus frivoles prétextes, Henri VIII se détermina à attaquer la France.

La crainte d'une descente sur les côtes de Picardie et de Normandie força Louis de rappeler, pour la sûreté de ces provinces, les troupes stationnées sur les frontières du Dauphiné et de la Provence, que Ferdinand, roi d'Aragon, menaçait d'une invasion dans l'intention d'opérer une diversion favorable à son royaume de Naples. La Navarre couvrait la France de ce côté. Le trône en était occupé par don Juan d'Albret. Le roi catholique requiert brusquement le passage. Le Navarrois avait encore assez de troupes pour opposer de la résistance et attendre les renforts que Louis, son parent et son allié, intéressé à sa conservation, n'aurait pas manqué de lui envoyer. Mais don Juan, prince indolent, amateur du repos et des plaisirs, accorde la demande malgré les remontrances de Catherine de Foix, son épouse. Ferdinand, afin d'assurer, dit-il, son retour, met garnison dans la capitale, s'empare des places fortes, et exerce partout les actes de la plus grande souveraineté. Les Français commandés par le jeune duc de Valois, le duc de Longueville et Charles de Bourbon-Montpensier, depuis connétable, accoururent en vain au secours de leur allié. Ils reconquirent à la vérité presque tout le royaume; mais Pampelune, qui en était la capitale, les arrêta. L'hiver survint; et faute de

vivres dans un pays ruiné, ils furent forcés de repasser les Pyrénées. La désolée Catherine, ne pouvant s'empêcher de se regarder comme privée de sa couronne, disait douloureusement à son mari : « Don Juan, mon ami, si nous fussions nés vous Catherine, et moi don Juan, nous serions encore rois de Navarre. »

La nécessité où le roi se trouvait de se défendre contre les Anglais et les Espagnols l'avait empêché de recruter et de renforcer l'armée d'Italie affaiblie par ses propres succès. Presque toute l'infanterie et le brave de Molard, son instituteur, avaient péri à Ravenne. Comme l'armée était mal payée, les soldats se dédommageaient par le pillage, s'empressaient ensuite de mettre leur butin en sûreté et désertaient par bandes. La Palice, hors d'état de remédier à ce désordre, se retire prudemment dans le Milanais, en garnit les places et se prépare à résister à un débordement de Suisses que le cardinal de Sion amenait contre ce dernier asile des Français en Italie, et auxquels les Grisons et Maximilien, alliés ostensibles de Louis XII, avaient donné passage, et fourni des renforts de cavalerie et d'artillerie qui leur manquaient. On appelait Scheiner *le général tondu.* A l'exemple de Jules, son patron, il portait la cuirasse, dirigeait les opérations militaires et inspirait l'ardeur de la guerre à ces montagnards, en leur vantant sans cesse les richesses des plaines fertiles dont il leur promettait les dépouilles. L'impossibilité de

leur résister et les ordres mêmes du roi firent prendre à La Palice le parti de la retraite. Elle fut protégée par Bayard et Louis d'Ars. Mais, dans le tumulte inévitable qu'elle entraînait, le cardinal de Médicis trouva moyen de s'évader. Ainsi, à quelques forteresses près, où les Français laissèrent des garnisons, telles que celles de Gênes, Milan, Crémone, Bresse, Crême, Lugan et Locarno, l'Italie fut perdue pour eux.

1513. — Ce malheureux pays, en proie tour à tour aux soldats fugitifs de la sainte ligue dispersés à Ravenne, et aux débris de l'armée victorieuse, lansquenets allemands, fantassins espagnols et français, menacé à tout moment de l'invasion des Suisses, était encore tourmenté par une guerre civile. On a vu que Ludovic Sforce, dit le Maure, avant que de tomber entre les mains des Français, avait confié sa famille à l'empereur, son allié par Blanche Sforce, sa dernière femme, nièce de Ludovic. Ce prince aurait bien désiré investir du duché Charles son petit-fils, ou Ferdinand, frère de Charles; mais le mécontentement des confédérés, effrayés d'un si puissant voisinage, l'obligea à se désister de ce projet. Il n'empêcha donc point, si même il n'excita pas, Maximilien Sforce, fils aîné de Ludovic, à paraître dans le Milanais, et à tâcher d'y ranimer les partisans de son père, ce à quoi il réussit en partie. Il ne reçut pas pourtant d'investiture. Il se forma dans plusieurs villes des factions qui s'acharnèrent et firent couler le sang.

Sforce était appuyé par les Suisses, comme il paraît, par les conditions qu'ils prétendirent imposer à la France, dans une négociation que La Trémouille fut chargé d'entamer avec eux. Ils estimaient ce général, sous lequel ils avaient plusieurs fois combattu. Le conseil du roi jugea à propos d'employer le crédit qui lui restait chez eux, pour les dissuader de prêter leurs armes aux ennemis de la France. Mais leur prévention contre elle était telle, que La Trémouille, arrivé à Lucerne, vit la populace s'attrouper autour de lui. Il fit jeter quelque argent qu'elle ne daigna pas ramasser, et il fallut que le magistrat envoyât une garde à son auberge, où on ne lui avait préparé aucun logement. Il voulut entamer la négociation avec quelques membres du conseil ; mais le conseil avait défendu à ses membres, sous peine de la vie, de communiquer avec lui. L'intérêt de l'état lui fit dissimuler ces procédés. Sa douceur et sa persévérance triomphèrent enfin de ces premiers obstacles. Mais, quand les Suisses se furent déterminés à l'écouter, ils demandèrent sans détour que le roi de France retirât sur-le-champ les garnisons qu'il tenait dans les principales villes du duché de Milan, et surtout qu'il remît à Maximilien Sforce les châteaux de Milan, de Crémone et de Gênes. Une autre proposition fait connaître d'elle-même par qui elle était inspirée; elle tendait à ce que le roi abolît dans tous ses états les libertés de l'église gallicane, contre lesquelles le pape venait de publier un moni-

toire, et qu'il avait dénoncées au concile de Latran. Les bons Suisses ne s'oublièrent pas non plus. *Et vous porterez*, dirent-ils, *à cinquante mille écus les pensions annuelles des Cantons, et vous soudoyerez quinze mille Suisses, en paix comme en guerre. Promettez-vous cela ?* La Trémouille s'étant récrié sur ces propositions, et ayant déclaré qu'il n'avait pas de pouvoir pour en accepter de pareilles : *Eh bien*, lui répondirent-ils, *vous pouvez vous houzer*, c'est-à-dire, mettre vos bottes et partir.

Le roi fut un peu rassuré contre l'incertitude des Suisses par un traité avec les Vénitiens. La république s'était à la fin aperçu qu'elle était vraiment le jouet des confédérés de la sainte union. Ferdinand lui prenait ses villes sur les frontières de Naples; Jules autour des terres de l'église; et l'empereur, quoiqu'il ne fût pas du nombre des confédérés, les secondait réellement, en tirant de l'argent de la république, par la crainte qu'il lui inspirait de se joindre à eux : de sorte que c'était véritablement elle qui faisait les frais de la guerre dont les autres tiraient le profit.

Au fond, la guerre entre les Français et les Vénitiens sous Louis XII, n'avait été d'abord qu'une querelle de point d'honneur. Ces républicains, enflés de l'espèce de fuite de Charles VIII devant eux malgré la victoire qu'il avait remportée à Fornoue, du butin qu'ils avaient fait sur lui à cette époque même, et notamment de la prise de sa magnifique

tente et de ses équipages somptueux, en avaient fait des trophées qu'ils montraient avec complaisance. Louis XII, allant à la conquête de Naples, les avait contraints de rendre ces dépouilles humiliantes pour la France; de cette restitution forcée il était resté aux Vénitiens un dépit qui les porta à s'opposer, tant secrètement qu'ouvertement, aux progrès des Français. Ceux-ci se vengèrent par la ligue de Cambrai, et les républicains par l'accession à la ligne de la sainte union; mais, vainqueurs et vaincus, ils reconnurent le danger des nouvelles liaisons et resserrèrent leurs anciens nœuds. Bientôt ils eurent conclu, pour recouvrer le Milanais et les états de terre ferme de Venise, une ligue offensive et défensive, qui réunit sous les mêmes drapeaux des soldats accoutumés à se combattre. Louis avait rendu aux Vénitiens deux prisonniers importans, Gritti et l'Alviane, et renoncé à ses prétentions sur les villes qu'il leur avait enlevées et qu'il ne possédait plus, et les Vénitiens en retour lui avaient abandonné leurs droits sur Crémone.

Ce traité et une trève d'un an avec Ferdinand et avec Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, donnèrent au roi quelque tranquillité sur les affaires d'Italie; et, pour surcroît de sécurité, Jules II mourut. Non content de s'être fait payer de ses services dans la ligue par le don de Parme et de Plaisance arrachés au Milanais, Jules, au moment où la mort le surprit, songeait à envahir Ferrare, le but chéri de ses désirs; il ourdissait en même temps une ré-

volution à Florence, pour en expulser les Médicis, rétablis depuis peu par Raymond de Cardonne, que l'avarice de Ferdinand avait forcé à se faire une ressource de cette expédition; il publiait enfin une bulle contre les priviléges du royaume de France, le livrait au premier occupant en punition du schisme de son roi, et transférait au roi d'Angleterre le titre *de roi très-chrétien*.

Jean, cardinal de Médicis, fut élu tout d'une voix le septième jour du conclave, et prit le nom de Léon x. Louis s'empressa de le prévenir. Il lui fit offrir d'abandonner le concile de Pise et de se déclarer son *bon dévot et obéissant fils*, si luimême voulait en agir en père et révoquer les censures de son prédécesseur. Le caractère personnel de Léon le portait à la conciliation; mais, n'ayant pas encore eu le temps de reconnaître tous les intérêts qu'il avait à ménager, il se borna à des louanges et à des promesses, et supplia le roi de suspendre ses projets hostiles sur l'Italie. Louis ne crut pas devoir lui faire ce sacrifice.

Maximilien Sforce, peu aidé par l'empereur, son protecteur, s'était trouvé dans la nécessité de mettre des impôts sur ses nouveaux sujets. Ses exactions aliénèrent les Milanais. Ce fut dans cette circonstance que le roi fit passer en Italie une armée nouvelle, mais peu nombreuse; il en offrit le commandement à Charles de Bourbon-Montpensier, digne émule de Gaston. Mais le jeune prince, qui avait apprécié la position des Français au delà des

monts, refusa de s'en charger. A son défaut, le généralat fut offert à La Trémouille et à Trivulce, qui furent moins circonspects que lui. A leur entrée, beaucoup des partisans de Sforce retournèrent sous la domination des Français, qui se virent encore une fois maîtres de tout le duché. Sforce se retira avec six mille Suisses dans Novarre, où l'armée française l'assiégea; mais après plusieurs assauts livrés sans succès elle leva le siége, à cause d'un renfort de dix mille Suisses qui s'introduisirent dans la place. La Trémouille alla camper à quelque distance, attendant lui-même, pour agir, des renforts qui lui étaient promis. Mais Trivulce, auquel La Trémouille abandonnait la direction des marches et des campemens, parce qu'il était du pays, et devait mieux le connaître, plaça mal l'armée française, dans un pays coupé de canaux et de ravins, où la cavalerie ne pouvait agir. La Trémouille, de son côté, comptant trop sur l'expérience de son collègue, et dans la sécurité qu'il ne serait point attaqué, n'avait couvert son camp que de son artillerie. Les Suisses, ayant reconnu sa position, forment le projet de l'assaillir. Sur le soir ils partent sans bruit de Novarre, et arrivent à la pointe du jour en présence du camp. L'artillerie tonne en vain sur eux; malgré ses ravages, sans rompre leurs rangs, ils accélèrent le pas, parviennent jusqu'au canon, s'en emparent, et le dirigent sur les Français. L'infanterie fut totalement défaite. La cavalerie ne put aller à son secours, et les

Français, poursuivis sans relâche, abandonnèrent non-seulement le Milanais, mais toute l'Italie, et notamment Gênes, qui alors s'affranchit de leur domination et se donna un doge.

Ce dernier malheur fournit aux ennemis de Louis XII l'occasion de développer leur profonde animosité; car on ne peut guère attribuer qu'à cette cause l'invasion que tentèrent l'empereur Maximilien, Henri VIII, roi d'Angleterre, et les Suisses; invasion qu'ils ne daignèrent pas légitimer du moindre prétexte, mais dont il paraît que le motif était, de la part du roi d'Angleterre le désir de profiter des désastres du roi pour reconquérir quelque partie de la France; de la part des Suisses une impulsion de fureur aveugle et de zèle fanatique, donnée par le cardinal de Sion; et enfin de la part de l'empereur la passion de se rendre maître si absolu du duché de Milan, qu'il pût en donner l'investiture à qui bon lui semblerait; et il y a lieu de présumer qu'intérieurement il la destinait à son petit-fils l'archiduc Charles d'Autriche, déjà roi de Castille, et souverain des Pays-Bas. Ce qui donna lieu à cette conjecture, c'est que la confédération entre les envahisseurs fut signée à Malines, sous les yeux de l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, toute dévouée à l'agrandissement de sa maison, et à l'augmentation de la puissance de son petit-neveu.

Marguerite était cette princesse qui, appelée à la cour de France dans l'espérance d'épouser

Charles VIII, en était sortie lorsque ce jeune monarque donna la main à Anne de Bretagne. Louis XII, étant duc d'Orléans, avait été élevé avec elle, et conservait de leur liaison un souvenir affectueux dont on a la preuve dans une lettre qui est restée. Il était marié avec Anne de Bretagne, deux fois ainsi rivale de Marguerite, lorsqu'il lui écrivait : *Vous êtes la seconde personne du monde que j'aime le plus tendrement. Je veux absolument embrasser ma cousine, ma vassale, ma première maîtresse, et, après l'avoir fait rougir de ses coquetteries, lui jurer une éternelle tendresse.*

Mais, s'il restait dans le cœur de l'Autrichienne quelque trace des impressions d'enfance, la politique et l'attachement à sa maison l'emportaient. Elle présida donc au traité par lequel Henri VIII s'engageait à entrer en France par la Picardie ou la Normandie avec une armée de cinq mille chevaux et quarante mille hommes de pied, et Maximilien par la Bourgogne à la tête de trente mille Suisses. La confédération comptait aussi sur Ferdinand, roi d'Espagne, dont Henri VIII avait épousé la fille, et qui, établi en Navarre, devait pénétrer de là dans les provinces méridionales. Il y a même lieu de croire qu'il contribua beaucoup à entraîner son gendre dans la ligue. Le roi n'attendit pas l'attaque des Anglais. Comme ses galères, par les désastres d'Italie, devenaient inutiles sur la Méditerranée, il ordonna au vice-amiral Préjean de les mener dans l'Océan. « Ce fut, remarque Mézerai,

la première fois que le détroit de Gibraltar vit entrer de ces sortes de vaisseaux dans la grande mer, lesquels néanmoins, à raison des rames dont ils se remuent avec beaucoup d'agilité durant le calme, sont très-propres à battre les grands navires, qui, durant presque tout l'été, ne sauraient se tourner faute de vent. » Primaudet, capitaine breton, joignit vingt gros vaisseaux aux galères; les deux escadres, anglaise et française, eurent des engagemens qui ne furent pas décisifs. Le Breton, n'ayant un jour que vingt navires, fut rencontré par quatre-vingts des ennemis. « Ce combat, dit Mézerai, est remarquable. Après que Primaudet en eut fracassé et coulé à fond près de la moitié, les ennemis ne pouvant plus se défendre contre les coups de main des Bretons et des Normands, deux nations qui, pour se sentir moins adroites dans la marine que ne sont les Anglais et les Flamands, vont d'ordinaire tout d'un coup à l'abordage avec une terrible furie, jetèrent du feu d'artifice dans son vaisseau; c'était le plus beau qui fût sur mer, et que la reine avait fait bâtir et nommer *la Cordelière.* » Primaudet aurait pu se sauver dans un esquif de son vaisseau embrasé; mais, préférant l'honneur à la vie, il le dirige contre l'amiral anglais, s'y cramponne, lui communique les flammes dont il est consumé, et tous deux périrent avec ceux qui les montaient. Préjean, dans une autre rencontre, repoussa jusqu'en Angleterre les Anglais qui l'avaient attaqué, y

descendit avec eux, et mourut des blessures qu'il y reçut.

Malgré l'économie de Louis XII, et l'obligation qu'il s'était imposée de ne point augmenter les impôts depuis deux ans, il avait été forcé d'établir une *crue*, c'est-à-dire une augmentation de tailles. Dans la pressante nécessité d'un surcroît de dépense, pour ne point molester ses sujets par de nouvelles taxes, il mit en vente des domaines de la couronne. Le parlement apposa à ces ventes des conditions qui leur donnaient plutôt un caractère de prêt que d'aliénation. Les acheteurs reconnaissaient ne les posséder qu'en manière d'usufruit. Ils consentaient à ne point changer les titulaires des offices, à ne point couper les bois, à ne se permettre aucune dégradation, et à vider leurs mains quand ils en seraient requis, moyennant une pension sur le trésor public qui diminuerait à mesure que le capital serait remboursé.

Les Anglais abordèrent à Calais au nombre stipulé par le traité de Malines. L'empereur les joignit mal accompagné de quelque cavalerie allemande, selon sa coutume de faire la guerre avec les troupes des autres, et servit dans l'armée de Henri en qualité de volontaire, et à raison de cent écus par jour. Les Suisses descendirent comme un torrent de leurs montagnes et inondèrent la Bourgogne. Le roi se tint partout sur la défensive; et, tourmenté de la goutte, il se fit transporter en litière à Amiens, pour veiller de plus près à ce que ses généraux ne

hasardassent point uue bataille, dont un mauvais succès aurait pu compromettre la sûreté du royaume. Ses ordres à cet égard furent trop bien exécutés dans une rencontre où il aurait peut-être gagné à être moins obéi.

On s'attendait qu'Henri VIII attaquerait Boulogne ou Abbeville, places qui étaient à sa convenance; mais il se laissa persuader par Maximilien de marcher sur Thérouenne, ville presque enclavée dans les états de l'archiduc, dont la garnison française inquiétait et fatiguait les Flamands, et dont la prise ne pouvait être d'aucune utilité au roi d'Angleterre. Cette place, mal pourvue d'ailleurs parce qu'on n'avait pas prévu qu'elle dût être attaquée, manquait surtout de vivres; le désir de la ravitailler occasiona des engagemens entre les assiégeans, qui ne s'étaient pas encore bien établis dans leurs lignes, et des détachemens de cavalerie française, chargés de poudre et de farine. Ils forçaient les palissades, traversaient les marais par les sentiers indiqués, déposaient leurs provisions sur le bord des fossés, et revenaient au grand galop. L'armée assiégeante, instruite un jour du projet d'une pareille expédition, se mit tout entière à la poursuite des ravitailleurs; les détachemens français, qui devaient protéger les pourvoyeurs au retour, s'étaient désarmés, ne les attendant pas sitôt, et furent surpris eux-mêmes par l'armée ennemie. Bayard et d'autres braves conseillaient d'attaquer. Piennes, qui commandait et qui avait ses ordres, ordonna

la retraite. Elle se fit dans le plus grand désordre. Chacun fuyait le plus vite qu'il pouvait. Bayard, resté seul à l'arrière-garde pour couvrir les fuyards, soutint l'impétuosité des Anglais, et sauva l'armée; mais il n'eut pas le même bonheur qu'au pont du Garillan; il fut fait prisonnier. Ainsi, à trente-quatre ans de distance, Maximilien vit au même lieu les Français fuir devant lui. Cette déroute, arrivée au pied d'une montagne appelée Guinegate, est également connue sous le nom de *journée des éperons*, parce que les Français s'y servirent plus d'éperons que de la lance. Leur perte fut peu considérable, et l'action plus déshonorante pour la France qu'avantageuse à l'ennemi. Il prit Thérouenne, et accorda à la garnison les honneurs de la guerre. Il y eut débat entre l'empereur et le monarque anglais à qui appartiendrait la conquête. Pour s'accorder, ils convinrent d'y mettre le feu. Elle fut ruinée de fond en comble. On n'en conserva que les églises, exception dont on a plusieurs exemples dans ce siècle. Henri VIII se laissa encore engager à assiéger Tournai, qui ne devait pas lui être plus utile que Thérouenne : mais il ne céda pas aux instances de Marguerite d'Autriche, qui la demandait pour servir de rempart contre les Français aux états de son neveu dont elle était gouvernante. Il y mit garnison anglaise, afin qu'il ne fût pas dit qu'il retournait dans son île sans avoir rien acquis sur le continent. Ses conquêtes s'y bornèrent à cette ville par la sage circonspection de

Louis, et au moyen d'une diversion qui eut lieu en Angleterre, et qui força Henri d'y faire repasser des troupes.

Jacques IV, roi d'Écosse, beau-frère de Henri dont il avait épousé la sœur, et néanmoins fidèle allié de la France, avait fait une irruption dans le nord de l'Angleterre. Ses soldats y firent un butin immense; désirant le mettre en sûreté, la plupart abandonnèrent l'armée, en sorte qu'elle était considérablement réduite lorsque les Anglais parurent. Jacques pouvait reculer; il en eut honte, et engagea à Flodden un combat aussi terrible qu'imprudent, où il périt avec dix mille des siens. Son corps fut transféré à Londres, où il demeura sans sépulture jusqu'à la levée de l'excommunication qu'il avait encourue comme partisan de Louis XII.

Les Suisses investirent Dijon, mauvaise place, mal pourvue, que le maréchal de La Trémouille ne désespéra pas de sauver; il y soutint des attaques qui étaient plutôt des menaces que de véritables assauts; les assaillans ignoraient absolument la tactique des siéges. Celui-ci tira en longueur. Les Suisses s'ennuyèrent et commencèrent à désirer de revoir leurs montagnes; La Trémouille leur offrit l'appât d'un traité. Ils étaient si mal informés que, quoique les choses fussent bien changées par la mort du pape Jules, ils demandèrent tout ce que de son vivant il leur avait suggéré : dissolution du concile de Pise, envoi des prélats français au concile de Latran, satisfaction au saint siége par l'a-

bolition des priviléges que l'église de France prétendait; reconnaissance des droits de Maximilien Sforce sur le duché de Milan, plus une somme de quatre cent mille ducats en trois paiemens, tant pour les frais de la guerre que pour d'anciens arrérages. La Trémouille accorde tout, sauf à être désavoué quand le péril serait passé, et tire avec assez de peine, pour le premier paiement, vingt mille écus de la bourse de ses officiers, en leur donnant l'exemple. L'argent est étalé aux yeux des Suisses; ils se jettent dessus, l'emportent et décampent, se contentant de quelques otages, sans s'embarrasser si le maréchal avait eu des pouvoirs suffisans pour accorder la teneur du traité et sans attendre la ratification du roi. Louis XII désavoua en effet le maréchal, et les otages coururent des risques; mais des arrangemens pécuniaires les tirèrent des mains des Suisses, et La Trémouille, après un moment de disgrâce peu méritée, fut loué d'avoir éloigné à si bon marché un danger aussi pressant.

1514. — Le roi était dans un état vraiment pénible, près de voir au centre de son royaume des ennemis que jusqu'alors il avait repoussés au loin, et que ses malheurs enhardissaient; infirme et sujet à des attaques de goutte violentes, il fut encore privé par la mort d'Anne de Bretagne, son épouse, de soins affectueux, utiles adoucissemens aux maladies de l'esprit et du corps. Elle mourut à trente-six ans, généralement estimée et révérée. Son ca-

ractère était ferme, et quelquefois opiniâtre. Louis, en plaisantant, l'appelait *sa Bretonne*. Elle lui causa plusieurs fois des impatiences pendant ses démêlés avec le pape Jules, dont ses scrupules lui faisaient prendre le parti et plaider la cause trop chaudement. *Pensez-vous*, lui disait le roi, au sujet du concile de Pise, auquel, comme souveraine de Bretagne, elle avait empêché les évêques de cette province de prendre part, *pensez-vous être plus savante que tant de célèbres universités qui l'ont approuvé? Et vos confesseurs ne vous ont-ils point dit que les femmes n'ont point de voix dans l'église?* Le continuateur de Vély remarque « qu'épouse tendre, complaisante et soumise avec Charles VIII, qui ne paraît pas s'être donné beaucoup de peine pour s'en faire aimer, et qui lui fut peu fidèle, elle devint contrariante, capricieuse, hautaine avec Louis XII qui le premier l'avait rendue sensible, et qu'elle possédait tout entier. »

Anne était fort dévote, grave et sévère dans ses entretiens. Elle appela auprès d'elle les filles de familles nobles et distinguées, qu'elle se plaisait à former aux occupations et aux vertus de leur sexe. Elles ont été, sous les règnes suivans, appelées *filles d'honneur*. Ce cortége aimable attirait à la cour les jeunes seigneurs, et a beaucoup contribué à perfectionner la galanterie française. La reine était fort jalouse de son autorité sur la Bretagne. Elle nommait aux offices et aux bénéfices, et en touchait les revenus, dont elle faisait un noble

usage. Cette princesse aimait la chasse, et avait un équipage bien composé qu'elle employait souvent. Elle était généreuse et aumônière. Elle institua l'ordre de la *Cordelière*, *en l'honneur des liens dont le Sauveur du monde fut garrotté la nuit de sa passion*. Le mariage de Claude, sa fille aînée, avec François, duc d'Angoulême, qui avait été stipulé aux états de Tours, ne fut célébré qu'après sa mort. Le roi donna aussitôt aux deux époux l'administration et les revenus du duché de Bretagne.

Cependant cette nuée étincelante d'éclairs qui menaçait la France, la ligue de Malines, se fondit en négociations partielles. Léon x, d'un caractère doux et conciliant, se prêta à un accommodement dans lequel l'honneur du saint siége fut maintenu sans blesser celui de la France. Louis xii donna des espérances sur l'abolition de la pragmatique, et renonça au concile de Pise. Les prélats qui le composaient rentrèrent en grâce sans soumission trop humiliante. Il en coûta au duc de Ferrare quelques petits territoires. L'empereur fut content de voir le roi rappeler le peu de troupes qui lui restaient dans le Milanais; il les retirait, non pour accomplir le traité de Dijon, mais parce qu'il ne pouvait plus les y soutenir. Maximilien voyait dans cet abandon la possibilité d'évincer facilement Sforce du duché, et d'en gratifier son petit-fils Ferdinand, frère puîné de Charles, roi de Castille et souverain des Pays-Bas. Il destinait encore à

celui-ci l'empire d'Allemagne, et voulait du moins faire au second un état en Italie. Le roi d'Aragon menait cette intrigue, et se flattait de faire obtenir au jeune prince la main de Renée de France, seconde fille de Louis XII, qui lui apporterait en dot les droits de son père sur le duché. C'était un dessein que la reine Anne avait eu afin de procurer aussi un état à sa seconde fille; mais Louis XII y répugnait, parce que c'était donner dans l'Italie, à la maison d'Autriche, un centre de puissance qu'elle serait trop portée à agrandir. Ainsi Maximilien, ne participant que faiblement aux frais et aux hasards de la guerre, voyait, sans paraître s'en apercevoir, préparer les événemens dont il comptait profiter.

Des engagemens pris à propos par Louis avec Ferdinand le Catholique, de ne le point troubler dans ses possessions usurpées en Navarre, suspendirent ses hostilités, et le détachèrent de la ligue dans laquelle il avait entraîné Henri VIII, son gendre. Ce dernier, se voyant dénué d'appui du côté du pape, mal secondé par l'empereur, abandonné par les Suisses, et délaissé par son beau-père, traita aussi pour se venger. Le sceau de la paix fut le mariage du roi de France avec Marie, sœur du roi d'Angleterre. Louis reconnut avoir reçu quatre cent mille écus pour la dot de sa femme, tant en bijoux qu'en remises sur les engagemens de la France envers Henri VII, et il abandonna en outre la ville de Tournai. On croit que le roi de France

profita du dépit de son nouveau beau-frère pour concerter avec lui les moyens de se rétablir dans le Milanais, et de faire restituer à Jean d'Albret la partie du royaume de Navarre que Ferdinand lui avait enlevée; mais il est à remarquer que, quelque besoin qu'il eût de l'Anglais, et quoiqu'il fût menacé de voir rompre le traité qu'il négociait avec lui, il refusa constamment de remettre entre ses mains Richard Poole, duc de Suffolk, qui fut père du fameux cardinal Poole ou Polus, et qui portait ombrage à Henri, comme héritier de la maison d'Yorck après lui. Richard tenait doublement à cette maison, et par sa mère Élisabeth, sœur des rois Édouard VI et Richard III, et du duc de Clarence, qui, par ordre de son frère aîné, fut noyé dans un tonneau de malvoisie, et par sa femme, Marguerite d'Yorck, comtesse de Salisbury, aussi célèbre par ses vertus que par son supplice, et qui était fille du même duc de Clarence, et d'une fille du fameux Warwick.

1515. — Louis XII, après une furieuse tempête, se vit tout d'un coup dans un calme tel qu'il n'en avait pas eu de pareil dans tout son règne. Mais Marie n'avait que dix-huit ans; elle était vive et galante : Louis, pour plaire à sa jeune épouse, fit des excès et changea sa manière de vivre. *Car où il soulait*[1] *dîner à huit heures, il convenait qu'il dînât à midi; et où il soulait se coucher à six*

[1] *Soulait*, solebat, *avait coutume*.

heures du soir, souvent se couchait à minuit. Les fêtes de son mariage et de son couronnement durèrent six semaines. A peine furent-elles achevées que le *bon roi* tomba malade, et fut atteint d'une dyssenterie qui en peu de jours le conduisit au tombeau. Il y descendit à l'âge de cinquante-trois ans, le dix-septième de son règne, et le premier jour de l'année 1515[1]. Louis ne laissa d'Anne de Bretagne que deux filles, madame Claude, mariée à François Ier., son successeur, et Renée de France, qui épousa dans la suite Hercule II d'Est, duc de Ferrare.

La vie politique de Louis XII n'est pas exempte de blâme. Il eut le malheur de prendre, pour mobile et pour but de sa conduite, le recouvrement du royaume de Naples et du duché de Milan. Il eut le malheur encore plus grand d'y être excité et encouragé par le cardinal Georges d'Amboise, son ministre, très-estimable d'ailleurs, mais aveuglé par la passion d'obtenir la tiare. Ce désir effréné lia l'un et l'autre aux exécrables Borgia. Cette association aliéna les princes italiens, et les rendit contraires ou indifférens aux intérêts de la France dans les momens critiques. Ferdinand le Catholique le trompa perpétuellement, sans que les frau-

[1] Suivant notre manière de compter actuelle; car alors, et depuis la fin du douzième siècle jusqu'à l'édit de 1564, l'année ne commençait qu'à Pâques. Au temps de Charlemagne elle commençait à Noël; et sous les rois de la première race, avec le mois de mars.



des de l'Espagnol dégoûtassent le Français de traiter avec lui. Louis ne se tint pas plus en garde contre les astuces de Maximilien, et fut également avec lui victime de sa crédulité. Ses troupes excellentes, menées aux combats par les Bayard, les La Palice, et autres braves qu'il a quelquefois lui-même accompagnés dans la mêlée, ont souvent essuyé des défaites aussi honteuses que funestes, parce que souvent il choisissait mal ses généraux, ou qu'il leur donnait de loin des ordres mal combinés.

Malgré les malheurs de la guerre, Saint-Gelais, historien contemporain, dit *qu'il ne courut oncques du règne de nul des autres, si bon temps qu'il a fait durant le sien.* Claude Seyssel, évêque de Marseille, que Louis XII a fréquemment employé dans les affaires, nous a laissé un tableau de ce *bon temps*. « La population, dit-il, fut plus grande qu'elle n'avait jamais été. Les villes se bâtirent mieux, les faubourgs s'agrandirent, les landes et autres lieux incultes se défrichaient. Cependant les denrées se soutenaient à plus haut prix, preuve, ajoute-t-il, de plus grande consommation. Les péages, gabelles, greffes et autres revenus semblables augmentèrent de deux tiers sur le règne précédent. » Seyssel parle aussi des faveurs accordées au commerce, qui le rendirent florissant, de l'opulence des particuliers dans leurs maisons, riches meubles, argenterie, dorures, habits magnifiques, les arts plus répandus, l'industrie

encouragée, enfin une émulation générale. « On ne fait guère, dit-il, maison sur rue, qui n'ait boutique pour marchandises, ou pour art mécanique, et les marchands font à présent moins de difficultés d'aller à Rome, à Naples, à Londres et ailleurs, delà la mer, qu'ils n'en faisaient autrefois d'aller à Lyon ou à Gênes, car l'autorité du roi à présent régnant est si grande, que ses sujets sont honorés en tout pays, tant sur terre que sur mer, et il n'y a si grand prince qui osât les outrager. »

Louis xii a régné trop peu de temps pour donner un grand lustre aux sciences; mais il les aimait et se plaisait à lire. Sa bibliothéque fut enrichie de celles des rois de Naples et des ducs de Milan; et ce n'était point par ostentation qu'il rassemblait tant de livres : il les consultait lui-même et en jugeait ordinairement assez bien. C'est lui qui a dit que « les Grecs n'avaient fait que des exploits médiocres; mais qu'ils avaient eu un merveilleux talent pour les embellir; que les Romains avaient fait de plus grandes choses, et les avaient dignement écrites; que les Français en avaient fait d'aussi grandes que l'un et l'autre peuple, mais qu'ils avaient toujours manqué d'écrivains pour les raconter convenablement. » Sa conversation était agréable et sa cour bien réglée. La sévère Anne de Bretagne y maintenait un ordre qui ne nuisait point à la gaieté. Ce monarque est recommandable surtout par deux vertus, le zèle pour la justice, et l'amour pour son peuple.

« Quand il séjournait à Paris, il se rendait familièrement au palais, monté sur sa petite mule, sans suite et sans s'être fait annoncer. Il prenait place parmi les juges, écoutait les plaidoyers, et assistait aux délibérations. Deux choses le désolaient, la prolixité des avocats et l'avide industrie des procureurs. On vantait en sa présence les talens oratoires de deux fameux légistes. « Oui, dit-il, ce sont d'habiles gens; je suis seulement fâché qu'ils fassent comme les mauvais cordonniers, qui allongent le cuir avec les dents : rien n'offense plus ma vue que la rencontre d'un procureur chargé de ses sacs. » Mézerai raconte qu'ayant un jour trouvé deux conseillers du parlement qui jouaient à la paume, il leur fit de grands reproches de ce qu'ils profanaient la dignité d'un si auguste sénat, et les menaça de leur ôter leur charge et de les mettre au rang de ses valets de pied s'ils y retournaient. » On a de lui plusieurs ordonnances très-sages. Il donnait l'exemple de la décence, des mœurs et de la piété, sans affectation et sans hypocrisie.

On a une preuve de son amour pour le peuple dans son extrême attention à le ménager, à ne le point surcharger d'impôts. Il les diminua d'un tiers en montant sur le trône, et ne les augmenta que de très-peu dans les temps les plus difficiles. Alors il vendait ou aliénait pour un temps les domaines de la couronne, et les rachetait par ses économies dans des circonstances plus favorables. Son axiome favori était : *Qu'un bon pasteur ne saurait trop*

engraisser son troupeau. Aussi fut-il appelé le *père du peuple*, nom précieux qui fait encore sa gloire.

L'histoire de ce prince peut donner matière à des réflexions morales bien importantes. La Providence ne confond pas toujours ici-bas les vœux coupables de ceux que la passion fait dévier des sentiers de la justice; mais, quand cela arrive, il est bon de le remarquer, et Louis XII est un des exemples les plus frappans que l'on puisse en offrir. Factieux dans sa jeunesse, il ne recueillit de ses intrigues que des afflictions; l'ambition dans sa première campagne d'Italie lui fit sacrifier le salut de l'état à l'intérêt particulier qu'il avait au duché de Milan, et ses intérêts ne furent point sauvés; devenu roi, sous prétexte du bien de l'état, il répudie sa femme pour épouser son amante, et cette nouvelle épouse ne lui donne point de fils qui lui survive; cette alliance était l'occasion de rattacher la Bretagne à la France par des nœuds indissolubles, mais la passion dicta le contrat, et l'acte qui devait cimenter à jamais cette union fut rédigé de manière à en éterniser la séparation; enfin, pour servir l'ambition de son ministre, il suscita son concile de Pise, qu'il appelait lui-même *une farce*, et dont il ne voulait faire qu'*un épouvantail*, et cette imprudente mesure fit craindre à l'Europe un schisme et ses funestes suites. Mais, après tant de sujets de reproches qu'on peut justement faire à la mémoire de Louis XII, il faut

reconnaître aussi à la bonté qui fit le fond de son caractère un charme bien puissant, puisqu'elle a tellement fait oublier ses torts qu'il est toujours proposé comme le modèle des meilleurs rois.

Sa mort causa un deuil général à la ville et à la campagne. En se rencontrant on se disait, les larmes aux yeux : *Nous avons perdu notre père.* Il paraît que la douleur ne fut pas si profonde chez les courtisans. Beaucoup d'entre eux, en voyant Louis *dépérir*, ne se cachaient pas du désir qu'ils avaient de voir bientôt monter sur le trône François, duc d'Angoulême, dont la dissipation et la prodigalité leur offraient une perspective de plaisir et de richesse. Ne connaissant que trop les dispositions de son successeur, le moribond en le regardant disait à ses confidens avec amertume : *Hélas ! nous travaillons en vain, ce gros garçon gâtera tout.*

Mais, avant que la suite des faits permette de juger des pressentimens du bon roi, il est à propos d'arrêter le lecteur sur un événement grave dont l'Allemagne était alors le théâtre, et qui, également fatal à l'église et à l'Europe, dans l'histoire desquelles il fait époque, devait avoir sur le règne du nouveau prince, et surtout sur ceux de ses successeurs, une influence trop funeste. Je veux parler de l'hérésie de Luther.

Depuis que le schisme des Grecs avait enlevé à l'église la moitié de ses enfans, deux fois elle s'était vue dans une appréhension semblable par l'hérésie

des Albigeois et par celle des Hussites. Mais la première, après des flots de sang versé pendant une guerre de près de vingt ans, s'était insensiblement éteinte dans la première moitié du treizième siècle avec les princes qui l'avaient protégée; et la seconde, deux cents ans plus tard, après avoir déployé presque aussi long-temps le spectacle non moins horrible de ses fureurs, avait vu une sage condescendance rattacher au sein de l'église la moitié du moins de ses sectateurs. Dès lors presque tout l'Occident réuni dans une même croyance voyait cet heureux lien fortifier tous ceux que la renaissance des lettres, et que l'activité du commerce étendaient de toutes parts dans la société européenne, et qui contribuaient chaque jour à en rendre les diverses parties moins étrangères les unes aux autres. Mais cette heureuse harmonie ne devait pas subsister long-temps. Le souffle de l'orgueil et de l'indépendance vint flétrir le germe d'un avenir trop flatteur, et, ruinant de si douces espérances, jeta au milieu de l'Europe le brandon fatal qui devait long-temps l'embraser, et qui, lors même qu'il est éteint, soulève et fomente encore au bout de trois cents ans des préventions et des haines capables de le rallumer de nouveau.

Jules II, en 1506, et après lui Léon X, ce pape ami des beaux-arts, dont le nom est si glorieusement attaché à ce siècle de leur éclat, conçurent le noble projet de les employer en l'honneur de la divinité, en élevant avec leur aide le temple de

l'univers le moins indigne de la majesté suprême. Funeste pensée ! qui, dirigée, ce semble, vers la plus grande gloire de Dieu, devait être la fatale occasion qui lui ravirait la moitié de ses véritables adorateurs. Jules n'avait pas les fonds nécessaires à cette immense entreprise ; il espéra les obtenir de la piété des fidèles, qu'il fit inviter à concourir à cette bonne œuvre. Pour récompenser leur zèle, il ouvrit le trésor des indulgences de l'église, et les fit prêcher par les dominicains. Mais la plupart d'entre eux, altérant la nature du bienfait, en trafiquèrent avec indécence comme d'une marchandise. « On ne les annonçait plus comme des grâces propres à remettre les peines temporelles d'un crime effacé par les sacremens ; on les prêchait comme des faveurs célestes qui abolissaient par elles-mêmes les forfaits les plus énormes : en sorte que cette consolation, accordée à la vertu pénitente, était travestie, par l'ignorance ou par l'intérêt, en une grâce destinée au vice, dont elle était l'encouragement [1]. »

Les augustins, blessés d'une pareille doctrine, et, selon d'autres, de la préférence accordée aux dominicains, s'élevèrent contre cette profanation ; mais, parmi eux, aucun ne le fit avec plus de force et de talent que Martin Luther, jeune théologien de Vittemberg en Saxe, dont le nom, depuis cette époque, a reçu une si funeste illustration. Ce fut

[1] Méhégan. *Tabl. de l'Hist. mod.*

en 1517 qu'il entra dans cette sinistre carrière. Il tonna avec tant de véhémence contre des scandales qui ne prêtaient que trop à ses traits, qu'il ralentit le zèle des acheteurs. Ce succès flatta son amour-propre; et l'orgueil corrompant dès lors ses premières intentions, il passa de ses attaques contre l'abus à des déclamations contre la chose. Rome le méprisa d'abord; mais, soupçonnant ensuite que le silence entretenait sa témérité, elle le frappa de ses anathèmes. Le moine irrité n'en devint que plus audacieux; et, protégé sous main par son prince, il osa faire brûler publiquement la bulle d'excommunication. Il ne s'en tint pas là : sa raison présomptueuse, portant sur tout le dogme un examen aussi téméraire qu'inconséquent, il osa révoquer à son tribunal tous les articles de foi prescrits à la croyance des fidèles, et dénonça bientôt comme entachés d'erreurs les mystères les plus vénérables, adorés jusqu'alors par l'Europe entière. Après une pareille audace rien ne pouvait plus être sacré pour lui; aussi le vit-on attaquer successivement la plupart des autres dogmes, le célibat religieux, les vœux, la hiérarchie, et le clergé enfin dans ses richesses, dont il réclama la propriété pour les princes. Ce fut ainsi que, flattant à la fois et les passions des particuliers, et la cupidité des souverains, il sut se procurer habilement et des partisans de ses opinions, et des protecteurs de sa personne.

Cependant les troubles que sa doctrine commen-

çait à susciter dans l'empire devinrent une occasion pour l'empereur de le citer à la diète. Luther y comparut avec hardiesse, persévéra avec opiniâtreté dans ses sentimens, et se fit de nouveaux prosélytes par son audace. Il n'en fut pas moins déclaré perturbateur du repos public, et comme tel abandonné aux coups vengeurs de chaque particulier. Le sauf-conduit avec lequel il était venu le dérobe quelques jours aux dangers qui le menacent, et à l'expiration il est enlevé et caché avec soin par l'électeur de Saxe dans une de ses forteresses. Ce fut là que, pendant un séjour de neuf mois, il traça le plan d'une réforme qu'il eut la déplorable consolation de voir adopter à sa patrie, et de là se répandre avec rapidité en d'autres parties de l'Allemagne, en Suisse, en Danemarck, en Suède, en Angleterre et en Écosse.

Selon Luther, Jésus-Christ n'institua que deux sacremens, le baptême et la cène; l'invocation des saints est une idolâtrie, le purgatoire une fable, et la transsubstantiation une erreur. A ce mystère, auquel sa raison ne saurait se soumettre, il en substitua un autre qu'elle ne comprend pas davantage, et qui reçoit de lui le nom d'*Impanation*. « Ce n'est ni par la confession, ni par le repentir, ni par la mortification, ni par les bonnes œuvres, que les hommes peuvent être absous de leurs péchés : ce qui seul les justifie, c'est la foi, c'est l'intime persuasion que le Rédempteur leur a appliqué les mérites de son sang, sang versé pour les seuls

élus, infailliblement prédestinés à la gloire, comme les autres à une inévitable damnation. » Telle fut sa doctrine, qu'il défendit avec un style virulent, qui n'était pas celui d'un apôtre, et souvent avec une bassesse d'expressions à choquer toutes les bienséances. Il la couronna par son mariage avec une religieuse, de laquelle il eut trois enfans, et mourut trente ans après son premier cri de révolte, tranquillement et sans remords, bien que lui-même eût vu préluder aux combats et aux massacres dont sa prétendue réforme fut la cause.

Du sein du luthéranisme l'Europe vit pulluler bientôt une foule de nouvelles sectes. Quelque hardi qu'eût été le premier apôtre de la réforme, il ne se pouvait que l'empire de l'habitude et des premières opinions n'eussent assez prévalu sur lui pour que son système n'en conservât des traces profondes : il était réservé aux disciples formés à son école, et qui avaient moins d'opinions à perdre, d'effacer de plus en plus ces traces, en ajoutant à ses innovations, non toutefois sans éprouver de fortes contradictions de la part du maître. Zuingle, curé dans le canton de Zurich, fut le premier qui entreprit de réformer le système de Luther. Celui-ci avait donné l'exemple d'invoquer le témoignage des sens dans les jugemens qu'il avait portés sur le dogme, et de cette erreur était né le rejet de la transsubstantiation. Zuingle prouva aisément que le même témoignage réprouvait l'impanation ;

en conséquence il nia l'une et l'autre. La doctrine de la justification, selon Luther, lui parut avec raison absurde et dangereuse; il revela donc le mérite des bonnes œuvres, mais de celles-là seulement qui sont immédiatement utiles à nos semblables; et, tombant dans un excès opposé à celui de Luther, il exclut tellement la nécessité de la foi, qu'il canonisa Socrate, Aristide et Caton; puis il attaqua l'éternité des peines, comme un outrage fait à la miséricorde divine. Quant à la hiérarchie, allant toujours plus loin que Luther, il considéra les pasteurs comme des magistrats spirituels, sans autre mission et autorité que celle qui leur est conférée par le peuple qui les élit; et, pour le culte, il le réduisit à une égale simplicité et dans le rit et dans le dogme. Cette doctrine lui fit en Suisse des disciples et des ennemis. Les cantons se divisèrent pour l'ancien et le nouveau culte; ils en vinrent aux mains. Zuingle, qui voulut être à la fois l'apôtre et le défenseur de son système, périt dans l'un des combats qui en fut la déplorable suite. Après plusieurs alternatives de succès et de revers, ces peuples devenus plus sages jetèrent leurs armes, et chacun demeura dans son opinion sans chagriner celle des opposans.

Socin et Muncer, marchant sur les traces des premiers réformateurs, et rompant toujours quelques-uns des liens par lesquels les nouvelles doctrines tenaient encore à l'ancienne, se jetèrent dans de nouveaux excès et de nouvelles contradictions.

Le premier, en honorant encore Jésus Christ comme un sage, ne retint de la révélation que ce qu'il en fallait pour saper son propre système, puisque si Jésus Christ n'est pas Dieu, il est évident qu'il ne peut être qu'un imposteur. Quant à Muncer ou aux anabaptistes ses sectateurs, passant de l'absence d'un joug religieux quelconque à celui de toute autorité civile, ils se soulevèrent contre elle, la flamme et le fer à la main. La Westphalie fut le théâtre de leurs excès. Jean de Leyde, garçon tailleur, devenu leur chef, s'empara de la ville de Munster, et, en contradiction avec ses princes, il s'y fit couronner roi. Pendant le cours du règne le plus licencieux il porta un sceptre de fer; il fallut que la noblesse et les princes catholiques et protestans, contre lesquels les nouveaux sectaires s'étaient également conjurés, s'armassent conjointement contre eux, et il n'y eut d'autre moyen de détruire le fanatisme que d'exterminer les fanatiques eux-mêmes.

Mais, des réformateurs nés du luthéranisme, le plus important de tous pour l'influence qu'il eut sur la France fut Calvin. Sa doctrine y fit des progrès rapides, exclusivement à celles des autres prédicans.

Calvin, comme les nouveaux évangélistes, établit pour base de sa religion l'inspiration intérieure; l'autorité de l'église n'étant, selon lui, qu'un témoignage humain qui peut tromper, il faut que le Saint-Esprit confirme ce témoignage extérieur de

l'église par un témoignage intérieur; il faut que le même esprit qui a parlé par les prophètes entre dans nos cœurs, pour nous assurer que les prophètes n'ont dit que ce que Dieu a révélé. Par-là le témoignage des Pères, la tradition, les décisions des conciles deviennent inutiles, et comme l'a dit un de nos poëtes : *Tout calviniste est pape une bible à la main.*

D'après ce principe, Calvin bâtit une religion qu'il ne lui fut pas difficile de trouver dans les livres saints, en les interprétant selon son sens particulier : il ôte à l'homme tout pouvoir de résister à la concupiscence, établit sa justification exclusivement sur les mérites de Jésus-Christ, sans que les œuvres de l'homme y aient aucune part, et il ne lui donne d'autre certitude de son salut que la conviction intérieure de sa foi : de là l'inutilité de la pénitence, qu'il rejette comme sacrement, mais dont il souffre néanmoins les actes comme propre à rendre le chrétien plus attentif à ses devoirs. L'homme étant justifié sans ses œuvres, il s'ensuit que ni la contrition, ni la confession, ni la satisfaction ne sont nécessaires, non plus que les indulgences et le purgatoire, qu'il traite d'institutions humaines imaginées par l'avarice des prêtres catholiques.

Calvin rejette le culte des images, qu'il prétend ne pouvoir être sans idolâtrie. Des sept sacremens des catholiques il n'en retient que deux, le baptême et la cène; il avoue néanmoins qu'on trouve

dans l'Écriture sainte des traces des cinq autres, mais comme de simples cérémonies. Sa définition du sacrement est adaptée à son opinion sur la justification. N'attribuant l'ouvrage du salut qu'à la foi, il ne regardeles sacremens comme des moyens de salut qu'autant qu'ils contribuent à faire naître la foi ou à la fortifier, et non comme effaçant les péchés.

Quant à son sentiment sur l'eucharistie, il est plus aisé de le comprendre par comparaison qu'absolument. Calvin croit que dans l'eucharistie nous mangeons réellement le corps de Jésus-Christ. Mais il ne le croit ni uni au pain comme Luther, ni existant sous les apparences du pain et du vin comme les catholiques. Quand nous recevons les symboles eucharistiques, dit-il, la chair de Jésus-Christ s'unit à nous, ou plutôt nous sommes unis à la chair de Jésus-Christ comme à son esprit. Calvin, prétendant ramener tout à la lettre de l'Écriture, proscrit les cérémonies dans l'administration de ces deux sacremens, ainsi que dans les autres actes de la religion, et rejette la messe, qu'il appelle une sacrilége invention des papistes.

Enfin, selon Calvin, l'église romaine ayant enseigné l'erreur et corrompu le culte, il a fallu s'en séparer. Jusqu'au moment de cette séparation il s'est trouvé dans tous les siècles des personnes qui gardaient précieusement le dépôt de la foi, et qui conservaient l'usage légitime des sacremens. Par ces hommes, que les Romains regardaient comme

hérétiques, tels que les Vaudois et autres, les ministres de la nouvelle religion remontent jusqu'aux apôtres sans interruption de succession et sans soumission au pape, ni aux évêques, dont le pouvoir dans l'église est une tyrannie abominable.

Tel est le précis des dogmes de Calvin, adoptés par les réformés de France. On voit que dans ce plan de religion il y a pour les savans et pour ceux qui ne le sont pas. Les premiers y trouvèrent ce qui flatte ordinairement les personnes studieuses, des opinions nouvelles, un système hardi, des faits à discuter, des problèmes à résoudre, des questions à approfondir, surtout une grande indépendance et une liberté entière de penser. Les autres s'attachèrent à ce qui est de pratique : ils aimèrent une religion sans cérémonies, sans confession, réduite à deux sacremens, sans presque aucun extérieur de dévotion, par conséquent sans gêne, et dans laquelle, pour surcroît d'avantage, les ministres n'étaient pas obligés au célibat, ni le peuple à payer la dîme.

Le culte imaginé par Calvin était aussi très-propre à lui faire des prosélytes : il avait retranché les fêtes des saints, les pèlerinages, les confréries et toutes les dévotions journalières et locales; les jeûnes étaient aussi fort rares, mais très-sévères; point d'abstinence, point de féries, c'est-à-dire, de cessation de travail, excepté le dimanche; les baptêmes et les mariages, quoique faits à l'église, ne ressemblaient qu'à des cérémonies civiles; les obsèques s'y faisaient aussi, mais sans croix ni lumi-

naires. Enfin, dans cette religion, tout consistait à se rassembler les dimanches dans de vastes salles, qui, n'ayant ni statues, ni autels fixes, paraissaient plutôt des lieux profanes que des églises. Là on entendait des sermons, on chantait des psaumes, et à des jours marqués on célébrait la liturgie, nommée *la cène*. Les ministres, couverts pour tous ornemens sacerdotaux d'une simare noire, approchant de nos robes de palais, faisaient des prières autour d'une table longue, chargée de pain et de vin, qu'ils bénissaient en prononçant les paroles de Jésus-Christ. Chacun venait ensuite recevoir avec respect les espèces eucharistiques sans obligation préalable de confesser ses péchés aux ministres, ou de les expier par la pénitence.

Calvin, pour mieux gagner le peuple, le rendit arbitre et maître du sacerdoce : les places de ministres, qui sont comme nos prêtres habitués, et celles de pasteurs, qui remplacent nos curés, se donnaient par le suffrage des anciens de chaque église, après un sévère examen sur l'Écriture sainte et les langues latine, grecque et hébraïque. Cette nomination leur tenait lieu de consécration et de puissance d'ordre. Leurs revenus, assignés depuis sur les anciens biens du clergé catholique, dans les endroits où l'on put s'en emparer, étaient d'abord fondés sur la générosité des fidèles, chez lesquels on faisait des collectes, qui servaient encore à la construction des temples et au soulagement des pauvres.

Des pasteurs de la principale église aux autres pasteurs, et de ceux-ci aux ministres, il n'y avait aucun degré de jurįdiction, aucune primatie d'autorité, mais seulement d'honneur; tout le pouvoir résidait dans l'assemblée des anciens de chaque église, nommée *consistoire*, présidé par le pasteur, qu'on appelait *modérateur*, accompagné de ses ministres, mais qui n'avaient que leurs voix, comme les anciens laïques; du consistoire les affaires se portaient au synode provincial, composé des députés de chaque consistoire, et de là au synode national.

Les assemblées tant particulières que générales ne devaient traiter que des matières de foi, de morale ou de discipline; elles avaient droit d'examiner s'il ne se glissait pas des erreurs de dogme et de les réprimer, de veiller sur les mœurs, d'excommunier et de chasser du prêche les libertins incorrigibles, d'appliquer les ministres au service de tel ou tel temple, et de les rappeler; enfin, de régler l'emploi des deniers provenant des revenus fixes ou des aumônes.

Cette faculté de collecte rendit ces assemblées plus importantes que l'on n'en avait eu le dessein lors de leur institution. Les chefs du parti, toujours avides d'argent, ne trouvaient pas de meilleurs moyens pour se satisfaire que de s'adresser aux églises; et comme il était naturel que ceux qui payaient sussent à quoi on destinait leur contribution, les pasteurs et les ministres étaient chargés

de représenter les besoins réels ou supposés; on ne manquait pas de les discuter, et ainsi les consistoires et les synodes devinrent des assemblées politiques. On statua sur la levée des troupes et l'augmentation des fortifications, des remontrances au roi, les alliances avec l'étranger, les trèves, les ruptures, et tout ce qui regardait la paix et la guerre. Ces assemblées eurent des agens à la cour, et établirent entre elles une correspondance qui, de toutes les églises éparses dans l'étendue du royaume, forma comme un seul corps, ou plutôt un colosse d'autant plus redoutable, que le zèle de la religion, ce ressort si puissant, en dirigeait tous les mouvemens. C'est ce que va prouver la suite de l'histoire, à laquelle il est temps de revenir.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

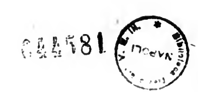




TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

QUATRIÈME PÉRIODE.

(SUITE.)

CAPÉTIENS.

BRANCHE DES VALOIS.

(SUITE.)

1473. — 1515.

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.

PARIS. — IMPRIMERIE ET FONDERIE DE FAIN.

